This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC611
.B771
S8
v. 17

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XVII

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1901

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XVII

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1901

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 juin 1900

PRESIDENCE DE M. CH. MOCQUERY, *président.*

M. le président présente les excuses de M. Gaffarel, vice-président, qui ne peut assister à la séance et annonce avec regret que le travail de M. Gaffarel sur le corsaire nuiton Thurot, lu aux deux dernières séances, ne pourra figurer dans les mémoires de la société, la publication en ayant déjà été faite ailleurs.

Le ministre des colonies fait hommage à la société d'un ouvrage, *Voyage au Trombetas, 7 août* 1899 *au* 25 *novembre* 1899, par O. Coudreau, second de la mission Coudreau.

M. le Président résume une lettre de la Société de géographie de Paris qui publiera dorénavant une chronique des faits importants qui surviendront dans les autres sociétés françaises de géographie et demande à la Société bourguignonne de collaborer à cette chronique. Cette demande est accueillie et la société décide l'envoi à la Société de géographie de

Paris d'un extrait du compte rendu de ses séances mensuelles.

Communication est donnée des nouvelles candidatures de MM. Perdrizet et Durnet, tous deux adjoints au maire de Dijon, présentés par MM. Fournier-Faucher et Gaffarel.

Conformément à l'usage de statuer immédiatement sur les candidatures présentées à la séance de juin, la dernière avant les vacances, MM. Perdrizet et Durnet sont proclamés membres de la société.

M. Jules Regnier fait hommage à la société d'une photographie représentant une montre et un cachet. La montre a appartenu au roi Louis XVI; le cachet à la reine Marie-Antoinette. M. Edouard de Selvier, l'heureux propriétaire de ces objets précieux, est un Anglais de descendance française. Ami personnel de M. Jules Regnier, il lui a fourni sur ces objets les renseignements suivants :

« Cette montre historique est très remarquable, de fabrication française et l'œuvre, croit-on, de Louis Croux d'Abbeville. Son diamètre est de 58 millimètres. Lorsqu'on appuie sur le pendant, deux petits personnages apparaissent sur le cadran ; le temps avec sa faulx et un crieur de nuit tenant un marteau qui frappe les heures sur la lame de la faulx. Deux amours frappent les quarts sur les cloches situées au-dessous. La gravure de la boîte n'offre rien de particulier. Le cachet portant couronne et fleur de lis joue un air royal. Le plan du cachet n'est pas gravé. Les deux objets furent confiés en 1786 ou

1787 à l'abbé Pompart, curé de Saint-Eustache de Paris, aumônier ordinaire et confesseur de Marie-Antoinette et de Louis XVI pour être donnés au cardinal de Selvier-Solis, prince-cardinal d'Espagne, suivant le témoignage de Mme de Dillon, dame du palais et comte Johan Axel Fersen. Le cardinal de Selvier-Solis est mort à l'âge de 107 ans, vers 1799. »

Des remerciements sont adressés à M. Jules Regnier pour cette très intéressante communication.

M. de Leschaux, qui avait promis de présenter personnellement les objets et bibelots dont il veut faire hommage à la société, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion. Il annonce l'envoi prochain des objets et en donne une liste descriptive. Ces objets seront joints à ceux que M. de Leschaux a déjà offerts en 1898.

M. le maire, pressenti au sujet du transport de ces objets dans l'un des musées de la ville, annonce par lettre qu'il les accepterait avec reconnaissance.

M. Oubert demande qu'il ne soit pas fait donation définitive de ces objets mais qu'ils soient confiés à la ville à titre de simple dépôt. MM. Huguenin et Chabeuf s'associent à la proposition de M. Oubert, qui est adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, M. le président expose les motifs pour lesquels il convient d'accorder une rétribution annuelle au bibliothécaire adjoint, chargé de la confection du catalogue et du service d'entrée et de sortie des livres.

La proposition de fixer cette allocation à 150 fr. est adoptée.

Séance du 9 novembre 1900

PRÉSIDENCE DE M. CH. MOCQUERY, *président.*

M. le président donne lecture de la correspondance et notamment : d'une lettre annonçant que le 39e congrès des sociétés savantes se tiendra à Nancy l'année prochaine ;

De lettres des directeurs des établissements d'instruction publique de Dijon, remerciant la société des volumes qu'elle a offerts pour être décernés comme prix.

M. le président annonce des conférences éventuelles et demande à la société de les voter, ce qui est fait.

Trois candidatures nouvelles sont proposées pour la prochaine séance ; ce sont :

MM. Pantin, inspecteur de la compagnie P.-L.-M. en retraite, présenté par MM. Rouget et Mocquery ;

Le Dr Vangeon, à Montbard, présenté par MM. Moser et Mocquery ;

Anot, sous-intendant militaire en retraite, conseiller municipal à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Lory.

M. le bibliothécaire donne lecture de la liste des

ouvrages reçus par la société depuis la dernière séance ; à signaler :

Les Bourguignons de l'Yonne à la cour de Philippe de Valois, par M. Ernest Petit.

Projets d'achèvement du système métrique, par M. de Ray Pailhade.

Sur une statue de Saint-Jean-Baptiste découverte dans l'église de Rouvres, par Louis Poinsot.

Recherches sur l'origine de l'Idée de Dieu d'après le Rig-Véda, par M. Guérinot, docteur ès-lettres.

Les grands collecteurs de la ville de Dijon, par M. Ch. Mocquery, ouvrage honoré d'une médaille d'or à l'exposition universelle de 1900.

Le tome IV de l'*Inventaire des Archives communales de Dijon.*

M. Gaffarel donne lecture d'une partie de son travail sur la création du royaume de Portugal, par Henri de Bourgogne.

M. le président, à la fin de la séance, présente une carte de la Côte-d'Or dressée par M. Cagne, membre de la société.

Séance du 14 décembre 1900

PRÉSIDENCE DE M. CH. MOCQUERY, *président.*

A la suite de la lecture du procès-verbal, M. le président explique :

1° Que M. Oesterby devait faire une conférence à la Société, mais qu'elle n'a pu avoir lieu, parce que

la date à laquelle M. Oesterby pouvait la faire coïncidait avec l'arrivée à Dijon de M. Krüger, président de la République du Transvaal.

2° Que les pourparlers engagés avec M. Marcel Monnier permettent d'espérer que sa conférence aura lieu au mois de janvier.

3° Que des motifs de discrétion professionnelle n'ont pas permis de retenir au procès-verbal les communications de M. Gariod.

De la correspondance, M. le président communique :

Lettre de la Société de géographie de l'Est, à Nancy, invitant la société à se faire représenter au Congrès National des sociétés françaises de géographie qui tiendra sa 22e session à Nancy, du 1er au 5 août prochain et à prendre part à ses travaux en faisant connaître au plus tôt les sujets d'étude ou les communications à soumettre éventuellement à ce Congrès.

Lettre de la Société Khédiviale de Géographie au Caire, annonçant que le 11 décembre courant elle a célébré le jubilé de sa fondation qui date de 1875.

Notes de l'explorateur, M. Charles Soller, membre du conseil supérieur des colonies à Paris, sur une nouvelle mission dont a été chargé son collaborateur, M. le Dr Morisse, qui s'est embarqué récemment avec sa jeune femme et douze autres personnes à destination du Venezuela pour continuer, dans les forêts du Caroni et du Bas-Orénoque, ses études sur les arbres et lianes à caoutchouc.

La société vote l'échange de ses publications avec :

1° La Royal Geographical Society of Australasia du Queensland, Brisbane.

2° La Gesellschaft für Erd et Volkerkunde, à Giessen (Hessen), Allemagne.

M. le président dépose sur le bureau :

1° *Au nord de l'Afrique*, par Francis Drouet, consul à Nice de S. M. I. le Schah de Perse et membre de la Société normande de Géographie.

2° *Le communisme et le féminisme à Athènes*, par P. Mabille, professeur honoraire de philosophie, membre de la société.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Deux nouvelles candidatures sont proposées :

1° M. Paul Moreau, ancien élève à l'école coloniale, soldat au 27e régiment d'infanterie à Dijon, présenté par M. l'abbé Morizot, curé de Pluveau et M. Pierre Joliet, propriétaire à Tart-l'Abbaye.

2° M. Bouillot (Victor), instituteur à Braux, par Pont-Royal, présenté par MM. Cazet et Mocquery.

Sont ensuite admis comme membres de la société, les candidats ci-après, proposés à la dernière séance :

MM. Pantin, inspecteur de la Cie des chemins de fer P.-L.-M., en retraite.

Dr Vangeon, médecin à Montbard.

Anot, sous-intendant militaire en retraite, conseiller municipal à Dijon.

L'ordre du jour appelle le vote pour le renouvellement du bureau et du comité de publication. Avant de céder le fauteuil à un successeur, M. Mocquery remercie la société, les membres du bureau et ceux du comité de publication du concours que chacun lui a prêté pendant les trois années de sa présidence. Il est ensuite procédé au vote pour l'élection du président et M. Gaffarel est élu par 21 voix et est proclamé,pour trois ans, président de la société.

Ont en outre obtenu des voix : M. Chabeuf, 6, M. Dumay, 4 et M. Lory, 1.

Election des vice-présidents :

Sont élus : M. Mocquery, par 26 voix,
M. Chabeuf, par 22 voix.

Ont en outre obtenu des voix :

MM. Oubert, 5, Lory, 4, Moser, 2, Dumay et Huguenin, chacun une.

En conséquence, MM. Mocquery et Chabeuf sont proclamés, pour trois ans, vice-présidents de la société.

Les élections du secrétaire-général et des deux secrétaires ont lieu en un seul vote.

Sont élus pour une année :

Secrétaire-général : M. Oubert, par 29 voix.
Secrétaires : M. Pierre Huguenin, par 27 voix.
M. R. Moser, par 28 voix.

On en outre obtenu des voix :

MM. Fourier, 2 voix, Cornereau, Dumay, Talfumier, chacun une voix.

Le bibliothécaire, M. Cornereau et le trésorier, M. Idoux, sont, par acclamation, réélus dans leurs fonctions pour une nouvelle année.

Sont également réélus pour une nouvelle année, les membres du comité de publication avec la seule modification que M. Dumay, non reéligible dans ses fonctions de vice-président, remplace dans ce comité M. Chabeuf devenu vice-président.

Pour 1901, le comité de publication se composera donc de MM. baron d'Avout, Clerget-Vaucouleur, Cuny, Drioton, Dumay, Fourier, Anatole Huguenin, Lory, Mallard, Perronne.

MM. Bulon, Cuny et Huot acceptent de former la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier.

M. Gaffarel continue et termine la lecture de son travail sur l'établissement du royaume de Portugal, par Henri de Bourgogne. Des remerciements lui sont adressés.

M. Chabeuf expose que peu de jours avant sa mort, survenue inopinément le 18 mai 1899, M. Philippe Vallée, archiviste municipal et bibliothécaire-adjoint de la ville de Dijon, lui avait remis une copie complète des pièces concernant l'entrée solennelle de Charles le Téméraire à Dijon le 23 janvier 1473/4 et la translation à la Chartreuse de Dijon des restes de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, cérémonie qui suivit de près celle de l'entrée.

M. Vallée destinait cette pièce, qui n'a jamais été intégralement publiée, à la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, dont il était membre. Seulement il souhaitait que M. Chabeuf y fît une introduction et préparât quelques notes pour identifier les nombreux personnages cités au cours du récit. M. Chabeuf se considère comme l'exécuteur testamentaire du regretté M. Vallée ; il s'occupe depuis quelque temps déjà de réunir les matériaux nécessaires et espère pouvoir déposer prochainement, sur le bureau de la société, l'œuvre de M. Vallée, complétée selon le vœu de l'auteur.

Séance du 11 janvier 1901.

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *président*

M. Gaffarel, en prenant possession du fauteuil présidentiel, remercie en ces termes la société de l'avoir chargé de la présider.

Vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler pour la seconde fois à la présidence de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. C'est une marque d'estime et de sympathie dont je sens tout le prix et je vous prie d'agréer sans phrases, mais de tout cœur, mes sincères remerciements. Je ne me dissimule pas pour autant tout ce que mes nouvelles fonctions présentent de délicat ; j'ai en premier lieu un héritage difficile à soutenir, car mon prédécesseur a occupé ce fauteuil avec tant de dignité, tant d'autorité et de compétence, qu'il me sera

bien difficile, je ne dis pas de le faire oublier, mais de ne pas le faire trop regretter et à ce propos je saisis avec empressement cette occasion pour remercier M. Mocquery, au nom de la société et au mien, du zèle et du dévouement qu'il n'a cessé de montrer pour les intérêts de la société, pendant les trois années de sa présidence. Grâce à lui, non seulement le nombre de nos collègues a suivi une progression constante, mais la société a continué la série de ses excellentes publications, et, en dehors de ses séances ordinaires, a pu donner au grand public quelques conférences de vulgarisation qui ont eu un grand succès. Fidèle à sa tradition déjà ancienne, votre nouveau Président s'efforcera de continuer ce qui a été si bien commencé, mais il ne pourrait le faire sans votre concours à vous tous, messieurs. Il espère que vous continuerez à être unis comme par le passé et que vous oublierez, au seuil de cette porte, comme nous l'avons toujours fait, les légers dissentiments sur les nuances d'opinion qui peuvent nous séparer ; que vous le seconderez par votre empressement à contribuer à ses travaux et à étendre aussi le bon renom d'une société jeune encore, mais qui, nous avons le droit de le dire bien haut, tient un rang honorable parmi les sociétés savantes des départements. Aussi bien nous aurons bientôt l'occasion d'affirmer sa vitalité, puisque, vous le savez déjà, c'est à Dijon, en 1902, que se tiendra le 31e congrès de l'association française pour l'avancement des sciences. C'est à ce tournoi pacifique que je vous convie dès maintenant, messieurs, bien convaincu que mon appel sera entendu et que Dijon, grâce à vous, maintiendra sa vieille réputation scientifique. A l'œuvre donc et sans plus nous attarder à des compliments inutiles, remettons-nous tout de suite au travail.

De la correspondance reçue, M. le président com-

munique : 1° une lettre par laquelle M. L. Songy, directeur de la *Revue mensuelle de l'expansion française coloniale à Paris*, rappelle l'importance des communications télégraphiques de la métropole avec ses colonies et met à la disposition des membres de la société au prix de 10 centimes la carte des câbles télégraphiques actuels.

2° Une lettre de M. V. Turquan qui entretient la société du projet qu'il poursuit de la prochaine publication d'un Atlas géographique et économique de la France.

3° Lettre de part par laquelle la Société de géographie de Lisbonne annonce le décès de son éminent secrétaire général, Luciano Cordeiro.

M. le président annonce que l'impression du tome VII de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* est terminée et que ce volume est en voie de distribution aux sociétaires. Des félicitations et remerciements sont adressés à l'auteur, M. Ernest Petit.

M. le président annonce que le nombre des sociétaires se maintient au-dessus de la moyenne et est actuellement de 378.

Des remerciements sont adressés à M. Cyprien Seuret, propriétaire à Labergement-les-Auxonne, pour communication d'un travail historique sur cette commune.

M. le bibliothécaire énumère les ouvrages reçus depuis la dernière séance et M. le président dépose sur le bureau, avec remerciements à l'adresse de son auteur, un opuscule de René Puaux, étudiant

ès-lettres à Paris, sur *La Finlande et sa crise actuelle*, avec une préface d'Anatole France.

Ensuite d'un vote favorable, sont admis comme membres de la société :

MM. Paul Moreau, ancien élève à l'école coloniale, soldat au 27e régiment d'infanterie à Dijon ;
Victor Bouillot, instituteur à Braux, par Pont-Royal (Côte-d'Or).

Les candidatures nouvelles ci-après sont proposées :

MM. Georges Maréchal, 120, rue de la Boétie, à Paris, présenté par MM. Darantiere et Gaffarel.
Cyprien Seuret, propriétaire à Labergement-les-Auxonne, présenté par MM. Gaffarel et Roblin, instituteur à Prenois.

M. Bulon, au nom de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier, fait un rapport et conclut à leur adoption. Les comptes du trésorier sont en conséquence approuvés. Le projet de budget pour 1901 est également adopté.

Des remerciements sont votés au trésorier et à la commission de vérification des comptes.

M. Ladey de Saint-Germain commence la lecture de son étude sur le château de Montaigu et ses seigneurs.

Lecture est également commencée de la notice communiquée par M. Cyprien Seuret sur Laberge-

ment-les-Auxonne, par Joseph Dunand, « gardien » des capucins d'Auxonne, membre des Académies de Besançon, de Hambourg et de Hesse-Cassel (1778).

Séance du 8 février 1901

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *président.*

La correspondance donne lieu aux communications suivantes :

La Société industrielle de Rouen invite la société à participer aux travaux du congrès qu'elle prépare et qui coïncidera avec l'ouverture, le 15 juin, de l'Exposition des Arts appliqués à la décoration des tissus.

M. l'abbé Martin, directeur du *Bulletin Historique du diocèse de Lyon*, demande l'échange de ce bulletin avec les publications de la Société. Cet échange est adopté.

M. R.-E. Gascon, membre de la société, dépose le bulletin n° 3 de l'année courante des *Mémoires de la Société Grayloise d'émulation* et demande le même échange des publications de la société avec celles de cette Société Grayloise. Cette demande est également adoptée.

La Société de Géographie de Paris accuse réception du compte-rendu qui lui a été adressé de la dernière séance de la société.

Mme veuve Paul Soleillet remercie la société pour le secours de cinquante francs qui lui a été accordé.

M. P. Moreau remercie de son admission dans la Société.

M. le président rend ensuite compte de ses pourparlers avec Marcel Monnier, en vue d'une conférence qui aura lieu le vendredi 8 mars sur son voyage d'exploration dans l'Asie française, l'Annam et le Tonkin.

M. le président explique aussi le nouvel aménagement de la salle de réunions de la société par suite des modifications apportées aux locaux loués au Comptoir National d'Escompte.

En suite d'un vote favorable, MM. Cyprien Seuret, à Labergement-les-Auxonne, et Maréchal, à Paris, sont proclamés membres de la société.

Les candidatures nouvelles ci-après sont proposées :

MM. de Guillin d'Avenas, 25, place Saint-Michel, à Dijon, présenté par MM. Chabeuf et Gaffarel.

Le Dr Albert Breton, place Darcy, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Darantiere.

Maurice Darantiere, étudiant, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Darantiere.

De Treil de Pardailhan, père, au château d'Autricourt (Côte-d'Or), présenté par MM. Bergier et Gaffarel.

M. Ladey de Saint-Germain continue la lecture de son étude sur le Château de Montaigu. Des remerciements lui sont adressés.

Lecture est également donnée de lettres descriptives d'une croisière française dans le Levant en 1833, par l'enseigne de vaisseau devenu plus tard l'Amiral Fabre de la Maurelle.

Séance du 8 mars 1901

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *président.*

Conférence de Marcel Monnier

Aucun procès-verbal de cette séance conférence au Grand Théâtre, n'ayant été fait, M. le président en retrace brièvement l'intérêt et le succès à la séance du 19 avril en chargeant le secrétaire d'en conserver le souvenir par l'insertion dans le registre des procès-verbaux du compte-rendu fait par l'un des journaux de la ville. Voici ce compte-rendu :

« Notre premier mot sera pour remercier de tout cœur l'excellente Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, qui nous a procuré, vendredi, une charmante soirée. Nos sentiments de gratitude vont aussi — cela va sans dire ! — au conférencier, M. Marcel Monnier, qui a fait passer de délicieux instants aux très nombreux auditeurs qui se pressaient au théâtre. M. Monnier est, nous l'avons dit déjà, un des plus intrépides et des plus modestes parmi nos explorateurs. Il a successivement parcouru, pour son seul plaisir, les grandes contrées

du monde... C'est pourquoi, avant-hier soir, lorsqu'il a ouvert la séance, M. P. Gaffarel, président de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, après les remerciements d'usage à ses compatriotes « pour l'empressement gracieux avec lequel ils ont répondu à l'appel qui leur avait été adressé », a dit, en parlant du conférencier, que point n'était besoin de le présenter. Les applaudissements répétés lui ont prouvé que la belle assemblée venue pour entendre M. Marcel Monnier partageait cette manière de voir.

« ... Fort aimablement, M. Marcel Monnier a commencé son récit. « Jamais, a-t-il dit, les voyageurs ne se font prier pour raconter leurs voyages. Je ne serai pas long. Comme au théâtre (puisque nous sommes au théâtre) quand une pièce est trop touffue, nous ferons des coupures dans ce voyage de 12.000 lieues. » ... Hommes et choses d'Extrême-Orient retiennent, en ce moment, l'attention générale. Les journaux donnent, jour par jour, la narration de ce qui se fait là-bas ; nul besoin, donc, d'insister sur ce point.

« Depuis longtemps on parle du péril jaune. Cette crainte d'une invasion chinoise est-elle exagérée ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, elle ne peut avoir lieu — si elle a lieu — avant longtemps, avant des siècles et des siècles. On parle également d'un autre péril. La vieille Europe serait-elle menacée par l'industrie chinoise ? Il n'est pas facile de le dire. La Chine est travailleuse et commerçante ; le Céleste est d'une frugalité proverbiale, sans cependant faire

fi d'un bon morceau lorsqu'il lui tombe sous la main. Il possède, par dessus tout, une merveilleuse qualité, si on peut dire : il prend le temps comme il vient. Le soir, après sa journée, il s'endort où il peut, comme il peut, du sommeil du juste, la tête sur l'oreiller (lire : très souvent sur une brique). Les plus hauts personnages chinois procèdent ainsi, lorsque les circonstances l'exigent. Que de fois Li-Hung Chang lui-même, en ces derniers temps, a dormi à la belle étoile, ou accroupi dans sa chaise, côte à côte avec ses bagages !

« Pour la plus grande clarté de son récit, M. Marcel Monnier a fait défiler sous les yeux des auditeurs toute une série de photographies d'un haut intérêt. Prises un peu partout, au cours de son long voyage, elles ont contribué à donner à ses descriptions un attrait de plus. Sans bouger de son fauteuil on pouvait, par instants, se donner l'illusion d'un véritable voyage au long cours...

« L'aimable conférencier nous a montré une race jaune vigoureuse, bien douée sous le rapport musculaire, intelligente, mais manquant totalement d'esprit d'initiative. Le Chinois a été bien dépeint quand on a dit qu'il avait la tête dans le présent et les pieds dans le passé !... Un point à retenir encore de la narration de M. Marcel Monnier. La Chine, si étrange que cela paraisse, est la meilleure des démocraties. La liberté y est grande, si grande même qu'elle frise l'anarchie...

« M. Marcel Monnier nous a parlé du Japon : il a établi un parallèle entre les Chinois et leurs voisins.

Les Japonais sont plus entreprenants. Depuis un demi-siècle, ils ont fait des progrès énormes dans l'art de la guerre. Ils l'ont prouvé il n'y a pas longtemps, lors de leur campagne contre la Chine. Le conférencier nous a entretenus ensuite de la Chine de l'Ouest, qu'il a parcourue pendant de longues semaines, à son retour du Japon. Ce qui frappe le plus, ce sont les marques indélébiles d'ancienneté qu'on rencontre à chaque pas. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'alors que Rome et Athènes étaient dans toute leur splendeur, la Chine existait depuis des siècles.

« Parlant de la Corée, l'orateur en a décrit les sites, les principaux monuments, les mœurs. Il a jeté une note gaie parmi les auditeurs en abordant la question — très grave — de la toilette. Mon Dieu oui, de la toilette ! En Corée, rien qu'au chapeau on reconnaît à qui l'on a à faire. Il y a, tout d'abord, la coiffure de l'homme du monde, une sorte de dessus de chapiteau en soie et fin bambou ; puis le chapeau du paysan, aussi volumineux que la toiture d'une pagode ; enfin, le chapeau de deuil, un immense couvre-chef sous lequel le Coréen — homme ou femme — disparaît presque complètement. Comme chez nous il y a le deuil et le demi-deuil, qui durent celui-ci six mois, celui-là une année. Les vêtements de soie sont remplacés, pendant la durée du deuil, par de simples toiles d'emballage.

« M. Marcel Monnier a continué sa conférence par le récit de son excursion en Mongolie. Il a retrouvé, là-bas, les traces du séjour d'un compatriote, am-

bassadeur de saint Louis, en 1255. Comme bien l'on pense, ce ne fut pas sans émotion qu'il tint entre ses mains les objets laissés en ce coin de l'Asie, à des milliers de mètres d'altitude, il y a 646 ans, par un autre explorateur, un brave Français !... En terminant, l'orateur s'est excusé d'avoir parlé un peu longuement. Les bravos répétés lui ont prouvé, au contraire, qu'il avait su intéresser et charmer, et que les instants avaient semblé plutôt courts. M. le président s'est, du reste, fait l'interprète du brillant auditoire en remerciant sincèrement M. Marcel Monnier. »

Séance du 19 avril 1901

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *président.*

Le président explique que la séance ordinaire de la Société du 8 mars dernier a été remplacée par la conférence Marcel Monnier.

Il annonce ensuite le dépôt des ouvrages suivants:

Par M. Darantiere, imprimeur, membre de la Société :

1° *Travaux du Congrès International de pêches de Bayonne-Biarritz.*

2° *Notes sur le Mexique,* de Vatelin.

3° Publications de la commision d'organisation de l'Exposition du Ministère des Colonies. — 5 volumes.

4° *Sénégal et Soudan.*

5° *Le Sénégal.*

6° *Les Cultures coloniales*, de Jumelle, 2 volumes.

Par M. Cl. Madrolle :

1° *Hai-Nan et la Côte Continentale voisine.*

2° *Itinéraires dans l'Ouest de la Chine*, 1895.

Par M. Edouard Viard, ex-chargé de mission du Ministère des Colonies :

Etude sur l'Afrique française aurifère.

Par la Société des Sciences et Arts du Beaujolais :

Etude Historique sur Beaujeu-sur-Saône, par le Docteur J. Bertin, médecin honoraire des Hospices de Gray, membre de la société.

Par M. le Sénateur Mazeau, ancien premier président de la cour de cassation, conseiller général, membre de la société : *Un Atlas Historique et Géographique de la France ancienne et moderne*, par Rizzi Zannoni de l'Académie Royale des Sciences et Belles-lettres de Gottingue, publié à Paris en 1764. Cet atlas aurait appartenu à Guyton-Morveau.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

En signalant tout l'intérêt que présente pour la société cet atlas ancien, M. le président annonce que M. Mazeau a fait entrevoir une nouvelle preuve de sa sympathie pour la société par la promesse de l'envoi prochain d'une publication également ancienne sur les villes de France.

Parmi la correspondance, il faut retenir :

Lettre de M. Idoux fils, professeur au Lycée de Tunis, membre de la société, accompagnant l'envoi au Comité de lecture d'un manuscrit sur le Grand Chott, Gafsa, Tozeur et Nefta du Sahara.

Lettre de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, à Villefranche, demandant l'échange de ses publications avec celles de la société. Cet échange est adopté.

Lettre de M. l'abbé Chomton, annonçant le dépôt des 50 exemplaires pour lesquels la société avait souscrit, de l'*Histoire de l'Eglise Saint-Bénigne.*

Lettre de la Société Grayloise, remerciant de son admission au nombre des sociétés correspondantes.

Lettre de M. Emile Vielle, inspecteur à Dijon de la Compagnie P.-L.-M., membre de la société, annonçant l'envoi de sa photographie pour l'Album de la société.

Le programme du prochain congrès archéologique de France dont la session aura lieu du 11 au 18 juin à Agen et à Auch.

Lettre de la Société de Géographie de l'Est à Nancy, annonçant que l'amiral Fournier a accepté la présidence de la XXII[e] session à Nancy, du 1[er] au 5 août, du Congrès National des Sociétés françaises de Géographie.

Lettre de MM. Garnier frères, libraires à Paris, appelant l'attention de la société sur leur *Nouveau Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de géographie et de mythologie*, par L. Grégoire, mis à jour par Maurice Wahl, orné de 450 gravures.

Le journal russe *Le Climat* donnant des indications météorologiques sur la Russie.

M. le bibliothécaire donne connaissance des ouvrages reçus depuis la séance du 8 février.

M. Mocquery annonce qu'une économie de 15 fr.

ayant pu être réalisée sur la quote-part des dépenses imposées à la société pour sa participation à l'Exposition Universelle, cette somme lui a été restituée au profit de la caisse de la société par la direction des finances de l'Exposition Universelle.

Ensuite d'un vote favorable,

MM. de Guillin d'Avenas, 25, place Saint-Michel, à Dijon ;

Dr Albert Breton, place Darcy, à Dijon ;

De Treil de Pardailhan, au château d'Autricourt ;

Maurice Darantiere, étudiant, à Dijon, sont proclamés, membres de la société.

Les candidatures nouvelles ci-après sont proposées :

MM. Bonin, chef du bureau de la construction de la Compagnie P.-L.-M., à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Darantiere.

Joseph Gaurau, médecin-major au 134e régiment d'infanterie, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Rouget.

Toussaint, ancien ingénieur au Creusot, boulevard de Brosses, à Dijon, présenté par MM. Breuil et A. Huguenin.

Henri Laugier, Strada Stirbey Vada, 5, à Craïowa (Roumanie), présenté par MM. Gaffarel et Gariod.

Debrand, avocat, 12, rue Pelletier-de-Chambure, à Dijon, présenté par MM. Nourissat et Dumay.

En raison de ce que l'ordre du jour de la séance est surchargé, M. Ladey de Saint-Germain demande à remettre à la séance prochaine la suite de la lecture de son travail sur le château de Montaigu.

Le frère Gabriel, professeur à l'école Saint-Joseph, à Dijon, communique son travail: « Les Alpes vues de Dijon » et fait passer sous les yeux de l'Assemblée des cartes et vues du plus haut intérêt. Des remerciements lui sont adressés.

L'ordre du jour appelle le tirage au sort entre les membres de la société de 50 exemplaires de l'*Histoire de l'église Saint-Bénigne*, par l'abbé Chomton.

Les 50 noms ci-après sont extraits de l'urne; ils ont droit chacun à un exemplaire de cet ouvrage:

MM. Abadie F., à Dijon.
Adam, recteur de l'Académie, à Dijon.
Berthot, Emile à Dijon.
Bizouard (l'abbé), curé de Saint-Bénigne.
Blondel Edouard, notaire à Dijon.
Burot, directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs, à Dijon.
Cazet, Isidore, instituteur à Beurizot.
Charles, notaire honoraire à Dijon.
Chatain F., instituteur à Montoillot.
Clément-Janin, avocat à Paris.
Collot, instituteur à Essey.
Darantiere, imprimeur à Dijon.
Déresse Ernest, à Dijon.
Doyen, lieutenant au 1er cuirassiers à Paris.

MM. Ferret (l'abbé), curé de Gemeaux.
Garcenot Mathieu, à la Plaine-Saint-Denis.
Gaulin-Dunoyer, ancien président de la Chambre de Commerce, à Dijon.
Gérault G., négociant à Dijon.
Goiset, instituteur à Grancey-le-Château.
Griess, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, à Bourgoin.
Guillemot Armand, propriétaire à Couchey.
Jeannin Ernest, instituteur à Meloisey.
Jeannin (M^lle^), institutrice à Pontailler-sur-Saône.
Lacomme, notaire à Nolay.
Latour Louis, négociant en vins à Beaune.
Lejeune, docteur en médecine, à Meursault.
Mallard Louis, agent-voyer à Dijon.
Marillier, instituteur à Montbard.
Martin, instituteur à Sombernon.
Matry Pierre, instituteur à Chambolle-Musigny.
Muteau Jules, commandant, au gouvernement de Paris, à Paris.
Parizot, institutrice à Villy-le-Moûtier.
Payan Louis, directeur de l'usine à gaz à La Ciotat.
Pinon René, agrégé d'histoire à Dijon.
Rosenthal Léon, professeur à Dijon.
De Saint-Seine, lieutenant de vaisseau à Lamarche-sur-Saône.
Sinault, instituteur à Dijon.
Sorlin, le colonel, à Dijon.

MM. Tagini Edmond, à Dijon.
Talfumier, notaire à Dijon.
Tirquit, receveur municipal à Dijon.
De Treil de Pardailhan, à Dijon.
Vallée J.-B., rédacteur au Progrès, à Dijon.
Vallerot, instituteur à Villecomte.
Vallotte, inspecteur d'Académie honoraire à Dijon.
Vangeon, le docteur, à Montbard.
Vaux Louis, instituteur à Saint-Symphorien.
Vercey Ch., à Dijon.
De Virieu (le colonel), à Dijon.
Voisard Alfred, à Dijon.

Séance du 10 mai 1901.

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *président.*

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Les Annales de l'Université de Lyon, 3 volumes, soit :

1° *Relation de la Cour de France* en 1690, par Ezechiel Spanheim. Nouvelle édition par Emile Bourgeot.

2° *Onomasticon Taciteum composuit Philippus Fabia.*

3° L'*Agamemnon* d'Eschyle. Texte, traduction et

commentaire, par Paul Regnaud, professeur à l'Université de Lyon.

Brochure du comité Dupleix,

Le Pays des célibataires et des fils uniques par Georges Rossignol.

Notice biographique par Gustave Pérès, sur Ludovic Drapeyron, secrétaire général de la Société de Topographie de France, fondateur de la *Revue de géographie.*

La société passe à l'ordre du jour sur la demande de souscription pour l'érection à Paris du monument national de l'Afrique française et sur une autre demande de souscription de M. Girard, commissaire en retraite de la marine nationale, pour un volume, *Le Canal maritime de Suez.*

M. le président annonce que les pourparlers engagés permettent d'espérer une conférence en octobre prochain avec projections intéressantes par M^me^ de Mayol qui est la seule femme qui ait pénétré dans le Nouveau Mexique, comme voyageur-explorateur. M. Idoux, qui la connaît personnellement, recommande cette dame, dont les conférences ont été fort appréciées dans les différentes autres villes.

En suite d'un vote favorable, sont proclamés membres de la société :

MM. Bonin, chef du bureau des constructions de la Cie P.-L.-M., à Dijon ;

Joseph Gaurau, médecin-major au 134^e^ régiment d'infanterie, à Dijon ;

MM. Toussaint, ancien ingénieur au Creusot, boulevard de Brosses, à Dijon ;
Henri Laugier, Strada Stirbey-Vada, 5, à Craïowa (Roumanie) ;
Debrand, avocat, rue Pelletier-de-Chambure, 12, Dijon.

M. Ladey de Saint-Germain continue la lecture de son travail sur le château-fort de Montaigu.

M. Collot dit qu'il a reçu pour le Musée d'Histoire naturelle de la ville un envoi considérable d'objets recueillis par M. Viard, lieutenant au 1er bataillon d'Afrique, dans le Djebel Amour du sud Oranais et de là à Igli. M. Viard est natif de la Côte-d'Or.

Il y a d'abord une quantité de cailloux roulés ayant appartenu aux poudingues pliocènes qui constituent les plateaux de *Hamada*, secs et pierreux, plus difficiles à parcourir que les dunes de sable. Ces cailloux, lorsqu'ils sont restés longtemps à la surface du sol, sont guillochés à la surface par le lent écoulement de l'eau de pluie, ou couverts d'une glaçure brillante par le frottement du sable, suivant leur nature calcaire ou siliceuse. Le sel gemme, si précieux pour les habitants du sud de l'Atlas, du Sahara, du Soudan, est représenté par un échantillon du Djebel Melah (Montagne de Sel) au N.-O. de Figuig. De Djenen bou Rezg vient une roche volcanique (ophite) avec son cortège de produits hydrothermaux, quartz, épidote, fer oligiste. Quelques échantillons de sable fin nous font connaître cet *Erg* dont il est si souvent question à propos du Sahara.

Le règne animal est représenté par une peau de mouflon, une outarde, un héron cendré, par l'inévitable lézard des palmiers, d'énormes scorpions, des escargots blancs à facies désertique et une coquille d'eau douce (Melanopris) dont les congénères ont vécu autrefois en France.

M. Viard nous a envoyé aussi des plantes séchées et fixées sur papier ; il a eu soin de retenir les couleurs du feuillage et des fleurs en reproduisant, à côté, la figure de l'échantillon par l'aquarelle. Un autre lot de végétaux est formé de plantes buissonnantes, raides, à feuillage étroit, blanchâtre, à longue racine, en un mot, éminemment organisées pour résister à un climat sec. Celles-ci sont simplement entassées dans une caisse. Rien n'est plus propre que l'inspection de cette série à donner une idée du facies désertique de la flore.

L'industrie humaine primitive est représentée par des silex taillés, par un fragment de roche gravée et par des photographies figurant de semblables roches dans leur ensemble. D'une époque incomparablement plus récente sont des pièces de monnaie marocaines, puisqu'elles ont été frappées par le sultan actuel et son prédécesseur. Quelques autres menus ouvrages modernes complètent cette collection.

Le Musée d'Histoire naturelle a reçu tout récemment un autre envoi africain. Ce sont de beaux silex taillés généralement en forme de grands couteaux ayant un bord droit et un bord convexe, trouvés à 45 kil. Sud du Caire et 45 kil. E. du Nil par M. Se-

ton-Karr, de Londres, qui nous les a généreusement offerts. Ces silex ont été abandonnés par les premiers Egyptiens, avec d'autres appartenant à d'autres types, dans les carrières et ateliers qui les ont fournis, au milieu d'un désert complètement nu.

M. Collot fait connaître en terminant que les membres de la Société qui voudraient bien venir voir mardi prochain ces objets au Musée, pourront en même temps se rendre compte de l'installation de la collection ethnographique venant aussi de l'Afrique orientale (pays des Danakils) que M. de Leschaux a donnée à la Société et qui est déposée au Musée.

M. Gascon confirme les informations de M. Collot et, en mentionnant les objets qu'il a rapportés lui-même d'Algérie et Kabylie, invite ceux des membres de la société qui seraient de passage à Fontaine-Française à aller les voir.

La lecture du voyage dans les oasis du sud Tunisien par M. Idoux est remise à la prochaine séance.

LISTE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1901

Président honoraire : M. Muteau (Charles), conseiller honoraire à la cour d'appel, à Paris.

Président : M. Gaffarel, doyen honoraire de la faculté des lettres, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Chabeuf, président de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des antiquités ; Mocquery, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, élus pour trois ans le 14 décembre 1900.

Secrétaire général : M. Oubert, professeur au Lycée, à Dijon.

Secrétaires : MM. R. Moser, négociant en vins, Consul de Suisse à Dijon et Pierre Huguenin, avoué à la cour d'appel.

Trésorier : M. Idoux, directeur de la Banque de France, à Dijon.

Archiviste bibliothécaire : M. Cornereau, juge suppléant, tous élus pour un an, le 14 décembre 1900.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1901.

MM.

Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

Clerget-Vaucouleur (E.), conseiller honoraire à la Cour d'appel.

Cuny, receveur des postes en retraite.

Drioton (Clément), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

Dumay, ancien magistrat, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

MM.

Huguenin (Anatole) membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

Lory, ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Personne, ancien conseiller de préfecture.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), général d'état-major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Binger, directeur des affaires africaines au ministère des colonies, 15, rue Prony, à Paris.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Faucon (Narcisse), publiciste, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou, à Alger.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 4e classe, 7, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottava (Canada).

Yung (le P.), Supérieur des Pionniers africains.

Zeppelin (comte Eberhardt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 1er AOUT 1901

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM.

18 février 1885. Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 23, à Dijon.

10 mars 1899. Adam, recteur de l'Académie de Dijon, rue Crébillon, à Dijon.

14 avril 1899. Allenbach, chef d'exploitation des Tramways départementaux de la Côte-d'Or, boulevard Sévigné, Dijon.

18 novembre 1881. Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Buffon, 11, à Dijon.

14 décembre 1900. Anot, sous-intendant militaire en retraite, conseiller municipal, rue Jean-Jacques-Rousseau, 78.

F. 6 mai 1881. Arbinet (Simon), juge de paix, place de la République, 2, à Dijon.

14 avril 1886. Arnal (Zacharie), pasteur protestant, boulevard de Brosses, à Dijon.

14 janvier 1885. Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.

14 décembre 1894. Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.

10 mai 1889. Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue de Mirande, 14, à Dijon.

11 janvier 1895. Azan (Paul), lieutenant de zouaves, à Tlemcen (Algérie).

MM.

F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 8, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay, par Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Bast (de), ancien magistrat, rue James-Demontry, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont (Prince duc de), rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Belime (Henri), propriétaire, rue Jeannin, 45, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Bergery, instituteur à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).
9 février 1899.	Bergier, vétérinaire, rue Berlier, à Dijon
9 mars 1894.	Berlier, avocat à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 25, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, quai Saint-Esprit, à Gray.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La) populaire de Nuits.
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Talmay (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, à Auxerre (Yonne).
10 décembre 1897.	Bizouard (l'abbé), curé de la cathédrale, place Saint-Bénigne, à Dijon.
9 février 1894.	Blagny (Charles), président du tribunal de Libreville (Congo), à Spoy (Côte-d'Or).

MM.

8 juin 1894.	Blaudin-Valière, licencié ès-lettres, boulevard Carnot, 42, à Dijon.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.
14 janvier 1898.	Bocquet (Léonce), négociant en vins à Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or).
10 mai 1901.	Bonin, chef de bureau des constructions de la Cie P.-L.-M., 26, rue Bannelier, à Dijon.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rue de l'Hôpital, 25, à Dijon.
15 avril 1898	Boudriot-Changarnier (Julien), négociant à Nolay (Côte-d'Or).
11 janvier 1901.	Bouillot (Victor), instituteur à Braux, par Pont-Royal (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Bouret, négociant à Plombières-les-Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Marcilly-Ogny, par Pouilly-en-Auxois.
10 mars 1899.	Bouteiller, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, cour de Bar, Dijon.
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), place Saint-Jean, 21.
13 mars 1896.	Brandeïs, directeur de la manufacture des tabacs, boulevard Voltaire, à Dijon.
19 avril 1901.	Breton (Albert), docteur-médecin, place Darcy, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
10 janvier 1896.	Breyne (de), colonel, place Darcy, 17, Dijon.
12 mai 1899.	Bruey, instituteur, à Minot (Côte-d'Or).
8 décembre 1899.	Bruley, instituteur à Plombières-les-Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
5 février 1897.	Burot, directeur de l'Ecole normale des instituteurs de Dijon, rue des Moulins, Dijon.

MM.

9 décembre 1898. Cagne, instituteur, à Arrans (Côte-d'Or).

10 mai 1895. Carnot (Ernest), ancien député, conseiller général de la Côte-d'Or, rue de Lubeck, 38, à Paris.

8 février 1895. Carnot (Sadi), capitaine au 39e de ligne, avenue de l'Alma, 19, à Paris.

14 février 1896. Cazet (Isidore), instituteur, correspondant de la Commission des Antiquités, à Beurizot (Côte-d'Or).

15 avril 1898. Cerceuil (Georges), ex-agent de la Cie d'assurance « le Phénix », rue Devosge, à Dijon.

10 février 1886. Chabeuf (Henri), président de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

20 avril 1887. Chalmandier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).

9 juin 1893. Chambellan, instituteur à Corcelles-les-Cîteaux (Côte-d'Or).

8 mai 1896. Chamoin (Albert), employé à la Trésorerie générale, petite rue des Roses, 11, à Dijon.

8 décembre 1886. Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.

10 juin 1892. Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varenne-sur-Amance (Haute-Marne).

15 avril 1898. Charles, notaire honoraire, rue Vauban, 21, Dijon.

11 mars 1898. Chatain (François), instituteur à Montoillot (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.

9 février 1887. Chenagon, colonel au 2e régiment d'infanterie de marine, Saint-Denis (Réunion).

21 février 1883. Chevalier, instituteur, à Auxonne (Côte-d'Or).

MM.

12 juin 1896.	Chevalier (l'abbé), missionnaire apostolique, à Fixey (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Choiset (Mme Alice), née Gros, institutrice à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 mai 1897.	Chomereau de Saint-André (le général de), rue Jeannin, à Dijon.
11 mars 1898.	Chomton (l'abbé), aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Monge, 9, Dijon.
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
10 janvier 1896.	Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée, rue Louis-Blanc, 5, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller honoraire à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.
14 avril 1899.	Collard, ancien notaire, boulevard Thiers, 23, Dijon.
9 juillet 1894.	Collardot-Cabet (Mme), propriétaire à Nuits (Côte-d'Or).
12 février 1892.	Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
9 juin 1893.	Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 4, à Dijon.
12 janvier 1894.	Collot, instituteur à Essey (Côte-d Or).
10 avril 1891.	Coquille (Justin), instituteur en retraite à Vougeot (Côte-d'Or).
18 février 1885.	Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.
14 janvier 1889.	Corot (Henri), notaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).

MM.

14 juin 1887. Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.

13 décembre 1895. Cotétidot, propriétaire, rue Vannerie, Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

10 janvier 1890. Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône et-Loire).

10 juin 1892. Court (Paul), négociant, associé résidant de la Commission des Antiquités, rue Devosge, à Dijon.

13 mars 1896. Couturier (l'abbé Hippolyte), curé de Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or).

8 février 1895. Couvreux (Lucien), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Suresne, 7, Paris.

12 mai 1886. Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.

13 mai 1892. Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.

18 novembre 1881. Daigney, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).

10 mars 1899. Damée, docteur-médecin, rue Amiral-Roussin, Dijon.

13 janvier 1893. Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

19 avril 1901. Darantiere (Maurice), étudiant, 65, rue Chabot-Charny, à Dijon.

10 mai 1901. Debrand, avocat, rue Pelletier-de-Chambure, 12, à Dijon.

11 décembre 1896. Defoug, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, place Saint-Pierre, Dijon.

11 juin 1889. Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.

MM.

23 juin 1882. Demartinécourt, place du Château, 7, à Blois (Loire-et-Cher).

8 décembre 1886. Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, en retraite, 44 *bis*, rue du Château, à Asnières (Seine).

13 janvier 1886. Deresse (Ernest), ancien négociant, rue Verrerie, 37, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.

10 mars 1899. Deroye, compositeur de musique, rue Longepierre, Dijon.

10 mars 1893. Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.

10 mars 1882. Deschamps (Adolphe), inspecteur d'académie, rue Sambin, à Dijon.

10 décembre 1897. Desfontaines, ingénieur, à Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).

9 février 1899. Desgranges, président du Tribunal de commerce, place de la République, 19, à Dijon.

14 juin 1889. Desserteaux (Fernand), professeur à la Faculté de droit, boulevard Carnot, à Dijon.

14 janvier 1885. Détourbet (Edmond), ancien avocat-général, 29, rue de Lubeck, à Paris.

13 janvier 1899. Dézerville, agréé au Tribunal de commerce, rue du Palais, à Dijon.

18 novembre 1881. Dhiel (Ernest), avocat, avenue Malignon, 5, à Paris.

12 mars 1884. Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.

18 mars 1886. Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.

12 décembre 1883. Doudin (Antoine), ancien instituteur, à Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

8 mai 1891. Doyen (André), lieutenant au 1er cuirassiers, 2, place du Palais-Bourbon, à Paris.

MM.

15 avril 1898.	Drioton (Clément), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Saint-Philibert, 23, à Dijon.
13 janvier 1899.	Drouhot, banquier, rue de la Liberté, 83, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).
15 janvier 1897.	Dubois (Hippolyte), ancien huissier, rue Jeannin, à Dijon.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20. à Dijon.
14 janvier 1898.	Dumont (Louis), instituteur à Rochefort, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Dupuy, avoué à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
8 juin 1900.	Durnet, avocat, adjoint au maire de Dijon, boulevard Sévigné, 14, Dijon.
11 décembre 1896.	Eisenmann, agrégé d'histoire, licencié en droit, boulevard Sévigné, Dijon.
9 décembre 1885.	Elie, professeur au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).
6 avril 1900.	Eugster, propriétaire, rue Berlier, 28, Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propr , rue de Metz, 12, à Dijon.
14 avril 1899.	Farcy (Louis), instituteur à Montbard (Côte-d'Or).
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur à Talant (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Fauvart-Bastoul, commandant de dragons, rue Vauban, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur à Lux (Côte-d'Or).
13 avril 1894.	Ferret (l'abbé), curé de Gemeaux (Côte-d'Or), correspondant de la Commission des Antiquités.
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
5 février 1897.	Finot (Nicolas-Hippolyte), négociant en vins, rue du Petit-Potet, à Dijon.

MM.

27 décembre 1882. Flassayer, ancien proviseur, à Bourg (Ain).

12 mars 1884. Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie, rue des Roses, 9, à Dijon.

14 avril 1884. Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.

14 janvier 1885. Fontaine (Paul), négociant à Hanoï (Tonkin).

12 mars 1887. Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.

13 janvier 1899. Fontenay (de), rue Notre-Dame, 6, à Dijon.

10 mai 1895. Fougère, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 3, à Dijon.

12 mars 1884. Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Lenôtre, 25, à Dijon.

14 juin 1889. Fournier (Auguste), entrepreneur, maire de Dijon, rue de Mirande, 5, à Dijon.

10 juin 1898. Fournier (Louis), homme de lettres, rue des Lyonnais, à Beaune (Côte-d'Or.

21 mars 1883. Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.

10 novembre 1893. Gadeault, directeur de l'école supérieure de commerce, rue Sambin, 27, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaffarel (Paul), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, conseiller général, membre de la Commission départementale des Antiquités, conseiller général de la Côte-d'Or, rue du Transvaal, 10, à Dijon.

14 juin 1889. Galimard, industriel à Flavigny (Côte-d'Or).

10 mai 1895. Garcenot (Mathieu), à Flacey, par Saint-Julien (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Garcenot (Mlle Julie), ancienne institutrice, boulev. Sévigné, chez M. Bolotte, à Dijon.

8 février 1895. Gareau (l'abbé Clément), directeur de l'Œuvre de la Jeunesse Ouvrière, rue Saint-Lazare, 19, à Dijon.

MM.

13 décembre 1889. Gariod (Charles), administrateur des services civils en Indo-Chine.

23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), avenue Victor-Hugo, 19, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), proviseur du Lycée de Bourges, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

15 avril 1885. Gascon (Richard-Edouard) conducteur-voyer. principal en retraite, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

18 février 1898. Gascon (Honoré), pharmacien à l'Arba (Algérie).

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer (Ernest), ancien Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

10 mai 1901. Gauran (Joseph), médecin-major au 131e régiment d'infanterie, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue Verrerie, 1, à Dijon.

F. 6 mai. 1881 Geley (Mlle), institutrice, r. Saumaise, 18, Dijon.

11 juin 1884. Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gibaux, ancien directeur de l'Ecole normale, place d'Armes, 18, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet (Joseph), agent général du Phénix, 22, rue de la Liberté, à Dijon.

13 juin 1883. Goiset, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.

13 décembre 1895. Griess, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, à Bourgoin (Isère).

9 janvier 1900. Gubian, procureur-général, rue Chabot-Charny, 65 bis, à Dijon.

MM.

19 avril 1901. Guillin d'Avenas (de), propriétaire, place Saint-Michel, 25, Dijon.

13 janvier 1899. Guénois, agent général d'assurances, rue de Mulhouse, 15, à Dijon.

14 avril 1899. Guéret (Edouard), conducteur de la Cie P.-L.-M., Dijon.

14 juin 1895. Guillemot (Armand), propriétaire à Couchey, par Marsannay (Côte-d'Or).

9 janvier 1898. Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.

9 mai 1883. Hamet (Donatien), inspecteur d'assurances, boulevard Thiers, 5, à Dijon.

13 juin 1890. Hotelans (Octave d'), propriétaire, rue Pasteur, 12, à Besançon (Doubs).

8 mars 1889. Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.

12 janvier 1893. Huguenin (Pierre), avoué d'appel, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.

8 juin 1894. Huguenin (l'abbé Henri), au collège Saint-François de Sales, à Dijon.

8 juin 1894 Hugues (Gustave d'), chancelier de résidence, au Tonkin.

12 janvier 1887. Huot (Césaire), instituteur en retraite, rue Neuve-Bergère, 2, à Dijon.

9 février 1887. Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.

9 décembre 1892. Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

15 avril 1898. Jacob (Emile), industriel, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).

8 décembre 1893. Jacotot, instituteur, à Aubigny-les-Sombernon (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.

13 mars 1891. Janin, avocat, rue du Petit-Potet, 21, à Dijon.

MM.

5 février 1897.	Jarrot (l'abbé), curé de Remilly-sur-Tille (Côte-d'Or).
17 avril 1896.	Jeannin (Ernest), instituteur à Meloisey, par Beaune (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jeannin (Mlle), institutrice, à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Jobard (Alexandre), percepteur, à Vesoul (Haute-Saône).
15 mars 1895.	Jobard (Jean-François), manufacturier, rue de Gray, à Dijon.
15 avril 1898.	Jobard (Paul), imprimeur, membre de la Commission départementale des Antiquités, place Darcy, à Dijon.
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
10 mars 1882.	Joliet (Gaston), préfet de la Vienne, à Poitiers.
13 janvier 1893.	Joliet (Pierre), propriétaire à Tart-l'Abbaye (Côte-d'Or),
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
15 avril 1898.	Lacomme (Antonin), ancien notaire à Nolay (Côte-d'Or).
11 janvier 1895.	Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon.
10 juin 1892.	Laligant, employé de bureau, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.
8 mai 1896.	Lambert (Alfred), propriétaire au château de Larrey-les-Dijon.
13 juin 1890.	La Mouche (Mme), directrice de l'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.
14 juin 1889.	Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.
9 février 1889.	Lapaiche, instituteur, boul. Voltaire, Dijon.
27 janvier 1882.	Latour (Louis), négociant à Beaune (Côte-d'Or).
10 mai 1901.	Laugier (Henri), Strada-Stirbey-Vada, 5, à Craïowa (Roumanie).

MM.

10 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Leclère, brasseur, rue des Moulins, à Dijon.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), rue des Moulins, 42, à Dijon.
26 avril 1895.	Legrand (le Dr), Nuits-St-Georges (Côte-d'Or).
10 mars 1891.	Lejéas (le comte), propriétaire, à Aiserey (Côte-d'Or).
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), propriétaire, rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
2 avril 1881.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
12 juin 1896.	Leschaux (de), administrateur colonial, Porto-Novo (Dahomey).
F. 6 mai 1881.	Lévêque (Frédéric), ancien député, vice-président du Conseil général, place Saint-Jean, 4, à Dijon.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Loiselet (Henri), lieutenant de vaisseau, à Brest et rue du Bourg, 14, à Dijon.
10 décembre 1897.	Loiselet, ancien négociant, rue du Bourg, 14, à Dijon.
13 mars 1896.	Loisy (Albert de), rue Buffon, à Dijon.
14 décembre 1894.	Loisy (Robert de), à Mirande, près Dijon.
F. 6 mai 1881.	Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.
15 janvier 1897.	Mabille, docteur ès-lettres, ancien professeur de philosophie, membre de l'Académie de Dijon, rue des Moulins, 24, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Magnin (Joseph), sénateur, vice-président du Sénat, avenue Victor-Hugo, à Paris.

MM.

10 janvier 1896.	Maillard, conseiller honoraire, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
14 juin 1889.	Mairey, directeur des contributions indirectes en retraite, cours du Parc, 41, à Dijon.
10 juin 1885.	Maldant (Louis), propriétaire à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.
11 décembre 1894.	Marc (Jules), professeur au lycée de Tunis, place d'Armes, 10, à Dijon.
13 juin 1883.	Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.
8 février 1901.	Maréchal (Georges), 120, rue de la Boëtie, Paris.
2 février 1895.	Maréchal, lieutenant-colonel en retraite, 97 boulevard Montparnasse, à Paris.
20 avril 1882.	Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).
13 janvier 1893.	Marland, économe du Lycée, à Versailles (Seine-et-Oise).
10 décembre 1884.	Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mazeau (Charles), sénateur, ancien premier Président de la Cour de cassation, 87, boulevard Saint-Michel, à Paris.
3 décembre 1893.	Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, membre correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, avenue Niel, 91, à Paris.
12 janvier 1887.	Mercey (Guillaume de), instituteur à Quotigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mercier (Jean-Baptiste), place de la Banque, à Dijon.
9 mars 1900.	Mercier (Jean), rue Berbisey, 23, à Dijon.
14 décembre 1887.	Michaut (docteur), chef de physiologie à l'École de médecine, rue des Novices, 1, à Dijon.

MM.

14 juin 1889. Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.

10 janvier 1896. Michel, rue Saint-Philibert, 51, à Dijon.

10 décembre 1897. Millon (Jules), rue Vauban, 12, à Dijon.

9 mai 1883. Millot (Mme), institutrice à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).

15 mars 1895. Millot, proviseur honoraire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

10 juin 1898. Millot (Lucien), licencié ès-lettres, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

11 mars 1898. Misserey (Henri), notaire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président de l'Académie de Dijon, membre de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, 6, à Dijon.

12 mars 1884. Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.

10 décembre 1897. Montholon (Prince de), 142, rue de Grenelle, à Paris.

11 janvier 1901. Moreau (Paul), ancien élève à l'Ecole coloniale, soldat au 27e régiment d'infanterie, à Dijon.

8 décembre 1899. Morelot (l'abbé), curé de Saint-Thibaut (Côte-d'Or).

13 décembre 1889. Morizot (l'abbé), curé de Pluvault (Côte-d'Or).

8 juillet 1885. Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Moser (Rodolphe), négociant, consul de Suisse, rue Chancelier-Lhôpital, 17 *bis*, Dijon.

14 janvier 1885. Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.

10 février 1886. Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, député de la Côte-d'Or, rue Lincoln, 3, à Paris.

MM.

F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, rue Beaujon, 1, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), commandant, au gouvernement de Paris, rue Lincoln, 3, à Paris.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur à Seurre (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Noirot (l'abbé), curé de Plombières-les-Dijon.
8 décembre 1899.	Nourissat, avocat, conseiller général, boulevard Carnot, à Dijon.
8 décembre 1899.	Nourry (Emile), libraire, place Saint-Étienne, Dijon.
14 avril 1893.	Obriot, propriétaire à Blaise (Haute-Marne).
10 décembre 1897.	Octave (Georges), rue Saint-Bénigne, à Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, rue de l'Egalité, 2, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Oudotte, professeur, boulevard Carnot, 11, à Dijon.
9 mars 1900.	Pagot, instituteur, à Montagny-les-Beaune (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Pansiot (Louis), instituteur à Fixin (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.
11 mars 1898.	Parizot (Mme), institutrice à Talmay.
10 janvier 1896.	Parizot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, avenue Victor-Hugo, 34, Dijon.
14 décembre 1894.	Payan (Louis), directeur de l'usine à gaz, rue Gueymard, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
14 décembre 1894.	Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.
7 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur à Poissons (Hte-Marne).

MM.

8 juin 1900. Perdrizet, ancien négociant, rue de l'Égalité, Dijon.

9 juin 1833. Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Pernot-Gilles, propriétaire, rue Vercingétorix, à Dijon.

9 décembre 1885. Perrenet (Pierre), avocat, rue du Palais, 5, à Dijon.

14 janvier 1885. Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Perronne, ancien conseiller de préfecture, 41, rue Devosge, Dijon.

24 novembre 1882. Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.

21 janvier 1883. Petitguillaume, agent-voyer principal, rue d'Ahuy, 27, à Dijon.

12 décembre 1888. Pinon (René), agrégé d'histoire, rue Berbisey, 23, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Piot, sénateur, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).

9 décembre 1886. Pitolet (André), commis principal des postes et télégraphes, à Dijon (Côte-d'Or).

9 juin 1893. Planson (Léon), instituteur, à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).

11 juin 1897. Poinssot (Louis), étudiant, 17, rue Nicole, à Paris, et chez M. Focillon, rue Longepierre, 18, à Dijon.

11 mars 1898. Pol de Léon (Frère), directeur de l'Ecole Saint-Joseph, rue du Transvaal, à Dijon.

8 décembre 1899. Potey (Georges), propriétaire, correspondant de la commission départementale des Antiquités, à Minot, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).

10 mars 1899. Poupon (Henri), industriel, rue du Chapeau-Rouge, 2, à Dijon.

MM.

8 juillet 1885. Prost (Bernard), inspecteur général des bibliothèques, des archives et des musées historiques, 7, avenue Rapp, Paris.

9 juillet 1884. Quignard, instituteur, rue de Tivoli, 41, à Dijon.

14 juin 1901. Ramire (frère Gabriel), professeur à l'Ecole Saint-Joseph, rue du Transvaal, à Dijon.

27 janvier 1882. Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Regnier (Joseph), négociant en vins, rue Chabot-Charny, 67, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.

14 juin 1889. Regnier (Louis), distillateur-liquoriste, rue de Gray, 44, à Dijon.

14 décembre 1894. Rémond (Victor), négociant, boulevard de Brosses, Dijon.

13 janvier 1899. Rémondet, professeur à l'École primaire supérieure, à Dijon.

13 avril 1892. Rey, libraire, rue de la Liberté, 26, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.

12 décembre 1885. Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, rue du Faubourg-Raines, 51, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, boulevard de Courcelles, 53, à Paris.

13 mai 1881. Robit (Joseph), percepteur à Fontaine-sur-Saône (Rhône).

12 juin 1896. Roquelet (Claude), négociant à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

14 mai 1897. Rosenthal (Léon), agrégé d'histoire, professeur au lycée, rue de Mulhouse, 4, à Dijon.

13 mars 1891. Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.

11 décembre 1896. Rouget (Eugène), percepteur des contributions directes en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).

MM.

11 février 1891.	Rouget, avoué d'appel, cours du Parc, Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
9 mai 1890.	Roupnel (Gaston), professeur au collège d'Epinal.
14 février 1896.	Royer-Hutin, négociant, place Saint-Pierre, à Dijon.
19 mars 1900.	Saint-Seine (comte Guillaume de), châlet de Saint-Georges par Gouhenans (Haute-Saône).
13 janvier 1899.	Saint-Seine (comte Pierre de), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Saint-Seine (de), lieutenant de vaisseau (chez son père), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, Paris.
13 février 1881.	Sampré, instituteur en retraite, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, route de Beaune, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration de 2e classe, commandant la 5e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Saint-Germain-en-Laye.
8 février 1895.	Sérésin (Elisée-Reynold de), capitaine de cavalerie démissionnaire, place St-Pierre, 7, Dijon.
8 février 1901.	Seuret (Cyprien), propriétaire à Labergement-les-Auxonne.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, 3, à Dijon.

MM.

13 mai 1892.	Simonot, instituteur à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, Saline de Montaigu, par Lons-le-Saulnier (Jura).
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue du Lycée, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, 25, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Auguste), ancien trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, à Sombernon (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Stéhelin, trésorier-payeur général, rue Buffon, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (M^lle^), institutrice, rue Jacotot, 1, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, rue Saint-Bénigne, 2, à Dijon.
8 février 1895.	Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 22, à Dijon.
9 juin 1899.	Tenting, avocat, conseiller général du canton de Laignes, rue Saint-Martin, 19, à Troyes (Aube).
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881. Theuret-Dameron (Mme), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.

17 février 1882. Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.

8 décembre 1899. Thuriet, Avocat général à Besançon.

9 décembre 1892. Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'hôtel de ville, à Dijon.

9 février 1899. Toussaint, avocat, rue Chabot-Charny, 18, à Dijon.

10 mai 1901. Toussaint, ancien ingénieur, boulevard de Brosses, Dijon.

19 avril 1901. Treil de Pardailhan (de), château d'Autricourt (Côte-d'Or).

9 janvier 1891. Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, à Dijon.

10 juin 1892. Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon.

10 janvier 1896. Troubat fils, négociant, à Plombières-les-Dijon.

9 décembre 1885. Vallée (Jean-Baptiste), rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Brulard, à Dijon.

11 juin 1884. Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, à Dijon.

14 décembre 1900. Vangeon, docteur, à Montbard (Côte-d'Or).

14 février 1896. Vaux (Louis), instituteur, à Saint-Symphorien, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

14 juin 1895. Vendeur, professeur au conservatoire, place Saint-Michel, à Dijon.

8 décembre 1893. Venot, libraire, place d'Armes, Dijon.

11 mai 1897. Ventre (Louis), chef d'ateliers aux messageries maritimes, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

9 janvier 1891. Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, à Dijon.

18 novembre 1881. Vernaux, négociant, rue Gandelot, 7, à Beaune (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881. Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.

14 décembre 1894. Vialay, notaire honoraire, place Notre-Dame, à Dijon.

13 février 1891. Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, petite rue des Roses, 10, à Dijon.

26 avril 1895. Vienne (de), colonel, directeur d'artillerie à Toul, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

13 janvier 1899. Virieu (de), colonel du 27e de ligne, rue de Mirande, à Dijon.

12 mai 1899. Vogüé (le comte Arthur de), 107, rue de Grenelle, Paris et au château de Commarin (Côte-d'Or).

12 avril 1889. Voisard (Alfred), rue de la Liberté, 78, à Dijon.

9 décembre 1898. Volot, ancien notaire, rue d'Alise, à Dijon.

14 décembre 1894. Wolff (Albert), banquier, rue Vauban, 19, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, rue du Transvaal, 10, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*).

Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Gray. — Société grayloise d'émulation.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Comité de publication des Annales de l'Université de Lyon.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.

Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Ministère des Colonies.
— Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Le Bulletin de la Presse, 21, quai Saint-Michel.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde, librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
— L'Humanité nouvelle, 3, boulevard Berthier, Paris.
Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.
Vesoul. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Saône.
Villefranche (Rhône). — Société des sciences et arts du Beaujolais.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Algérie. — Société de géographie d'Alger, 1, rue Mahon.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Stuttgart). — Société de géographie.
Allemagne (Hesse). — Die Gesellschaft fur Erd und Voelkerkunde, à Giessen.

Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Naturhistorischen hofmuseum.
Australie (Queensland). — The Royal Géographical Society of Australasia, à Brisbane.
Belgique (Bruxelles) Société d'Études coloniales, Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein II.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
— *Revue trimestrielle* de l'Institut de *Ceara* (Dr Studart), rue Formoza, 46, Fortaleza.
Egypte. — Institut égyptien, le Caire.
— Société khédiviale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
— (Milan). — La Société d'exploration commerciale.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchâteloise de géographie.

HENRI DE BOURGOGNE

ET LES

CROISADES EN ESPAGNE

HENRI DE BOURGOGNE

ET LES CROISADES EN ESPAGNE

Si l'abbé Guillaume peut être considéré comme le représentant de l'Eglise au XI^e^ siècle, un prince actif et remuant, Henri de Bourgogne, le fondateur de la maison royale de Portugal, sera comme le représentant le plus complet de la noblesse féodale. Au premier les réformes de monastères, les voyages incessants à travers la France et l'Italie, l'administration de vastes domaines : au second les grands coups d'épée, les combats héroïques, les lointaines chevauchées contre les Sarrasins. Guillaume fut un homme d'état, et Henri un homme d'action. C'est du fond de sa cellule que celui-ci conduira le monde ; c'est à cheval et du pommeau de sa selle que celui-là dictera ses ordres et fera exécuter ses volontés. Ils présentent en quelque sorte les deux faces du caractère national et c'est à ce titre que la biographie du prince Henri peut offrir de l'intérêt.

Henri I, roi de France, fils de Robert et petit-fils de Hugues Capet, avait, en montant sur le

trône, cédé le duché de Bourgogne à son frère Robert. Avec ce prince, que l'on s'accorde à considérer comme le fondateur de la première maison ducale Capétienne de Bourgogne, s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire de la province. Nous n'avons pas à la raconter ici. Il nous suffira de rappeler que, lorsqu'il fut battu et tué en 1075, à Fleurey-sur-Ouche, par le régent de France, Baudouin de Flandre, la Bourgogne passa entre les mains de son petit-fils Hugues I. Le nouveau duc ne fut pas accepté sans difficultés. Il fut obligé, pour se faire des partisans, d'accorder de nombreuses concessions. Ainsi, à Saint-Bénigne de Dijon, il jure entre les mains de Raynal, évêque de Langres, de maintenir les privilèges de la province. A Bèze il dispense de l'obéissance six de ses barons, au cas où il lui arriverait de violer la liberté des assemblées. Il cède à plusieurs reprises d'importants domaines à l'abbaye de Cluny. D'ailleurs il comprenait si bien l'inanité de sa puissance qu'il essaya de la consolider par la guerre, et partit au secours du roi d'Aragon, don Sanche, menacé par les Sarrasins. Il ne semble pas que la gloire des armes l'ait séduit, car, à peine de retour en Bourgogne, il remettait le pouvoir à son frère Eudes, et se retirait à l'abbaye de Cluny, où il mourut en 1093.

Or le prince Henri de Bourgogne était le propre frère des ducs Hugues et Eudes. Son nom est

cité pour la première fois dans une charte de l'an 1082. Le duc de Bourgogne Eudes concède à l'abbaye de Molesme la terre de Marcennay, et il ne le fait qu'avec le consentement de ses frères et sœurs parmi lesquels est cité Henri. L'année suivante, en 1083, le même Eudes confirme les donations faites à cette même abbaye de Molesme quelques années auparavant par son frère Hugues, et il les fait approuver encore par ses frères et sœurs. Dès lors le jeune Henri ne paraît plus dans les événements relatifs à son pays natal : c'est dans la péninsule Ibérique qu'on retrouve sa trace. Il s'y rendit en effet de fort bonne heure et s'y signala par de tels services qu'il devint en quelque sorte l'homme indispensable. Aussi bien, comme il n'avait aucun espoir d'être quelque jour le maître de la Bourgogne, il se résigna, assez facilement, à continuer sa carrière en Espagne.

En Espagne, dans cette Afrique de l'Europe, avait commencé, depuis plusieurs siècles, la croisade contre les Sarrasins. Pendant de longs siècles encore continuera dans ce pays le duel tragique entre deux races et deux civilisations opposées. On sait que les Arabes s'étaient établis en Espagne depuis le commencement du huitième siècle, et y avaient fondé un puissant empire, mais dans les montagnes asturiennes les chrétiens avaient résisté à toutes leurs attaques, et essayaient de conquérir lambeau par lambeau le territoire perdu. Le tout

puissant empereur Charlemagne était venu à leur aide, et avait à diverses reprises franchi les Pyrénées, mais la domination Carolingienne avait été éphémère. Non seulement les successeurs dégénérés de l'Empereur d'Occident n'avaient plus songé à envoyer des armées en Espagne, mais les vastes provinces qu'ils y avaient autrefois occupées s'étaient impunément soustraites à leur domination. De plus en plus l'Espagne se séparait du reste de l'Europe, et il était à craindre que, dans cette lutte déjà trois fois séculaire, les chrétiens ne fussent définitivement vaincus. Pourtant l'Espagne n'était pas oubliée. La Papauté n'avait pas un instant cessé d'espérer l'expulsion des infidèles, et de nombreux chrétiens, soit par enthousiasme religieux, soit par ambition, n'hésitaient pas à y chercher fortune.

De tout temps certains endroits consacrés par le séjour de saints illustres ou par quelque acte religieux de grande notoriété ont été plus spécialement révérés par les fidèles, qui s'y rendent en pèlerinage. Or un des plus réputés parmi les pèlerinages chrétiens se trouvait en Espagne, à Saint-Jacques de Compostelle. D'après la tradition le corps de l'apôtre saint Jacques le Majeur reposait dans cette petite ville de Galice, gardé dans une chapelle qui était devenue peu à peu une cathédrale. Brûlée par les Sarrasins en 997, cette cathédrale avait été aussitôt reconstruite, et dans

des proportions gigantesques, avec six nefs, vingt-cinq chapelles, deux tours en coupole, et une merveilleuse façade, couverte d'une profusion de statues et d'ornements. Pendant de longues années Saint-Jacques fut le pèlerinage le plus fréquenté de l'Occident. Français, Italiens, Anglais et Allemands s'y rendaient par milliers et par dizaines de milliers. Dans nos provinces du Midi on appelle encore la voie lactée le chemin de Saint-Jacques parce que les pèlerins, ignorant la route, se contentaient, pour arriver à Saint-Jacques, de suivre la direction de ce chemin d'étoiles. Ce fut surtout au onzième siècle, après les angoisses et les épouvantes de l'an mil, que les pèlerinages devinrent fréquents. On avait tellement souffert, on éprouvait tellement non seulement le besoin des consolations célestes, mais aussi le désir de changer d'air qu'il nous faut attribuer à ces causes, pourtant si diverses, la fréquence des pèlerinages. Veut-on se rendre compte de ce qu'étaient ces pèlerinages. Il suffit de parcourir le livre composé par Aymeri Picaud, autrement nommé Olivier d'Asquins, et qui est intitulé : *De miraculis Sancti Jacobi*. Aymeri était né en Poitou, à Parthenay-le-Vieux, et s'était retiré avec sa femme, Gilberge de Flandre, à Asquins, terre voisine de Vézelay. Il vivait au temps d'Albéric, évêque de Vézelay, de 1131 à 1138, et avait réuni dans un volume plusieurs opuscules sur les mérites

de saint Jacques de Compostelle. On trouve dans cet ouvrage la vie ou plutôt la légende du saint, les chants composés en son honneur et les itinéraires suivis par les pèlerins. Parmi ces pèlerins sont signalés des Bourguignons. Le plus connu d'entre eux fut Guy, qui devint pape sous le nom de Calixte I, et, après avoir recueilli les merveilleuses légendes de la vie de saint Jacques, fut un des plus chauds propagateurs du pèlerinage. Citons encore Bruno de Vézelay, Humbert et le chevalier Guibert, peut-être de Châtel-Censoir. Aymeri avait recueilli avec empressement les impressions et les récits de ces pieux voyageurs. Il en composa un livre, qu'il déposa lui-même sur l'autel de saint Jacques, lorsqu'il se rendit à Compostelle avec sa femme. Ce livre eut un grand succès. Le pape Innocent III l'approuva. Des cardinaux et des évêques le recommandèrent à leurs ouailles et plusieurs pèlerins en rapportèrent des copies de Compostelle. Il en existe deux exemplaires à la Bibliothèque nationale, et quatre à la bibliothèque de l'université de Montpellier.

Le voyage en Galice était donc entré dans les habitudes de nos ancêtres, et, chaque année, malgré les fatigues de la route et les attaques incessantes des Sarrasins, plusieurs milliers de pèlerins s'acheminaient vers les Pyrénées, et entraient dans cette Espagne alors

si remuante, si agitée, si dangereuse. Mais, ainsi qu'il arriva pour les pèlerinages à Jérusalem, qui devinrent promptement des expéditions armées, et précédèrent les croisades, les pèlerins de Saint-Jacques se lassèrent bientôt d'être les victimes des Sarrasins. Plusieurs d'entre eux ne passèrent plus les Pyrénées qu'armés et bien décidés à vendre chèrement leur vie en cas d'attaque. Bientôt même, et c'est la marche ordinaire des événements, aux pèlerins succédèrent les aventuriers, ou plutôt les pèlerins se doublèrent d'aventuriers, attirés dans la péninsule soit par la douceur du climat, soit par sa réputation de richesse, soit plutôt par l'espoir de rencontrer dans une région aussi tourmentée de fructueuses affaires. On sait comment, au onzième siècle, il y eut en France comme une soudaine explosion de vie. On avait hâte de sortir de cette période d'effacement et d'anéantissement volontaire, où l'on avait vécu jusqu'alors. Alors partent de France ces chevaliers, courts d'argent, mais riches d'espérances, dont la fortune devait être si extraordinaire. Les uns conquièrent l'Angleterre à la suite de Guillaume de Normandie, les autres vont jusqu'en Sicile, jusqu'à Naples, jusqu'en Hongrie pour y fonder des principautés. Ceux-ci enfin se contentent de passer les Pyrénées, car ils trouvent dans la péninsule tout ce qu'on aimait au moyen âge, païens à combattre et bonnes

terres à conquérir. C'était comme une croisade individuelle avant le grand mouvement qui allait bientôt précipiter les peuples de l'Occident vers Jérusalem.

Beaucoup de ces premiers croisés appartenaient au duché de Bourgogne. Les religieux de Cluny avaient en effet de fréquents rapports avec l'Espagne. Le fameux abbé Hugues avait fondé dans la péninsule jusqu'à vingt-cinq monastères ou prieurés, et les rois chrétiens d'Espagne, heureux de la protection du tout puissant monastère, avaient témoigné leur reconnaissance par d'importantes concessions. Ainsi le roi de Castille Ferdinand I s'était engagé à verser chaque année dans le trésor de l'abbaye deux cents onces d'or, et son fils Alonzo doubla le chiffre. Un autre souverain espagnol, Garcie IV de Navarre, fit plus : il promit à tous les Français qui consentiraient à lui venir en aide des domaines, des églises, des richesses et le dixième de toutes les conquêtes faites sur les Sarrasins. Il n'en fallait certes pas tant pour lancer en Espagne une foule de seigneurs besogneux ou simplement ambitieux, entraînant à leur suite vassaux et serfs, et trop heureux d'échapper à la monotonie de leur existence par quelque brillante équipée, qui leur rapporterait à la fois honneur et profit. « Mon père, disait un jour le jeune Robert le Frison, cadet du comte de Flandre, donnez-moi des

hommes et des vaisseaux, et j'irai conquérir un état chez les Sarrasins d'Espagne. » Plus d'un, de même que l'héritier du comte de Flandre, n'aurait pas mieux demandé qu'à conquérir une principauté aux dépens des Sarrasins, mais, à défaut des hommes et des vaisseaux qu'il ne pouvait équiper, il était tout disposé à partir en guerre au service de quelque prince espagnol ou français. On n'a pas conservé le nom de tous ces aventuriers bourguignons : on sait seulement qu'ils furent nombreux. L'un d'eux, Hilduin de Roncy, mariait sa fille Félicie à Sanche Ramirez, roi d'Aragon et de Navarre. Un autre, Thibaut de Semur, comte de Chalon-sur-Saône, entrait à son tour en Espagne, s'y battait vaillamment, et mourait à Tudela de Biscaye. Quatre chevaliers, ses compagnons d'armes, le ramenaient dans le tombeau de sa famille, à Paray-le-Monial. Un certain Hugues de Chalon, résolu à tenter fortune en Espagne, vendait à l'abbaye de Cluny les droits d'usage dans la forêt de Bragny, avec faculté d'y abattre des bois pour le chauffage et la construction, et d'y entretenir autant de porcs qu'on voudrait. Il succombait obscurément dans un combat ignoré, et on ignorerait jusqu'à son nom si un document de l'époque, conservé par le hasard des temps, le procès-verbal d'élection de l'évêque de Chalon, Walter, en 1080, ne faisait allusion à sa mort.

Ce n'étaient là que des aventures isolées. Si jamais n'étaient entrés en Espagne que ces chevaliers errants, on n'aurait même pas gardé leur souvenir dans l'histoire générale ; mais ce furent bientôt de véritables expéditions que conduisirent dans la péninsule de grands seigneurs, tout heureux de colorer leur ambition du beau nom de zèle religieux. Ebbe, fils de cet Hilduin de Roncy, dont nous avons déjà cité le nom, fut le premier de ces chefs d'aventure. Ce turbulent seigneur, gendre de Robert Guiscard et beau-frère du roi d'Aragon, Sanche Ramirez, avait commencé par arrondir ses domaines aux dépens de l'église de Reims. On lui fit comprendre qu'il ferait mieux de donner à son activité un but plus louable et d'étendre ses conquêtes aux dépens des infidèles. L'abbé de Cluny fut l'intermédiaire principal de l'affaire. Les Clunysiens avaient eu l'art d'intéresser la Papauté à leurs affaires et de persuader aux souverains pontifes qu'il était de leur intérêt immédiat de favoriser l'expulsion des Sarrasins d'Espagne. En effet le pape régnant, Grégoire VII, accepta l'ouverture avec empressement. Il s'était déjà fort bien trouvé d'encourager une entreprise analogue, la conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie Guillaume. Comme il ne s'agissait plus cette fois de ramener dans le giron de l'Eglise un royaume hostile mais après tout chrétien, et que l'expédition projetée par le

comte Ebbe de Roncy aurait pour résultat immédiat la conquête de pays musulmans, Grégoire VII non seulement écouta favorablement la proposition de l'abbé de Cluny, mais encore vint directement en aide à son protégé. Voici la lettre circulaire qu'il adressa, en cette occasion, en mai 1073, aux grands seigneurs de la chrétienté :

« Vous n'ignorez pas sans doute que le royaume d'Espagne a anciennement appartenu de droit à saint Pierre, et qu'aujourd'hui encore, bien qu'il soit occupé par des païens, ce droit étant imprescriptible, il ne peut dépendre d'aucun pouvoir, si ce n'est du siège apostolique. Le comte Ebbe de Roncy, dont la renommée a dû parvenir jusqu'à vous, désirant entrer dans ce pays pour l'honneur de saint Pierre, et dans le dessein de l'arracher aux mains des païens, a obtenu du saint Siège apostolique qu'il posséderait, du chef de saint Pierre, et sous des conditions arrêtées entre nous, les terres d'où il réussirait, par son courage et celui de ses alliés, à expulser les infidèles. Que quiconque parmi vous voudra l'aider dans cette entreprise soit animé, pour l'honneur de saint Pierre, de sentiments tels qu'il attende de lui protection dans le péril et qu'il reçoive de lui la récompense due à sa fidélité. Si quelqu'un de vous désirait entrer seul de son côté avec des troupes dans quelque partie de

ce pays, qu'il prouve la ferme résolution de ne pas souiller cette terre, une fois conquise, par les mêmes injures qu'y causent aujourd'hui à saint Pierre les infidèles qui l'habitent et qui ignorent Dieu. Nous voulons aussi que tout le monde sache que, si vous n'avez pas l'intention de payer dans ce royaume le denier de saint Pierre, nous vous en interdisons l'entrée en vertu de l'autorité apostolique, plutôt que de voir l'Eglise, notre sainte mère à tous, recevoir de ses enfants les mêmes injures que de ses ennemis, et cela non seulement au détriment de sa propriété, mais de ses fils eux-mêmes. C'est pourquoi nous avons envoyé dans ces contrées notre cher fils Hugues, cardinal de l'église romaine, qui réglera toutes choses en notre place. »

L'appel du saint Siège fut entendu. D'après un contemporain Suger, « Roncy passa en Espagne avec une armée telle qu'il appartenait à un roi de la payer et de la soudoyer. » Avec lui partirent ses frères, André de Ramerupt et d'Arcis, Geoffroy du Perche, Hugues de Clermont en Beauvaisis, Thibaut de Reynel, Godefroy de Guise et Faucon. L'expédition ne fut pas heureuse. Dans le chaos des renseignements contradictoires qui constituent les chroniques de l'époque, soit en Espagne, soit en France, il est difficile de démêler la vérité et même de suivre l'ordre des événe-

ments. Il paraît néanmoins que les espérances de la Papauté ne furent point réalisées et que le comte de Roncy fut complètement battu.

Est-ce pour le venger et par zèle religieux, est-ce plutôt pour consolider par la victoire une autorité encore mal établie, mais bientôt on apprit que le jeune duc de Bourgogne, Hugues I, organisait à son tour une expédition et partait en Espagne. Ce fut sans doute sur les insistances de l'abbé de Cluny. Il allait aussi, comme Ebbe de Roncy, au secours de Sancho I d'Aragon. En même temps que lui partirent un grand nombre de seigneurs bourguignons riches et vaillants. C'était l'époque où le Cid Campeador remplissait la Castille du bruit de ses exploits. Le jeune Hugues, jaloux d'imiter le héros dont la bravoure avait alors un si retentissant éclat, prit part à la prise d'une ville importante, qu'il est difficile de préciser autrement, et aida Sanche I à s'établir solidement en Navarre. Les termes de la chronique ne sont pas plus explicites et c'est à ces seuls renseignements que nous devons borner le récit de cette expédition. On sait encore que tous ceux des Bourguignons qui rentrèrent en France rapportèrent un énorme butin et de nombreux prisonniers. Le jeune duc Hugues avait donc acquis un légitime renom, et tout semblait indiquer qu'il allait continuer dans la voie glorieuse où il s'était engagé, lorsque tout à coup, sous pre-

texte qu'il avait perdu sa femme Sibylle de Nevers, il se retira à Cluny sous la direction de l'abbé Hugues, et après avoir remis le duché à son frère Eudes.

Cette décision imprévue étonna les contemporains. Le pape Grégoire VII la blâma, et, dans une lettre célèbre, adressée à l'abbé de Cluny, se fit l'interprète de l'opinion publique : « Tandis que les pasteurs et les chiens du troupeau prennent la fuite, les loups et les voleurs se jettent sur les brebis laissées sans défense. Vous avez enlevé, ou vous avez reçu dans votre paisible retraite de Cluny le duc de Bourgogne, et, par là, vous avez laissé cent mille chrétiens sans gardien. Si vous avez méprisé les ordres du saint Siège apostolique, comment du moins n'avez-vous pas reculé devant les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, la désolation des églises, les cris des orphelins, la douleur et les murmures des prêtres et des moines? Ce qui nous fait parler ainsi c'est le chagrin de voir qu'on ne trouve plus nulle part de bons princes. On trouve assez et presque partout des moines, des prêtres, des soldats et surtout des pauvres qui craignent Dieu, mais, dans tout l'Occident, à peine trouve-t-on quelques princes craignant et aimant le Seigneur. » Les exhortations du pape ne réussirent pas à rompre les vœux de Hugues I. Il passa les dernières années de sa vie à l'ombre du cloître. Il

fut même privé de la vue, pénitence qui lui avait été imposée, disait-il, pour le rendre plus digne de la lumière éternelle.

Eudes Borel, c'est-à-dire le Roux, car on appelle encore en Bourgogne Borot, Beurot ou Borel ceux dont la couleur de cheveux est d'un rouge un peu accentué, succéda à son frère Hugues dans le gouvernement du duché de Bourgogne. Un de ses premiers soins fut de continuer les projets de son prédécesseur contre l'Espagne musulmane. Malgré le peu de succès qu'avaient jusqu'alors obtenu les seigneurs bourguignons dans leur intervention en Espagne, l'entraînement qui les poussait vers ces lointains voyages ne s'était pas ralenti. Plusieurs regardaient comme un devoir d'honneur et comme une obligation de venger leurs parents et leurs frères d'armes morts en combattant les infidèles. Il leur était moins pénible d'entreprendre un pèlerinage ou une expédition lointaine que de se repentir de leurs fautes, et, comme la religion colorait d'un semblant de légalité une guerre dirigée par des chrétiens contre des musulmans, ils n'étaient que trop disposés à suivre le premier aventurier qui les conduirait au delà des Pyrénées. Il est vrai que de dramatiques événements se passaient alors en Espagne, et contribuaient à augmenter l'enthousiasme des chevaliers bourguignons. Le roi Alphonse VI, qui venait de réunir entre ses mains

tous les royaumes espagnols, avait appelé à son aide les chrétiens d'Europe, et commencé contre les musulmans la guerre de revendication nationale, qui se terminera quatre siècles plus tard sous les murs de Grenade. Aidé par le Cid Campeador, don Rodrigue de Bivar, qui avait oublié l'injuste disgrâce et les mauvais traitements dont on l'avait accablé pour ne plus se souvenir que de l'honneur national, soutenu et encouragé par la Papauté, il avait porté les armes contre le plus puissant des émirs sarrasins, Almamoun de Tolède. Il lui enleva quelques places et vint enfin mettre le siège devant sa capitale, mais il ne se crut pas assez fort pour emporter à lui seul une place aussi importante, et sollicita le concours des chevaliers français.

Alphonse VI avait épousé en troisièmes noces une princesse bourguignonne de la maison Capétienne, Constance, fille du duc de Bourgogne Robert, tante des ducs Hugues I, Eudes Borel et de leur jeune frère Henri. C'était une catholique zélée, fanatique même, tout à la dévotion de la Papauté ou plutôt des moines Clunysiens. Elle engagea vivement son mari à ne pas se priver du concours des chevaliers français pour la grande entreprise du siège de Tolède. Bien que les documents contemporains fassent défaut, il est probable que les moines de Cluny prêchèrent à ce moment en France une sorte de croisade

contre les Sarrasins d'Espagne, car nous voyons un grand nombre de seigneurs français, et non des moindres, prendre les armes et partir en Espagne. Eudes Borel fut un des premiers à se déclarer. Il conduisait avec lui son frère, le jeune Henri, son beau-frère et cousin Raymond de Bourgogne, comte d'Amaous, Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, celui qui bientôt, lors de la première croisade contre Jérusalem, jouera un rôle si important. Citons encore Savaric de Donzy, plus tard comte de Chalon et sire de Vergy, Humbert de Joinville, et un autre prince bourguignon, Robert, fils du duc Robert I et oncle d'Eudes Borel. Les forces coalisées, jointes aux soldats d'Alphonse VI, parmi lesquels on remarquait le Cid, vinrent mettre le siège devant Tolède, Ce siège dura cinq ans avec des péripéties diverses. Tolède était musulmane depuis 714 et les musulmans y avaient établi le siège de leur domination. Ils en furent pourtant chassés le 25 mai 1085. C'était un éclatant triomphe, dont il n'est que juste d'attribuer une part à nos compatriotes. Aussi bien il suffit de parcourir la célèbre collection de chants nationaux, connue sous le nom de Romancero du Cid, pour se rendre compte du rôle glorieux joué en cette circonstance par les chevaliers de Bourgogne.

Le duc Eudes Borel resta plus de trois années en Espagne. Il s'y trouvait encore le jeudi 5

août 1087, et résidait alors à Léon, où il avait été reçu par sa tante la reine Constance et par son oncle par alliance le roi Alphonse VI. Pour remercier sa tante de sa bonne hospitalité, il se crut obligé de ratifier, en les augmentant, les donations faites autrefois par elle aux religieux de Saint-Valérien et de Saint-Philibert de Tournus. Il est probable que ce n'est pas seulement au siège de Tolède qu'il se distingua, car une chronique du temps parle, mais sans autrement les préciser, de ses nombreux exploits en Espagne. Il est impossible d'arriver à une connaissance plus complète de ces exploits, car des historiens, tels que dom Plancher et Courtépée, ont même ignoré et passé sous silence une expédition aussi importante. N'est-on pas allé inventer un certain Guillelmus Normannus pour en faire le chef de l'entreprise, comme si le duc de Normandie Guillaume, en cette même année 1087, n'était pas assez accablé d'infirmités pour songer à aller faire la guerre en pays étranger! N'a-t-on pas encore écrit, sur la foi de Roderic de Tolède, que le vrai chef était Henri de Bourgogne, nommé très mal à propos Henri de Besançon? Oui, certes, Henri de Bourgogne, frère d'Eudes Borel, prit part à cette guerre ; il assista sans doute au siège de Tolède et aux autres batailles, mais il était encore trop jeune pour commander en chef. A peine s'il avait atteint sa vingtième année. Il

n'en est pas moins vrai que sa présence à l'armée de son frère fut comme le point de départ de sa fortune.

La reine Constance, qui avait tant d'obligations aux princes de sa maison, avait remarqué son jeune neveu Henri, et s'était intéressée à lui. Cette princesse avait de grandes qualités : elle savait vouloir. A diverses reprises elle réussit même à imposer sa volonté à son mari Alphonse VI, qui n'avait pourtant pas un caractère bien commode ; par exemple lorsque, malgré les ordres formels du roi, elle installa l'archevêque Bernard dans la grande mosquée de Tolède. Or elle résolut de faire la fortune de son neveu Henri et y réussit. Intrépide, aventureux, constamment en guerre avec les infidèles, Henri de Bourgogne seconda vigoureusement le roi de Castille et ne tarda pas à gagner sa confiance. Il est à peu près impossible, si on veut ne tenir compte que de faits authentiques et dûment constatés, d'énumérer les exploits de jeunesse d'Henri. Les historiens nationaux eux-mêmes s'y sont trompés. Un grand poète, l'auteur des Lusiades, Camoens, lorsque, dans un rapide résumé, il énumère les grands hommes qui ont fondé le Portugal, n'oublie pas le prince Henri, mais il en fait le fils d'un roi de Hongrie, totalement inconnu. Voici du reste le passage du poème :

« Alphonse régnait en Espagne, Alphonse le

fléau des Maures et le vengeur des chrétiens. La Castille le proclamait son libérateur. Le bruit de ses exploits vola des colonnes d'Hercule aux montagnes Caspiennes, et les guerriers en foule vinrent chercher sous ses drapeaux les périls et la gloire. Ils quittaient pour les combats leur patrie, leurs tranquilles pénates et les châteaux de leurs aïeux. Si l'amour de la renommée excitait leur courage, le zèle de la foi les excitait encore davantage. Leur brillante intrépidité et leurs exploits attirèrent sur eux les regards et les bienfaits d'Alphonse. Parmi ces guerriers brillait le valeureux Henri. Second fils d'un roi de Hongrie, il avait appris de son père l'art de gouverner le peuple. »

On a cherché quel pouvait être ce roi de Hongrie, et on a prétendu que c'était Etienne I, mais ce n'est là qu'une hypothèse qui n'a même pas le mérite de reposer sur une vraisemblance chronologique, puisque Etienne I régna de 997 à 1038 et que Henri de Bourgogne n'était même pas né à cette époque. En fait Henri n'a jamais été un prince hongrois, mais bien un prince français et même bourguignon. La tradition portugaise qui lui attribuait une origine hongroise était pourtant bien établie, car, dans un autre passage des Lusiades, Camoens en parle encore, il est vrai avec quelque hésitation : « Nos historiens lui donnent pour berceau la Hongrie et

les étrangers la Lorraine. » Ce n'était ni la Hongrie, ni la Lorraine, à moins qu'il ne s'agisse de l'antique Lotharingie, mais bien la Bourgogne qui était la vraie, l'unique patrie du jeune prince.

Pour quels exploits Henri mérita-t-il la confiance du roi Alphonse? Il est assez difficile de les énumérer, puisque les historiens espagnols ou portugais ne sont pas d'accord sur ce point. Les uns parlent de dix-sept et les autres de dix-neuf batailles rangées dans lesquelles il aurait figuré avec honneur et versé son sang pour la cause nationale, mais ils ne les citent pas. Ces prétendues batailles rangées ne sont probablement que des escarmouches plus ou moins sérieuses, mais où il trouva l'occasion de faire preuve de courage au service de son pays d'adoption. Ce n'était pas une guerre en rase campagne, mais une série d'embûches et de surprises, de coups de mains heureux et de razzias aventureuses, du genre de celles où brilla la valeur de son contemporain, le Cid. Comme il fut constamment heureux dans ces opérations multiples, sa réputation grandit promptement, et le roi Alphonse résolut de lui donner un éclatant témoignage de sa faveur.

Ce souverain avait, paraît-il, adopté en partie les mœurs de ses adversaires les Sarrasins. Il ne se contentait pas d'épouses légitimes. Il entretenait un véritable harem dans lequel figuraient

non seulement les plus belles de ses captives mais aussi les filles de ses principaux officiers. L'une d'entre elles, Ximena el Nunez, d'une illustre famille galicienne, lui avait donné deux filles, Dona Elvira et Dona Theresa ou Taraja. Ces concubines étaient regardées presque comme des épouses légitimes, et leurs enfants, à défaut d'héritiers directs, ou même s'il en existait, avaient certains droits à la succession paternelle. Elvira et Taraja étaient donc de riches héritières. La première, Elvira, épousa un des plus grands seigneurs du midi de la France, Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Quant à Taraja, Alphonse la donna à Henri de Bourgogne, et, pour récompenser les services que ce dernier lui avait rendus contre les Sarrasins, il lui concéda le pays situé entre les embouchures du Douro et du Tage. C'est le pays qui depuis s'est appelé le Portugal. Il tire son nom de Porto Calé, ville considérable à l'embouchure du Douro, qui, dès le temps des Romains, avait été l'entrepôt d'un grand commerce. Le cadeau était vraiment royal, car le comté de Portugal était presque aussi vaste que les royaumes de Navarre ou d'Aragon. Henri de Bourgogne rendit aussitôt hommage à son beau-père, et, au lieu de s'établir à Porto, à Coïmbre ou à Viseu, choisit pour résidence la petite ville de Guimaraens, à douze kilomètres de Braga. Alphonse fit plus encore. A cette première dot, il

en ajouta une autre, celle que son gendre pourrait acquérir à la pointe de l'épée, en combattant les infidèles. Il resterait vassal de la Castille en tant que comte de Portugal, mais il posséderait ses conquêtes en toute souveraineté. C'était le créer roi. La plupart des historiens portugais, jaloux de l'indépendance de leur pays, ont prétendu que le roi Alphonse avait dispensé son gendre de tout lien de vassalité, même en qualité de comte, mais c'est bien peu vraisemblable, car une donation territoriale sans conditions n'était pas dans les habitudes du moyen âge.

De grands événements venaient alors de se passer dans le midi de la Péninsule, qui jusqu'à un certain point expliquent et justifient la libéralité d'Alphonse. Une terrible invasion menaçait l'Espagne chrétienne. Le Maroc venait de vomir un nouveau flot de barbares, les redoutables Almoravides, qui, sous la conduite de Yousef ben Tasfin accouraient à l'aide de leurs coreligionnaires compromis. D'un seul élan les Almoravides s'étaient avancés d'un côté sur Lisbonne, de l'autre jusqu'aux alentours de Barcelone. Ils avaient, dans une grande bataille, à Uclés, tué plus de 20000 Castillans, et, à leur tête, l'héritier de la couronne. Le roi Alphonse commençait à vieillir. La mort de son fils le désola. Comme le Cid était alors en disgrâce, il crut nécessaire de fortifier les barrières de l'Espagne en s'assurant

le concours dévoué d'un autre héros chrétien, et, pour mieux s'attacher Henri, il créa en sa faveur le comté de Portugal, et lui donna toute licence de l'agrandir aux dépens des ennemis de la foi.

Le nouveau comte de Portugal ne se montra pas indigne de la confiance qu'on lui avait témoignée. Aidé par les chevaliers bourguignons et français qui l'avaient suivi ou rejoint au delà des Pyrénées, soutenu par la confiance populaire, il essaya de défendre contre les Almoravides les terres qu'il avait reçues en fief. Non seulement il s'y maintint, mais encore il les augmenta. La plus glorieuse de ses conquêtes fut celle de la ville de Cintra à quelque distance de Lisbonne. Encouragé par ce beau succès et profitant de la mort de son beau-père Alphonse, il ne craignit pas de rompre les liens de vassalité qui le retenaient encore à la couronne de Castille, et s'intitula fièrement comte par la grâce de Dieu. Les Portugais, justement fiers de cet acte d'indépendance qui les constituait en nation libre, saluèrent avec joie le nouveau souverain, qui prouvait une fois de plus que le premier qui fut roi fut un soldat heureux. Aussi bien les historiens nationaux n'hésitent pas à écrire que c'est Henri de Bourgogne qui a commencé la grandeur portugaise. Ces rapides progrès s'expliquent sans doute par son courage, mais il y faut joindre la modération dont il ne cessa de donner des preuves.

Toutes les villes qui ne résistaient pas non seulement etaient confirmées par lui dans la possession de leurs privilèges municipaux, mais encore en recevaient de nouveaux. Ce n'était pas ainsi que procédaient d'ordinaire les princes chrétiens qui s'emparaient de provinces musulmanes : aussi cette modération valut-elle à Henri de Bourgogne de nombreux adhérents. C'est de lui que les provinces portugaises se vantent, encore aujourd'hui, de tenir leurs fueros.

Afin sans doute de compléter sa gloire, quelques écrivains portugais l'envoient sous les murs de Jérusalem, lors de la première croisade. Camoens s'est fait l'écho de cette tradition quand il a écrit dans les *Lusiades :* « Vainqueur des infidèles sur les bords du Tage et du Douro, Henri les combattit encore sur les bords de ce fleuve plus célèbre, dont les ondes baignèrent jadis le corps d'un Dieu. Il vit tomber les murs de Solyme, et le sceptre de Godefroy remplacer le joug de l'impie. » Il y revient encore dans un autre passage du poème : « Après avoir vaincu les Maures, les peuples de la Galice et les guerriers de Léon, le prince Henri va sur le tombeau du Christ sanctifier la tige de nos rois. » Rien de plus glorieux, de plus en situation, mais rien de moins vraisemblable. Henri paraît avoir été un prince très pratique, qui n'a jamais sacrifié ses intérêts à une vaine gloriole. Les dangers que

courait l'Espagne étaient trop menaçants pour qu'il l'abandonnât ainsi aux hasards. D'ailleurs Henri n'avait pas besoin d'aller si loin conquérir les indulgences promises aux ennemis des infidèles. Il les trouvait chaque jour devant lui, et sa vie entière était une croisade. Son nom n'a jamais été cité par les chroniqueurs parmi ceux des chevaliers chrétiens qui accompagnèrent Pierre l'Hermite et Godefroy de Bouillon, et, comme ils ont conservé ceux de croisés de bien moindre importance, il est probable qu'ils auraient gardé le souvenir du premier comte de Portugal, si, réellement, il avait figuré à la croisade.

Le seul acte authentique où l'on a retrouvé son nom est une charte de l'an 1100. Henri et sa femme Taraja confirment les donations faites aux monastères espagnols relevant de Cluny ; ce qui semble indiquer qu'il avait conservé des relations avec ses parents de Bourgogne et n'avait pas oublié sa patrie d'origine.

Le grand poète du Portugal fait mourir Henri aussitôt après la première croisade. « Il venait, dit-il, à l'exemple des princes chrétiens, de rentrer dans ses états, quand le sort fatal vint terminer le cours d'une si belle vie. Il rendit son âme à celui qui la lui avait donnée. » Cette fois encore nous prenons Camoens en flagrant délit d'inexactitude historique. Ce n'est pas au retour de la première croisade, mais plus tard, seule-

ment en l'année 1112, et probablement sous les murs d'Astorga, qu'il fut tué.

Alphonse VI, en mourant, avait laissé tous ses royaumes à sa fille Urraca, et, comme il l'avait mariée au roi d'Aragon, Alphonse I, il espérait que l'enfant issu de cette union serait un jour maître de toute l'Espagne. Dona Urraca, fière et hautaine, réclama, comme lui appartenant en propre, de nombreux domaines. Ses prétentions étaient appuyées par les grands de Castille et aussi par le comte de Portugal, qui avait promis à son beau-père de protéger Dona Urraca. De là d'interminables conflits. Pour en finir le roi d'Aragon se détermina à faire enfermer sa femme dans une forteresse, et fit prononcer par un concile la dissolution de son mariage. Urraca trouva un puissant protecteur dans le comte de Portugal, qui mit ses soldats et sa réputation à ses ordres. La guerre civile allait ensanglanter l'Espagne lorsqu'un danger commun réunit Castillans, Aragonais et Portugais. Les Almoravides s'avançaient en trois colonnes profondes à l'est contre Barcelone, au centre contre Tolède, à l'ouest contre le Portugal. Tolède résista mais Zintria, Badajoz, Tavora, Santarem, Cintra, Lisbonne tombèrent entre les mains des envahisseurs. C'est en essayant de les repousser que le comte Henri fut tué par eux, à ce qu'on croit sous les murs d'Astorga. Il fut enseveli dans la belle cathédrale de Braga.

Henri de Bourgogne faillit emporter avec lui la fortune naissante du Portugal. Il ne laissait après lui qu'un enfant en bas âge, et une femme indigne, dona Taraja, dont l'administration fut aussi déplorable que la conduite honteuse. Sans les dissensions intestines des Sarrasins, sans la retraite des Almoravides et de nouveaux envahisseurs, les Almohades, le Portugal aurait été balayé dans la tourmente. Par bonheur le jeune fils d'Henri, Alphonse Henriquez, s'empara du gouvernement, et continua si bien l'œuvre paternelle que les Sarrasins furent par lui battus à la journée décisive d'Ourique, en 1139, et que ses sujets, enthousiasmés par sa valeur, le proclamèrent roi sur le champ de bataille. Il fut le premier roi de Portugal, et, par son père, il était Bourguignon. Saluons en lui l'ancêtre d'une illustre dynastie, sans oublier qu'il fut toujours reconnaissant à son pays d'origine. Nos pères ont peut-être perdu le souvenir de ce qui avait été pour eux un titre d'honneur; mais les Portugais se sont montrés plus soucieux de leurs traditions nationales. Aussi n'avons-nous fait que payer une dette en essayant de reconstituer dans son ensemble la biographie d'un Bourguignon trop peu connu et de faire revivre un épisode trop oublié de notre histoire provinciale.

PAUL GAFFAREL.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LABERGEMENT-LES-AUXONNE

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LABERGEMENT-LES-AUXONNE

L'Abergement-les-Auxonne, en latin *Abergamentum*, village du bailliage, de l'arrondissement de la poste, du contrôle, de la recette des impôts, du grenier à sel, et à trois quarts de lieuë au midy de la ditte ville. Il est scitué en rase campagne, ayant la Saône au couchant et à un quart de lieuë, le village de Flagey au midy et la ville d'Auxonne au nord-est. Son étimologie et son origine paroissent venir d'un bâtiment construit par les ordres du sire d'Auxonne, pour y aberger les fourrages et aultres denrées de toute la terre.

C'est comme on le voit supposer que le sire d'Auxonne fit d'abord défricher la partie de son domaine qui étoit au midy de son château. En effet, on sçait que les autres cantons de la ville d'Auxonne étoient encore couverts de bois et de broussailles sur la fin du XVI^e^ siècle, tandis que la partie méridionale de la ditte ville où est scitué

le village de L'Abergement étoit habitée et cultivée depuis longtemps.

Ces prétentions qui assurent que le premier bâtiment qui a donné lieu dans la suite à l'établissement dudit village touche d'assés près les jours auxquels la ville d'Auxonne commença. Ces prétentions, dis-je, se trouvent appuyées par les différentes preuves que l'on a de l'identité de cette origine et d'une seule et même communauté. On les trouve dans la connaissance que l'on a que le village de L'Abergement de condition franche, n'ayant jamais été affranchi en particulier, il a du être nécessairement compris dans la charte de commune qui fut accordée aux habitants d'Auxonne et à tout le territoire par leur prince en 1229. Le premier débornement de ces deux endroits fait au mois de juin 1520 ne prouve pas moins ce qui vient d'être avancé, soit parce que cet acte laissa en son tiers les droits primitifs et communs de parcours et de vif et de vain pâturages entre eux dans toute l'étendue de leur nouveau territoire respectif et qu'il n'en fut fait même alors aucune mention. Soit enfin par l'usage assés constant dans les deux Bourgognes de voir des villages du nom de L'Abergement qui se sont de bonne heure établis dans les terres des grands seigneurs à quelque distance de leurs châteaux au midy.

Le territoire d'Auxonne avoit été déffriché

avant le milieu du XII^e^ siècle, appartenant jusqu'à cette datte aux bénédictins. Nous apprenons par une bulle de 1178, conservée dans le trésor des chartes de l'abbaye de Cluny, que le pape Alexandre III confirma alors le traité que Burchard, prieur de Saint-Vivant-sous-Vergy, avoit fait avec Guillaume, comte de Mâcon en 1135 et où ce prince paroît avoir déjà fait édifier, à la première de ces dattes, une maison de campagne sous le nom d'Auxonne, pour s'amuser sans doute dans ce canton à la chasse et à la pêche.

Pactum autem quod intercedit anno MCXXXV inter Burchardum, priorem Sancti Viventi subtus Vergeio, et Willelmum, comitem matiscontem pro villa œdificanda quæ Aussonium vocatur ratum habemus et confirmamus.

Ce terrain formoit dans le IX^e^ siècle une portion du patrimoine d'Agismard, évêque de Clermont et fils d'Amon.

Ce prélat l'avoit donné en 864 au monastère de Saint-Vivant en Amours qu'il venoit de fonder. Cette abbaye, dont il ne reste plus qu'un prieuré du même nom, dans le bailliage de Dôle et immédiatement limitrophe de la terre d'Auxonne, subsista peu et Manassès, sire de Vergy, reçut les religieux dans sa terre qui est du bailliage de Nuits.

Quoi qu'il en soit de cette translation le prieur

Burchard paroît ne s'être réservé dans la donation qu'il venoit de faire au comte de Mâcon que le droit de vassalité. Cependant celui de frétage dont les religieux bénédictins de Saint-Vivant-sous-Vergy jouissent encore en partie sur les maisons de la ditte ville, celui d'éminage qu'ils lui ont cédés par des traittés bien postérieurs, le bénéfice cure qu'ils se sont retenus et auxquels leur prieur continue de nos jours de nommer, tout annonce que Burchard sçut en 1135 se conserver tant à lui qu'à ses successeurs plusieurs droits utiles et honorifiques qui nous font connoître en partie l'état de la première donation faite en 864 et l'accord en 1135.

Cet épisode indispensable ne peut qu'intéresser le développement de l'établissement d'Auxonne avec lequel celui de L'Abergement a des rapports immédiats. Ce ne fut d'abord qu'un seul et même territoire, qu'une même communauté et que les mêmes seigneurs.

Mais Auxonne ne tarda pas de s'accroître, une charte de l'an 1197 nous apprend qu'il y avoit alors un château de quelque distinction, puisque le prince qui en étoit seigneur en fit un homage conditionnel au duc de Bourgogne.

C'étoit lui sans doute qui y avoit attiré des colons, il y en avoit du moins une quantité assés considérable pour engager le sire d'Auxonne à les affranchir, en 1229, de toute servitude.

Ce bienfait, qui dut attirer si naturellement de nouveaux habitants, dut également augmenter le déffrichement de cette terre, et c'est en ces jours de culture, de commerce et d'émulation que le sire d'Auxonne qui, comme les aultres seigneurs avoit principalement son revenu en danrées, dut faire construire dans la partie la plus méridionnale de sa terre, un bâtiment propre à y retirer les redevances annuelles qui lui étoient duës en grains. A ce premier édifice il fallut y joindre une habitation pour le receveur, et bientôt après il en fallut d'autres pour loger les ouvriers chargés, sous les ordres de cet officier, de la manutention de ces grains. Ainsi dut alors se former le village de Labergement, soit l'avantage de cette position, soit une plus grande facilité de culture de ses terres, le déffrichement dut dès lors s'augmenter dans cette partie et présenter un terrain assés vaste pour y loger des habitans. Le principal bâtiment de ce lieu avoit puisé dans son objet le nom propre qui le caractérisa dès lors et c'est celui qui fut donné à tout le local. Il est le même aujourd'hui et sa signification portera dans tous les siècles de son existence, et la datte du XIII^e^ siècle, tems auquel il dut commencer et la cause qui y donna lieu.

C'est donc sur le territoire même d'Auxonne que L'Abergement prit naissance. Aussi a-t-il encore de nos jours le même seigneur, le même patron

et la même redevance pour le droit de faîtrage. Et il est incontestable que l'un et l'autre de ces lieux ont une seule et même charte de commune. J'avoue que le village de Labergement n'y est pas expressément nommé, mais il n'y est pas moins évidemment compris sous le nom de territoire de la ville d'Auxonne. La preuve de cette identité de territoire est sensible en ce que le village de Labergement fut toujours franc de toute servitude et qu'il n'en a pas de charte propre. Or, où et quand auroit-il obtenu l'exemption de cette macule? Si ce n'est pas en vertu de la charte de 1229 qui affranchit Auxonne et tout son territoire? Ne dut-on regarder cet acte que comme une concession de privilèges, et nullement comme un titre qui suppose une mainmorte antérieure? N'importe ; il sera toujours vrai de dire que cette charte est commune aux deux endroits et que Labergement n'a pu y avoir part que comme faisant partie du territoire exprimé dans l'acte de cette concession. L'évidence de cette assertion se représente partout : le droit de parcours et de vain et de vif pâturage subsista de tout temps sans titres. La ville d'Auxonne, dont les archives sont bien conservées, n'a aucun acte qui puisse constater l'établissement et l'époque de ce droit, et comment pourroit-elle en avoir? C'étoit le même territoire, et cette identité exclut tout traitté à ce sujet, une nouvelle raison s'offre en-

core et nous persuade que le village de Labergement n'a fait pendant longtemps qu'une seule et même communauté et c'est ainsi qu'on le reconnoissoit dans le débornement qui fut fait en 1520. En effet si cette ville eût jamais pensé le contraire, ne se seroit-elle pas opposée à un droit de parcours et de pâturage si évidemment disproportionné? Le territoire de Labergement est tout au plus d'un tiers de celui d'Auxonne, est-il raisonnable de penser que cette ville eût pu acquiescer à un accord de cette nature? elle eût donné le triple contre le simple, et on ne peut croire qu'elle l'ait voulu. Il est donc bien vrai que le débornement de 1520, qui a formé et distingué deux territoires, n'a fait qu'affermir la connaissance intime que le droit de parcours et de vain et de vif pâturage reposoit sur l'identité antérieure d'un seul et même territoire.

Mais il est temps d'examiner les causes qui préparoient insensiblement la division qui se fit enfin d'une communauté en deux.

Labergement étoit devenu dès le XIV^e^ siècle un lieu assés considérable pour avoir une église paroissiale, sous le titre de saint Etienne, martyr, et un curé. Ce vocable paroît insinuer qu'Etienne III, sire d'Auxonne, y avoit donné occasion par la fondation d'une chapelle qu'il dut ériger dans le XIII^e^ siècle en l'honneur de son patron, au lieu même de Labergement; cette position est la

même de nos jours et elle n'en a point changé ; elle est si près de l'ancien château qu'à peine y compte-t-on cent pas. Cette maison castrale étoit scituée au lieu dit le Montfort en 1317 et connu aujourd'hui sous le nom de la Motte. Ce n'est plus actuellement qu'une place d'environ 12 journaux de terre et preys et sur laquelle il y a deux bâtiments et au couchant d'été de l'église. On trouve encore dans ce terrain des matériaux et des fondations tant en pierre qu'en briques très épaisses et très solides, les noms de Montfort, de la Motte qu'il a successivement portés nous disent que ce château devoit être fort et qu'il fut placé sur un tertre fait exprès. Ce fut peut-être là que naquit l'illustre Guy de Rochefort, chevalier de France, seigneur de Labergement et autres lieux, fils de Jacques de Rochefort, écuyer, seigneur dudit lieu, du chef de Claudine de Maizières, dame de Labergement, son épouse.

Ce chevalier mourut en 1502.

Ces différents établissements d'église, de bénéfice cure et de château décident que le village de Labergement étoit alors peuplé et qu'il approchoit chaque année du terme où il devoit former une communauté. Déjà le seigneur suzerain avoit fait dans le XIII^e^ siècle un feudataire de l'officier qu'il y avoit institué pour y faire la recette de son revenu ; ce vassal, comme l'usage le vouloit alors, tenoit son office en fief de son seigneur.

C'est sous cette condition que son titre devint aussi héréditaire que les biens qu'il acquit, ou qu'il obtint de la générosité ou pour récompense du sire d'Auxonne.

Il y forma une famille sous le nom propre de Labergement qui n'étoit peut-être qu'une branche de celle qui avoit pris le nom d'Auxonne parce qu'elle possédoit héréditairement la prévôté de la ditte ville, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y a un titre à la chambre des comptes de Dijon qui fait foy qu'Antoine de Labergement reprit le fief du duc en 1317, sa part de Montfort dudit lieu et 11 livrées de terre, c'est-à-dire onze livres de rentes qu'il avoit sur les feux d'Auxonne.

Valon de Labergement fut selon le temps son petit-fils ; ce dernier paroît n'avoir eu pour enfant qu'une fille nommée Catherine qu'il maria avec Pierre de Maizières dit Jobin, écuyer, qui le 17 juin 1394 donna le dénombrement de ce qu'il tenoit en fief du duc audit Abergement; il renouvela cet acte le 14 janvier 1424 *nouveau style*, et il dit que ce fut au nom de sa ditte épouse comme dans le précédent et au nom de Claudine, sa fille, ainsi que le prouve cette pièce qui repose aux archives de la Chambre des comptes à Dijon, liasse 7, cotes 75 et 76. Claudine de Labergement épousa Jacques de Rochefort, écuyer, mort en 1452 ; celui-ci transmit la terre que lui avoit apporté son épouse à Guy de

Rochefort, leur fils, chancelier de France, mort en 1502. Elle passa à Jean de Rochefort, chevalier, connu comme son père et son aïeul sous la qualité de seigneur de Labergement par des titres de l'an 1505 et 1525.

Claude de Rochefort, fils de Jean, fut aussi chevalier et vivoit en 1548 ; Joachim de Rochefort, chevalier et fils du précédent vendit la terre de Labergement en 1588 à noble Jean de la Croix, qui, au commencement du XVII^e^ siècle, paroît l'avoir donnée en dot à sa fille, femme de noble Hugues Morel, seigneur dudit Abergement, du chef de sa ditte épouse. Cette terre passa par vente, vers l'an 1637, à noble Claude Guye, lieutenant civil du bailliage d'Auxonne, et il en étoit conseiller avec noble Hugues Suremain de la ditte ville en 1647, soit par alliance, soit par acquisitions. La seigneurie de Labergement passa en entier à noble Simon Bernard Guye, lieutenant civil à Auxonne, vivant en 1664, qui laissa deux fils successivement seigneurs de Labergement, sçavoir : Antoine Guye, conseiller aux requêtes du palais à Dijon et Simon Guye, père de Claude-Joseph Guye, conseiller au parlement de Bourgogne, mort en 1733, lequel laissa de Marguerite de Mucie, son épouse, Claude Guye, écuyer, seigneur de Labergement, ancien mousquetaire, lieutenant de Roy du Chalonnois, mort à Paris en 1758, âgé de 27 ans. Par sa mort sans enfant

et même sans alliance, la terre a été divisée ; la moitié a passé à M. Naturel de Balleure, 1778, du chef du défunt et l'autre moitié à Madame Guye, veuve de Monsieur Comeau, conseiller au parlement de Bourgogne, tante dudit, fut M. Claude Guye, à laquelle a succédé vers l'an 1766 messire Claude Flûtelot, seigneur de Beneuvre, doyen des conseillers au parlement de Bourgogne, vivant en 1778 et digne de vivre encore nombre d'années.

C'est dans ce laps de six siècles que je viens de parcourir qu'il est facile d'appercevoir que les seigneurs, dont je viens de donner la liste, ont dû faire des acquisitions bien capables de porter les revenus de la terre de Labergement au point où elle est aujourd'huy. La communauté elle-même a dû égallement en faire soit à prix d'argent, soit par quelques conventions particulières, et c'est ainsi que s'est formé un patrimoine qui consiste aujourd'huy en terres, paquiers, preys et bois communaux.

Mais s'il a été facile de retrouver l'anneau qui a tenu ces deux endroits attachés, il n'est pas moins aisé d'appercevoir que la fondation de l'église Saint-Etienne de Labergement doit être un démembrement de celle d'Auxonne. Les deux églises, je l'avoue, ont deux vocables différents, mais j'en ai donné une raison suffisante et je ne crois pas qu'on puisse légitimement contester ce que j'en ai dit plus haut. Aussi ces deux églises

ont-elles le même nominateur dans la personne du prieur de Saint-Vivant-sous-Vergy. Marquer la datte précise de cette séparation, assigner celle où le seigneur fit construire une chapelle sous le tiltre de saint Etienne, son patron, à sy peu de distance de son château, déterminer l'année que cette chapelle devint église paroissiale, c'est ce que les injures du temps ne nous permettent pas de dire. Ce qu'il y a de vraisemblable c'est que ce dut être dans le siècle où les bénédictins de Saint-Vivant-sous-Vergy faisoient encore les fonctions de curés à Auxonne, c'est que ce dut être pendant la vie d'Etienne de Bourgogne-Comté, sire d'Auxonne, II^e^ du nom.

Or ce prince vivoit au commencement du XIII^e^ siècle et en 1229. C'est donc à cette époque que l'on peut fixer l'hérédité de la ditte chapelle et peut-être même de la paroisse de Labergement. On croit reconnoître cette datte au couronnement de la piscine que l'on voit encore dans la chapelle de cette église, on dit en le voyant que la chapelle devoit être désservie par des moines, que le monument en question est de leur goût, et leur titre de patron de l'église de Labergement achève de le persuader; ils durent cesser cette desserte vers la fin du XIII^e^ siècle, tems auquel ils abandonnèrent celle d'Auxonne.

On ne peut pas dire qu'au départ de ces religieux l'église de Labergement n'étoit encore

qu'une succursale de celle d'Auxonne. les bénédictins en quittant ces cantons emportèrent avec eux le titre de curés primitifs de ces deux églises : il y a apparences que le prince fondateur de celle de Labergement et qui en a retenu le nom de baptême la leur donna de son tems est tout à la fois celui de son établissement en bénéfice cure, et celui d'origine du droit patronnal que le prieur de Saint-Vivant a conservé jusqu'à nos jours.

Ainsi, encore une fois, continuoit de se former dans le silence le germe qui devoit engendrer dans la suitte tant au spirituel qu'au temporel, une différence absolue des deux communautés, mais les causes de ce germe et de son développement n'en sont pas moins sensibles. partout on les voit marcher à la suitte des événements dont l'histoire nous a conservé le souvenir et s'avancer vers le débornement de 1520 et concourir en partie à cette opération.

Cependant on pourroit dire que l'église de Labergement, ayant été desservie pendant plusieurs années par les sieurs familiers d'Auxonne. elle ne devoit être qu'une succursale de l'église de la ditte ville. En admettant ce fait qui n'a de preuves que dans le siècle dernier. il est essentiel de remarquer que l'église de Labergement avoit alors ses curés, comme on le verra bientôt, et l'on ajoute que sy cette église n'eut été érigée en cure qu'à la cessation de la desserte par les-

dits sieurs familiers après l'an 1660, il eut été impossible au prieur de Saint-Vivant d'en acquérir le patronnage. L'établissement de la ditte paroisse doit donc être antérieur de plusieurs siècles et appartenir de plein droit à celui d'Etienne, sire d'Auxonne, II[e] du nom.

Pour finir toute réplique à ce sujet, je donnerai ici la liste, à la vérité bien interrompue dans les temps anciens, des curés dont on a trouvé le nom et la qualité dans des titres incontestables.

Othenin de Mirbel curé, de Labergement. .	1364
Antoine Vorne	1470
Jean Valon	1496
Michel Picault de Mont sur Monnet	1528
Claude Belland, de Saint-Thibaut-en-Auxois .	1536
Philippe Miot, tombe en l'église dudit lieu .	1554
Simon Bouthiron natif de Labergement . .	1575
Pierre Comtesse	1620
Jean d'Anty	1651
Guillaume Didon	1648
N. Marcou.	1660
Antoine Reverdy	1682
Nicolas Tordot	1700
Pierre Bernard Finot	1704
Claude Bourdon	1705
Pierre Cuzenet	1744

Noël Rouhier vivant en 1778.

Cette liste quoiqu'informe à cause de l'injure du tems doit bien perfectionner ce que j'ai dit en faveur de l'antiquité de l'église de Labergement. Il s'en faut bien que le bâtiment de cette église

remonte à un tems sy éloigné. On est tenté de croire à son architecture et à sa simplicité qu'elle est de la fin du XIII^e^ siècle, les guerres entre les deux provinces de Bourgogne, depuis 1477 jusqu'en 1481 contribuèrent sans doute, à la destruction de la première, dont on ne conserva que la piscine dont j'ai parlé et un crucifix en relief que l'on a placé depuis environ 30 ans au-dessus de la grande porte de l'église. La principale cloche fondue en 1527 semble assurer que cet édifice venoit d'être terminé, cependant il étoit caduque sur la fin du siècle dernier, et l'on fut obligé de reconstruire les deux murs de la nef et le portail vers l'an 1680.

On y conserve une phalange de saint Etienne premier martyr qui vient de l'église métropolitaine de Besançon, dans le diocèse de laquelle se trouve cette paroisse.

On y voit encore depuis 1773 une portion de la vraie croix enchassée d'abord dans une de cristal et ensuitte dans une d'argent de la hauteur de 25 pouces supérieurement travaillée et qui a coûté 500 livres, cette relique telle qu'elle est enchassée dans celle de cristal fut alors donnée à la ditte église par le frère Ange-Marie Drouelle, capucin à Dijon, natif dudit Abergement, à son retour du voyage de Rome.

Il y a une chapelle de Notre dame de pitié liée avec l'église du côté du Nord, appelée la chapelle

du seigneur qui paroît ancienne. Il y avoit aussi une chapelle de saint Georges dans le chœur et contre le mur de l'église au midi qui a été détruite dans le siècle dernier, le seigneur est nominateur de la ditte chapelle et le curé en est le chapelain.

Le château dit des os ou des eaux est à cinq cents pas environ du village de Labergement au midy, au milieu des preys à gauche du chemin qui conduit à Flagey, est une motte de terre dont la moitié est couverte de broussailles et qui a été faitte de mains d'hommes en prenant la terre qui étoit aux environs, ce qui dut former un fossé assez large qui s'est rempli aux trois quarts par l'affaissement de la ditte motte. La tradition dit et apprend que cette motte a servi de sépulture aux pestiférés, en ce que les anciens y ont trouvé des ossemens d'hommes. elle a pu aussi servir de siège de justice ainsi que l'usage l'autorisoit alors.

Il reste dans une étendue de terrain très considérable des vestiges très sensibles d'un ancien grand chemin tirant d'Auxonne à Saint-Jean-de-Losne et qui passoit par le village de Labergement, il paroît qu'il fut fait dans le XIV^e^ siècle (1).

(1) Cette route remonte à l'époque romaine, elle a été restaurée en même temps que la levee d'Auxonne, par Marguerite de Bourgogne dite la reine Blanche, au XIV^e^ siècle. (S. C.)

Je le présume ainsi des restes du même chemin qui tire d'Auxonne à Montmirey et porte le nom de chemin de la reine Blanche dans les bois de Flammerans où l'on en voit encore des vestiges.

Cette princesse vivoit dans le XIV^e^ siècle. Ledit chemin passoit audit Abergement et dans la ruë dite du Mitan traversoit les champs dudit lieu au midi et le bois de Flagey et gagnoit le village de Saint-Seine, il étoit fait à pierres perduës excepté les bords dont les pierres étoient plus grosses et placées sur pointes.

A une petite lieuë de Labergement, et au midi de la ditte paroisse, il y a, dans les bois communaux, une motte de terre ditte le vieux château faitte de main d'homme, et de la terre prise au même endroit, elle a 60 pas de long sur 20 de large, le fossé qui règne au-devant devoit avoir une douzaine de pieds de largeur sur une profondeur peut-être égalle.

Cette motte qui a plus de trois pieds et demi de haut servoit autrefois de limites aux territoires dudit Abergement et de Saint-Seine. Aujourd'hui c'est un fossé ruisseau qui passe à 10 ou 12 pas plus au midi de la ditte motte qui fait la ditte délimitation.

Fini le 26 octobre par moi soussigné, à Labergement en cette année 1778.

P. JOSEPH-MARIE DUNAND.
gardien des capucins d'Auxonne, membre des académies de Besançon, de Hambourg et de Hesse-Cassel.

COPIE DES DROITS SEIGNEURIAUX (1778) (1)

Tous les habitants ci-devant nommés, d'un même accord et unanimement ont dit et déclaré qu'ils sont hommes et sujets du seigneur Joachim de Rochefort en toutes justices, hautes, moyennes et basses lequel seigneur avoit et lui appartenoit le droit de pouvoir mettre et instituer juges, P., greffier, messier et forestier pour la conservaôn de ses droits seigneuriaux, lesquels officiers après être institués par ledit seigneur sont tenus prêter serment sondit juge en tel cas accoutumé.

Ont dit que sy ce fait quelque meurtre audit Abergement ou aux finages et terre d'y celui ledit seigneur a le droit de les faire poursuivre par justice, et les délinquants punis par et condamnés selon leur démérite.

Aussi appartient audit seigneur toute amende et épaves qui adviennent et se trouvent audit Abergement et finage d'y celui après toutefois que les solennités requises y ont été gardées et observées.

Que audit seigneur appartient toutes amandes même celles de soixante sols, de trois sols..... valant trois sols quatre deniers, et les autres moindres de huit miquets les quelles amendes de soi-

(1) Titre en fort mauvais état.

xante sols, les messiers prennent cinq sols et mondit seigneur les 60 sols.

On déclarés et confessés les habitants qu'ils doivent chaque année à mondit seigneur une géline au jour de Carmentran, laquelle géline meurt ou vif et moyennant tous et un chacun habitans tenants feu et lieu audit Abergement.

Item. — Outre qu'il n'est loisible à personne dudit Abergement de prendre pris soit à la fête, soit autrement, sans l'exprès congé et permission du seigneur ou des officiers à peine de l'amende même le premier prix.

Item appartient audit seigneur le droit que quand on fait des noces audit Abergement, les mariés doivent à mondit seigneur une soupe où il doit y avoir une pièce de chair, un pain et une pinte de vin et sy ledit seigneur n'est au lieu, il la fait bailler à ses administrateurs ou officiers.

Ont dits que personne n'a le droit de vendre vin audit lieu sans la licence ou permission que préalablement les pintes ne soient égandillées et à peine de l'amende de 60 sols.

Appartient audit seigneur le droit de prendre avec le chambrier de Saint-Vivant sur les habitants de Labergement un droit que l'on appelle les festres qui se preignent et se payent sur les maisons..... doivent les festres huit miquets aussi..... duquel le prieur de Saint-Vivant prend la moitié et l'autre moitié le-

dit seigneur et se payent chaque an, au jour de la fête de saint Michel. Lesdits habitants sont exempts de payer au lieu d'Auxonne aucun droit d'éminage et lequel éminage appartient audit Prieur de Saint-Vivant.

Appartient audit seigneur le droit de collation et de présentation d'une chapelle et oratoire fondée en l'église Saint-Etienne de Labergement en l'honneur et révérence de la Vierge Marie et de saint Georges en laquelle chapelle se dit à perpétuité une messe basse chaque samedy de la semaine par le chapelain d'icelle chapelle.

Or ledit seigneur audit Abergement une motte fossoyée, tout à l'entour de grands fossés en laquelle motte y a une maison et grange couverte tant de tuiles que d'aulelles et construite en près un journal laquelle motte avec un verger a été donnée à cens à feu Pierre Piètre dudit Abergement pour 65 sols portant lods, seigneurie et retenue et amende payable chaque an le jour de la fête de Notre-Dame d'août. Item a ledit seigneur un four banal auquel four, tous et un chacun sont tenus aller cuire pain et pâte et payer de 20 pains l'un et n'est permis aux habitants d'aller cuire ailleurs ni faire four en leur maison à peine de soixante sols chacun des fois pour amendes.

Item appartient audit seigneur un bois appelé vulgairement le bois de Rozières contenant 400 journaux auquel bois il n'est loisible ny couper

n'y aller prendre sous peine de la même amende.

Encore a le seigneur au bois, le pâturage auquel il n'est permis d'envoyer le bétail sous peine de payer amende et intérêt audit seigneur.

Item ont déclarés lesdits habitans que audit seigneur compete et appartient le droit de gabelle de toutes danrées qui se vendent et échangent audit lieu à raison du denier douze qu'est un sol par livre. Lequel droit de gabelle ledit seigneur admodie aux habitans pour le tems de six ans, et dont est ici la 2e année pour le prix de 13 écus et un tiers d'écu payable au premier jour de janvier.

Signé : DEVENET.

UNE

LETTRE DE BONAPARTE

UNE LETTRE DE BONAPARTE

Toulon s'était soulevé contre la dictature jacobine et avait ouvert ses portes à la coalition. Les Anglais s'étaient précipités sur cette riche proie, et, dans leur hâte d'occuper une aussi redoutable citadelle, y avaient jeté toutes les troupes disponibles sur les côtes de la Méditerranée, Espagnols, Portugais, Sardes, Napolitains (1793).

La Convention avait aussitôt commencé le siège de la place rebelle. Deux corps d'armée, séparés par la barrière du mont Faron, s'étaient portés contre Toulon ; les uns accourus de Marseille, les autres détachés de l'armée des Alpes. Ces troupes, à la fois inexpérimentées et vaillantes, sans chefs, sans matériel, sans organisation, ayant devant elles le canon ennemi, et derrière l'échafaud, étaient résolues à vaincre ou à mourir. De simples soldats avaient été improvisés généraux. Des sergents d'artillerie dirigeaient les batteries. Le peintre Carteaux avait le commandement en chef et allait être bientôt remplacé par le médecin

Doppet. Au-dessus d'eux, et revêtus d'une autorité presque illimitée, s'agitaient les représentants du peuple, Salicetti, Albitte, Gasparin, Fréron, Barras. Le courage des bandes républicaines se brisait au pied des remparts de la cité rebelle. Sans doute, elles avaient fait tomber les défenses extérieures et pris les postes avancés, mais les ouvrages formidables de la place arrêtaient leur élan. Carteaux ne connaissait pas, même approximativement, la portée d'une pièce d'artillerie. D'ailleurs, aucun service n'était organisé, pas même l'outillage le plus indispensable à l'établissement d'une batterie, et, ce qui donne en quelque sorte la note du temps, les sociétés populaires avaient mis au concours un plan pour la prise de Toulon. Les opérations flottaient donc au hasard, et rien n'annonçait le succès. C'est dans cet immense désarroi qu'arriva Bonaparte.

Le capitaine Bonaparte se rendait alors d'Avignon à Nice, où se trouvait le quartier général de l'armée d'Italie. Il s'était arrêté à Toulon pour y voir son compatriote Salicetti, qui le présenta à Carteaux. Ce dernier le conduisit aux batteries de siège. Les boulets atteignaient à peine le rivage, car la poudre, à ce que prétendait le général, était de mauvaise qualité. Bonaparte contint à peine l'expression de son mépris, mais ses critiques étaient si justes et ses conseils dénotaient une telle entente de la guerre, que les représen-

tants le mirent aussitôt en réquisition pour le service de son arme.

On était alors au mois de septembre 1793. Dès ce moment, Bonaparte a le commandement effectif de l'artillerie, et, de fait, la direction du siège. Il se montra digne de la faveur que lui accordait la fortune. En peu de jours, il réorganisa tous les services. Il fit venir de Lyon, de Grenoble, de Marseille tout ce qui manquait en officiers, en canons, en munitions ; plusieurs batteries furent établies sur des positions bien choisies. Bref, il devint si bien l'homme indispensable que le général Dutheil, envoyé à Toulon pour y commander l'artillerie, ne songea pas un instant à disputer à son subordonné l'espèce de dictature qu'il s'était arrogée.

C'est à cette période du siège que se rapporte la lettre de Bonaparte, que nous avons trouvée dans les archives municipales d'Auxonne, et que M. le Maire de cette ville nous a gracieusement autorisé à reproduire en fac-simile. Ce document est intéressant à tous les points de vue, d'abord parce qu'il se rapporte aux premières années, encore si mal connues, de Bonaparte et aussi parce qu'il prouve une fois de plus la netteté d'esprit et l'entente des détails qui ont été comme la qualité dominante du grand général. Voici cette lettre :

Olioul (1) près du Bosset, le 8 septembre 1793.

Le général vient de donner les ordres, mon cher camarade, pour que vous vous portiez en toute diligence à Marseilles afin de travailler à la formation de lequipage de siege. Notre camarade Meyrion qui y est me fait des envoys si mal réglé que je ny puis mettre ordre des qu'ils sont arrivés.

Je vous prie de me porter tous les effets que j'ai laissé à Nice. Ce ne doit pas être grand chose. Je serai bien aise de vous voir et davoir ocasion de travailler avec vous.

Pelgrin doit aussi venir. Vous pourez prendre la poste ensemble.

Si vous pouvez procurer un bon garde magazin et un bon conducteur des charoi, fait leur prendre la poste, qu'ils viennent ici, ils seront employés avantageusement.

Je vous prie de ne pas m'oublier auprès de Dugard. Dit lui que j'ai écrit à Paris par un courrier que les représentant ont envoyé enfin d'avoir letat qu'il désire. Je lui ai écrit longuement il y a deux jours.

Mes comp. a Fautrier.

BUONAPARTE.

P. S. Ma compagnie doit être partie.

Au citoyen Gassendi, lieutenant-colonel d'artillerie. Nice.

On aura remarqué que l'écriture est à peu près lisible et que l'orthographe se présente sans trop de défaillances. Ce n'est que beaucoup plus tard

(1) Olioul près du Bosset est Ollioules près du Bausset dans le département du Var.

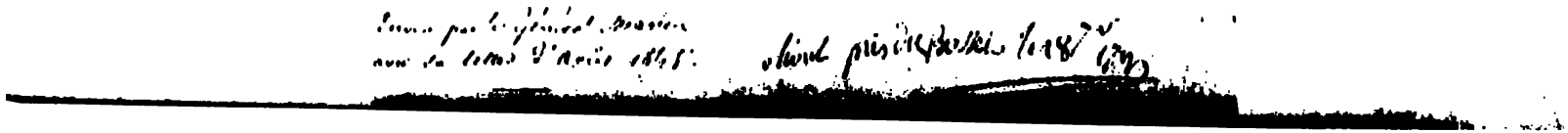

que l'empereur Napoléon remplaça l'écriture par des hiéroglyphes et se brouilla définitivement avec l'orthographe.

Le lieutenant-colonel Gassendi, auquel était adressée la lettre du 8 septembre, était né à Digne, le 18 septembre 1748, et avait régulièrement suivi la carrière de l'artillerie. Aspirant le 24 février 1767, élève le 6 novembre 1767, lieutenant en second le 9 mai 1768, capitaine en second le 19 avril 1782, capitaine de bombardiers le 25 décembre 1788, de canonniers le 1er mai 1789, chevalier de Saint-Louis le 4 mai 1791, chef de bataillon le 8 mars 1793, sous-directeur d'artillerie à Lyon, il venait d'être nommé directeur de l'artillerie à l'armée d'Italie. Il fut un des meilleurs auxiliaires du premier Consul et de l'Empereur. Il devait être général de division, inspecteur général de l'artillerie et sénateur. Il mourut à Nuits le 14 décembre 1828. Nous nous réservons de raconter la biographie de cet utile serviteur du pays.

Des quatre autres officiers mentionnés par Bonaparte, ou plutôt par Buonaparte, comme il signait encore en 1793, il en est deux au moins, Pellegrin et non pas Pelgrin et du Jard qui ont laissé une trace dans l'histoire contemporaine. Pellegrin, né à Saint-Bonnet dans les Hautes-Alpes, le 28 décembre 1760, enrôlé comme simple canonnier en 1779, n'était encore que sergent le

1er novembre 1784 et adjudant officier le 6 février 1792. Premier lieutenant le 11 septembre 1792, capitaine le 15 avril 1793, chef de bataillon le 2 août 1801, colonel le 3 décembre 1807, il dirigeait le parc d'artillerie dans la campagne de Russie, et obtint les étoiles de brigadier le 20 janvier 1813. Il commandait en juin 1814 l'école d'artillerie d'Auxonne, mais il se compromit lors des Cent Jours, car il n'attendit pas l'arrivée de Ney pour faire battre la générale et arborer la cocarde tricolore : aussi fut-il mis à la retraite dès le 1er août 1815.

Le chevalier Jean Lambert du Jard, né le 17 septembre 1739 à Lunéville, sous-lieutenant d'artillerie le 1er janvier 1757, lieutenant le 27 mars 1760, capitaine le 31 juillet 1767, chevalier de Saint-Louis le 6 novembre 1779, major le 1er juin 1786, lieutenant-colonel le 1er janvier 1791, chef de brigade le 8 mars 1793 et général de brigade le 25 février 1794, serait certainement arrivé aux plus hauts grades s'il n'avait été tué le 2 juillet 1796 au col de Tende.

Le troisième officier, Meirion, est resté inconnu.

Quant à Faultrier, cinq officiers d'artillerie, tous les cinq, nés à Metz, et fils de Faultrier de Corvol, maréchal de camp et directeur de l'école d'artillerie à Metz, servaient ou avaient servi dans les armées. Il ne peut être question de Benjamin qui était alors émigré, ni de l'aîné Philippe déta-

ché aux forges des Ardennes dès le 19 mars 1793, ni de Casimir qui était employé à l'armée du Nord, ni de Simon, capitaine commandant depuis le 22 août 1791. Il s'agit sans doute de François Joachim, né à Metz le 15 avril 1760, capitaine à la dixième compagnie d'ouvriers, le 1er avril 1791, puis à la deuxième (1er juin 1793), et que les représentants Ricord et Robespierre jeune nommèrent chef de bataillon et attachèrent à l'état-major du général d'artillerie Bonaparte, le 25 février 1794. Il deviendra général de brigade (14 mars 1800), inspecteur général (21 janvier 1802), général de division (1er février 1805) et mourra à Nordlingen le 7 novembre 1805.

Nous ne chercherons pas à donner à cette lettre des commentaires plus étendus, mais nous sommes persuadé, étant donnée la prodigieuse activité de Bonaparte, qu'en fouillant dans les archives des petites villes voisines de Toulon, La Ciotat, Saint-Nazaire, Bandol, le Bausset, Saint-Tropez, on retrouverait aisément les traces de son fécond labeur, et on pourrait, à l'aide de documents nouveaux et authentiques, écrire enfin la véritable histoire du siège de Toulon en 1793.

Paul GAFFAREL.

LE

MONT BLANC ET LES ALPES

VUS DE DIJON

LE MONT BLANC ET LES ALPES

VUS DE DIJON

LE MONT BLANC

I

Assise au pied de la Côte-d'Or, à l'extrémité septentrionale de l'immense plaine formée par les bassins du Doubs et de la Saône, la ville de Dijon possède, à l'*est* et au *sud*, un vaste et superbe horizon.

Si son voisinage ne présente pas de ces montagnes grandioses dont les cimes glacées se perdent dans les nues comme pour défier les humains, en retour, son sol moins bouleversé par les révolutions terrestres offre un ensemble harmonieux qui réunit à la fois les charmes de la plaine et ceux de la montagne.

« Notre ville, dit un auteur bourguignon (1), « possède un de ces sites délicieux, un de ces ra-

(1) Joseph Bard, *Dijon, histoire et tableau.*

« vissants aspects dont le ciel s'est montré pro-
« digue, envers les cités de notre noble Burgunde.
« Posé d'une manière salubre sur une éminence
« faiblement accusée dans l'horizon, Dijon em-
« brasse de ses yeux princiers les plus belles ré-
« gions de notre province. Au *nord* et à l'*ouest*,
« il se trouve encadré par de superbes collines
« coupées sur le patron des coteaux italiques, re-
« gardant sans cesse, dans leur muette contem-
« plation, l'aurore qui les inonde de lumière et
« de poésie et les initie à d'ineffables secrets. A
« l'*est* et au *midi*, l'œil se repose sur une plaine
« immense, variée jusqu'à l'infini dans ses mou-
« vements de terrain, et limitée à l'horizon par
« la chaîne bleutée du Jura dominée elle-même
« par les pics neigeux des Alpes, au milieu des-
« quels se dresse, tantôt sombre et tantôt radieux,
« le superbe mont Blanc. »

On sait généralement que de Dijon et de ses environs, l'on peut voir ce géant des Alpes, dont le regard plonge sur notre cité pendant que sa tête se perd dans les cieux et que son ombre couvre une vaste partie des plaines du Piémont. Quel horizon immense doit embrasser ce sommet!

Pour s'en faire une idée, Ch. Martins conseille de tracer sur une carte d'Europe un cercle dont le centre serait le mont Blanc lui-même, et l'extrémité du rayon, Dijon. Ce rayon de 210 à 220 kilom. donnerait une circonférence de 1319 à

1380 kilomètres de développement. Ce n'est là bien entendu qu'un horizon idéal, car il s'en faut que l'œil puisse, du mont Blanc, embrasser une telle étendue de territoire.

Pour beaucoup d'endroits, la proximité des montagnes masque plus ou moins complètement cette vue sur la chaîne alpique.

Dijon n'a pas à regretter la présence de pareils obstacles; très favorisée par la vaste plaine qui se déroule devant elle, notre ville peut jouir, par des jours favorables, de la vue de la plus haute cime des Alpes.

II

Le mont Blanc apparaît, dominant de très haut la chaîne du Jura, dans une direction *sud sud-est*, faisant un angle de 22° avec la méridienne. Il se montre juste au milieu de la dépression formée par le col de Saint-Cergues, comme si la nature, en s'abaissant ainsi, avait voulu donner à notre pays un gage de sa complaisance. Grâce à cette dépression, nous voyons le mont Blanc dans sa plus grande dimension et avec les principaux pics qui composent sa crête majestueuse : *le mont Maudit, le mont Blanc du Tacul, le mont du Brouillard, le dôme du*

Goûter et l'aiguille de Bionnassay. Le sommet principal a une altitude de 4810 m. C'est la plus haute cime de l'Europe, si l'on exclut le Caucase. La grande quantité de neige qui tombe annuellement sur le mont Blanc n'en change pas sensiblement l'altitude ; le vent en disperse continuellement une partie, tandis que l'autre fond ou se tasse en névé pour être probablement transportée, avec le temps, dans les régions inférieures par un mouvement de progression analogue à celui qui entraîne les glaciers vers les vallées.

Le sommet nous apparaît comme un dôme arrondi, revêtant la forme d'une calotte ; il est formé d'une épaisse couche de neige durcie qui ne laisse entrevoir un rocher, celui de la Tourette, que 80^{m} plus bas (1).

Le profil du mont Blanc, tel qu'il est aperçu de Dijon, diffère un peu de ceux sous lesquels on le représente assez généralement. Dans ces profils connus, pris, soit de Chamonix, soit de la Flégère ou du Buet, l'aiguille du *Goûter* s'y projette sur l'aiguille de Bionnassay qui se trouve ainsi

(1) Il ne faut pas confondre ce rocher avec celui de la Tournette. Le premier, de très minime dimension, se trouve sur le versant italien, tandis que le second, beaucoup plus considérable, est situé sur le côté occidental, à 130^{m} au-dessous du point culminant. C'est un massif rocheux, dentelé, de 180^{m} de long sur 20 de haut, et situé entre le sommet et les Bosses dont il est comme le prolongement. Quand le mont Blanc est très visible, on l'aperçoit comme une petite tache noire, à proximité du bord ouest du dôme principal.

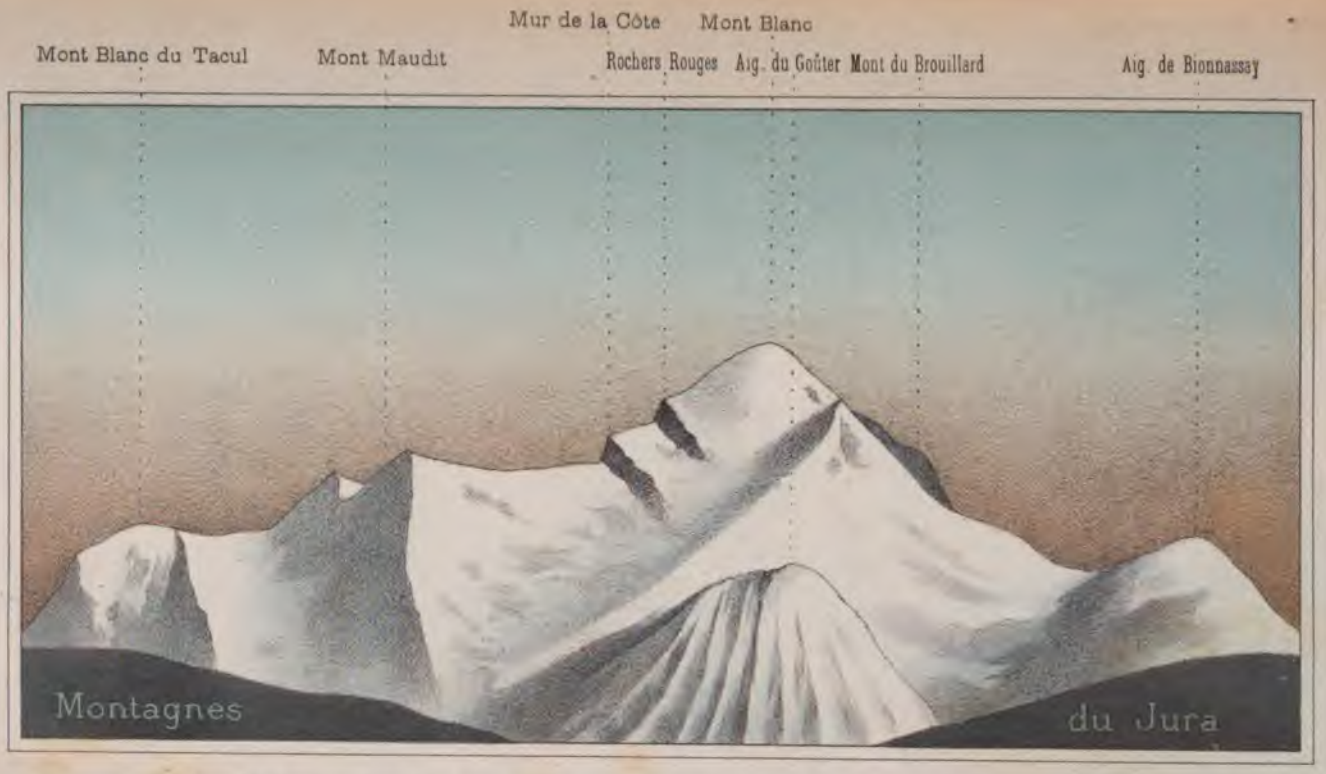

LE MONT BLANC, éclairé par le soleil, dans l'après-midi

LE MONT BLANC, vu de Dijon, par un temps couvert

masquée ; tandis que dans la forme où nous le voyons d'ici, l'aiguille du *Goûter* se montre au centre même du massif, juste dans le plan vertical passant par le sommet du mont Blanc. L'aiguille de *Bionnassay* forme alors la dernière arête du profil à l'ouest. C'est ainsi qu'on le voit de la Dôle ou des environs de Genève.

Il est bon de remarquer que les différentes époques de l'année ne sont pas également propices pour permettre la vue du géant alpin ; les plus favorables sont celles où les variations atmosphériques sont plus fréquentes et plus brusques, c'est-à-dire les saisons d'automne et d'hiver. L'air rendu plus pur et plus transparent par le vent, alors dominant du sud-ouest, laisse apercevoir avec plus de netteté les objets lointains.

Suivant l'état atmosphérique, le mont Blanc peut être vu à toutes les heures de la journée, mais son aspect change avec la manière dont il est éclairé. Avant le lever du soleil, il paraît gris noir, se détachant à merveille sur un ciel embrasé. Ses contours sont nets et bien arrêtés. Les détails disparaissent, la silhouette générale seule se dessine. Une fois le soleil levé, le mont Blanc s'efface peu à peu. Vu par un temps couvert, le mont Blanc, faiblement éclairé, prend un aspect mat qui laisse les arêtes du roc se dessiner nettement sur une blancheur terne, sans éclat comme

sans contraste. Le massif gagne alors en détails ce qu'il perd en relief.

C'est dans la seconde moitié de la journée que le mont Blanc paraît le plus beau et revêt le plus riche aspect. Il se dresse dans une majesté sereine, drapé dans son manteau de neiges éternelles, au reflet d'argent, se détachant sur l'azur du ciel semblable à un gigantesque diamant dont l'éclat nous arrive très adouci et comme tamisé par la distance.

Les rayons obliques du soleil, en heurtant ses arêtes, projettent sur ses flancs de grandes ombres qui font paraître dans tout leur relief les énormes saillies qui caractérisent sa masse.

C'est sous cet aspect qu'on le voit le plus habituellement; c'est la vision qui fait aussi le plus d'impression.

Au coucher du soleil, sa teinte blanche se colore légèrement d'abord en rose, puis en jaune-rouge pour passer souvent au rouge de feu qui le fait ressembler à un immense charbon ardent. Ceux qui ont fréquenté les Alpes ont pu être souvent témoins de ces effets du soleil couchant sur les glaciers. C'est un des spectacles les plus beaux qu'il soit donné à l'homme d'admirer dans la nature. Celui même qui, né au pied des montagnes, est presque journellement témoin de ces phénomènes, n'arrive pas à s'y habituer; il éprouve à la vue de ce magnifique tableau une

impression toujours aussi vive, aussi saisissante.

Beaucoup de Dijonnais croient que le mont Blanc ne se montre que très rarement et presque toujours la face voilée. En réalité, le monarque des Alpes est visible pour nous trente à quarante fois par an. Nombre de personnes ne l'ont vu que le soir, sans se douter qu'on peut le voir fréquemment le matin, à l'aube du jour, surtout en automne et en hiver. C'est comme une faveur accordée à l'observateur matinal qui ne se laisse pas surprendre par le soleil dont les premiers rayons font d'ordinaire pâlir le mont Blanc.

Assurément, le mont Blanc ne se montre pas toujours avec une netteté parfaite; sa visibilité varie avec l'état de l'atmosphère. Il n'apparaît parfois que voilé ou comme légèrement estompé, avec des contours vagues et indécis; mais le plus souvent il se fait voir d'une façon claire et distincte qui permet de saisir des détails surprenants ou quelque phénomène dans le genre de celui-ci.

Le 22 janvier 1899, un fort vent du *sud-ouest* soufflait sur toute la région; l'air parfaitement transparent laissait voir les Alpes avec une netteté exceptionnelle. Le vent qui régnait alors devait atteindre, comme de coutume dans les régions élevées, une violence extrême, car de Dijon, ou plus exactement de notre école, on voyait sans difficulté, à l'œil nu, d'immenses nappes de neige soulevées du mont Blanc et dis-

percées dans l'air par la force extraordinaire de cette tempête. Pour nous assurer que nous n'étions le jouet d'aucune illusion, nous avons, ainsi que plusieurs autres témoins, observé le fait avec une lunette, ce qui nous a permis non seulement de nous assurer de son exactitude, mais encore d'observer le plus près ce phénomène qui paraissait alors prendre des proportions vraiment gigantesques. Des nappes de neige de plusieurs centaines de mètres d'étendue paraissaient projetées à très grande distance.

Ce qui se passait sur le mont Blanc avait lieu également sur tous les autres pics visibles des Alpes, mais dans des proportions qui variaient avec l'importance du pic et sa conformation. Ainsi ces volées de neige ne se voyaient pas sur l'aiguille du Géant, ni sur celle du Dru dont la cime rocheuse ne conserve qu'une quantité insignifiante de neige : mais, par contre, on en voyait partir du pied de l'aiguille du Géant dont la base est entourée de neige.

Ce phénomène a été observé pendant quatre heures de suite.

Si nous le mentionnons ici, ce n'est pas assurément à cause de sa nouveauté, car il se produit presque journellement sur les sommets neigeux, mais c'est à cause de l'intérêt et de la curiosité qui s'y attachent en tant qu'observé de Dijon.

III

La visibilité du mont Blanc présage presque toujours la pluie, ou tout au moins un changement de temps pour le jour même ou le lendemain. La remarque n'est pas nouvelle ; une foule d'observateurs l'ont faite, aussi n'est-ce que pour la confirmer que nous la rappelons ici.

Toutefois quand on aperçoit distinctement le mont Blanc pendant plusieurs jours de suite sans pluie, on peut généralement s'attendre à une sécheresse prochaine, ainsi que l'a fait remarquer l'Observatoire de Lyon. Nous l'avons nous-même constaté plusieurs fois, notamment en février 1899. Vers la fin de janvier de la même année, les chaînes du Jura et des Alpes ont été vues avec une grande netteté, matin et soir, pendant six jours consécutifs, par un fort vent du sud-ouest. Pas une goutte de pluie n'est tombée. Deux jours après cette observation, le vent s'est tourné au nord-est et a persisté pendant six semaines, durant lesquelles toute la région a joui d'un temps chaud et sec extraordinaire pour la saison (1).

(1) Le *Bien Public* fait allusion à ce fait dans ses nos du 18 et du 23 février de la même année.

Qu'il soit le signe précurseur de la pluie ou qu'il prédise la sécheresse, le mont Blanc a le don d'enchanter les regards qui le rencontrent. Est-ce trop lui accorder que de lui reconnaître la puissance de la fascination? Sa vision exerce un charme irrésistible qui ravit. Elle a je ne sais quoi de grand, d'élevé, de poétique qui saisit l'âme et la remplit d'une mélancolique émotion. Pour combien de voyageurs n'a-t-elle pas rendu moins monotones les heures d'une longue course! De combien de Dijonnais n'a-t-elle pas réjoui la vue au milieu d'une promenade! Cette apparition, encore assez fréquente, n'ajoute-t-elle pas un charme de plus aux environs de notre cité bourguignonne déjà si intéressants par tant de côtés.

Qu'ils sont loin les temps où le mont Blanc était un objet d'effroi, un immense inconnu, un gigantesque fantôme! Dressé dans le ciel comme un vaste point inaccessible, il semblait jeter un défi à la science comme à l'audace humaines. Mais peu à peu on s'est habitué à le voir; de la crainte on passa à la curiosité. On alla plus loin. La science, après avoir sondé la profondeur des mers, voulut arracher leurs secrets aux cimes neigeuses des montagnes. Le mont Blanc, jaloux de son indépendance, se défendit longtemps, fit même beaucoup de victimes, mais finalement fut vaincu. Depuis Balmat et de Saussure, savants et touristes n'ont cessé de l'escalader; aujourd'hui

TABLEAU COMPARATIF

e la fréquence de visibilité du Mont Blanc à Dijon

Nombre des observations pour chaque mois de l'année pendant quatre années consécutives

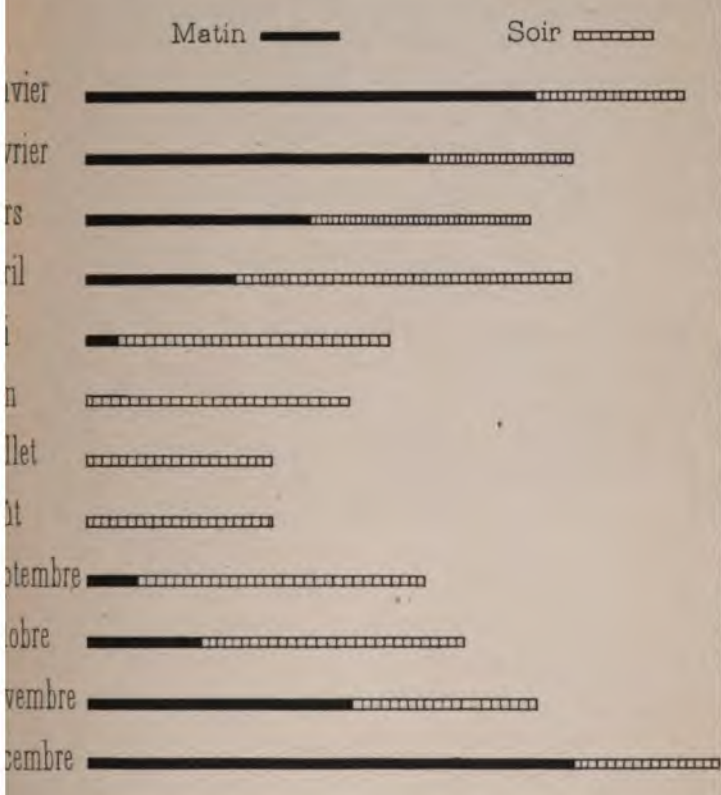

	16
	13
	12
	13
	8
	7
	5
	5
	9
	10
	12
	17
Moyenne du nombre des observations annuelles	31,75

on compte par centaines ceux qui, chaque année, foulent du pied sa tête altière.

Il se venge bien encore de temps en temps de sa défaite, en offrant de nouvelles proies à ses abîmes béants, mais il n'en est pas moins définitivement dompté. Il porte au front, dans la présence des observatoires Vallot et Janssen, la marque la plus convaincante de la victoire de l'homme sur la nature; cette conquête toute pacifique est appelée, nous en sommes sûr, à jouer un rôle important dans les progrès de la science moderne.

LES ALPES

I

On limite assez ordinairement à la vue du mont Blanc l'étendue de notre horizon. Assurément voir le mont Blanc à une pareille distance (220 km.) et à une aussi faible altitude (245 m.) c'est déjà beaucoup ; mais la nature s'est montrée plus prodigue envers nous. Si elle ne nous a ni privilégiés, ni gâtés, on peut dire qu'elle nous a fait la part assez belle.

Si à certains jours ou à certaines époques de l'année on observe l'horizon au midi, on aperçoit, avec une surprise mêlée d'admiration, au delà de la chaîne du Jura et de chaque côté du mont Blanc, une silhouette dentelée, formée d'une série de pics plus ou moins prononcés. C'est une partie des plus intéressantes de la chaîne des Alpes ; toutes ces dentelures sont autant de remarquables aiguilles de glace ou de roche, ayant chacune un nom et une altitude déterminés.

Nous avons eu la bonne fortune d'être maintes fois l'heureux témoin de cet intéressant panorama, et c'est sous l'impression mêlée d'étonnement que nous ressentions à la vue de ce tableau

GRAND TACHÉOMÈTRE DE RICHER

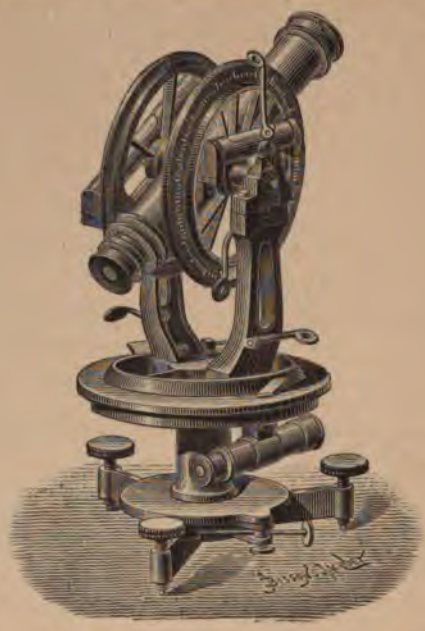

Cliché prêté par la Maison Bronne-Cabasson, de Paris.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur un modèle de l'appareil employé pour nos opérations. Ce Tachéomètre réunit tous les avantages possibles de précision, de solidité et de facilité d'observations. Comme la plupart des instruments géodésiques, il se compose : 1° d'une lunette à réticule, mobile autour d'un axe horizontal ; la portée de cette lunette est de 500 mètres pour lire le centimètre ; 2° de deux cercles verticaux gradués, munis chacun d'un vernier et d'un niveau à bulle d'air ; 3° d'un cercle gradué horizontal, muni également de verniers ; 4° d'un tube magnétique pour l'orientation et pouvant se décliner suivant le méridien du lieu où l'on opère. Le tout mobile autour d'un axe vertical qui repose lui-même sur un support triangulaire maintenu par des vis au moyen desquelles on peut régler l'horizontalité.

que nous avons résolu, d'abord d'entreprendre l'étude à distance de ces montagnes, puis de faire connaître le résultat de cet intéressant travail qui sera peut-être pour plusieurs une véritable révélation. La chose n'était point sans difficulté; et si le problème n'était pas insoluble, on était exposé du moins à en chercher longtemps la clé.

Il n'est pas facile, en effet, de déterminer d'une façon certaine, à une aussi grande distance, le nom de tant de pics dont quelques-uns paraissent presque imperceptibles et sur lesquels on se trompe souvent à proximité. Aussi avons-nous mis tout en œuvre pour arriver à ce résultat. Nous n'avons négligé aucun des moyens propres à concourir de près ou de loin au succès de nos recherches. Observations nombreuses et minutieuses, instruments de précision, relations et recherches de toutes sortes, tout fut mis à contribution. Le temps surtout n'a pas été épargné, car le travail que nous présentons est le fruit d'études et d'observations de plusieurs hivers, époque propice par excellence pour ce genre d'observations.

Nous avons eu particulièrement recours à l'emploi d'un Tachéomètre mis gracieusement à notre disposition par notre distingué vice-président M. Mocquery, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

A l'aide de cet appareil qui permet d'apprécier

les angles à un centigrade près, nous avons déterminé avec précision la hauteur apparente de chaque pic et la distance angulaire qui le sépare du mont Blanc. La projection des angles horizontaux sur une carte à grande échelle détermina la direction de chaque sommet.

Au moyen des angles verticaux, on a calculé l'altitude vraie de chacun des pics en tenant compte de leur distance à Dijon et dans une certaine mesure de la courbure terrestre et surtout de la réfraction atmosphérique. Ces diverses opérations permirent de préciser, dans le concours de plusieurs sommets, celui qui répondait aux résultats des calculs.

Le rayon visuel aboutissant au point de mire subit une série de déviations occasionnées par les diverses couches d'air qu'il traverse. Et ces influences atmosphériques devaient être d'autant plus sensibles que la ligne de visée traversait un champ d'observations plus étendu et d'altitudes plus diverses.

Cependant, si ces effets de réfraction varient suivant les jours et les circonstances, on remarque qu'ils sont sensiblement les mêmes à des époques horaires fixes. C'est pourquoi nous avons choisi de préférence, pour faire nos observations, les matinées d'hiver, au lever du soleil, entre 6 et 8 heures.

La silhouette des Alpes, se dessinant en noir

sur un fond empourpré des premiers feux du soleil, est rendue plus nette, ce qui contribue beaucoup à augmenter la précision des mesures. Puis l'état assez constant de l'atmosphère à ce moment de la journée et à cette époque de l'année, facilite le choix d'un coefficient de réfraction à adopter dans les calculs. Les soirs, en général, n'ont pas cet avantage; outre que l'état de l'atmosphère est sujet à une infinité de variations, la chaîne des Alpes se montre plus rarement et avec une netteté moins définie.

C'est ainsi, et en tenant compte de tous ces facteurs, qu'a été établie l'identité des différents pics du panorama que nous détaillons ci-après; le résultat en a été soumis à la vérification de M. J. Vallot (1) qui fut le guide et le conseiller de ce travail. Il l'examina, le corrigea et le compléta en se chargeant d'en traiter lui-même la partie la plus délicate. Sa haute science et sa longue expérience dans les travaux de ce genre sont pour notre modeste travail la plus sûre garantie d'exactitude.

L'ensemble de ce panorama peut se diviser en deux séries : l'une composée des pics situés au *sud* du mont Blanc, et l'autre, beaucoup plus importante, comprenant les sommets situés au *nord*.

(1) Directeur de l'Observatoire du mont Blanc.

Tableau donnant la liste exacte des pics aperçus de Dijon dans la région des Alpes, avec leurs hauteurs apparentes, leurs distances angulaires et leurs altitudes (1).

LISTE DES SOMMETS	Angle horizontal Distance au Mont Blanc	Angle vertical Hauteur apparente	ALTITUDE VRAIE
Aiguille des Glaciers. . . .	2gr 08	0gr 14	3834 m
Aiguille de Trélatête. . . .	1 60	0 18	3932 m
Aiguille de Bionnassay. . .	0 75	0 26	4061 m
Aiguille du Goûter	0 07	0 15	3873 m
Mont du Brouillard.	0 18	0 32	4400 m
Sommet du mont Blanc. .	»	0 46	4810 m
Mont Maudit.	0 58	0 36	4471 m
Mont Blanc du Tacul . . .	1 00	0 29	4249 m
Aiguille du Midi.	1 28	0 20	3842 m
Aiguille du Géant	2 06	0 22	4019 m
Aiguille de Rochefort . . .	2 24	0 18	4003 m
Mont Mallet	2 41	0 20	3988 m
Dôme de Rochefort. . . .	2 49	0 20	4000 m
Calotte de Rochefort. . . .	2 58	0 20	3992 m
Grandes Jorasses.	2 86	0 24	4206 m
Aiguille de Leschaux . . .	3 68	0 18	3780 m
Aiguille du Dru.	3 84	0 22	3815 m
Aiguille Verte	4 00	0 28	4127 m
Les Droites	4 24	0 24	4030 m
La Tour des Courtes . . .	4 40	0 14	3813 m
Les Courtes	4 50	0 19	3855 m
Aiguille de Triolet	4 68	0 18	3879 m
Aiguille du Chardonnet . .	5 26	0 20	3823 m
Aiguille d'Argentière . . .	5 34	0 22	3904 m
Tour-Sallière.	8 30	0 18	3227 m
Dent du Midi { 1er sommet.	9 00	0 22	3285 m
Dent du Midi { 2e —	9 12	0 20	3200 m
Dent du Midi { 3e —	9 18	0 18	»
Grand Combin.	9 21	0 20	4317 m
La Ruinette	10 88	0 18	3780 m
Les Diablerets	17 12	0 12	3246 m

(1) Nous avons cru devoir conserver ici l'évaluation des angles

Cette longue série de glaciers forme dans son ensemble une courbe orographique sinueuse d'une étendue de plus de 40 lieues. On avouera que c'est là un horizon peu commun et dont la connaissance exacte centuplera dorénavant l'intérêt (1).

II

L'aiguille des Glaciers forme l'extrémité *sud* du massif du mont Blanc. Elle domine le col de la Seigne et le hameau des Glaciers dont elle tire probablement son nom.

L'aiguille de Trélatête, appelée aussi Petit mont Blanc, se trouve plus au nord, et se dresse comme la précédente sur la ligne frontière de France et d'Italie. De chaque côté de cette aiguille se trouvent l'aiguille de Tête-Carrée et l'aiguille de la Scie, trop petites pour être aperçues.

en grades qui est celle donnée par le Tachéomètre. Cette évaluation facilite davantage les calculs.

Un grade est les 9/10 d'un degré ordinaire.

(1) De notre établissement, la vue embrassant la plus grande partie du Jura, nous avons également déterminé, par une méthode analogue à celle employée pour les Alpes, l'identité des principaux sommets de cette longue chaîne. Nous avons ainsi reconnu : le Crêt d'Eau, le Crêt des Neiges, le Reculet, le Colomby de Gex, la Dôle, le mont Tendre, la dent de Vaulion, le mont d'Or, le Suchet et le Chasseron.

L'aiguille de Bionnassay, d'un accès assez difficile, se dresse en vue du village de ce nom. C'est l'une des plus intéressantes aiguilles qui composent le groupe du mont Blanc.

L'aiguille du Goûter, située au flanc du mont Blanc, présente, vue de Dijon, une forme très différente de celle qu'elle offre du côté de Chamonix ; au lieu d'affecter la forme d'un coin pyramidal, elle présente une courbe elliptique telle qu'on l'aperçoit de Genève. Elle est sillonnée dans le sens de sa hauteur d'un grand nombre d'arêtes escarpées et séparées par de profonds couloirs de glace. Au pied de cette aiguille se trouve le glacier de Tête-Rousse d'où s'échappa le torrent qui a dévasté Saint-Gervais.

L'aiguille du Midi, une des plus belles du mont Blanc, domine le glacier des Bossons. Elle se distingue par ses arêtes striées, déchiquetées, dont le ton gris-noir tranche sur le fond blanc des glaciers qui l'entourent.

Cette aiguille du Midi est appelée ainsi, dit M. Joseph Vallot, parce qu'elle est éclairée à midi d'une certaine manière qui permet aux habitants de la vallée de Chamonix de régler sur elle l'heure des repas.

L'aiguille du Géant est formée, dans sa partie terminale, d'un immense rocher abrupt d'une hauteur de 200 à 300^{m} et légèrement incliné du côté de l'Italie. Cette forme spéciale, qui la fait

reconnaître de très loin, justifie assez bien son nom ; elle s'élève, en effet, dans les airs comme un véritable géant, semblant défier les plus hardis alpinistes. De Dijon, cette aiguille se distingue facilement des autres pics.

L'aiguille de Leschaux se trouve à l'extrémité du glacier de ce nom. Le glacier de Leschaux et celui du Géant forment à leur jonction la mer de Glace.

Les Grandes Jorasses forment un énorme massif qu'on aperçoit au delà de la mer de Glace ; elles dominent une des extrémités du glacier de Leschaux. Leur sommet est formé de deux pics inégaux, disposés en forme de fourche. Cette division est assez perceptible de Dijon. Quoique dépassant de 80^{m} l'altitude de l'aiguille Verte, les Grandes Jorasses apparaissent cependant sous un angle sensiblement plus petit. Cela tient à ce que ces dernières occupent un plan plus reculé et distant de 7 à 8 kilom. de l'aiguille Verte. Une différence aussi grande produite par un éloignement aussi peu considérable est une preuve de la précision du Tachéomètre et de l'influence que les moindres distances exercent sur les hauteurs angulaires.

L'aiguille du Dru domine la mer de Glace et le Montanvert, au-dessus desquels elle se dresse comme un gigantesque obélisque de granit. Elle est comme adossée à la belle aiguille Verte, centre elle-même d'un massif qui se continue du côté de

l'Italie par les Droites (1), les Courtes et l'aiguille de Triolet.

Les aiguilles d'Argentière et du Chardonnet apparaissent l'une à côté de l'autre, celle d'Argentière cachée en partie par celle du Chardonnet au-dessus de laquelle son altitude plus élevée la fait émerger. L'aiguille d'Argentière domine et alimente un beau glacier qui s'étend jusqu'au village qui porte son nom.

La Dent du Midi, qu'il ne faut pas confondre avec l'aiguille du Midi citée plus haut, est un massif du canton du Valais présentant une longue arête hérissée de sept dents ou pics à peu près d'égale hauteur ; ce sont : la Haute-Cime, le Doigt, la dent Noire, la dent Jaune, la Cathédrale, la Forteresse et la cime de l'Est.

De Dijon, on n'aperçoit bien que trois de ces sommets dont le premier et le plus élevé est la Haute-Cime. Les deux autres sont assez difficiles à déterminer.

Comparée aux aiguilles citées précédemment, la Dent du Midi est sensiblement inférieure en

(1) « Au milieu de la brèche située entre les Droites et les « Courtes, s'élève un roc cylindrique (coté 3.843m), appelé avec « raison par les guides de Chamonix *Tour des Courtes*, nom que « les cartes placent par erreur au delà des Courtes, à la cote « 3.692m (E.-A. Martel, *Annuaire du C. A.*, 1887). » C'est sous ce nom que figure, dans notre panorama, l'aiguille en question ; elle est assez visible de Dijon pour que nous ayons pu en mesurer la hauteur apparente et la distance angulaire.

altitude. Aussi est-ce à sa proximité relative de notre région qu'elle doit d'être vue de Dijon.

De tous les pics aperçus de notre ville, le Grand Combin est le plus éloigné, avec la Ruinette ; plus de 60 lieues nous en séparent (1). Par son altitude, il est avec le mont Rose et quelques autres, un rival du mont Blanc. Situé en avant de la chaîne frontière qui sépare le Valais du Piémont, il est à peu près à égale distance du mont Blanc et du mont Rose. Le Grand Combin a deux pointes, celle de Graffeneire, 4.317^{m} et celle de Valsorey, 4.145^{m}. On n'aperçoit que la plus élevée.

Enfin, le dernier sommet aperçu du côté *nord* est celui des Diablerets, massif formant l'extrémité occidentale des Alpes bernoises. Différents pics couronnent cette montagne ; les principaux sont : le Dôme 3.246^{m}, la Pointe 3.217, la Mitre 3.201, le Diableret 3.124 et la Tête-Ronde 3.043. On aperçoit les Diablerets émergeant au-dessus du mont d'Or, non pas sous la forme d'un petit pic isolé, mais comme une petite crête assez étroite et légèrement plus élevée à l'une de ses extrémités.

(1) En raison de cet éloignement, ces deux sommets sont rarement visibles.

III

Malgré le soin que nous avons apporté à dresser avec toute l'exactitude possible cette longue et intéressante liste, elle n'en paraîtra pas moins incomplète aux yeux de quelques-uns qui n'y verront pas mentionnés certains pics qu'ils avaient cru découvrir ; tandis que d'autres, en plus grand nombre peut-être, la trouveront exagérée.

Quelques observateurs, en effet, ont pensé (et nous avons partagé quelque temps cette illusion) qu'on pouvait apercevoir d'autres sommets importants des Alpes, tels que le mont Rose, le Cervin, la Jungfrau, etc. Ces différentes hypothèses, basées en général sur des oui-dire ou sur d'autres données aussi incertaines, tombent les unes après les autres après un examen attentif.

Le mont Rose qui aurait, entre tous, le plus de chance d'être vu, est masqué par le massif des Diablerets qu'on a dû prendre sans doute pour le mont Rose. Il faudrait que ce dernier, dit M. Joseph Vallot, eût 500^{m} de plus pour être visible de Dijon.

Les différents sommets aperçus ont tous une altitude qui dépasse 3.800^{m}, excepté l'aiguille de

Leschaux qui n'a que 3.780m. Aussi n'est-elle vue qu'à la faveur de la dépression formée, d'abord par son glacier, puis par la mer de Glace, qui se trouvent exactement dans la ligne de visée.

C'est uniquement à leur proximité relative de Dijon que la dent du Midi et les Diablerets doivent d'être vus, malgré leur altitude assez peu considérable, si on la compare aux précédentes.

Le Tour Noir 3.824m serait visible s'il ne se projetait juste derrière les aiguilles d'Argentière et du Chardonnet qui le masquent complètement.

Les belles aiguilles de Charmoz 3.442m, du Plan 3.673m et de Blaitière 3.533m, qui dominent cependant de si haut la vallée de Chamonix, ont une altitude trop faible pour être aperçues à une aussi grande distance.

Il est étonnant que le Dolent, qui a une altitude de 3.830m, ne soit pas vu. Nous avons cru longtemps que l'aiguille de Triolet était cachée par les Courtes et que le Dolent était le pic qui porte dans notre tableau le nom d'aiguille de Triolet. Après vérification, M. Joseph Vallot a reconnu là une erreur que nous nous sommes empressé de corriger.

Nous avons essayé d'apercevoir quelques autres sommets qui, en raison de leur importance, paraissaient pouvoir être vus, comme le Buet, la Grande Fourche, l'Aiguille du Tour et la dent d'Oche. Connaissant la distance angulaire qui

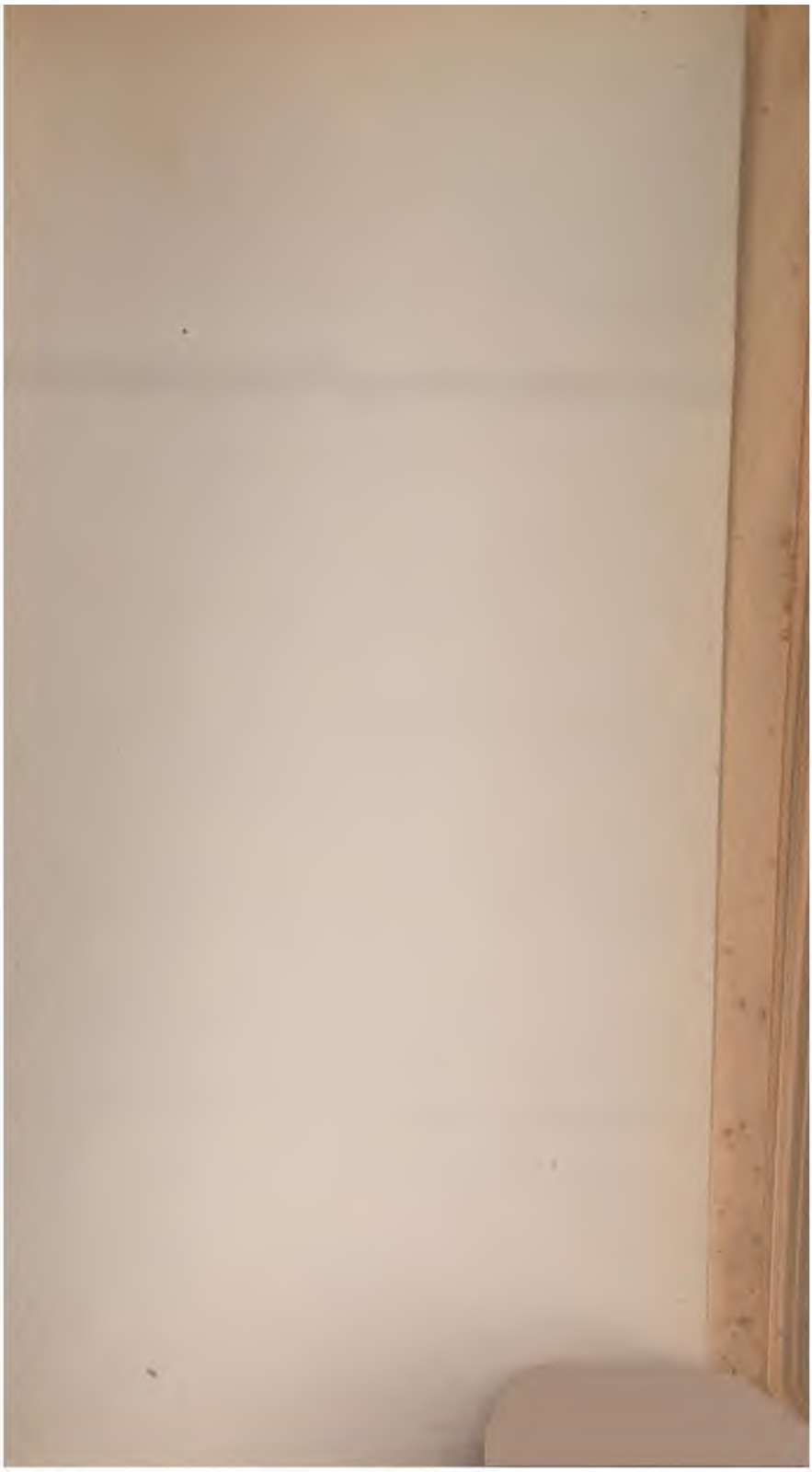

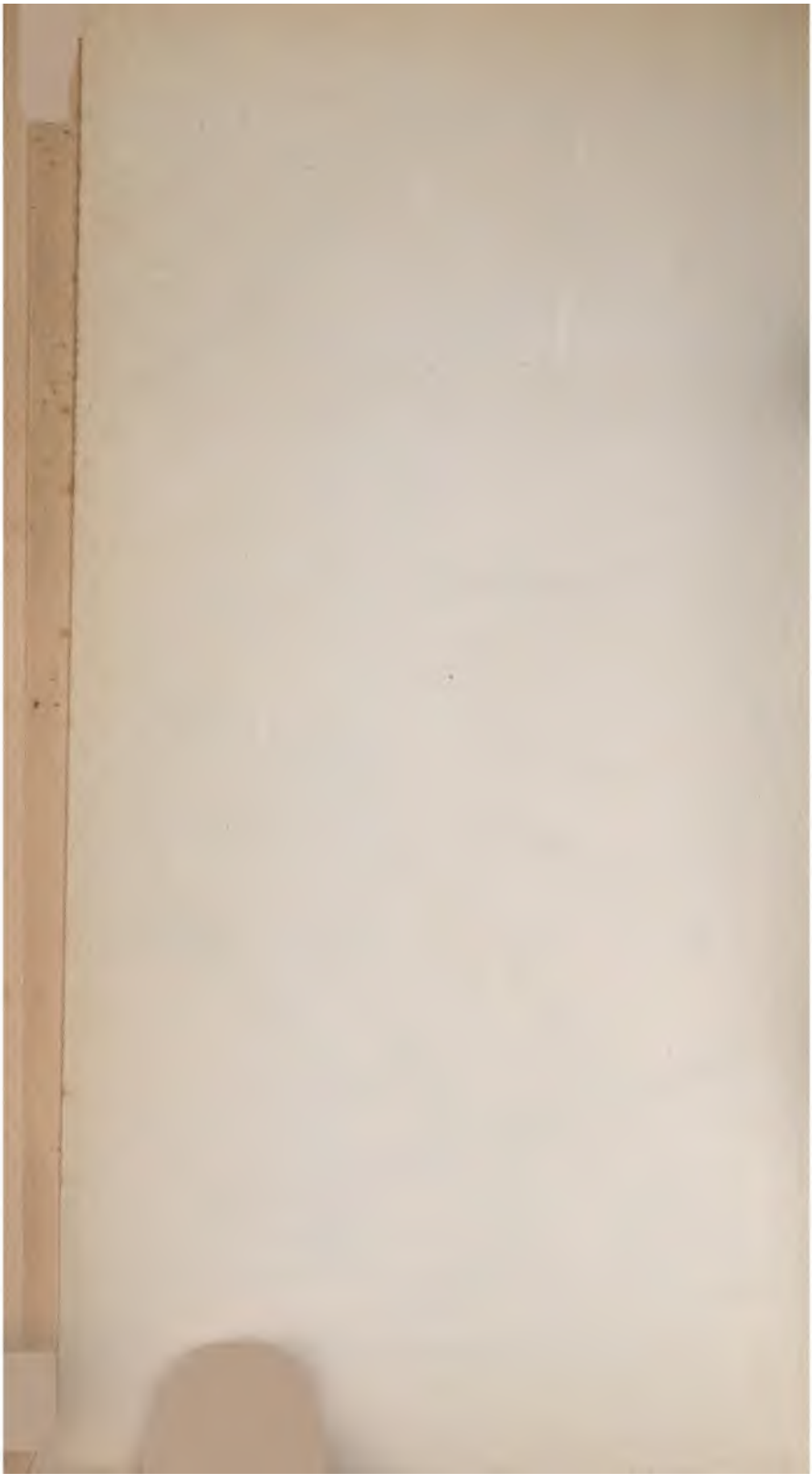

BOURGOGNE

LE

HATEAU DE MONTAIGU

ET SES SEIGNEURS

DE 1160 A 1900

(ET DE 761 A 1160)

LE CHATEAU DE MONTAIGU

ET SES SEIGNEURS

AVANT-PROPOS

Il y a plus de trente ans que j'ai réuni ces notes et documents pour satisfaire ma curiosité personnelle; la *Garenne de Montaigu* faisant partie de mon jardin, les ruines du château féodal étaient mon habituel promenoir. A cette époque, j'appris de Marcel Canat de Chisy qu'il avait, dans ses cartons, les bases d'un travail sur le *Château de Montaigu et ses Seigneurs;* souvent je l'ai pressé d'y mettre la dernière main, il a toujours reculé et la mort l'a surpris. Que sont devenues ces notes, éparses sans doute, de l'érudit, patient et modeste, qu'était Canat de Chisy?

Montaigu, château puissant et fief considérable, ayant donné son nom à une branche cadette de nos premiers ducs de Bourgogne, méritait, à ce double titre, une étude que, jusqu'à ce jour, per-

sonne n'a entreprise et chaque année qui passe fait disparaître quelque vestige d'un *castrum* vieux de plus de dix siècles et très intéressant au point de vue de l'histoire de notre art militaire.

C'est pourquoi j'ai résolu de rassembler ici les résultats de mes recherches, que d'autres pourront plus tard accroître ou rectifier. Les récents travaux de M. E. Petit sur les Ducs Capétiens de Bourgogne ont confirmé et complété parfois mes annotations premières.

LADEY DE SAINT-GERMAIN.

Dijon, le 20 décembre 1900.

PLAN GÉOMÉTRAL

du Château de Montaigu et Lieux voisins.

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

En suivant, de Chalon-sur-Saône à Autun, la route nationale, ancienne voie romaine, qui relie ces deux cités, on passe d'abord près de *Lessard*, à droite, puis de *Chatenoy*, à gauche, où se montrent deux châteaux : *Charreyconduit le vieux*, édifié au XIII[e] siècle, aujourd'hui converti en ferme, et *Charreyconduit moderne*, grande bâtisse à l'aspect banal qui date du siècle dernier. Après avoir franchi le *Maupas*, duquel on aperçoit tout proche le château de *Cruzilles*, bon spécimen de construction Louis XIII, on longe, par une voie droite et unie, les rives du *Bois de Marlou* jusqu'au *Villars*, dont la petite éminence sert d'assiette à un château ancien, mais sans caractère; à gauche sont les villages de *Dracy* et de *Mellecey*, dont parle la chronique de *Frodoard*, l'an 948; puis, tout près, la chapelle de *Marlou*, fondation des anciens seigneurs de Merlo ou Mello, croit-on; puis aussi *Germoles* dont le châ-

teau fut, au XV^e^ siècle, la résidence aimée des duchesses de Bourgogne de la race des Valois. Aujourd'hui, il n'en reste rien, ou presque rien; mais Marcel Canat a fait revivre le *château de Germoles* dans sa publication savante et documentée sur *Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne*, à laquelle nous renvoyons les curieux d'archéologie et d'histoire (1).

On avance encore à l'ouest, dans la plaine durant deux kilomètres environ, puis les terres de culture font place aux coteaux ensoleillés et couverts de vignes; des habitations sont semées partout, isolées ou en groupes rapprochés; tout est mis en valeur, tout est peuplé, et, sur un espace restreint on se trouve en présence d'une population de près de deux mille habitants répartis en deux communes et paroisses, *Touches* et *Mercurey;* les divers écarts sont souvent plus importants que le centre communal et le *Bourgneuf*, hameau considérable, se divise entre Touches et Mercurey, suivant la rive droite ou la rive gauche de l'ancienne voie qui le traverse dans un parcours d'environ deux kilomètres. Le Bourgneuf, malgré son nom, existait bien avant le XII^e^ siècle.

C'est lorsque l'on arrive à la hauteur des hameaux de *Chamirey et d'Etroyes*, en face du débouché de la vallée *des Vaux* (*de Vallibus*), que

(1) Paris, Aug. Aubry, 1860.

les yeux sont invinciblement attirés sur la gauche par la ruine grandiose d'un ancien donjon féodal.

Fièrement campé au sommet d'un monticule escarpé, sorte de sentinelle avancée sur un contrefort des montagnes du Charollais et du Morvan, le *château de Montaigu*, sur la commune de Touches, provoque la curiosité et sert de but aux promeneurs des environs. Tout alentour, d'autres monticules, fortement détachés les uns des autres et désignés sous le nom générique de *Theurots*, dans le vocable du pays, coupent le terrain et multiplient les points de défense naturelle recherchés dans les premiers siècles.

Depuis les ruines on domine au loin sur la plaine tandis que, du côté nord, on est adossé aux échelons successifs du réseau montagneux. Au sud comme à l'est l'espace se déroule immense, depuis la ville de Chalon-sur-Saône, située à trois lieues environ sur la Saône qui serpente comme un ruban d'argent, jusqu'aux terrains de Bresse et aux montagnes du Jura ou de l'Ain; puis, plus loin encore, ce sont les monts de la Savoie ou de la Suisse avec leurs cimes neigeuses; puis enfin, l'œil perdu dans la buée, on cesse de distinguer, à l'extrême horizon, la ligne séparative de la terre et du ciel.

Le simple touriste peut être satisfait ; mais un esprit avide des souvenirs du passé veut plus encore et interroge l'histoire de ces ruines qui

[illegible]

[illegible] 1803. [illegible] avaient vendu l'emplacement [illegible] à un maçon [illegible] Poissard, qui [illegible] également, [illegible] enfin, le 21 [illegible] M. Philarme-Gabriel Verchère, [illegible] en était devenu acquéreur de la veuve et des héritiers du sieur Froissard.

C'était alors l'époque du romantisme et M. de Verchère d'Arcelot organisa dans les ruines un *hermitage* avec un *Ermite*, qui animait le paysage, en vendant aux promeneurs du lait, des œufs, du vin et des chapelets : il vendait aussi, au profit de l'hermitage, une petite notice, unique monographie existante, dont la valeur documentaire est très secondaire (1). Cette brochure se vendait dix sous.

(1) Sans date, Dijon et Chalon, chez les principaux libraires.

Le premier hermite, nommé Boulard, fut un assez brave homme ; il déblaya le puits situé dans la cour du donjon et qui avait, dit-on, plus de quarante-cinq mètres de profondeur. Son successeur, du nom de Rougeot, s'était constitué une cave d'excellent vin et pratiquait l'hospitalité ; on le trouva assassiné en 1835, du fait de son collègue, l'hermite de la Tour de *Brancion ;* un ou deux autres papelards de moindre valeur occupèrent encore les ruines ; mais le dernier, un vrai bandit qui ne vivait que de rapines et faisait peur, si ce n'est pire, aux femmes et aux filles qui s'aventuraient trop près, fut appréhendé, en 1870, comme repris de justice et les chapelle et cellule qui, depuis plus de quarante ans, avaient abrité les soi-disant hermites, furent détruits par la population.

On signalera aussi la petite église de Touches, curieuse dans son architecture du XI^e^ siècle, par son clocher carré, avec gargouilles aux angles supérieurs ; le clocher est surmonté d'un toit à quatre pignons percés, comme la tour, de fenêtres géminées, avec plein cintre reposant sur des colonnettes. Dans une réfection plus moderne du portail, on a incrusté, au-dessous de la rosace, un écusson aux armes des d'*Aumont* avec le millésime de 1561. Cette église paroissiale était, suivant les dire, la chapelle des châtelains anciens ; *ce qui est inexact.*

Mais, au delà de ces faits et souvenirs récents, règne la nuit obscure ; c'était le temps mystérieux des seigneurs de Montaigu, très puissants, dont les domaines s'étendaient bien plus loin que le pays chalonnais et qui passaient pour être des parents, ou des bâtards, des anciens ducs de Bourgogne.

Cependant nos chartes, nos chroniques, nos archives abondent en documents remontant très loin dans le passé, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1150 environ, avec une absolue certitude ; plus haut encore, c'est-à-dire jusqu'à l'an 850, à peu près, avec des jalons sûrs, points de repaire sérieux, qui peuvent se multiplier et se confirmer par la suite.

Antérieurement à l'an 1300, le travail est un peu ardu et la voie, parfois effacée, difficile à retrouver, au milieu de pièces rares et le plus souvent sans dates ; avec des noms de personnages subissant d'étranges métamorphoses et variant du père au fils, et même des frères entre eux. Mais nous espérons que cette chasse à la lumière, au travers de l'obscurité des siècles, allumera chez quelques-uns un peu de la fièvre commune à tous les annalistes, fièvre qui constitue leur excuse lorsqu'ils tombent en erreur, croyant voir et être sûrs, alors que d'autres, après eux, jugent plus froidement qu'ils se sont trompés.

Aussi, nous imposons-nous pour règle, dans

une étude de cette nature, de ne marcher qu'avec les chartes et de multiplier les dates, dût-on nous taxer de sécheresse.

CHAPITRE II

ALEXANDRE DE BOURGOGNE

(1169 à 1205)

Le point de départ que nous prenons, dans cette histoire du « *Castrum Montis Acuti* » et de ses seigneurs, est le milieu du XII^e^ siècle, bien que l'on puisse remonter plus haut. C'est en effet, vers 1169, que le fief de Montaigu devint l'apanage éventuellement constitué par Hugues III, duc Capétien de Bourgogne, en faveur d'Alexandre, son second fils, qui en prit possession vers 1193, et devint le chef de la branche puînée dite de *Bourgogne Montaigu*, éteinte en 1348.

Des rameaux secondaires, celui des *Montaigu-Sombernon* et celui des *Montaigu-Couches* persisteront plus longtemps par les mâles : aujourd'hui, si le nom est éteint, le sang se retrouve encore, de par les femmes, dans de très illustres maisons, telles que les maisons royales de France, de Portugal et d'Espagne.

Hugues III, duc de Bourgogne, fils du duc Eudes II et de Marie, fille aînée de Thibaut II, comte de Champagne, s'était marié deux fois : sa première femme avait été Alix de Lorraine, nièce de l'empereur Frédéric Ier dit Barberousse. Il en avait eu quatre enfants : 1° Eudes, né vers 1166, qui fut duc de Bourgogne ; 2° Alexandre, né vers 1169, qui fut apanagé au fief de Montaigu ; 3° Marie, femme de Simon de Semur, seigneur de Luzy ; 4° enfin Alix qui épousa successivement Bérard de Mercœur, puis Robert, dauphin d'Auvergne.

Hugues III aimait sa femme, mais, par raison d'intérêt politique, il la répudia, en 1184, pour épouser Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, fille unique et seule héritière de Guigues, dauphin du Viennois. Béatrix avait été mariée à Albéric Tailhefer, comte « *Sancti Egidii* », et restait veuve et sans enfants.

Le moine Albéric, dans sa chronique, nous raconte très naïvement le fait et son motif ; nous le traduisons textuellement. — « L'an « M.C.L.XXXIV, Albéric Tailhefer, comte *Sancti* « *Egidii*, étant mort, le duc Hugues répudia et « renvoya sa femme Aalis, de laquelle il avait en- « gendré Eudes, et Alexandre ; et il épousa la « veuve dudit Albéric, qui était la fille du vieux « Dauphin, de laquelle il engendra Dauphin le « jeune (André). C'est par le désir d'acquérir le

« grand domaine qu'Aalis tenait de son père, « que le duc fut amené à faire ce qu'il fit... », dit le moine en forme de conclusion (1).

En plus du jeune dauphin André, Hugues III, de sa seconde femme, eut encore deux filles : Mathilde, mariée en 1214 avec Jean de Chalon, comte de Bourgogne, et Béatrix qui épousa Albert, seigneur de la Tour.

En plusieurs circonstances, bien que très jeunes, Eudes et son frère Alexandre figurèrent, avec le duc, leur père, dans des instruments diplomatiques, notamment dans des chartes de 1169, de 1178, de 1186 (2), de 1187, etc...

Au mois d'avril de cette année 1186, Hugues III, « pour réparation des graves dommages qu'il « avait causés aux religieux de l'abbaye de Saint- « Bénigne », leur fit une donation importante et fit approuver l'acte par Béatrix, sa femme, par Eudes, son fils aîné, « *jam miles* », déjà chevalier et par son second fils Alexandre qui n'avait guère alors que seize à dix-sept ans (3).

(1) Dom Bouquet, t. XVIII, p. 746, C.; — Petit, tome II, p. 205.

(2) V. *Chronicum Alberici Monachi, an M.C.LXXXIV*;— A. Duchesne, *Ducs de Bourg.*, p. 132; — Arch. de la Côte-d'Or, fonds Fontenay, carton 569; — *Gallia Christ.*, t. IV, preuves, p. 187;— Pérard, p. 252;— D. Plancher, t. I, pr. xcii. — Arch. de la ville de Dijon, B. I, édit. Garnier, *Chartes de communes*, t. I, p. 14-15;— Pérard, 333, etc...

(3) Pérard, p. 261, 262; — Dom Plancher, t. I, pr. cvii; — Arch. Côte-d'Or, Cart. N.-D. de Beaune, n° 94.

L'année suivante, en 1187, c'est à l'abbaye de Cluny que le duc Hugues III fait, par une riche donation, réparation pour les « torts et dommages » qu'il lui avait causés, et aussi pour le repos de l'âme de Girard de Rion. Ses fils Eudes et Alexandre approuvent également cette charte (1). Il en est de même pour une donation à l'abbaye de Maizières.

Puisque nous rencontrons le nom de Girard de Rion, disons que ce seigneur était, par dessus tous autres, le chevalier *féal et amé* qui, toujours et partout, avait accompagné le duc Hugues III dans ses affaires bonnes ou mauvaises, dans les croisades, comme dans les entreprises les plus impies. Girard de Rion venait d'être tué, aux côtés du duc, pendant le siège de Châtillon-sur-Seine. Hugues, à qui la douleur profonde de la perte de son ami et l'approche d'un départ nouveau pour la Terre-Sainte, inspiraient des réflexions un peu sombres, faisait un retour sur lui-même et soulageait sa conscience, tout en fondant de pieux anniversaires pour le repos de l'âme de Girard de Rion. Plus de vingt-cinq (2)

(1) Bibliothèque nationale, mss lat. 9091, f° 73 ; — Arch. Côte-d'Or, titres de Maizières, carton 612.

(2) De Charmasse, *Cartul. de l'église d'Autun*, p. 104, 106 ; — D. Plancher, t. I, pr. LXXXV, etc. ; — Bibliothèque nationale, mss latin, Cartul. de la Bussière, p. 55 ; — Arch. Côte-d'Or, fonds de Quincy, H. 620 ; — Petit, t. III, p. 275, etc., etc. ; — Arch. Côte-d'Or, Cartul. de Cîteaux, t. III, n° 168.

chartes en ce sens témoignent de cet état d'esprit très nouveau chez le duc Hugues III, dont le roi Philippe Auguste estimait la vaillance, mais qui, bien que portant courageusement la croix, outrageait ordinairement la religion et maltraitait ses serviteurs, « *un preux homme, mais non un prud'homme* », disait le roi en parlant du duc de Bourgogne (1).

Donc, avant de se mettre en route pour la Terre-Sainte, où l'entraînait son humeur batailleuse plus que son zèle religieux, Hugues III ne négligeait rien pour se concilier les faveurs de Dieu par l'entremise de ses ministres ; aussi revint-il à Saint-Bénigne, en 1190, accompagné de ses deux fils, pour se recommander encore aux prières du chapitre (2).

Les affaires temporelles étaient également réglées pour la durée de son absence (3). La duchesse Béatrix devait retourner dans son domaine du Viennois, avec les enfants de son lit et notamment Dauphin. Eudes de Bourgogne, l'aîné du premier lit, devait accompagner sa belle-mère et se montrer son appui ; ce qu'il fit. Quant à

(1) Witte et Guizot, *les Chroniqueurs de France*, t. II, p. 465 ; — sire de Joinville, *Hist. de saint Louis ;* — Courtépée, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 128.

(2) Ed. Duchesne, *Ducs de Bourg.*, pr., p. 57, 58 ; — Petit, t. III, p. 302, n° 811.

(3) Arch. Côte-d'Or, layette 68, liasse I ; — V. André Duchesne, pr. 9 et pr. 58 ; — Dom Plancher, t. I, pr. LXXXI.

l'administration du duché de Bourgogne, Eudes et Alexandre devaient y travailler ensemble, ce dont témoignent divers titres dans lesquels ils figurent de concert avec la qualité de « *fils du duc de Bourgogne* ». Alexandre n'était pas encore majeur et n'avait pas de sceau personnel en 1190 (1).

Hugues III ne rentra pas dans son duché, car la mort l'atteignit le 25 août 1192, à Tyr, suivant les uns, à Saint-Jean-d'Acre, suivant d'autres; mais son corps fut rapporté et inhumé à Cîteaux (2).

Eudes, III[e] du nom, devint alors duc de Bourgogne et Alexandre, son frère puîné, continua à figurer à ses côtés dans les actes importants ; en aucun temps, ni sur aucun sujet, les sentiments d'affection dévouée qui reliaient les deux frères ne semblent s'être affaiblis.

C'est encore ensemble qu'ils se présentèrent de nouveau, l'année qui suivit la mort de leur père, devant le chapitre de Saint-Bénigne de Dijon, afin d'y renouveler « *amende honorable pour les « torts qu'ils avoient pû causer audit chapitre*, « soit eux-mêmes, soit leur père le très illustre « Duc, mort dans l'expédition de Jérusalem ».

(1) Arch. de l'Yonne, fonds de Saint-Lazare d'Avallon, II ; — Cartulaire de l'Yonne, t. II, p. 416 et 417, rapporté par Petit, t. III, p. 309, n° 855.

(2) V. Dom Plancher, t. I, page 364.

Ils confirmèrent en même temps les donations antérieures, concernant les monnaies, ratifiant par là les actes de Hugues III, leur père, et de Eudes II, leur aïeul (1).

Alexandre de Bourgogne est majeur en 1194, car il appose son sceau personnel sur une charte par laquelle il ratifie les franchises concédées à la commune de Dijon (2) et dans laquelle il se qualifie, comme toujours, « *frère* d'Eudes, duc de Bourgogne ». Eudes avait, l'année précédente, donné seul la confirmation nécessaire.

Le titre nous manque pour préciser la date du mariage d'Alexandre de Bourgogne, mais nous admettons que ce fut vers 1194.

Son prévôt (*præpositus*), dans le fief de Montaigu, était un guerrier du nom de *Lambert* qui s'était brillamment comporté à la dernière croisade, et avait été créé chevalier; il avait reçu la seigneurie d'Epiry en récompense de ses beaux services, mais il n'en surveillait pas moins les intérêts de son maître.

C'est ainsi qu'il était en difficulté avec les frères hospitaliers de Bellecroix, près Chagny, qui tendaient à se soustraire à certaines obligations envers le seigneur.

(1) André Duchesne, pr. 133 ; — Pérard, p. 267 ; — Arch. Côte-d'Or, fonds Saint-Bénigne, H. 2.

(2) Archives de Dijon ; — Garnier, *Chartes de Communes*, t. I, p. 20 et 21.

Alexandre pacifia les choses et fit en outre à la commanderie de Bellecroix d'importantes concessions, afin de s'assurer les prières de l'ordre, tant pour lui-même que pour Girard de Rion (1).

Cette piété, à l'endroit du valeureux chevalier que son père Hugues III avait tellement pleuré, procédait, chez Alexandre de Bourgogne, d'un sentiment comme d'un lien nouveaux. Il était marié, nous l'avons dit, et sa femme BÉATRIX, dont la famille est demeurée inconnue jusqu'à nos jours, était l'héritière et la très proche parente, (fille ou nièce), de Girard de Rion, ainsi que nous allons l'établir, en donnant quelques développements sur cette famille très illustre et très ancienne qui s'éteignit en Béatrix et dont personne n'a jamais parlé.

Voici venir en effet le moment où Béatrix va entrer personnellement dans la vie publique ; car Alexandre de Bourgogne, très jeune encore, se sentant près de mourir, teste et meurt en 1205, après avoir fixé sa sépulture dans l'abbaye de Maizières (2) à laquelle il donne différentes rentes et le bois de la *Male-Raye*, pour fondation d'an-

(1) Arch. de Saône-et-Loire, fonds de la commanderie de Bellecroix ; — E. Petit, t. III, p 372.

(2) Chifflet, *Lettre touchant Béatrix*, p. 122; — A. Duchesne, *Ducs de Bourg.*, pr., p. 133; — Arch. Côte-d'Or, Cartul. de Cîteaux, t. III, fol. 16 ; — Cartul. de Saint-Vincent de Chalon, p. 65, copie de Bouhier ; — Bibliothèque nationale, latin, 17090 ; — Petit, t. III, p. 102.

niversaires que l'obituaire de ladite abbaye a fixés au 8 des ides de septembre (1).

Béatrix se révèle en effet, comme veuve, par trois chartes successives, dans lesquelles son beau-frère, Eudes III, duc de Bourgogne, l'assiste comme témoin.

A la même époque, la dame de Montaigu, ayant dû faire reconnaissance de fief au seigneur Duc, son beau-frère, à cause de sa seigneurie de Montaigu, elle scella l'acte de son sceau personnel : *dame debout*, avec, en exergue, les mots : *Sigill. domine. Montis Acuti* (1). Elle se qualifie, dans cet instrument, veuve d'Alexandre, frère du duc de Bourgogne (2).

Qu'était cette BÉATRIX qui sort tout à coup de son rôle effacé, pour agir comme veuve et comme tutrice de ses enfants en bas âge ? A quelle famille la rattacher ? Tel a été le mystère impénétrable pour nos meilleurs historiens : ils y ont consacré des pages, et même des volumes... et ont tous raisonné et déraisonné à l'envi sur cette question : Gollut, Nicolas Vignier, André Duchesne, les frères Sainte-Marthe, Chifflet, etc., etc., tous ont également divagué. Certains ont, par intuition, pres-

(1) Rapporté par Petit, *Hist. des Ducs de Bourg.*, t. V, p. 425.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, B. 10.470 ; — Bibliothèque nationale, collection Joursanvault, Cartul. de Maizières, t. XXXVI, fol. 177 recto ; — V. É. Petit, t. III, p. 401 et 402.

senti que Béatrix devait toucher de près à l'ancienne maison des comtes de Chalon et, sachant que Guillaume II, comte de Chalon, avait eu pour unique héritière une fille nommée Béatrix, ils n'hésitent pas à faire de cette Béatrix la femme d'Alexandre de Bourgogne. Ils sont cependant bien obligés de reconnaître que Béatrix a été, vers la même époque, femme d'Estienne de Chalon, ce qui est difficile à concilier. Mais en brouillant quelque peu les dates, et en invoquant soit un second mariage, soit un divorce, ils tentent de sortir d'embarras.

Nous nous garderons de ces volumineuses controverses mais il est au moins curieux de rapporter, en un court extrait, ce que dit Saint-Julien de Balleure (v. p. 422) dans son *Histoire du diocèse de Chalon.*

« En l'an 1205, les chroniques de Saint-Bénigne « de Dijon rapportent Béatrix, comtesse de Cha- « lon, fille unique de Guillaume, comte de Cha- « lon, et femme du prince Alexandre, frère « puisnay de Odo, troisième du nom, duc de « Bourgogne, avoir confirmé l'accord fait entre « ledit comte Guillaume, son père, et les abbés « de Cluny et de Pared, touchant les hommes de « Cluny, francs de péage.

« Je ne suis seul que cette comtesse Béatrix « tient en peine ; assez d'autres se trouvent em- « pêchés de savoir de qui elle fut femme. Outre

« l'opinion susdite, il n'y a faute d'auteurs qui « pensent que véritablement Estienne, comte de « Chalon, fut mari de la dite Béatrix et qu'il en « eut Jean, comte de Chalon... etc. »

Saint-Julien ne cherche pas à se tirer du doute et se borne à dire : « Cette partie de l'his- « toire me semble perplexe et fort malaisée à « expliquer »; puis il consacre cinq ou six pages à d'inconciliables hypothèses, et conclut ainsi : « Mais ces choses me sont si obscures qu'il m'est « plutôt force de venir à présomptions et conjec- « tures, que penser parler par assurance. »

Marcel Canat de Chisy semble avoir le premier découvert la bonne voie et il nous l'a montrée. Après lui et d'après lui, M. E. Petit est arrivé aux mêmes déductions. Nous pouvons donc, d'après des chartes probantes, dire que la mystérieuse Béatrix était fille d'un sire de Gergy (de Gergeiaco) ce que nous compléterons en disant que les sires de Gergy étaient une branche de ceux de Rion, lesquels se rattachaient eux-mêmes étroitement aux anciens *comtes de Chalon*. Ce par quoi nous voyons que les vieux historiens, sans trouver « le fil à suivre », comme dit André Du Chesne, tournaient sans beaucoup s'écarter, autour du point de vérité.

Bien que de la famille des seigneurs de Rion, la dame de Montaigu doit être dite *Béatrix de Gergy*, car c'est le nom qu'elle-même se donne ;

et non pas Béatrix de Rion, comme le veut M. E. Petit.

Signalons encore un léger désaccord dans lequel nous sommes avec Marcel Canat et avec M. E. Petit ; l'un et l'autre traduisent par *Réon* le mot de *Reuon*, *Reun*, *Roon*, *Rium*, *reium*, diversement orthographié par les scribes, dans plus de *trente chartes*, à notre connaissance.

Nous ne sommes pas de leur avis (1) et nous dirons *Rion* et non pas Réon pour désigner les aïeux de Béatrix, ces grands seigneurs, amis et confidents des anciens comtes de Chalon, comme ils le furent par la suite de nos ducs capétiens ; ces fondateurs d'abbayes telles que celle de La Ferté, ou celle de Maizières ; ces preux, dont l'un, par dessus tous, trouva, pour raconter ses merveilleux exploits, nos principaux chroniqueurs des croisades : nous voulons parler de « *Gauthier sans avoir* ».

Le plus ancien seigneur de Rion qui nous apparaisse ressort d'une charte « très notable », dit

(1) La lecture rationnelle du nom diversement écrit dans les chartes nous incline à priori à le traduire par Rion ; mais en outre le hameau proche de l'abbaye de Maizières, et dépendant de Demigny, d'où les seigneurs en question ont tiré leur dénomination, porte encore de nos jours le nom de Rion et non pas celui de Réon.

Lory, *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IX, p. 301, rapporte in extenso deux chartes intéressantes où se lit le nom de Gérard de *Reium* et *Reun* (sic).

Saint-Julien de Baleure (v. p. 418) par laquelle le comte de Chalon Thibaut et sa femme Ermentrude confirment la remise faite à Cluny de l'abbaye de Saint-Marcel-les-Chalon fondée par le roi Gontran. Cette remise avait été effectuée et confirmée antérieurement par les prédécesseurs du comte Thibaut, assavoir, le comte Lambert, le comte Geoffroy de Donzy, la comtesse Adélaïde, son aïeule, le comte Hugues, son oncle..., etc... Il semble résulter de divers rapprochements que Tétard de Roon (sic) qui appose son sceau à côté de celui des seigneurs de Navilly et de Montpont, sur la charte accordée par le comte Thibaut et sa femme Ermentrude, n'est pas un simple témoin, mais bien un témoin choisi dans la famille.

Cette parenté des sires de Rion avec les anciens comtes de Chalon ressort plus nettement d'un autre titre intéressant et très connu que cite Pérard (v. p. 201); celui-ci concerne Savaric de Vergy, comte de Chalon pour partie et oncle de Geoffroy de Donzy. Dans cet acte, l'évêque de Chalon Gauthier relate que Geoffroy de Donzy ayant eu besoin d'argent pour aller en Terre Sainte, vendit à son oncle Savaric sa part du comté de Chalon, dont l'autre portion appartenait à Guillaume de Thiers (1).

(1) Pérard, p. 91 et 201 : — A. Duchesne, *Maison de Vergy*, pr., p. 81, 83, 84 ; — E. Petit, t. I, p. 454 ; — Fyot, pr., p. 126; — Note de E. Petit, *Ducs*, t. I, p. 454.

Le rapprochement de ce document de 1111 avec d'autres chartes de 1113 et 1119 (Pérard, p. 91 et s.) montre que Savaric se faisait assister pour témoins par Foulques de Rion (Fulco de Reione) et par Humbert de Pouilly ; or nous savons que cet Humbert de Pouilly était le mari d'Aglantine, une des filles de Savaric ; il est donc vraisemblable que Foulques de Rion, qui paraît au même acte de famille, est un autre gendre de Savaric.

Un titre non moins intéressant pour les ancêtres de Béatrix de Gergy, dame de Montaigu, est celui par lequel Foulques de Rion (Fulco de *Reune*) (sic) concurremment avec Hugues II, duc de Bourgogne, fonda l'abbaye de la Ferté. Lorsque, après lui, ses fils vinrent, par devant l'évêque de Chalon, Gauthier, pour ratifier cette fondation, ils sont dénommés ainsi : l'aîné *Gauthier* dit *sine terra ;* le second, Foulques de Gergy (1).

Il n'est plus besoin dès lors d'une grande perspicacité pour identifier *Gauthier sans terre*, avec le légendaire *Gauthier sans avoir* dont les chroniqueurs des croisades nous narrent les prouesses et les chevaleresques aventures. Guizot et le bibliophile Jacob, lesquels se fient à l'apparence, l'appellent un très vaillant et très pauvre chevalier (2). Mais les chroniqueurs des croisades dési-

(1) Cité et rapporté par E. Petit, vidimus, t. III, p. 207, n° 238 ; — Vidimus, Arch. de Saône-et-Loire, fonds La Ferté.

(2) *Vie militaire, Hist. des croisades*, p. 120.

gnent *Gauthier sans avoir* comme *un très grand seigneur bourguignon*. Et il l'était en effet, ce fils aîné de Foulques de Rion, frère de Foulques de Gergy. On le surnommait, « *Sine terra* » parce qu'il avait sans doute engagé ses biens pour se croiser et équiper un grand nombre d'hommes ; mais nous savons qu'il était, pour sa part, seigneur de Givry et seigneur de Sassenay, fiefs importants que nous retrouvons, par la suite, dans la main des Montaigu.

Enfin, dans l'obituaire de l'abbaye de Maizières qui nous rapporte, en premier lieu, les noms de tous les fondateurs avec la date de leurs anniversaires, nous voyons citer, à la date du 2 janvier, Foulques de Rion et sa femme *Chonor* ou Eléonore ; puis leurs enfants, parmi lesquels trois fils : *Gauthier sans terre*, Foulques et Geoffroy, lesquels font des donations séparées (1).

De *Gauthier sans avoir* ou *sans terre*, au moment de son départ pour Jérusalem, au jour où il quittait Sassenay (*die sue egressionis de Sasonay*) on avait reçu à l'abbaye de Maizières le *pré Comtal*, le *pré de Verfroy* et tout le territoire

(1) V. Petit, *Hist. des Ducs de Bourg.*, t. V, p. 426 et notes ; — Bibliothèque Nationale, collection de Joursanvault, fol. 1, 5, 6 ; Cartul. de Maizières, tome XXXVI.

A voir aussi les notes de Courtépée, tome III, p. 343, 373, 379 ; — Dom Plancher, t. IV, p. 318 ; — Perry, p. 55 ; — *Gallia Christiana*, t. IV, p. 239.

Scobor-ense : Foulques, seigneur de Gergy, avait donné toute la terre de Saint-Loup, depuis *la banne* [illegible] *pont de pierre*, ainsi que le bois de la *Malcroupe*, plus vingt-trois sous de cens sur Vo[illegible]. Quant à Geoffroy, qualifié seigneur de Chagny, il donna un *boliant* bois sur Rion et sa part de lime sur Pommart ; enfin *Gauthier sans terre*, seigneur de Givry, a donné, en outre de ce qui est dit plus haut, six mesures de vin sur ses parts à Givry ainsi que les cens coutumiers et les hommes avec leurs accessoires et rentes que l'abbaye de Maizières possédait à Sassenay.

Voilà ce qu'étaient les seigneurs de Rion dont la dame de Montaigu, Beatrix de Gergy fut la dernière et unique descendante. Lorsque nous voyons, entre 1090 et 1115, Foulques de Rion, le père, son fils aîné, *Gauthier sans terre*, son second fils, Foulques de Gergy et son troisième fils, Geoffroy, seigneur de Chagny, figurer dans de mêmes actes, avec l'indication du lien qui les rattache, malgré des noms si différents, il est aisé de reconnaître en même temps : premièrement, que *Gauthier sans terre*, fils aîné de Foulques de Rion, est le même personnage que *Gauthier sans avoir* ; secondement, que la dame de Montaigu, *Béatrix de Gergy*, héritière de tous les fiefs des sires de Rion, est sinon la fille, du moins la nièce de Girard de Rion, le fidèle ami du duc Hugues III ;

et c'est pour cela, qu'après la mort de ce dernier, Alexandre de Bourgogne, sur le point de mourir lui-même, désigne pour lieu de sa sépulture et de celle des Montaigu, ses successeurs, cette abbaye de Maizières autrefois fondée par les seigneurs de Rion pour leur servir de nécropole.

Obtenir ce double résultat sur deux points demeurés obscurs jusqu'ici nous a semblé justifier la parenthèse que nous avons ouverte avec quelque développement.

En 1205, à la mort d'Alexandre de Bourgogne, sa veuve la dame de Montaigu était encore bien jeune. Aussi ne sommes-nous pas autrement surpris de la voir, à la stricte expiration des délais légaux, convoler en secondes noces. Elle nous apprend elle-même son mariage avec Ithier de Toucy, lieutenant en Bourgogne du roi Philippe-Auguste, par une charte de l'an 1206, dans laquelle elle fait une donation à l'abbaye de Maizières, pour le rachat de l'âme de son premier mari. Cette donation, explique la charte, eut lieu *dans le cours de l'année de la mort d'Alexandre, et avant qu'elle eût épousé le seigneur Ithier de Toucy;* « antequam nuxissem Domino Ithero de Toceio. » Cette charte est scellée du sceau bien connu de Béatrix (1).

(1) Citée plus haut aux preuves. V. Petit, tome III, p. 406. — A voir également : Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon, p. 51 ; — Bibliothèque Nationale, lat. 17090 ; — Petit. t. III, page 484, charte de décembre 1210.

Le chevalier Lambert d'Espiry, l'ancien prévôt de Montaigu, avait, dans ces douloureuses circonstances, repris la surveillance du fief et aussi sans doute la charge de l'éducation seigneuriale des fils d'Alexandre de Bourgogne ; il n'entendait pas laisser empiéter sur les intérêts de ces mineurs, soutenu qu'il était par le duc de Bourgogne qui ne se désintéressait pas, on peut le croire, de ce qui touchait à ses neveux.

D'autre part, Ithier de Toucy semble s'être montré peu correct ou trop exigeant, dans ses agissements à l'égard du fief de Montaigu, pour lequel il représentait sa femme, tutrice légale des enfants. On voit en effet qu'à diverses reprises, le roi Philippe-Auguste fit des remontrances sur ce point au sire de Toucy (1). Dans une lettre, très sévère (2), le roi intervient notamment en déclarant « qu'Ithier de Toucy a promis que, ni par lui-« même ni par personne de son ordre, il n'y aura « jamais mainmise ou contrainte exercée sur « Lambert, prévôt de Montaigu, sur sa femme ou « sur ses fils ; que si quelqu'un se hasardait à en « user autrement, il serait saisi dans sa personne « et dans ses biens jusqu'après réparation et « amende honorable. Mais, à l'inverse, Lambert

(1) Cartul. de Saint-Vincent de Chalon, p. 91 ; — Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1073, p. 248.

(2) *Premier registre de Philippe-Auguste* ; rapporté par E. Petit, *Hist. des Ducs de Bourg.* t. III, p. 419.

« devra à Ithier les honneurs et le respect. »

On peut juger, d'après cette citation, combien les rapports étaient tendus.

En 1215, le sire de Toucy transigea avec les religieux de l'abbaye de Maizières qui avaient causé quelques dommages dans les bois de Gergy, domaine patrimonial de Béatrix (1).

Enfin Béatrix, en 1217, scelle de son sceau ordinaire une charte de donation en faveur de l'abbaye de Maizières (2).

Un autre titre de cette même année 1217, relatif à un accord intervenu entre les religieux de la Ferté et Raoul, le prévôt de Sassenay, concernant un domaine sur Givry, est à remarquer spécialement. Béatrix s'y qualifie elle-même « *Domina Gergeaci* », car il s'agit ici de choses de son patrimoine. Lorsque nous l'avons vu agir comme veuve d'Alexandre et tutrice de ses enfants, elle prenait la qualité de dame de Montaigu (3).

Cet acte est donc la confirmation absolue de ce que nous avons dit touchant la personnalité très certaine de Beatrix.

Ithier de Toucy accompagna le roi Philippe-Auguste dans la croisade de l'an 1219 et il mourut en Palestine.

(1) Bibliothèque Nationale, collection de Joursanvault, t. XXXVII, Cart. de Maizières, tome II, p. 8.

(2) V. Chifflet, *Lettres touchant Béatrix*, p. 123. Sceau original.

(3) Arch. de Saône-et-Loire, fonds de La Ferté, rapporté par Petit, t. III, p. 468.

Béatrix, la veuve d'Alexandre de Bourgogne, survécut également au seigneur de Toucy durant plusieurs années. En 1236, elle fait encore une donation à l'abbaye de Maizières et elle est désignée, dans la charte, comme veuve de son second mari (1) ; mais elle dut mourir peu après. et c'est à Maizières qu'elle fut inhumée, comme ses ancêtres les sires de Rion, à côté d'Alexandre de Bourgogne, son premier mari.

L'obituaire de l'abbaye (2) fixe son anniversaire en ces termes : « II Idus januarii aniversarium « pro domina Beatrice, matre domini Montis « Acuti, pro quâ habemus multa bona. »

Le seigneur de Montaigu était à ce moment Eudes, l'aîné des fils d'Alexandre de Bourgogne.

Il y avait eu d'autres enfants issus du premier mariage de Béatrix et nous pouvons citer : Girard de Montaigu, qui dut mourir jeune, car une seule charte en fait mention ; Alexandre, lequel fut évêque de Chalon et joua un grand rôle, durant sa vie qui fut longue, tant dans les affaires privées des Montaigu que dans celles de son diocèse ou même du duché de Bourgogne ; Mathilde, puis enfin Huguette, que nous voyons dame de

(1) Bibliothèque Nationale, collection Joursanvault, t. XXXVI, p. 28 ; — E. Petit, t. III. p. 267, n° 2248.

(2) Rapporté par E. Petit, t. V, p. 434 et note.

Givry par son douaire et dame d'Epoisses du chef de son mari (1).

CHAPITRE III

EUDES DE BOURGOGNE-MONTAIGU

(1198 à 1244)

Eudes de Montaigu, né vers 1198, avait eu pour parrain son oncle, le duc de Bourgogne Eudes II.

En 1220 il était majeur de vingt-un ans, chevalier, et comptant dès lors parmi les plus puissants. Une charte du 30 mars 1220 montre que

(1) V. notamment : pour *Gérard* de Montaigu, dont le prénom évoque le souvenir de *Gérard* de Rion, Arch. de la Côte-d'Or, Recueil de Pincedé, t. X, p. 80, et Petit, *Hist. des Ducs de Bourg.*, t. IV, pièces ; — pour *Mathilde*, comtesse de Nevers, Arch. de la Côte-d'Or, Ch. des comptes, B. 10470 ; — Pérard, p. 468 ; — pour *Huguette*, P. Anselme, t. VI, p. 60 et suiv. ; — Canat, *Matériaux d'archéologie et d'histoire de Saône-et-Loire*, année 1869, p. 96 et 97 ; — pour l'*évêque Alexandre de Montaigu*, V. Canat, *Documents inédits*, p. 167 ; — l'*Illustre Orbandale*, t. II, p. 123 et s. ; *Gallia Christiana*, t. II ; — frères Sainte-Marthe ; — Saint-Julien de Baleure, etc., etc , mourut le 21 décembre 1261 et fut enterré à l'abbaye de Maizières ; — V. aussi, Petit, t. IV, p. 474.

Blanche de Navarre, tutrice de Thibaut de Champagne, son fils mineur, sollicita son appui pour résister à main armée aux entreprises incessantes d'Erard de Brienne contre la comté de Champagne.

Eudes, de même que les seigneurs de Montréal, de Chastillon, de Saulx, de Mont-Saint-Jean et autres hauts barons de Bourgogne, accorda son concours, moyennant trois cents livres d'or (1). Cette manière d'agir n'avait rien de désobligeant dans les usages de l'époque.

Eudes de Montaigu n'avait pas guerroyé jusque-là, trop jeune qu'il était, en 1209, pour accompagner le duc Eudes III, son oncle, dans la guerre contre les Albigeois. Même, dans la suite, on ne le verra jamais rechercher les querelles et les aventures guerrières, et si, par exemple, le 8 juin 1236 (2), il répondit, en chevalier feal, au mandement du roi saint Louis convoquant ses vassaux de Bourgogne à Saint-Germain-en-Laye, du moins il s'en tint là. La soumission de Thibaut de Champagne avait rendu la prise d'armes inutile. Le jeune duc de Bourgogne Hugues IV, brûlant de gagner ses éperons, revenait fort marri de cette pacifique solution

(1) A. Duchesne, *Hist. des ducs*, t. II, pr., p. 134.

(2) A. Duchesne, pr., p. 135 ; — *Recueil des Hist. de France*, t. XXIII, p. 725, B. II. ; — Petit. *Hist. des Ducs*, t. IV, p. 73.

et les seigneurs de sa suite, équipés et mobilisés pour frapper quelques bons coups, ne se consolaient pas de n'avoir point eu à *besoigner* pour le roi ; ils se sentaient « *en humeur* » par les apprêts. Aussi fut-il convenu de profiter de la réunion pour faire une chevauchée Outre-Saône, dans *la Comté*, avec laquelle on avait toujours un solde de vieilles querelles à régler. Le sire de Commercy fit les frais de cette petite guerre ; on lui brûla son château et on lui imposa un dur traité en date du 1er septembre 1236 (1). A cette partie de plaisir facultative, Eudes de Montaigu n'avait pas pris part.

Son esprit généreux et libéral se révèle avec éclat dans son initiative à accorder des chartes de franchises à ses habitants de Chagny, 1224, de Marigny-le-Cahouet, 1235 et de Montaigu, 1241.

En 1224, il venait d'épouser Elisabeth de Courtenay, fille de Pierre, empereur de Constantinople et de Yolande de Flandres, sa seconde femme (2), et c'est exactement le jeudi, devant la fête de saint Michel du mois de septembre, qu'il expédia à Chagny la charte de franchises à laquelle il associa sa jeune femme (3).

(1) Biblioth. Nationale, collection Moreau, 899, fol. 46, 47 ; — Cartul. d'Hugues de Chalon, copie de Droz.

(2) Ex chronico Alberici monachi ; — André Duchesne, p. 134.

(3) Garnier, *Chartes de communes*, t. II, p. 94, 95 ; — A. Duchesne, *Ducs de Bourg.*, pr., p. 134, 135 ; — *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 373 ; — Petit, t. IV, p. 213.

Ces chartes d'affranchissement honorent le caractère et les sentiments humanitaires d'Eudes de Montaigu ; car si, par la suite, nombre de seigneurs tant ecclésiastiques que laïcs concédèrent des chartes de cette nature au peuple des villes et gros bourgs, afin d'en tirer de l'argent, tel n'était pas le cas d'Eudes de Montaigu lequel ne fut jamais besogneux (1).

Les chartes de franchises concédées par Eudes servirent de prototype à toutes celles qui s'ensuivirent dans la Bourgogne chalonnaise et Eudes s'en montrait volontiers le parrain, ainsi qu'il fit pour celle de Laroche-Nolay (2). Aussitôt que son fils aîné Alexandre fut damoiseau de seize ans révolus, c'est-à-dire en mars 1240, il tint à lui faire confirmer les actes par devant Guillaume, évêque de Chalon.

Au mois de juin 1242, le duc de Bourgogne Hugues IV, convoqué par le roi de France pour lutter contre le roi d'Angleterre et le comte de la Marche, son allié, réunissait ses féaux à Montbard (3). Les principaux étaient Dreux de Mello,

(1) Garnier, *Chartes de communes*, t. II, p. 157 et 158 ; — Canat de Chizy, *Documents pour servir à l'Histoire de Bourgogne*, p. 44.

(2) Canat de Chizy, *Documents*, etc. ; — Duchesne, *Ducs de Bourg.*, pr., p. 135, 136.

(3) E. Petit, t. IV, p. 202 ; — Biblioth. Nationale, cab. des titres, vol. CXXXVIII bis, fol. 126 verso ; — Arch. Côte-d'Or, Peincedé, t. I, p. 510 ; — Pérard, p. 451.

Anséric de Montréal, Guillaume de Mont-Saint-Jean, Archambaud de Bourbon, Eudes de Montaigu et autres. Il s'agissait de prendre part à la chevauchée que marqua le combat de Taillebourg. Ce fut à Montbard que Eudes de Montaigu renouvela le serment de vassalité envers son illustre seigneur, le duc Hugues de Bourgogne, *son très chier cousin*, s'engageant, tant pour lui que pour ses héritiers, à renoncer à toutes questions litigieuses ou contestations qu'il avait eues ou pouvait avoir, touchant la succession du duc Hugues III, leur aïeul commun.

Le duc Hugues IV, suivant, sur ce point, les traditions d'Alix de Vergy, sa mère, ne négligeait rien pour consolider sa puissance domaniale et déterminer ses droits. Déjà, par acte analogue de 1242 il avait obtenu d'Alexandre de Montaigu, le futur évêque de Chalon (qui n'était encore que doyen de la cathédrale de Besançon), un acte de renonciation analogue.

En 1243, se place un fait assez intéressant : Baudouin de Courtenay, empereur de Constantinople et propre frère d'Elisabeth de Montaigu, désirait s'attacher l'Empereur des Turcs (on disait alors *le Soudan*), en lui faisant épouser quelque jeune princesse qui saurait prendre de l'autorité et garantirait, pour l'avenir, la sécurité des rapports entre musulmans et chrétiens. Il avait jeté ses vues sur l'une des filles de Eudes de Mon-

taigu, auprès duquel sa conception politique n'avait pas trouvé bon accueil (1). Baudouin, revenant à la charge, écrivit à la reine Blanche de Castille, pour la prier de s'entremettre et de décider sa sœur et son beau-frère. Il offrait de payer la dot de sa nièce et de se charger princièrement des frais de son voyage et de ceux de sa suite. Ses offres engageantes ne furent pas acceptées, l'alliance de cette jeune chrétienne avec un musulman ayant semblé inadmissible.

Aucun texte précis ne nous fixe l'époque de la mort d'Eudes de Montaigu; mais l'obituaire de l'abbaye de Maizières, qui reçut sa dépouille mortelle, donne son anniversaire aux ides du mois d'août, c'est-à-dire au 13 dudit mois. D'autre part de l'examen et du rapprochement de plusieurs chartes il résulte que le fait se produisit en l'année 1244 (2). Très surabondamment nous apprenons d'une charte de 1247 que Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, constituant éventuellement sa sœur Elisabeth, son héritière pour le cas où il viendrait à décéder sans hoirs en Terre Sainte, la désigne, dans ce document, comme *veuve d'Eudes de Montaigu*.

(1) André Duchesne, *Ducs de Bourgogne*, pr., p. 135 à 138; — E. Petit, t. IV, p. 338.

(2) André Duchesne, pr., p. 136 et 137; — Petit, t. IV, p. 338 et 344; — Arch. Côte-d'Or, Recueil de Pemcedé, t. II, p. 32; — Bibl. nat., collection Bourgogne, t. XXXVI, fol. 80; — idem, cabinet des titres, vol. CXXXVIII bis, fol. 126; — Sainte-Marthe, t. II, p. 742.

Il existait au moins huit enfants d'une union qui avait duré vingt ans. D'abord, Alexandre l'aîné, damoiseau en 1240 et marié peu après, par son père, à Marguerite de Mont-Saint-Jean (1); alliance habile autant que riche, conforme à la politique des ducs de Bourgogne qui recouraient aux alliances pour se rattacher les fiers barons de l'ancienne Bourgogne. Les descendants de Hugues le Grand avaient souvent souffert des rancunes et des hostilités des Vienne, des Chalon, des Vergy et autres qui leur refusaient l'hommage, bien qu'ils fussent frères ou neveux des rois de France, et qui prétendaient ne relever que de Dieu et de leur épée, *ense et Deo*, se faisant représenter sur leurs sceaux avec cette devise et chevauchant comme des souverains. Lorsque les ducs Capétiens avaient cherché à les soumettre par les armes, ils avaient eu peu de succès et durent y renoncer. Il était plus habile de recourir aux alliances par des unions adroitement formées (2).

Eudes de Montaigu avait dû en préparer une autre, également très belle, pour son second fils Guillaume, mais elle ne se réalisa qu'après sa

(1) Mêmes chartes que ci-dessus, et Bibl. nationale, cabinet des titres, vol. CXXXVIII bis.

(2) Les luttes des comtes de Vergy et des ducs de Bourgogne ne prirent fin que par le mariage d'Alix de Vergy avec le duc Eudes III, frère d'Alexandre de Bourgogne-Montaigu.

mort, entre les années 1250 et 1252. Nous en parlerons plus au long au chapitre qui suit.

Un troisième fils, du nom de Philippe, fut seigneur de Chagny et ensuite d'Antigny, par son mariage avec Florette d'Antigny, de la maison de Vienne (1).

Un quatrième fils, Hugues, fut marié, encore damoiseau, à Guillemine, héritière des anciens seigneurs de Couches (2).

Deux autres fils, Eudes et Gaucher, ressortent de titres extraits des archives de l'évêché de Chalon (3). Ils moururent sans descendance ou furent d'église, car nous n'en trouvons plus mention par la suite.

Enfin, à ces six enfants mâles s'ajoutaient au moins deux filles, puisque l'*une d'elles* était recherchée pour être mariée avec le Soudan de Cicon. — Nous en connaissons deux en effet : 1° Marguerite, femme de Pierre de Palleau, seigneur d'Allerey ; 2° Guillemette, femme du sire de Crux (4).

(1) Les chartes qui les concernent sont très nombreuses et très complètes.

(2) Arch. Côte-d'Or, Cartul. de Cîteaux, n° 168, fol. 130 ; — Petit, t. IV, p. 377 et tome V, p. 291.

(3) A. Duchesne, pr., p. 139 et 142; — Bibliothèque nationale, cabinet des titres, vol. CXXXVIII bis, fol. 127. — Biblioth nat., Cartul. Evêché de Chalon, lat. 17089, p. 437.

(4) Arch. Côte-d'Or, B. 1, t. II, l. 59 : — Bibliothèque Nationale, collection Joursanvault, t. XXXVI ; — Copie du cartulaire de Maizières : — E. Petit, t. IV, pièces, p. 423, n° 2827.

CHAPITRE IV

GUILLAUME DE MONTAIGU

(1234 à 1304)

Guillaume de Montaigu, de six ans plus jeune que son frère aîné Alexandre, devint le chef de la famille, par suite du décès prématuré de celui-ci, qui n'avait pas encore eu d'héritiers de Marguerite de Mont-Saint-Jean.

Damoiseau émancipé de quatorze à seize ans, il reçoit, en tant que seigneur de Montaigu, un acte de foi et hommage, en octobre 1249, ce qui fixe l'époque du prédécès de son frère aîné (1).

A la fin de 1252, bien qu'ayant à peine dix-huit ans, il était marié avec Jacquette de Sombernon, fille d'Hervé, mort aux croisades en 1239, et de Ermenjarde, fille de Mathieu d'Etais et d'Adeline de Mâlain.

C'était encore une alliance magnifique pour un Bourgogne-Montaigu, si l'on considère l'antique lignée des sires de Sombernon et l'étendue de leurs possessions dont Jacquette devint l'unique

(1) Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres, vol. CXXXVIII bis, fol. 126 : — E. Petit, t. IV, p. 379.

héritière par suite de la mort de son frère Jean, tout jeune encore et non marié (1).

Tout un ensemble de circonstances concourut donc pour faire de Guillaume un des plus puissants seigneurs de Bourgogne. Son double cousinage avec les rois de France, sa parenté proche avec les empereurs de Constantinople, ses liens reconnus avec les comtes Palatins de Bourgogne, comme avec les rois de la péninsule Ibérique, lui donnaient un relief auquel ajoutait sa grande richesse domaniale. Aussi les généalogistes tels que André Duchesne et les frères Sainte-Marthe notamment, accoutumés à voir prodiguer autour d'eux toute la hiérarchie des titres nobiliaires, s'étonnent de ce que les Montaigu ne se soient pas qualifiés *princes* (2).

Puisque nous en sommes sur ce point, nous dirons, en termes héraldiques, que l'écu des Montaigu était : *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*, qui est Bourgogne ancien — *avec un canton d'argent plein*, en signe de brisure de puîné.

Notons que l'écu de la branche des Montaigu-Sombernon sera des mêmes émaux, avec cette différence que le *canton d'argent y est semé de*

(1) V. Généalogie des seigneurs de Sombernon, par E. Petit, t. III, p. 489.

(2) Sainte-Marthe, t. II, p. 710 ; — V. aussi André Duchesne et l'*Illustre Orbandale*.

cinq hermines ; enfin que celui de la sous-branche de Montaigu-Couches portera les mêmes armoiries que celles des aînés, avec *une engrêlure* autour de l'écu.

Guillaume de Montaigu. très vigoureux de corps et d'une intelligence supérieure, se montra, dans sa première jeunesse, un peu entier et même trop irréductible, au point de vue des intérêts matériels; il ne redouta, en aucun temps, d'entrer en conflit avec les plus puissants adversaires et on put le voir dans ses contestations avec les hospitaliers de Bellecroix et d'Aluze, avec le comte de Flandres, avec le duc de Bourgogne ou même avec le roi de France. Mais, quand ses prétentions étaient condamnées, il savait se soumettre, sans arrière-pensée.

Un incident des plus caractéristiques et qui porte au demeurant la marque de l'époque, nous est révélé, dans ce sens, comme ayant eu lieu en 1254. Un seigneur du Mâconnais, dont nous ignorons le nom, eut avec le fougueux damoiseau, qu'était Guillaume à ce moment, des démêlés dont la nature ne nous est pas connue. Quoi qu'il en soit, la guerre s'alluma et Guillaume de Montaigu vainqueur s'empara de son ennemi, brûla son château, l'emmena captif à Montaigu et fit mainmise sur ses domaines. Le procédé était sommaire et comme le comté de Mâcon relevait de la justice du Roi, le bailli du Mâconnais

adressa au sire de Montaigu des protestations dont celui-ci ne tint aucun compte ; sommé de relaxer son prisonnier et de comparaître pour s'expliquer, il n'en eut cure. Mais par la suite, effrayé des ordres sévères du roi, il dut se soumettre à des excuses, jugées trop tardives, et fut condamné à une forte amende (1).

Depuis son mariage avec Jacquette, Guillaume ajoutait ordinairement à son nom celui du fief de Sombernon qu'il tenait d'elle (2). Mais en 1259, il perdit sa jeune femme, laquelle fut inhumée dans l'église de l'abbaye de La Bussière-sur-Ouche, nécropole des sires de Sombernon, ses aïeux.

On y voit encore son mausolée, engagé sous un arc surbaissé, dans le mur du collatéral de gauche. Il représente une dame couchée, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin et les pieds appuyés sur un chien : il n'y a pas d'inscription. Paillot, dans son manuscrit à M. le président de Blaisy (t. I, p. 447) en donne un bon dessin, reproduit par d'autres et en dernier lieu par E. Petit (3). La tradition constante, à laquelle nous sommes loin de contredire, veut que l'image de cette femme, encore jeune, soit bien celle de Jacquette, femme de Guillaume de Montaigu.

(1) E. Petit, *Ducs de Bourg.*, t. V, p. 18 ; — *Documents inédits, olim*, t. I, p. 427, année 1254.

(2) E. Petit, t. IV, pièces, n° 2827, p. 423 ; p. 424, n° 2836 ; p. 434, n° 2876.

(3) *Hist. des Ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 209.

Jacquette ne laissait qu'un fils, âgé de six à sept ans au plus, et prénommé Alexandre, du nom de son grand-père, de celui de son grand-oncle, l'évêque de Chalon et de celui aussi qu'avait porté le fils aîné de Eudes, frère de son père. L'histoire le désigna par la suite sous le nom du *sire de Mâlain*, car confié aux soins de sa grand'-mère Ermenjarde, il vit reporter sur lui toute la tendresse comme toutes les espérances de cette aïeule désolée par la perte successive de tous les siens.

Guillaume de Montaigu n'était pas encore chevalier et les regrets de ce jeune seigneur de vingt-quatre à vingt-cinq ans ne pouvaient pas être éternels. Il contracta donc une nouvelle union, qu'aucun auteur n'a mentionnée, en épousant *Damerone de Buffon*. La mort rompit bientôt ces nouveaux liens, car Damerone décéda, au mois d'août 1261, après avoir exprimé, par son testament (1), sa volonté d'être inhumée dans l'abbaye de Fontenay. Elle faisait également quelques legs à l'œuvre de N.-D. de Rougemont, à l'abbaye de Fontenay, à Saint-Remy et au couvent de Rigny, dont l'abbé dut apposer son

(1) Arch. Côte-d'Or, fonds Fontenay, H. 571 ; — Copie in extenso donnée par E. Petit, *Ducs de Bourg.*, t. V, p. 204 ; — Guillaume, veuf pour la deuxième fois, y est désigné comme *chevalier*. Dans toutes les chartes antérieures il n'était encore que *damoiseau ou écuyer*.

sceau, sur la charte, en qualité de « tesmoing de vérité » parce que *Damerone* n'avait pas de sceau personnel.

C'est le premier acte dans lequel on voit Guillaume qualifié *chevalier*, ce qui détermine l'âge qu'il avait alors et, d'autre part, la présence de l'abbé de Rigny et celle du vicaire de Saint-Remy, montrent que Guillaume habitait non pas le château de Montaigu, résidence jugée sévère, même par ses devanciers, mais son château de Marigny-le-Kaöer, dont il avait fait sa principale résidence, depuis son mariage avec Jacquette de Sombernon.

Aux approches de 1263, André Duchesne, sans qu'on puisse en deviner la cause sérieuse, place la mort de Guillaume de Montaigu, et lui substitue un soi-disant Guillaume II (1), son fils. A la vérité, il se déclare impuissant à préciser le jour ou le lieu de la sépulture ; mais il n'en persiste pas moins à reporter sur ce Guillaume II de Montaigu tous les événements qui vont suivre et notamment un troisième mariage que contractera encore Guillaume, en épousant Marie, fille du seigneur des Barres. Chose bizarre, les autres généalogistes ont aveuglément copié Duchesne dans cette grosse erreur, sans s'émouvoir et sans re-

(1) André Duchesne, *Ducs de Bourg.*, p. 140 et suiv. ; — V. aussi le père Anselme, *Hist. de la maison royale de France*, t. I, *Ducs de Bourgogne*, p. 553.

marquer que si Alexandre, le sire de Mâlain, le fils unique de Jacquette et de Guillaume, n'avait alors que neuf à dix ans, il était bien impossible qu'un frère puîné de celui-ci, du nom de Guillaume (et que du reste rien n'a signalé), se trouvât peu après en âge de mariage et *chevalier*, en un temps où il pouvait à peine être page, ou *sorti de page*, s'il avait existé (1).

L'erreur très grosse de tous nos devanciers, dont nous exceptons M. E. Petit, ne s'explique que par le décousu de leurs recherches et par l'absence d'un procédé rigoureux de chronologie et de rapprochement des textes (2).

Bien loin de mourir, Guillaume recommencera une vie nouvelle (3) avec une troisième femme, et durant de longues années encore, nous le retrouverons, vigoureux de corps et d'esprit, assagi et vénéré, un peu âpre toujours, dans les questions d'intérêt. De sa troisième femme il aura quatre enfants, dont un fils, Odard, qui lui succédera à Montaigu, tandis que les enfants du sire

(1) Chartes très nombreuses donnant dès lors à Guillaume de Montaigu le titre de *chevalier*. Voir, outre le testament de Damerone de Buffon cité plus haut, les chartes de juin, juillet, août 1263 ; — Petit, t. V, p. 225 et s. de ses pièces just. ; — V. aussi Sainte-Marthe, t. II, p. 746, etc.

(2) V. notamment, charte de 1259, octobre, rapportée par Petit, t. V, p. 180, n° 3,137.

(3) Charte de 1282 ; — Petit, t. VI, p. 301, très importante au point de vue généalogique.

de Mâlain, son aîné, demeureront seigneurs de Sombernon et seront considérés comme issus d'une branche cadette, tandis qu'en réalité ils seront la branche aînée. C'est le testament de Guillaume, fait en 1298, qui amènera ce résultat, par suite de ses expresses volontés, et le document auquel Guillaume survivra encore quatre ou cinq ans, nous donne une belle opinion de son caractère, comme un rare enseignement historique de la vie privée d'un grand seigneur du XIII^e^ siècle.

Si nous ne nous imposions pas de restreindre notre étude aux seigneurs de Montaigu, proprement dits, nous noterions, concernant le sire de Mâlain, Alexandre, son fils aîné, d'intéressants documents dont nos archives abondent. Nous nous bornerons à dire qu'Alexandre atteignit l'âge normal de la chevalerie en 1284 (1) et qu'il épousa Agnès de Noyers, désignée *nommément* dans une charte de 1291, bien que divers auteurs l'aient appelée Agnès de Neufchatel (2).

Ce fut précisément après le mariage de son fils Alexandre que Guillaume s'avisa de chercher, dans sa troisième union, une fin à la solitude qui lui pesait sans doute. Son mariage avec Marie des Barres ressort de plusieurs documents (3)

(1) Chifflet, *Genus illustre*, p. 593 ; — E. Petit, t. VI, p. 314.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, fonds La Bussière, II. 526 ; — v. Duchesne, p. 141 et s.

(3) Duchesne, *Ducs de Bourg.*, pr., p. 145.

Il renonça depuis lors à prendre le titre de seigneur de Sombernon et ne se qualifia plus que seigneur de Montaigu; c'est à Montaigu qu'il semble avoir résidé désormais, et qu'il mourut sans doute, car c'est dans les archives de Saône-et-Loire que son testament a été retrouvé récemment (1).

En cette année 1291 il pensa à ratifier les franchises communales concédées aux habitants par Eudes, son père ; puis il se confina dans les soins vigilants d'une administration plus que soigneuse (2). C'est ainsi qu'il prétendit à l'héritage de Pierre de Courtenay, pour la terre de Courtenay. Mais, il se retrouva une fille de l'empereur de Constantinople Philippe ; et cette fille, du nom de Catherine, n'avait pas renoncé et existait encore. Aussi, le bailli de Sens repoussa la demande de Guillaume comme mal fondée, l'an 1291, et sa sentence fut confirmée, l'an 1292, par arrêt du roi Philippe le Bel, en son parlement de Paris (3).

Il est également fait mention, aux registres du

(1) Arch. de Saône-et-Loire, rapporté par E. Petit, t. III, p. 499 à 507; fonds Maizières, II. 57, n° 11.

(2) Bibliothèque nationale, cabinet des titres, vol. CXXXVIII bis, fol. 128; — Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, n° 2777; — de Charmasse, *Cart. d'Autun*, p. 275, 278; — Petit, t. VI, p. 362; — Arch. Côte-d'Or, B. 1, t. II, id ; — Pemcedé, t. XXV, B. 1, 1260, cote 58, p. 319, etc.

(3) Boutaric, *Parlement de Paris*, t. I, n° 2800.

parlement de Paris, d'un très gros démêlé qu'eut Guillaume avec le comte de Flandres, en matière d'intérêt, et dans lequel le conseil du roi composé de l'archevêque de Rouen, des évêques de Paris, de Thérouanne et d'Orléans, de l'élu de Senlis, du duc de Bourgogne, du comte de Ponthieu et d'autres, se prononcèrent, comme le roi, contre ses prétentions.

Mais, à l'inverse, lorsqu'il ne s'agissait pas de ses propres affaires, Guillaume voyait juste ; il avait une très grande autorité morale et on le prenait souvent pour arbitre, en pays de Bourgogne (1).

Ainsi, l'an 1294, un seigneur de la maison de Vienne, nommé Philippe, était accusé d'avoir donné asile, dans ses châteaux de Seurre et de Pagny, à des gens armés, véritables malfaiteurs, qui dévastaient le pays et mettaient à contribution les paysans et même des châtelains de médiocre importance, vassaux directs du duc de Bourgogne. On considérait généralement Philippe de Vienne comme le complice tacite des exactions commises et le duc, très irrité de la louche attitude de ce seigneur, se disposait à le frapper d'une punition exemplaire. Alors, sur l'entremise officieuse de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Guillaume de Montaigu, parents, l'un et l'autre, et du

(1) Dom Plancher, t. II, p. 104, 111, 123.

Duc et de Philippe de Vienne, un accord put intervenir, au prix d'une très grosse amende (1).

Il est permis de dire, pour la justification de Philippe de Vienne, qu'à Pagny, comme à Seurre et autres lieux de son domaine, ce jeune seigneur se trouvait comme la sentinelle avancée du duché, en face de l'*Empire* avec lequel les hostilités étaient de tradition permanente ; qu'en ce moment même elles se renouvelaient très vives et que, pour défendre ses bourgeois de Seurre et ses paysans de la plaine contre les incursions faciles des pillards d'outre-Saône, Philippe était tenu d'équiper et d'entretenir des hommes d'armes mercenaires lesquels n'étaient souvent que de courageux bandits. Que de fois au surplus les pillards comtois ne vinrent-ils pas, traversant nuitamment la Saône, saccager et brûler villages ou châteaux, disparaissant ensuite et demeurant inconnus à la faveur de déguisements ? Les documents du temps en font foi et le seigneur de Pagny en était plutôt la victime que le complice. Ce qui est certain, c'est qu'il sortit ruiné de toute cette affaire et que, pour subvenir à ses besoins et se libérer de la très grosse amende à laquelle il fut condamné, il se trouva contraint d'engager presque tous ses biens à des juifs de Montbard et d'*Asti* (2).

(1) Dom Plancher, t. II, cité plus haut.
(2) Arch. Côte-d'Or, Peincedé, t. I, p. 731 ; — charte de 1301.

Nous arrivons ainsi à l'année 1297, durant laquelle vint à mourir le sire de Mâlain, laissant aux enfants encore jeunes, issus de son mariage avec Agnès de Noyers, ses fiefs de Mâlain et Sombernon.

Cette mort troubla profondément Guillaume et c'est alors qu'il fit son testament dont le but principal est de déroger aux principes du droit coutumier en Bourgogne, en assurant à Odard, son dernier fils, né de Marie des Barres, l'héritage du fief de Montaigu lequel, régulièrement, devait revenir à Alexandre, son aîné, ou aux enfants de celui-ci.

Or les enfants du sire de Mâlain étaient au nombre de trois : une fille Jeanne, qui prit le voile à Saint-Antoine d'Autun et y mourut en 1315. On y peut voir sa pierre tombale qui la représente debout, en son costume de nonne, avec un livre de prières à la main ; l'écusson des Montaigu-Sombernon est gravé à droite, celui des Noyers, gravé à gauche, ce qui suffirait à démontrer que sa mère était bien Agnès de Noyers et non pas Agnès de Neufchâtel. Il y avait aussi deux fils du sire de Mâlain, Etienne et Guillaume, deux jeunes bachelets pleins de bravoure, qui firent en 1304 la campagne de Flandres où ils soutinrent noblement le nom de Montaigu ; ils eurent deux chevaux tués sous eux, ce qu'atteste un certificat de Jean de Cour-

celles (1), ayant charge du duc de régler à cent quinze livres la valeur des deux chevaux tués. Les deux frères avaient été l'un et l'autre blessés, et Guillaume, plus grièvement atteint, semble avoir succombé peu après.

Voilà donc, en 1304, dans la lignée du sire de Mâlain, un jeune damoiseau du prénom de Guillaume, qui a pu contribuer à la grosse erreur de André Duchesne et des autres auteurs, faisant mourir en 1263 Guillaume de Montaigu toujours vert, en 1298, et encore vivant en 1303, sinon en 1304 (2). L'erreur de tous ces auteurs est d'autant moins explicable que presque tous ont connu et attribué à Guillaume de Montaigu, *le vieux*, un monument funéraire qui existe, comme celui de Jacquette dans l'abbaye de La Bussière-sur-Ouche. Dom Plancher (t. II, p. 357, planche) en donne un bon dessin et le désigne pour celui de Guillaume de Montaigu, mari de Jacquette et M. Petit, qui le reproduit, maintient cette attribution manifestement fausse ; tout le démontre.

Sur un socle adorné de fenestrages à ogives trilobées, un gisant repose armé de toutes pièces, les pieds appuyés sur un chien ; la tête est

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B. 358, avec le sceau de Jean de Courcelles : trois lions rampant et cotice en bande sur le tout.

(2) Dom Plancher, t. II, pr. CLXVII et CLXVIII ; — André Duchesne, pr., p. 103, 106 ; — E. Petit, t. VI, p. 486.

(3) E. Petit, *Hist. des Ducs*, t. V, p. 178.

nue et le casque déposé sur la dalle funéraire; les mains sont jointes sur la poitrine, et le corps est accosté, à hauteur des genoux, par deux moines qui veillent ou pleurent. La figure est jeune et charmante: avec ses cheveux longs et bouclés, on dirait d'un tout jeune damoiseau, n'étaient l'écu *aux armes des Sombernon*, l'épée, la cotte de mailles et les éperons du chevalier.

Certes les sculpteurs imagiers ne se piquaient pas toujours d'être d'habiles portraitistes, bien que le moulage du visage fût habituellement en usage. Du reste, dans le monument funéraire dont nous parlons, la main de l'artiste apparaît très habile. Enfin et pour en finir, l'ouvrage n'est pas du treizième ni du quatorzième siècle, au moins de sa première moitié. Il faut donc une singulière obstination pour que les auteurs, qui font mourir Guillaume vers 1263, voient dans cette effigie le portrait même approximatif d'un homme mûr, sinon d'un homme vieux et, dans l'œuvre du statuaire, une œuvre du treizième (1).

(1) Nous tenons à signaler, à Labussière-sur-Ouche, nombre de pierres tombales curieuses qui intéressent les anciens seigneurs de Sombernon et leurs alliés. Un maître-autel à hauts reliefs sculptés, tant anciens que restaurés; enfin un monument absolument identique à celui dont nous venons de parler et constitué avec les mêmes proportions dans le socle et les mêmes ornements à ogives trilobées; la figure représente celle d'une jeune dame qui n'est désignée par aucune inscription; ses pieds, chaussés de bottines, reposent sur un lévrier; ses cheveux longs et lisses tombent sur le

Il nous resterait à parler du testament que fit Guillaume de Montaigu, l'an 1298; on ne le connaissait pas, avant que M. *Lex*, archiviste de Saône-et-Loire, l'ait exhumé, il y a une vingtaine d'années, parmi les actes non classés jusque-là. M. E. Petit (1) en donne une très bonne lecture, en son texte latin, et nous y renvoyons ceux qui aiment à s'instruire aux sources (2).

Nous chercherons à donner une idée de cet instrument considérable dans son étendue et à tous points de vue remarquable.

Le vieux seigneur Guillaume de Bourgogne-Montaigu a dépassé, en 1298, sa soixante-dixième année et nous avons exposé dans quel ordre de sentiment il avait formulé ses dernières et extrêmes volontés. Son testament est bien l'œuvre de l'homme assagi par la vie, que nous avons suivi

cou ; la robe est une longue dalmatique et sur la pierre se reconnaissent encore les traces de peinture polychrome où l'or et le pourpre dominent.

Ce monument est demeuré jusqu'ici dans l'oubli ; de même époque et du même artiste sans doute que celui dont il est similaire, il a été replacé depuis peu dans l'église et a subi de regrettables dégradations. — L'église de la Bussière attend encore sa monographie historique et artistique.

(1) *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. III, appendice, p. 499 et s.

(2) Nous regrettons toutefois une interpolation par laquelle M. Petit supplée à la lacune créée dans le parchemin par un trou de rat, en insérant un mot qui constitue une contre-vérité relativement aux trois mariages successifs de Guillaume de Montaigu.

pas à pas; son esprit reste puissant, bien qu'il déclare son corps usé; il se montre bon et généreux, mais toujours autoritaire. *Il entend et il ordonne* que rien ne puisse prévaloir contre sa volonté et il sait prendre ses mesures à cet effet. Il donne à ses mandataires la saisine de tous ses biens meubles et immeubles, tant que ses héritiers n'auront pas accepté les partages qu'il leur impose et les legs dont il les charge. Si aucun d'eux tentait de faire obstacle, soit par violence, soit par chicane, dût-il avoir les lois ou coutumes en sa faveur, il serait exhérédé purement et simplement. Il ne reconnaît point de droit, contre son droit de père de famille.

Après avoir réglé que sa sépulture aura lieu en l'église de Maizières, après avoir fait à ce monastère les donations d'usage pour ses anniversaires; après institution de ses héritiers qui sont d'une part les enfants *du Sire de Màlain, son premier né de sa première femme*, puis d'autre part Odart et ses sœurs, issus de la dernière femme, Guillaume de Montaigu précise ses legs particuliers; il mentionne toutes les églises, chapelles ou monastères de ses fiefs, dans les diocèses de Chalon, de Langres ou d'Autun; il y en a bien une soixantaine et à chacun, suivant le besoin, il lègue une somme d'argent variable, avec affectation spéciale de son objet : ici, un vase sacré; là, une réparation à effectuer, etc.

Les fondations ou les anniversaires qu'il fixe à Chalon, Touches, la Ferté, et celles qui devront avoir lieu dans *sa chapelle de Montaigu* (capellina), comme dans celle de Marigny le cahoer, sont minutieusement et curieusement décrites dans leur cérémonial, les pitances ou les prix à donner au clergé. On trouve par là, indirectement, une sorte de dénombrement des localités principales auxquelles s'étendait le fief de Montaigu.

Guillaume passe ensuite à ses corvéables de Santosse, de Sassenay et d'Aubigny, auxquels il fait remise de la moitié de leurs tailles ou menses *de la première année qui suivra son décès.* Certains de ses paysans sont dans le besoin ou sont arriérés, il les quittance en totalité ou en partie. Lui-même n'a pas de dettes, mais nombreux sont ceux qui lui ont emprunté de l'argent, sans le lui rendre ; il leur en donne quittance. Il passe ensuite en revue nominativement la plupart de ses chevaliers vassaux, de ses écuyers, de ses hommes d'armes, etc... Beaucoup ne sont pas riches, ou bien sont morts ; ou bien ils ont des filles qui ne se marient pas facilement faute de dot ; tous et toutes ont un legs d'argent variable et expliqué. Nous voyons ainsi les noms de plus de vingt chevaliers rangés sous la bannière de Guillaume de Montaigu, sans compter ceux qui sont morts et pour l'âme desquels il fonde des anniversaires.

Les mentions qui concernent ensuite son clerc, ses célériers, les damoiseaux, les pages et les serviteurs qui l'entourent, y compris son *barbier*, son maître coq (*coqus*) et son bouffon (*mimus*) ne sont pas moins intéressantes et variées.

Ces détails demandent six à sept pages d'impression très serrée ; il s'en ajoute autant pour la désignation de ses exécuteurs testamentaires auxquels seront remis « *ses titres et ses clefs*, « comme gage de possession réelle de leur part, « nonobstant coutume contraire, jusqu'à ce « qu'ils aient bien et dûment parachevé leur « œuvre ».

Il est impossible à l'analyse de donner l'impression de puissance que révèle ce document émané du vieillard qu'était, en 1298, Guillaume de Montaigu ; puissance matérielle et seigneuriale, puissance morale aussi de l'homme autour duquel s'agitait et vivait tout ce monde d'organisation féodale. Cette organisation reposait sur un système fédératif, compatible avec l'idée d'unité du royaume, à raison de la vassalité ; la décentralisation assurait le respect des tendances ou des coutumes propres à chaque région. Les principes de l'association syndicale et de l'union corporative ne sont pas une découverte de notre état démocratique et procèdent du plus pur moyen âge ; enfin la chevalerie féodale n'était pas davantage le monopole exclusif d'une caste, et tel vi-

lain, pour sa vaillance, était fait chevalier sur le champ de bataille.

Ce qui demeure éternellement vrai, c'est que les institutions ne valent que ce que valent les hommes et que les systèmes jugés les plus beaux, à certaines heures, ne donnent à certaines autres que de très mauvais fruits.

CHAPITRE V

ODARD DE BOURGOGNE-MONTAIGU

(1303 à 1338)

C'est à l'occasion d'une déclaration de fief donnée par un sire Guillaume de Boussay, en l'an 1303, que nous trouvons, pour la première fois, Odard de Montaigu faisant acte de seigneur (1), conséquemment âgé de quatorze à seize ans.

Un des premiers épisodes de sa vie nous le fait juger quelque peu fougueux. En effet, à la suite d'une discussion d'ordre privé qu'il eut avec Erard de Saint-Vérain, il lui déclara la guerre; cela se passait en 1308. Il fut convenu que, de part et d'autre, on serait secondé de quelques chevaliers, parents et amis en nombre égal.

(1) Arch. Côte-d'Or, Invent. Peincedé, B. I, t. II.

Erard de Saint-Vérain s'adjoignit le comte de Sancerre, Dreux de Mello, son frère le sire de Pisy et Milon de Noyers. De son côté, Odard de Montaigu fit entrer dans son parti le Dauphin d'Auvergne, Béraud de Mercœur et trois frères de la maison de Vienne, tous ses cousins ; quelques autres seigneurs et hommes d'armes accompagnaient, en outre, chacun des partis. La rencontre, sorte de tournoi en champ non clos et à armes non courtoises, eut lieu, le 9 octobre, dans une partie du Nivernais qui est du diocèse d'Autun.

Ce fut Erard de Saint-Vérain qui remporta la victoire : Dreux de Mello avait réduit à merci Béraud de Mercœur, lequel ne voulut se rendre toutefois qu'au comte de Sancerre ; les coups avaient été superbes et les blessures nombreuses.

« *Cette audacieuse entreprise, de pernicieux exemple* », irrita profondément le roi de France qui poursuivait rigoureusement le combat singulier. Philippe le Bel bannit du royaume Odart de Montaigu qui s'en fut en Espagne ou en Portugal auprès des rois, ses parents ; quant à Béraud de Mercœur et à son frère, ils durent se constituer prisonniers à Corbeil et tous leurs biens furent saisis ; par la suite, Béraud de Mercœur s'évada et passa en Autriche d'où il négocia pour apaiser le courroux du roi, et Philippe le Bel, par lettres de rémission expédiées à Vienne au mois

d'avril 1312, lui octroya son pardon. Odart de Montaigu obtint le sien peu après (1). Quant aux autres coupables, ils avaient été moins sévèrement punis par des amendes ou un court emprisonnement, notamment Erard de Saint-Vérain et le comte de Sancerre, *parce qu'ils n'avaient pas été les provocateurs.*

Deux chartes de mars 1313 montrent qu'à cette date Odart était rentré dans son fief de Montaigu. Par l'un de ces documents il ratifie l'accord intervenu, l'an 1258, entre Guillaume de Montaigu et Girard d'Ardre, bailli des hospitaliers de Bellecroix près Chagny (2).

Après la mort du duc Hugues V, qui le nommait au nombre de ses exécuteurs testamentaires, Odart rendit hommage au nouveau duc, pour son château et son fief de Montaigu, en l'an 1316, à La Toison (Jura) (3).

Nombre de chartes de 1316 à 1338, époque à laquelle mourut Odard, nous le font suivre dans les actes divers de sa vie féodale ; ces documents perdent pour nous leur intérêt chronologique si précieux à des époques plus reculées, partant plus obscures. Certaines, concernant les habitants de Chalon et ses *garennes* et *pierrières* de Montaigu

(1) Arch. Nationales, J.J. 46, n° 218 ; — Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 198 ; — aussi continuateur de G. de Nangis.
(2) Arch. Côte-d'Or, Peincedé, t. I, p. 252 et t. VII, p. 1.
(3) Arch. de la Côte-d'Or, Chambre des Comptes, B. 10495.

ou Mellecey, méritent peut-être une mention spéciale (1).

Ce qui frappe, c'est la modification profonde qui se remarque dans le caractère d'Odart, qui ne conserve rien de l'humeur belliqueuse du bachelet de 1308, déclarant la guerre au Sire de Saint-Vérain et bravant les ordres les plus sévères du roi, relativement au duel. Est-ce le fruit de ses réflexions durant six ans d'exil, ou l'exemple des piétés ardentes qu'il a rencontrées en Espagne, quoi qu'il en soit, Odard de Montaigu, bien que très jeune encore, a réapparu calme, ennemi de toute discorde et d'une extrême dévotion.

Marié en 1314 à Jeanne de Crux, fille de Henri de Crux de la maison de Vienne de Pagny, il ne vivra désormais que pour la vie de famille et l'érection de la collégiale de Saint-Georges pour laquelle il avait obtenu, en 1323, la double autorisation du pape Jean XXII (bulle donnée à Avignon) et du duc de Bourgogne (charte donnée à Argilly, le 9 avril 1323). Le duc y appelle Odard de Montaigu « *son très chier cousin* ».

« C'est alors, dit Saint-Julien de Baleure (2), « que la noblesse du Chalonnais prit opinion de

(1) Nombreuses chartes, Arch. Côte-d'Or, inv. Peincedé, t. I, t. II, etc. ; — Arch. municipales de Chalon-sur-Saône ; — Canat, *Documents inédits*, p. 173 et s.

(2) Perry, p. 218 à 234 ; — Saint-Julien de Baleure, p. 313 ; — aussi, *Illustre Orbandale*, Duchesne, p. 144 et s.

« dresser une confrérie de Saint-Georges en la-
« quelle entrèrent tous les chevaliers d'armes du
« pays, hormis ceux qui avaient leur confrérie
« particulière à Saint-Georges-les-Seurre, ou ceux
« qui avaient la leur à Saint-Georges de Mancey,
« entre Tournus et Saint-Gengoux. »

Odard ne résidait guère au château de Montaigu ; il vivait à Chalon-sur-Saône, rue des Nobles, actuellement rue Saint-Georges où subsiste encore la tour, dite de Montaigu, qui dépendait de son habitation.

L'œuvre à laquelle il se vouait, l'érection de la collégiale Saint-Georges, le retenait sur le lieu des travaux, aussi dès qu'ils furent terminés, en 1331, il émancipa son fils Henri, qui avait atteint sa quatorzième année et lui fit ratifier sa fondation ainsi que les donations et tout ce qui concernait les prébendes.

Après quoi, il fit son testament, « décidant le
« cérémonial de ses funérailles et de celles de ses
« successeurs dont les corps devraient être, comme
« le sien, après la mort, *représentés* en l'église
« Saint-Georges, sous un drap d'or et avec un
« nombre de cierges déterminés qui seraient en-
« suite attribués aux chanoines du chapitre » (1).

(1) Cartulaires de Saint-Georges et de l'abbaye de Maizières. V. les auteurs déjà cités. — L'obituaire de l'abbaye de Maizières a fixé aux ides d'août l'anniversaire des seigneurs Odard de Montaigu et de Guillaume, son père. — L'anniversaire de la mort d'Henri de

Odard de Montaigu s'endormit ensuite, on peut le dire, dans la paix du Seigneur, âgé de quarante ans environ, le lundi après la fête de la Toussaint, en 1338. De son mariage avec Jeanne de Crux, il laissait six enfants : Henri, l'aîné, dont nous venons de parler et qui poursuivra la lignée quelques années encore ; Odard, un second fils, engagé dans la voie ecclésiastique ; puis quatre filles, Jeanne et Marguerite, qui épousèrent respectivement les frères Renaud et Jordan des Ursins (famille des Orsini, de Rome) ; Isabelle qui devint la femme de Robert Damas, baron de Marcilly, vicomte de Chalon. Enfin Jeanne de Montaigu, qui prit le voile au couvent des Cordelières de Chalon.

Nous ne savons pourquoi le Père Anselme (t. I, p. 55) attribue en outre à Odart de Montaigu une autre fille nommée Agnès, qu'il aurait eue d'une seconde femme appelée Jeanne de la Roche. Agnès aurait elle-même successivement épousé Jean de Villars, sire de Montoiller, puis Geoffroy, sire de Clermont ? Il y a là une incontestable erreur ou confusion et l'assertion du Père Anselme doit être rejetée comme injustifiée et injustifiable.

Montaigu, fils d'Odart qui précède, était inscrit dans le même obituaire au XV des calendes de septembre ; — rapporté par E. Petit, t. V, appendice, p. 425.

CHAPITRE VI

HENRI DE BOURGOGNE-MONTAIGU

(1318 à 1348)

Henri de Montaigu avait quatorze ans, en 1331, lorsque son père Odard le fit émanciper en vue de la ratification des actes relatifs à la fondation du chapitre de Saint-Georges ; à la mort de son père, en 1338, il était âgé de vingt ans révolus.

Sa sœur Jeanne de Montaigu, dame de Villey et de Leisot, laquelle avait été mariée à Renaud des Ursins, ne supportait qu'avec « *beaucoup d'indisposition* » (1), disent les anciens narrateurs, le séjour de Rome et surtout la vie commune avec son mari. Aussi saisit-elle avec empressement le prétexte de la mort de son père et de ses affaires de partage pour se dérober et rentrer en Bourgogne ou elle demeura définitivement. C'est en vain que le seigneur Orsini la rappela, lui refusant les autorisations ou confirmations de ses actes en tant qu'héritière, tout en multipliant ses démarches auprès du roi de France et du duc de Bourgogne;

(1) Les frères Sainte-Marthe, t. II, p. 748 ; — Lettre du roi Jean données à Paris le 16 mars 1353.

Jeanne, qui persista dans ses résistances, fut en fin de compte couverte par la puissance du roi et par la protection du Duc. On laisse entendre qu'elle avait de graves motifs pour rompre la chaîne conjugale.

Jeanne était l'aînée d'Henri auquel elle témoignait une très vive affection, payée d'une juste réciprocité ; le frère et la sœur ne cessèrent de vivre désormais, l'un près de l'autre, au château de Villey-sur-Saône (*Bonnencontre actuellement*).

Cependant les hostilités entre le roi Philippe de Valois et Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, prenaient une âpreté marquée. Le différend qui avait pour base des prétentions respectives sur le comté d'Artois, du chef de Jeanne de Bourgogne devenue femme de Philippe le Long, était sans cesse renaissant, depuis plus d'un demi-siècle. Vainement Philippe le Bel, par sentence arbitrale de 1309, avait condamné les prétentions de Robert; celle-ci avait été confirmée en 1318 par un arrêt du Parlement de Paris ; mais Robert d'Artois refusait de se soumettre, en appelait aux armes et faisait alliance contre le roi et dès lors contre la France, avec le roi d'Angleterre Édouard III (1).

C'est dans ces conjonctures que Philippe de Valois, roi de France en 1340, fit un pressant appel

(1) V. les frères Sainte-Marthe, t. II, p. 351 et preuves.

à ses grands vassaux et notamment à son beau-frère Eudes IV, duc de Bourgogne. Eudes accourut aussitôt avec 42 bannerets, sans compter les chevaliers, écuyers et hommes d'armes de leur suite (1). Parmi les seigneurs bannerets de son *Ost*, figurait son jeune cousin, Henri de Bourgogne-Montaigu, encore bachelet (il n'avait que vingt-deux ans) mais brûlant du désir de gagner ses éperons : treize chevaliers ou écuyers avec leurs hommes étaient rangés sous la bannière de Montaigu. Robert de Damas, beau-frère d'Henri, accompagnait également, comme banneret, avec neuf chevaliers ou écuyers, et il mérita d'être armé chevalier, le 20 juin 1340, à l'issue de la campagne (2).

Robert d'Artois, déçu dans sa pensée de gagner les Bourguignons de vitesse et d'occuper Saint-Omer avant leur survenance, prit ses dispositions pour investir la place avec une grosse armée et des canons de siège ; mais le rôle d'assiégés ne convenait guère aux bouillants Bourguignons, non plus qu'au duc Eudes ; il fut donc résolu qu'on ferait une sortie et qu'on attaquerait l'ennemi sans lui laisser le temps d'établir les tra-

(1) E. Petit, *Ducs de Bourg.*, t. VII, p. 254 et s., donne un très bon exposé de la campagne de Saint-Omer et indique les sources et preuves ; — *Grandes Chroniques de France*, t. V, p. 390 et s.

(2) P. Anselme, t. VIII, p. 321 c.

vaux d'approche (1). Au dernier moment les milices bourgeoises de Saint-Omer refusèrent de suivre le mouvement, déclarant nécessaire leur présence derrière les murs pour défendre la ville. Le duc Eudes et sa chevalerie ne se départirent pas pour si peu de leur résolution.

Dans un élan furieux et imprévu ils pénétrèrent, à un contre dix, jusqu'au milieu du camp des Flamands surpris et avant que Robert d'Artois eût pu préparer la retraite, ils lui coupèrent les voies et taillèrent en pièces quatre mille de ses combattants.

A un moment donné, ceux-ci tentèrent un retour offensif durant lequel les Bourguignons, débandés par l'ardeur de leur poursuite, perdirent beaucoup des leurs et non des moindres ; le duc Eudes, qui besoignait avec fureur, se trouva si fort pressé et seul au milieu des ennemis, qu'il eût infailliblement succombé sans l'heureuse survenance de son jeune fils Philippe et du comte d'Armagnac. Finalement les Bourguignons conservèrent la victoire et la journée finie, après la pleine déroute de Robert d'Artois et de l'Anglais, ils rentraient vainqueurs à Saint-Omer. Le plus beau triomphe de l'Ost bourguignon consistait

(1) Voir sur le voyage de Saint-Omer : Jacques Meyer, *Chronique de Flandres* ; — Gollut, p. 699 ; — Dom Plancher, t. II, p. 191 et 192, etc., etc.; — Duchesne, p. 151.

dans le haume, l'écu et la bannière de Robert d'Artois lui-même, ramassés sur le champ de bataille.

Le P. Perry(1) a soin de faire remarquer qu'en cette rencontre « Henry de Montaigu avait fait « des merveilles; il avait trop de cœur (ajoute-t-« il), pour dégénérer de la valeur de ses ancêtres « en la présence du duc, chef de la maison dont « il avait l'honneur d'être sorti. Il avait amené « en sa compagnie treize écuyers qui eurent « bonne part, avec lui, à la défaite des ennemis « et à la victoire qui fut remportée ».

Il est certain que ce fut pour nos Bourguignons une très chaude et très belle journée. Si l'audace et l'impétuosité chevaleresques y triomphèrent encore sur le nombre et la discipline des milices flamandes, on n'en pressent pas moins que le moment est proche où la bravoure traditionnelle des barons français ne les conduira plus qu'à la défaite et à la mort.

Henri accompagna encore le duc de Bourgogne dans une autre campagne vers Dôle (2), contre l'ennemi séculaire d'Outre-Saône, mais la gloire lui coûtait cher et il avait dû emprunter, tantôt 150 florins d'or à l'abbé de Maizières, tantôt 200 florins à la dame de Villey, sa chère sœur, car

(1) Perry, p. 223.
(2) Notamment. A du Chesne, p. 151.

si la vie était grande et large, chez les seigneurs de l'époque, l'argent y était rare.

Quand Henri de Montaigu n'était pas aux camps sa vénerie et sa fauconnerie absorbaient ses ressources normales. En résidence avec sa sœur Jeanne des Ursins, au château de Villey, il avait à proximité la forêt de Cîteaux pour courir le cerf et le sanglier, en compagnie de ses cousins de Vienne qui habitaient Pagny; les plaines de la Saône, d'autre part, étaient parfaites pour lâcher les faucons et la dame de Villey se montrait ardente à ces plaisirs si haut prisés à la Cour de Bourgogne, durant les XIVe et XVe siècles.

Nous trouvons dans un « compte de dépenses « de l'hostel de madame la reine de France et de « monseigneur le duc de Bourgogne (Philippe de « Rouvres) », au chapitre : Présents (1) :

Reçu : de Messire Jacques de Vienne, un cerf;
De messire Hugues de Vienne, un sanglier;
De la dame de Villey, onze grues;
De la dame de Champdivers : six oies, etc., etc.

Les Vienne et les Montaigu, dans ce voisinage et avec cette parenté, ce rapprochement des âges aussi, vivaient en constants rapports et nous nous étonnons qu'André Duchesne, bien renseigné le plus souvent, n'ait pas découvert le nom de la femme d'Henri de Montaigu. Il reconnaît l'i-

(1) Rapporté par Picard, *Vénerie et Fauconnerie des Ducs.*

gnorer (1). Ce qui vaut mieux qu'une assertion erronée.

Or le nom de cette dame est mentionné plusieurs fois dans nos archives de la Côte-d'Or : c'était Jeanne de Vienne qui, après la mort d'Henri, devint la femme d'Erard de Crux (2). A la mort de son second mari, en 1361, elle se qualifiait douairière de Montaigu.

Le 8 août 1347, tout récemment marié, à l'âge de vingt-huit ans à peine, le dernier des Montaigu se sentait fatalement atteint et, sans doute averti par des précédents ataviques, il faisait son testament. C'est un acte long, étudié, qui marque un souci visible de régler ses affaires de ce monde. Sans enfant, et sans espoir d'en avoir, il répartit ses biens entre ses sœurs qu'il mentionne toutes quatre, même Jeanne la Cordelière de Chalon, à laquelle il lègue une rente. Sa « bonne et très chière sœur » Jeanne de Montaigu, la dame de Villey, recevra double part « car elle lui avait prêté beaucoup d'argent et rendu de grands services ». Isabel, femme du sire de Damas-Marcilly, aura 960 livres de rente assignées sur Sassenay que le père Anselme lit maladroite-

(1) Duchesne, *Ducs de Bourgogne*, p. 152.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, B. 404, 524, 938, 1260, 10.508 ; — V. aussi A. Duchesne, p. 154, 156 et pr. ; — Sainte-Marthe, t. I, p. 555; — V. arrêt du Parlement, 1347 et 1403 réglant divers points de succession.

ment Chacenay. Leur autre sœur Marguerite, femme de Jourdan des Ursins, étant morte récemment sans enfants, sa part se répartira entre les deux survivantes et les divers créanciers qu'il convient de désintéresser.

Telle est l'économie générale du testament dans lequel il n'est pas même fait mention de Jeanne de Vienne, femme d'Henry. Et cependant celle-ci, après la mort de son mari qui s'éteignit peu après, à Villey-sur-Saône, se déclara enceinte et donna le jour, effectivement, à une petite fille, nommée Huguette, qui mourut presque aussitôt, et la même année que son père. Cette grossesse posthume, révélée par Jeanne de Vienne, dont Henri de Montaigu ne prononce le nom ni dans son testament, ni dans un codicille, laisse planer quelques doutes sur l'accord intime des époux.

Quoi qu'il en soit, en 1347-48, les Bourgogne-Montaigu prenaient fin, et douze ans plus tard, en 1361, il en était de même pour la branche aînée, celle de nos ducs capétiens, éteinte en la personne d'un jeune homme de dix-sept ans, Philippe dit de Rouvres.

On ne nous blâmera pas de faire ce rapprochement et de dire aussi que les Montaigu-Sombernon, finis dans les mâles, au commencement du quinzième siècle, leurs possessions passèrent aux Villiers-Seixell et de là aux Baufremont.

Quant aux sires de Montaigu-Couches ils s'é-

teignirent en Claude de Montaigu (1), qui perdit la vie, en 1470, au combat de Bussy. Celui-là, vrai type des anciens preux, se tint toute sa vie aux côtés des ducs, ses maîtres, à la bataille et au danger comme dans les fêtes et les tournois. Marié, mais sans enfants légitimes, il avait eu « de Gillette, son amie », une fille nommée Huguette, qu'un acte royal, de septembre 1461, releva de sa bâtardise. Héritière de Claude de Montaigu, et mariée à Hugues de Rabutin, elle a été l'aïeule de sainte Chantal dont la mémoire est vénérée en Bourgogne.

CHAPITRE VII

LE CASTRUM MONTIS ACUTI

(au temps des Montaigu)

Déjà du temps d'Alexandre de Bourgogne, vers 1169, le château de Montaigu était peu habité par son seigneur; le prévôt, Lambert d'Epiry, en exerçait les pouvoirs dans la gestion des affaires domaniales. — Nous avons vu Eudes de Montaigu le délaisser pareillement et résider à Cha-

(1) P. Anselme, t. I, p. 562 et les autres généalogistes ayant parlé des Bourgogne-Montaigu.

gny ; seul Guillaume y organisa un séjour temporaire, alternant avec son château de Marigny-le-Cahöer (le Cahouet), où il trouvait avec la distraction des chasses et le voisinage de son fils aîné, le sire de Mâlain, une installation conforme aux habitudes du XIII^e^ siècle. Quant à Odard, depuis son retour d'exil, on ne le vit guère qu'à Chalon-sur-Saône, et son fils Henri, le dernier des Bourgogne-Montaigu, vécut et mourut au château de Villey-sur-Saône, auprès de sa sœur Jeanne de Montaigu, dame de Villey et de Leizot, femme séparée de Renaud des Ursins.

L'antique Castrum, abandonné comme résidence féodale, devait, à la mort d'Henri, voir consommer sa ruine du fait des partages, des ventes et des transmissions successives à des détenteurs passagers ; c'est ce qui eut lieu.

Du reste, en tant que puissance militaire, son sort était lié à celui de la chevalerie ; avec la modification des armements et des moyens de guerre, la situation dominante des donjons et l'épaisseur de leurs doubles enceintes devenaient des facteurs insuffisants devant l'emploi des pièces de siège ; de même l'impétueuse vaillance des anciens preux bardés de fer, en face des cohortes profondes et disciplinées des milices et des arquebusiers, ne produisait plus qu'un effet secondaire.

C'est ce moment des partages entre Jeanne

des Ursins et Isabelle de Damas, les sœurs survivantes d'Henri de Montaigu, que nous choisissons pour faire revivre la physionomie du castrum Montis Acuti que nulle restauration antérieure ne semble avoir modifiée.

Les vestiges des ruines encore existantes et un certain nombre de contrats de vente ou d'échange, de 1348 à 1380 notamment, lorsque Montaigu passa en la possession du duc de Bourgogne, nous aideront dans ce travail qui n'a tenté jusqu'ici personne (1).

Le P. Minime Bertrand, dans son *Illustre Orbandale*, imprimée en 1662, parle de la châtellenie, mais ne dit rien du château. — Garreau (p. 536) fait de même dans sa *Description de Bourgogne.* — Courtépée (t. III, p. 390) écrivait en 1774 :

« C'était une forteresse à double enceinte, dont « les murs, avec douze tours, chemin couvert « et *souterrain* (?) avait donné son nom à une « ancienne famille puisqu'on voit Savaric et « Lambert de Montaigu, en 1015. » C'est court comme description et faux comme renseignement, car il n'y a pas lieu de confondre le prévôt Lambert, avec un seigneur de Montaigu quel-

(1) V. Canat de Chisy, déjà cité ; — *Histoire de Marguerite de Flandres, Duchesse de Bourg.*

conque et Savaric de Montaigu nous reste de même totalement inconnu.

Le P. Perry est plus intéressant lorsqu'il nous dit dans son *Histoire de Chalon* écrite en 1659 (p. 163) : « Montaigu est un ancien château, à « deux bonnes lieues de Chalon ; il est sur la « croupe d'une montagne à laquelle on n'aborde « que d'un côté ; son assiette est très avantageuse « et l'a rendu un des plus forts de la province. Il « commande à une vallée qui est au-dessous et « porte d'excellents vins. Cette place, durant les « guerres civiles (la ligue) a toujours extrême- « ment incommodé la ville de Chalon et le pays « d'alentour ; Henri IV, dit le Grand, qui en con- « naissait l'importance, le fit démanteler ; néan- « moins il n'a pu être si bien démoli qu'il ne « puisse être fortifié en peu de temps ; de sorte « que, aussitôt qu'il y a brouillerie en Bourgogne, « les malintentionnés pour le service du roi ne « manquent pas de s'y jeter sous prétexte de le « maintenir dans son obéissance. Aussi est-ce « un lieu très propre à servir de retraite à des « rebelles, pour faire diverses parties et mettre « au moins tout le pays à contribution. »

Enfin, le Chalonnais Canat de Chisy, à propos des franchises de Montaigu qu'il publie dans ses *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, donne cette courte notice, p. 44) : « Montaigu était un château considérable, situé

« à une petite distance à l'ouest de Chalon, *ou* « *plutôt une petite ville fortifiée qui renfer-* « *mait, dès le* XIII^e^ *siècle, assez d'habitants, pour* « *que le seigneur ait pu les affranchir.* Ce n'est « plus aujourd'hui (1852) qu'une vaste ruine ; la « population s'est portée, depuis longtemps, au « Bourgneuf, *bâti par les seigneurs au pied de* « *la montagne* que couronne le château et qui « participa comme lui au bénéfice des franchises. « La seigneurie de Montaigu est très ancienne, « mais son obscure histoire ne commence à « s'éclaircir qu'à la fin du XII^e^ siècle, époque où « elle devint l'apanage d'Alexandre, *frère puîné* « *de Hugues III*, duc de Bourgogne, qui prit le « nom de ce grand fief et fonda l'illustre maison « de Montaigu... »

Cette description est nulle et pleine de contre-vérités. Jamais Montaigu n'a été *une petite ville fortifiée*. Les franchises de Montaigu s'appliquaient aux quelques habitants des *meix* épars sous les murs du château, mais principalement aux habitants de Toisches, Chamirey, Bourgneuf, etc... désignés dans la charte des franchises. De plus, le Bourgneuf *n'a pas été bâti* par les seigneurs de Montaigu et ne se trouve pas topographiquement *au pied de la colline que couronne le château*. Enfin, Alexandre de Bourgogne était *fils*, et non pas *frère puîné* du duc Hugues III. — Nous eussions attendu mieux de

Marcel Canat de Chisy, très attentif à l'ordinaire et consciencieux travailleur.

Nous disons que jamais les murs du Castrum n'ont renfermé une sorte de petite ville ou village : en effet les documents ne le font pas ressortir, et démontrent le contraire. A la vérité, dans les tours de défense des brayes, dans les logis aménagés sous les chemins de ronde, dans le château, le donjon, les porteries ou portelles et leurs bastilles, il y avait un effectif nombreux : c'étaient le prévôt et sa famille, les hommes d'armes ou soldats, les pages, les écuyers, le clerc, les sommeliers, le chancelier, le barbier, le pourvoyeur (asinarius) le cuisinier et tous les gens de service accoutumés, dont la plupart avec leurs enfants et leurs femmes ; nous savons aussi *qu'en temps de péril de guerre,* la population de quatorze villages *retrahants* pouvait se réfugier dans la *bayle* (cour) avec bestiaux et provisions. C'est ainsi que les choses étaient à Montaigu, les documents nous l'indiquent (1).

Le plan géométral de l'enceinte extérieure enfermant les *Bayles* présente la forme d'un quadrilatère irrégulier et un peu allongé dont la pointe, à l'est, s'incline du côté du village et de l'église de Toisches ; du côté opposé, à l'ouest,

(1) V. notamment une pièce curieuse que j'ai donnée aux Arch. de la Côte-d'Or, où elle figure actuellement, Art. C. 2635, *Bureaux des finances,* Montaigu.

la ligne s'appuie sur l'inflexion légère d'une colline voisine, assez étendue, laquelle domine la vallée des Vaux (de vallibus), la vallée de Saint-Mard et la voie romaine de Chalon à Autun. — Au sud, du côté des plaines de Chalon, l'accès est très abrupt, et au nord, en face des carrières et garennes de Montaigu, il l'est encore davantage. Cette grande enceinte fortifiée renferme exactement une surface de un hectare quarante-huit ares. Mais, en dehors des *brayes*, une surface de plus de deux hectares et demi en roches inaccessibles, pentes, pierrailles ou éboulis, tant naturels que factices, porte l'ensemble de la ligne des défenses à plus de quatre hectares ou douze journaux.

C'est cette première enceinte que défendaient douze tours dont une véritable *bastille* au point de l'entrée principale. Sur un sommet plus élevé et surplombant les *Bayles* ou cours basses, une seconde enceinte de murailles hautes et fortifiées enfermait la tour du donjon attenante à l'habitation seigneuriale très restreinte. Dans la petite cour de cette plate-forme intérieure il y avait un puits très profond. L'espace compris dans la seconde enceinte ne dépassait pas trente-cinq ares, un peu plus d'un journal.

Mentionnons une petite chapelle (capellina) et des fours construits du côté de Touches, dans la bayle près de la potelle de l'est.

Aujourd'hui, en 1900, on ne reconnaît plus qu'une seule entrée dans le Castrum ; c'est celle qui, à l'ouest, ouvrait au seul point accessible pour les chars et les chevaux ; c'est par là qu'en prenant, sur la droite, le chemin de la Wuivre ou de Bois-Joli, on pouvait gagner la voie romaine d'Autun ; si on prenait par la gauche, on descendait au village de Saint-Martin-sous-Montaigu, par une pente assez raide le long du flanc de la montagne de Saint-Martin.

Cette porte principale, au seul point abordable, consistait en une voûte, à cintre surbaissé de sept mètres de large sur douze mètres de profondeur, avec quatre mètres de hauteur du sol à la clef. Elle était couronnée et accostée d'une bastille à deux tours et défendue d'une double herse avec vantaux dont on a reconnu longtemps la place tant du côté des *bayles* que du côté de l'extérieur. Cette porte offrait ce caractère particulier qu'elle ne s'ouvrait pas de face sur la campagne, mais au contraire de profil à angle droit sur la ligne générale de castramétation. (V. votre perspective cavalière.)

Une sorte de poterne, ménagée étroite dans les murs d'enceinte, pouvait ouvrir son vantail à trois mètres environ au-dessus du sol vallonné artificiellement et à dix mètres environ de la herse extérieure. Les défenseurs de la place, en cas d'attaque ou d'assaut, pouvaient donc acca-

bler les assaillants à la fois par devant, par derrière et d'en haut : une autre *grosse tour couverte* (1), placée à moins de vingt mètres de là, en saillie ronde d'un quart de cercle, sur la ligne générale des murailles, présentait en outre l'appoint de ses défenses. Disons en passant que toutes les tours de flanquement des *brayes* étaient construites sur un même modèle et en saillie.

Le point d'accès possible aux chars, bagages et chevaux était donc aussi le plus défendu, car, partout ailleurs, la position se présentait presque inaccessible par elle-même pour les escalades et impossible pour les échelles ou l'approche des balistes.

Le capitaine d'armes ou prévôt avait dans cette bastille son logement et celui de sa famille. Il en était ainsi au XV^e^ siècle où l'on voit Anthoine Druhot et les siens, faisant à leurs frais des travaux d'entretien que les seigneurs passagers et indifférents ne voulaient pas prendre à leur compte. Au XVIII^e^ siècle, les salles basses de cette bastille étaient encore presque habitables et on les louait à des vignerons de Saint-Martin dont les vignes étaient proches (2).

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 10427, fol. 50 ; B. 1260, c. 26 ; Peincedé, t. XXV, p. 434, et surtout la belle expédition du partage qui figure au terrier de Montaigu, propriété actuelle de M. Ch. de Suremain.

(2) Arch. Côte-d'Or, B. 1087 et 1088, finances, Montaigu ; Inventaire de Peincedé, t. XVI, p. 153 et suiv.

Aux angles du quadrilatère de la grande enceinte, existaient quatre fortes tours et sur chacun des grands côtés que la hauteur de l'escarpement rendait encore moins attaquables, des tours médianes étaient encore réparties suivant la coupe du terrain. Le chemin de ronde, abrité sans nul doute comme d'ordinaire par des merlous ou créneaux, reliait entre eux les divers ouvrages et couronnait les murailles.

C'est du côté est, regardant le village de Toisches, que se trouvait la potelle ou porte secondaire qui, encore existante il y a quatre ans, s'est effondrée en 1898 (1). On s'engageait, par un plan fortement incliné, sous la voute de cette *potelle* de deux mètres de hauteur, sur deux de largeur environ et quatre mètres de profondeur. Cette voûte était pratiquée dans la maçonnerie des deux tours accolées qui la défendaient de gauche et de droite. C'est par là que les gens de pied dévalaient à l'ordinaire pour gagner le village de Touches et approvisionner le château.

Dans les diverses constructions on trouve un mode de maçonnerie identique. Les massifs ou blocages, quelle que soit leur épaisseur, se composent d'une sorte d'aggloméré qui atteint parfois douze mètres d'épaisseur, comme à la porte d'en-

(1) Nous en avions pris des croquis en 1887.

trée de l'ouest, mais qui a de trois à quatre mètres en épaisseur moyenne. Ils sont formés de pierres en éclats inégaux et sans couche déterminée que baigne un ciment ou mortier à base de sable blanchâtre et fin, rendu aussi dur que la pierre elle-même. Même dans les parties exposées depuis dix siècles à l'action des pluies, du soleil et des gelées, la consistance première n'a rien perdu de sa force et le pic peut briser la pierre ou le ciment sans les détacher l'un de l'autre.

Presque partout on a arraché les pierres de revêtement pour en construire des habitations et des clôtures dans les alentours. Nous avons dit déjà qu'en dehors des déprédations subies, les ruines ont été, un moment, légalement exploitées comme carrières par Frossard.

Ce qui reste permet de dire que la régularité absolue n'existait pas comme dans les divers appareils en usage chez les Gallo-Romains ; les pierres taillées des revêtements offrent en général une face de vingt à trente centimètres de haut sur quarante à quarante-cinq centimètres de queue. Dans les jambages et dans les *escaires*, de même que dans les voûtes, les dimensions étaient plus considérables.

Les carrières de Montaigu fournissaient sur place une pierre rose, très dure et non gélive, sorte de porphyre supérieur en qualité et en beauté

s carrières de la Douée ou de Com-

maintenant de la deuxième enceinte
geait et renfermait le château, son
a cour intérieure et son puits ; ses mu-
moins épaisses que celles de la grande
te, fortifiaient la surélévation conique du
met de la montagne ; l'esplanade comman-
t puissamment la cour basse ou *Bayle*, dans
te son étendue et plus particulièrement la
ande porte d'accès ; de telle façon que si l'on
)pose un parti d'ennemis s'introduisant dans
place par force, par surprise ou par trahison,
il était, une fois les herses franchies, contraint de défiler « *per angustias* » sous les murs de la seconde enceinte et du donjon, dont la cour carrée, haute de plus de vingt mètres, conserve debout sa seule paroi du côté ouest.

Dans cette paroi se montre, à trois mètres et demi environ au-dessus du terre-plein, l'amorce d'une baie unique de trois mètres de haut sur quatre de largeur environ ; à cette ouverture se rattachait, faisant face à la bastille d'entrée, le pont-levis dont il est parlé dans un titre du temps (1).

Ce pont-levis, rabattu, en temps ordinaire, sur

(1) Arch. Côte-d'Or, C. 2157, finances, Montaigu ; Peincedé, fol. 217.

les courtines de la seconde enceinte, se relevait en cas de péril. Il n'y a pas traces d'ouvertures donnant sur l'extérieur ou la cour basse, dans quelques parties non ruinées entièrement du donjon ou du château. Les fenêtres rares et petites donnaient toutes sur la cour intérieure du donjon et s'orientaient sur la plaine au sud. Quelques-unes de ces fenêtres à meneaux, de même que quelques portes étroites, à jambages de nervures d'un ogival primitif, se retrouvent à Touches, Bourgneuf, Chamirey ou Saint-Martin et proviennent en partie des démolitions de Montaigu, de sa maison seigneuriale (*domus*) des salles basses de son donjon ou de celles de ses bastilles.

Rien ne reste de la chapelle, ni des quelques communs qui occupaient, entre les deux enceintes, un espace abrité dans la cour basse, du côté est. On peut rattacher toutefois à cette *Capellina*, dont Guillaume parle dans son testament, deux pierres sculptées, actuellement engagées dans un mur de maison et un mur de clôture, à Meix-Foulot. L'une constitue un chapiteau, l'autre une frise ornée, dans la façon du X^e^ siècle.

Le puits qu'enfermait cette même enceinte du donjon mesurait, dit-on, quarante-cinq mètres de profondeur ; sa maçonnerie émerge encore à un mètre environ au-dessus du sol, mais il a été, depuis trente ans, comblé jusqu'à la bouche.

Lorsque l'hermite Boulard, en 1829, en avait opéré le déblaiement, on prétend qu'il avait découvert, dans les parois, l'accès d'une galerie souterraine permettant de sortir des enceintes et même de communiquer, à trois kilomètres, dans la plaine, avec le château de Germoles !! Déjà, en 1772, Courtépée s'était fait l'écho de ce racontar auquel nous n'ajoutons pas foi. Tout au plus a-t-il pu exister quelque passage souterrain et secret entre la cour basse et l'extérieur du castrum ; le débouché était facile à dissimuler dans les pierrailles, broussailles ou rochers qui garnissent, à sa base, les pentes du « Theurot » de Montaigu.

Cette description que nous donnons du château de Montaigu, cette sorte de restitution que nous faisons de ses œuvres vives, apparaîtra plus nettement dans une perspective cavalière que nous devons à l'obligeante habileté de M. A. Prost, élève de M. Charles Suisse. Les choses de détail sont de pure fiction, mais conformes aux données connues de l'architecture militaire au X^e^ siècle ; quant au plan géométral comme à l'aspect général des lieux, ils sont conformes à la vérité et résultent de l'étude parallèle des ruines et des documents épars qui les concernent.

Les registres des archives municipales de Chalon-sur-Saône (1), de l'an 1591, contiennent d'in-

(1) B. B., Registre 10, p. 9 et suiv.

téressants détails sur la place de Montaigu dont les hommes d'armes étaient si audacieux qu'ils venaient « *pousser leurs courses et violences* » jusque sous les murs de la citadelle ; ils n'étaient cependant guère plus de cinquante, mais bien armés et bien montés ; les habitants n'osaient plus sortir de la ville. « Aussi y avait-il lieu — « disait un notable, le sieur de Saint-Vincent — « de supplier Monseigneur le duc de Nemours « d'obvier à cet état de choses, en envoyant des « gens de guerre le plus promptement possible, « à raison de la prochaine récolte des fruits de « la terre... »

Nemours, avec ses ligueurs, avait alors, à Chalon, son centre de résistance, et la Ligue, soutenue par l'or de Philippe II, roi d'Espagne et par les anathèmes du pape contre le Béarnais, ralliait la majeure partie des seigneurs et hommes de guerre. Le Duc d'Aumont, avec une trop faible armée royale, s'épuisait en efforts inutiles contre la ville d'Autun, tandis que le Sire de Bussy, cantonné à Verdun-sur-le-Doubs, se préparait à agir contre Chalon ; c'est pour cela que le Duc d'Aumont avait jeté quelques hommes à Montaigu pour « incommoder » de ce côté la ville de Chalon et la citadelle dont la garnison était commandée par un sieur de Lartusie.

L'attaque fut décidée et la place prise sans s'être défendue, mais les bourgeois et milices de Chalon,

qui avaient assisté à cette attaque sans grand péril, firent rage dans le pillage et les destructions qui satisfaisaient leur rancune. Après quoi, on laissa dans Montaigu une petite garnison sous les ordres du sieur de Laboriblanque, neveu de d'Artusie et les gens du pays n'eurent pas à se louer davantage de ses soldats que de ceux de l'armée du roi. Leur situation n'en fut pas moins lamentable et resta telle jusqu'à la trêve de 1595, signée au château de Taisey (près Chalon) et à la paix définitive qui suivit la soumission de Nemours en 1596.

Peu importait au sieur de Lartusie qui continua de commander la citadelle de Chalon pour le roi, de même qu'il l'avait commandée pour Nemours. Bourgeois et paysans ne furent débarrassés de lui et du sieur de Laboriblanque, son neveu, qu'en 1598, et ils avaient acquis, dit le P. Perry, au service des uns ou des autres, des richesses importantes, « en levant des sommes énormes et en « faisant d'horribles extorsions ».

Quant aux bourgeois de Chalon, ils durent payer tous les frais de la guerre, *y compris les indemnités pour saccage et pillage du Castrum Montis Acuti*. Une pièce nous montre que les villages du fief durent contribuer également à la réparation des murs de Montaigu (1). Cet acte

(1) Arch. Côte-d'Or, Art. C. 2635 du Bureau des Finances, Montaigu.

a été notifié le 28 septembre 1598, à un moment où les exploits des bandes dites d'*écorcheurs* étaient encore présents à la mémoire de tous. Il remémore curieusement les antiques usages de *retrait*, *guette*, *monstres*, etc., affectant les quatorze villages *retrahants* de Montaigu. Les habitants de Chamirey, Saint-Martin, Bourgneuf, Touches, Saint-Jean et Saint-Mard-de-Vaux sont d'accord de faire le nécessaire ; mais ceux d'Etroyes, Jamproyes, Mercurey, Aluze, etc..., font les récalcitrants, « et ils sont assignés à com-
« paraître, au jour fixé, devant le sieur Clerguet,
« plus ancien avocat de Chalon, pour faire reco-
« gnaissance des faits allégués dans leur vérité...
« sinon ils seront tenus pour confessés. »

Divers autres documents sont encore la confirmation partielle de la description que nous avons faite du château de Montaigu. Pardessus tous, nous nous sommes référés à une série d'actes (1387 à 1395) qui ont lieu entre les héritiers indivis d'Henry de Montaigu et nos Ducs de Bourgogne qui désirent acquérir la seigneurie et le château dont ils veulent faire le complément du château de Germoles (1). Parmi ces pièces figurait *un plan* que Peincedé signale dans son inventaire, plan qui serait du plus haut intérêt ;

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 10427, fol. 50 ; — B 1260, C. 26 ; Peincedé, t. XXV, p. 434.

malheureusement il a disparu. L'acte de partage, dont le plan était l'annexe, est une mauvaise copie sur papier, presque illisible, mais nous avons pu recourir à une superbe expédition sur parchemin, signée J. de Max, datée à Dijon du 27 juillet 1395 et à laquelle est encore attaché le sceau du Duc à ses armes (1).

Il y est fait mention, avec indications sommairement descriptives, « *du donjon, de la* « *chambre dessus la porte par laquelle on* « *entre à présent audit donjon* — aussi des « *maisons joignant à la dite chambre* — *en-* « *semble la tour, haut et bas... de l'autre* « *côté d'ycelle tour, vers la potelle* (la petite « porte des gens de pied à l'est ; côté de Tou- « ches), on trouve » *la chapelle, la cave, les* « *fours et autres édifices estant au belle...* » Il est question aussi « *des deux chambres* « *aisées* (aménagées) *dans la bastille d'entrée,* « *au costé par devers Montaigu, de la grosse* « *tour ronde couverte et du crenel estant ès* « *murs d'icelle belle...* »

Citons encore, à titre documentaire et descriptif, une pièce de 1582, qui émane d'Antoine Druhot, capitaine châtelain de Montaigu, aux gages de *trois cents livres,* sans compter les

(1) Cette belle pièce fait partie du terrier de Montaigu (liasse n° 58), propriété actuelle de M. Charles de Suremain.

menus profits, et à ceux supplémentaires et modestes de quarante sols, comme *portier* du château (1).

Dans l'acte de 1582 (2) Antoine Druhot, écuyer, capitaine châtelain, fait, dans un procès-verbal d'estimation fiscale, sa déclaration en ces termes : « Les bâtiments sont ruinés, de temps immémorial et sans habitants, sinon un petit corps de logis que lui, Druhot, a fait réparer pour sa retraite, en cas d'imminent péril, d'une chambre seulement. La place forte est quasi inaccessible, bien fermée de murailles, tours, portes et pont-levis, assise en haut d'une montagne, mais ruinée par les anciennes guerres ...» — Qui est ce que le dit capitaine a fait entendre.

Un siècle auparavant, en 1465, les prévôts du Duc de Bourgogne amodiaient les grandes salles de la bastille d'entrée des *bayles* moyennant neuf gros de cens, payables annuellement ; en 1475 le même bail, pour le même prix, était consenti à Guiot et Philibert Bourbon, vignerons à Saint-Martin-sous-Montaigu (3).

L'usage de cette location paraît s'être continué jusqu'à la Révolution de 1789.

Ces extraits que nous venons de donner de

(1) Arch. Côte-d'Or, C. 2291 et C. 2632, Finances, Montaigu.
(2) Arch. Côte-d'Or, C. 2157, finances.
(3) Arch. Côte-d'Or, B. 1087 et B 1088, finances, Montaigu ; — Peincedé, t. XVI, p. 153 et s.

pièces quelque peu descriptives concernant Montaigu sont la confirmation de notre travail et de sa sincérité. Nous tenons à faire ressortir que le plan cavalier qui en est le résumé adroit et parlant aux yeux, n'est pas, hormis dans ses détails, une œuvre de fiction.

APPENDICE

Nous donnons ci-dessous les noms des divers détenteurs de la seigneurie et du château de Montaigu depuis Henry de Bourgogne-Montaigu, jusqu'à nos jours, et cela d'après un relevé fait dans nos archives de la Côte-d'Or :

De 1349 à 1387, Jeanne des Ursins et Isabelle de Damas, sœurs et héritières d'Henri de Montaigu ;

De 1387 à 1425, les ducs de Bourgogne qui rattachent Montaigu à Germoles, comme douaire de la duchesse Marguerite, sauf une portion de dîmes concédées, en 1423, au sire de Montaigu-Couches, à titre de paiement.

En 1425, concession desdites châtellenies par les Ducs à la duchesse d'Autriche, leur tante ; puis en 1426, à Guillaume Dubois, maître d'hôtel de Philippe le Bon.

De 1445 à 1476, Bernard de Gère, écuyer tranchant du duc, puis son écuyer d'écurie, reçoit Montaigu, à titre de jouissance, sa vie durant ; en 1459, son fils Jean de Gère est continué dans cette jouissance, aussi pour sa vie durant.

En 1476, le roi de France, héritier du duché de Bourgogne, après la mort de Philippe de Rouvres, confirme à François de Ferrières, écuyer et capitaine châtelain des seigneuries de Germoles et Montaigu, l'investiture de ces charges *qu'il tenait du feu duc de Bourgogne.*

En 1500, le chevalier Louis de Damas reçoit en don du roi, à perpétuité, la châtellenie de Montaigu, tant pour lui que pour ses hoirs mâles et femelles.

En 1513, Charles de Mypont, conseiller du roi en la cour du parlement de Dijon, en devient propriétaire, comme acquéreur de Jean de Damas, fils de Louis ci-dessus désigné.

En 1517, les héritiers de Charles de Mypont vendent la seigneurie à Jean Foucaut, *borgeois de Chalon.*

En 1539, Pierre d'Aumont, seigneur baron de Chateauroux et de Couches, reçut du roi des portions jusque-là réservées de ses seigneuries de Germoles et Montaigu (1), tandis que quelques

(1) Arch. Côte-d'Or, Peincedé, t. III ; — B. 10624, 10625 ; Peincedé, t. VII, p. 252, et t. X, p. 504, B. 10734.

parcelles, notamment la Garenne de Montaigu et les carrières étaient vendues à Antoine Druhot, l'ancien capitaine châtelain.

En 1586, des lettres de Henri III en date du 8 mars abandonnent pour neuf ans à Pierre Martinet, seigneur du Moulin, chef du Gobelet, les revenus de ce qui reste des seigneuries de Germoles et Montaigu. Jean Jaquot, trésorier de France, cherchait alors à trouver quelque argent dans la vente ou le bail de ces inutiles domaines; mais le roi Henri III, par lettres patentes de 1594, puis par lettres de cachet de 1595, lui fit défense d'aliéner quoi que ce fût des châtellenies, ce qui n'empêcha pas qu'elles furent vendues, le 7 août 1596, à Léonard Chabot, comte de Charny, chevalier de l'ordre du roi. Malgré une surenchère d'Antoine d'Aumont, comte de Châteauroux, elles furent délivrées au comte de Charny.

En 1611, Marguerite de Chabot, duchesse d'Elbeuf, en devint héritière, contestée il est vrai par Louise Elisabeth d'Angenne, veuve de messire Antoine d'Aumont, pour la part dont le roi n'avait pas fait engagerie à la duchesse d'Elbeuf.

En 1638, des d'Aumont et de Marie de Cirey, la baronnie de Montaigu passa par succession à Nicolas Bouton de Chamilly, plus tard créé comte, et qui eut de si beaux états de service

dans l'armée du roi. Son fils Hérard Bouton de Chamilly continua sa possession à partir de 1669 ; Hérard de Chamilly fut gouverneur de Dijon.

De 1671 à 1681, la portion qui appartenait à la duchesse d'Elbeuf est advenue à des héritiers qui sont princes de Lorraine, de Lislebonne, de Commercy, comtes de Rosnay, barons de Brazey, de Saulx-le-Duc, etc... et autres lieux. C'est la seule mention à faire en présence d'une énumération de titres et d'ordres divers qui remplissent des pages entières. Notons, qu'en 1707, Béatrix de Lorraine, princesse d'Epinay, héritière de M^gr^ Charles de Lorraine, qui avait été le légataire universel de la duchesse d'Elbeuf, était encore propriétaire d'une part de la seigneurie ancienne.

D'un autre côté, en 1776, et jusqu'en 1789, Armand-Joseph de Béthune, duc de Charrost, posséda le surplus de la seigneurie de Montaigu comme représentant de son arrière-grand'mère, fille et unique héritière de Gauche de Chamilly.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit déjà relativement à la vente des ruines faites au maçon Frossard, en mai 1803, par les héritiers du duc de Charrost, à leur retour d'émigration ; ou à l'achat que fit, à son tour, le marquis d'Arcelot de ce qui restait des ruines en 1823. Ces tristes vestiges sont actuellement en la possession

d'un des neveux du marquis d'Arcelot, M. Ch. de Suremain.

La vieillesse décrépite et misérable des monuments a quelque chose d'attristant, de même que celle des hommes; mais elle excite néanmoins la curiosité et l'intérêt, sans provoquer le dégoût.

CHAPITRE VIII

LE CASTRUM MONTIS ACUTI

avant 1169

Lorsque nous trouvons, à la fin du XII[e] siècle, le *Castrum Montis Acuti* en la possession d'Alexandre de Bourgogne, il existait déjà tel que nous l'avons vu exister par la suite.

D'où procédait-il dans la maison des ducs Capétiens de Bourgogne? A quelle époque remontait sa construction?

Telle est la double question sur laquelle nous essaierons de jeter quelque lumière, tout en déclarant appeler le contrôle de tous sur le résultat de nos investigations.

Et d'abord, nous poserons, comme jalon, un

point chronologique au delà duquel il ne faut pas rechercher l'origine et la création de Montaigu : savoir l'année 761.

En cette année (1), les grands de France étaient assemblés en *champ de may*, près de Chalon-sur-Saône, sous Pépin le Bref, père de Charlemagne. C'est alors que, par bravade, le duc d'Aquitaine Waïfer lança sur la Bourgogne une armée de coureurs, sous les ordres du comte d'Auvergne et du comte de Berry. Leur armée, saccageant et brûlant tout sur son passage, franchit la Loire, traversa le pays d'Autun, et, suivant la voie romaine, s'avança jusqu'aux faubourgs de la ville de Chalon; après quoi, chargée de butin, elle se retira en hâte par le même chemin.

Cette provocation ne resta pas sans réponse et Waïfer, par la suite, eut lieu de s'en repentir (2).

Le chroniqueur Frédégaire, en nous rapportant l'incident, nous dit que les troupes de Waïfer, se dirigeant sur Chalon, traversèrent le village de *Mellecey* (3) (Melleciacum Villam) qui fut mis à sac et dont le château fut brûlé.

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 3, a.

(2) Duchesne, t. II, p. 120.

(3) L'abbé de Marolles traduit Muley.ce qui est un lieu inconnu; de Charmasse, *Précis historique de la ville d'Autun*, dans une note, exprime timidement la pensée qu'il doit s'agir de Mellecey près le Bourgneuf. Il n'y a suivant nous aucune incertitude, le nom se retrouvant tel dans toutes les chartes du temps. — Frédegaire, chron. IV, livre XI, par 123.

Or, Mellecey est au pied de Montaigu dans la plaine, à moins de trois kilomètres et, si le castrum eût alors existé, il n'est pas douteux que les ravageurs eussent tenté de le surprendre ou tout au moins de l'investir, avant de pousser plus loin, de crainte de se voir coupés à leur retour dans les passages de la Dheune.

D'autre part, à une époque un peu postérieure, c'est-à-dire lors des luttes incessantes qui suivent la mort de Charlemagne et celle de Louis le Pieux, la Bourgogne fut, de 840 à 877, le terrain des luttes continuelles de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, tandis que les seigneurs bourguignons, issus des rois et ducs anciens, se soulevaient contre cette royauté franque descendant d'un maire du palais et demeurée incertaine même en la personne de son représentant.

On ne voit nulle part mentionner le Castrum Montis Acuti ; donc il n'existait pas, car il eût joué un rôle important, en ces années malheureuses.

C'est l'époque choisie par le poète inconnu du XIV^e^ siècle qui a écrit le roman en vers de *Girart de Rossillon* et qui nous fait assister, durant près de vingt années, aux phases diverses de plus de dix batailles à Vézelay, à Vergy, à Château-Chalon, etc.

Le poète énumère tous les principaux personnages qui sont dans le parti du duc Girart ou

dans celui du roi Charles le Chauve, son beau-frère ; il les montre, de curieuse manière, parlant dans les conseils, agissant en preux dans les batailles et les dépeint dans leur taille, leur équipement, leurs plus beaux coups de hache ou d'épée. C'est très intéressant et notre excursion historique dans le fief de Montaigu nous a rendu familiers tous les noms qu'il donne à ses héros.

Or, aux vers 4944 à 4947, après nous avoir raconté les merveilleux faits d'armes d'un baron de Donzy, d'un Ansérie de Montréal, d'un Guigo de Gergy, d'un comte de Chalon, du sire de Noyers et de tant d'autres qui figurent dans l'*Ost* des Bourguignons, le poète a écrit :

Tristan de Montaigu fait les rangs si frémir
Que tous ceux qu'il atteint fait de la mort gémir...

Il nous présente donc, vers l'an 860, un sire de Montaigu comme existant, ce qui n'est pas impossible mais ce que nous n'affirmons pas ; car les romans, poèmes ou chansons de *Gestes* abondent ordinairement en erreurs sur le temps, les hommes et les choses. Il convient de ne pas négliger les indications qu'ils fournissent, mais on ne doit les rapporter que sous les plus expresses réserves, sans les accepter comme documents d'histoire.

Il est certain cependant que Montaigu a été

créé bien avant de faire partie du domaine ducal de Hugues III, père d'Alexandre et qu'édifié d'un seul jet, sur un plan habile et suivi dans toutes ses lignes, il ne pouvait émaner que d'un très puissant et très riche seigneur pour lequel l'argent et les hommes ne comptaient pas. Tel le roi Gontran, édifiant, comme d'un coup de baguette, l'abbaye de Saint-Marcel-les-Chalon (1), ou même quatre cents ans plus tard, le comte Lambert fondant à Val-d'Or (Paray-le-Monial) un monastère considérable.

Quant à nos premiers Ducs capétiens, dont quelques-uns furent désignés sous le titre bien modeste de ducs de Dijon, dont la puissance était contestée, comme la suzeraineté, et qui manquaient des ressources nécessaires pour se créer à Dijon même un château suffisant, il est évident qu'ils ont toujours été loin de pouvoir aborder la grosse entreprise de créer Montaigu.

Nous ne voyons que le comte Lambert pour avoir, au milieu du Xe siècle, entrepris et mené rapidement à bien le puissant ouvrage militaire dont nous étudions l'origine ; nous dirons même que ce comte Lambert, en Bourgogne chalonnaise, est le dernier qui ait eu les moyens de le faire.

(1) Saint-Julien de Baleure, p. 382. — Aymoinus monachus, chap. LXXXI du IIIe livre.

Il est établi, d'autre part, que le château existait au commencement du XI[e] siècle, où il donnait son nom à une branche de la maison de Semur-Donzy.

Notons pour mémoire que si diverses chroniques, celles de Suger, de Guillaume de Nangis, du moine Ilgebert, etc., rapportent que, vers l'an 948 (1), le comte Thibaut, neveu de Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre, édifia un château de Montaigu dans lequel il osa tenir tête au roi, les textes s'appliquent à un château de Montaigu *près de Laon* (Laudunum) qui n'a rien de commun avec celui de Montaigu, au diocèse de Chalon. Nous sommes ainsi amenés à nous limiter dans cette période de 950 à l'an 1000 et d'en revenir au comte Lambert ou à ses prédécesseurs immédiats, comme ayant créé et édifié le Castrum Montis Acuti.

Aux approches de l'an 1000, tandis que Robert, fils de Hugues Capet, est roi de France, le comte de Chalon n'est autre que Hugues, grand seigneur féodal et en même temps évêque d'Auxerre. C'est une des physionomies historiques les plus curieuses que celle de cet Hugues, fils d'Adélaïs de Chalon, dernière héritière du duc Gislebert de

(1) Dom Bouquet t. VIII, p. 174, 204, 294, 306 ; — Flodoard, livre IV; — Raoul Glabert; — *Illustre Orbandale*, p. 149 et 5, etc. etc.; — Abbas Suger, *De Vita Ludovici*, p. 4 ; — Sigebert, D. Bouquet, t. X, p. 216, 228, 300, 313.

Bourgogne. Adélaïs avait épousé le comte Lambert qui, de son chef, devint comte de Chalon ; nous le croyons issu des comtes d'Auvergne, mais les anciens titres ne précisent pas et se bornent à le qualifier « très haut et très illustre ».

A la mort de Lambert (1), Hugues se trouva seul héritier mâle, mais il était déjà clerc tonsuré, ayant été destiné à l'église. Puis, Adélaïs s'étant remariée à Geoffroy de Donzy, transporta à ce second mari son fief du comté de Chalon ; cette seconde union ne donna pas d'enfant, et, à la mort d'Adélaïs (2), Hugues, bien qu'engagé dans les ordres, devint comte de Chalon. Il prit son rôle avec ardeur et se montra plus souvent maniant l'épée dans les combats, que bénissant et tenant la crosse dans son évêché d'Auxerre.

Cela lui valut même une assez pénible aventure que raconte Robert Wace dans son *Roman de Rou* (3).

Vaincu par le duc Richard de Normandie, qui avait pris d'assaut et brûlé Chalon, Hugues, le comte évêque, dut se soumettre.

Il se rendit donc au camp du vainqueur, les épaules chargées d'une selle de cheval, lui offrant de le *chevaucher* (le porter sur son dos.)

(1) Perry, p. 86 et 87 ; — Saint-Julien de Baleure, p. 417 ; — *Illustre Orbandale*, t. II, p. 376 et pr. p. 95.

(2) Cartul. de Cluny, t. III, p. 745, Lambert de Barive.

(3) V. aussi, Peignot, *La Selle Chevalière*, p. 4.

« Quand vers Richard vint le comte Huc
« Une selle à son col pendue,
« Son dos offrir à chevaucher,
« Ne peut pas plus s'humilier.
« C'était la coutume à ce jour
« De demander grâce à Seignour... »

et l'auteur laisse entendre que dans cet accoutrement, avec sa longue barbe, le comte évêque avait l'air d'un bouc plus que d'un cheval.

Hugues, le comte-évêque, avait un arrière-neveu, prénommé Hugues pareillement et qu'il confia à l'abbé de Cluny leur parent commun, issu des comtes de Brionnais-Donzy, lesquels avaient le nom et les armes de ceux de Semur. Cet abbé de Cluny, successeur immédiat de l'abbé Odilon, se nommait Hugues également : On dit plus tard *Saint Hugues*.

Voilà donc *trois Hugues*, sans compter d'autres qui, dans le même siècle, tous trois dans les ordres, tous trois issus des comtes de Semur, Chalon ou Donzy, respectivement oncle, grand oncle ou neveu, se juxtaposent et se connaissent. Deux d'entre eux sont évêques d'Auxerre !! (quelle source de confusions dans l'étude de ces temps reculés).

Or, le dernier de ces trois *Hugues*, celui qui a été le 53e évêque d'Auxerre et dont la vie est très complètement décrite, a pour nom *Hugues de Montaigu*. Il est fils de Dalmace de Montaigu et

petit-fils de Dalmace de Semur. Ils tiraient leur nom du château de *Montaigu en Bourgogne.* Des chartes ou cartulaires nombreux et précis déterminent formellement, vers l'an 950, l'existence du Castrum Montis Acuti en même temps que sa possession par les comtes de Chalon et Donzy étroitement reliés par des mariages.

Pourquoi, deux siècles plus tard, vers 1160 environ retrouvons-nous le château de Montaigu dans le domaine de nos ducs Capétiens et dans l'apanage d'Alexandre de Bourgogne ? Le point ne sera pas long à élucider car le fait ne peut résulter que d'une transmission par suite de mariage ou héritage, ou d'une mainmise provenant d'un fait de guerre. De mariage, il ne s'en rencontre pas : il ne reste qu'à préciser la mainmise par le fait de guerre, ce qui est sans difficulté.

Après Hugues, le légendaire comte évêque, (lequel finit ses jours à Saint-Germain d'Auxerre, dans la piété et l'humilité, sous le simple habit monacal), Thibaut, son petit neveu, comme étant le petit-fils de sa sœur qui avait épousé Dalmace I^{er}, devint comte de Chalon. Thibaut dans la succession de sa mère Elisabeth, sœur de Hugues de Montaigu (le 53^{e} évêque d'Auxerre), avait également hérité du fief de Montaigu et de son castrum. Des documents rares, mais de grand intérêt et de grande précision au point de vie his-

torique et généalogique ne permettent pas de s'égarer (1). Thibaut laissa un fils, Hugues II, décédé sans enfants, après peu d'années de jouissance du comté de Chalon et qui fut le mari de Constance, fille de Robert, duc de Bourgogne.

Sa sœur, Adélaïs, hérita du comté de Chalon et fut mariée à Guillaume de Thiers (certains scribes ont écrit Thiern et Thiois). Ils eurent pour fils ce Guy de Thiers qu'une charte de 1093 nous montre co-seigneur du comté de Chalon avec son beau-frère Geoffroy II de Donzy, lequel partit, en 1096, pour la terre Sainte, après avoir vendu sa part à son oncle Savaric de Vergy et engagé son domaine utile à l'évêque Gauthier et au chapitre de Saint-Vincent, de Chalon, dont il avait reçu l'argent nécessaire à sa lointaine expédition.

Le fils de Guy de Thiers, Guillaume II, comte de Chalon, s'étant uni à Girart, comte de Mâcon, tout le pays de Bourgogne fut dévasté par ces

(1) *Illustre Orbandale*, t. II, pr., p. 91 ; — *Gesta pontificum Autissorensium*, cap. XILX ; — Lebeuf, t. I, page 202 ; — Dom Plancher, t. II, p. 399 ; — Sainte-Marthe, t. I, p. 372 et s ; — Saint Julien de Baleure, p. 418, 422, 423 et s. ; — *Chroniqueurs de France*, t. II, p. 515, M. Guizot, Raoul Glaber, *Chron. du moine Helgaud.* — Le P. Anselme, t. VIII, p. 59 ; Duchesne, t. I. p. 274 et suiv. ; — Dom Bouquet, t. XIII, p. 47 et 71 ; — Dom Plancher, t. I, p. 273 ; — Dom Bouquet, t. XII. p. 306 ; — Auctore Guidone ; — Lebeuf, p. 260 et 263, *Hist. des évêques d'Auxerre* ; —J. Paradin, livre III, p. 228.

mauvais seigneurs qui s'attaquaient principalement aux richesses des abbayes et des monastères et maltraitaient leurs serviteurs. L'abbaye de Cluny eut surtout à souffrir.

Rien que très tardivement, le roi Louis le Jeune finit par céder aux plaintes et aux exhortations générales. Puissamment secondé par le comte de Nevers et le duc de Bourgogne, il réduisit et dispersa les bandits dont le comte de Chalon et son complice, le comte de Mâcon, dirigeaient les tristes exploits ; on dit que Guillaume de Chalon, sur le point d'être saisi lui-même, disparut enlevé par le diable dans un nuage de feu.

Le roi prononça la confiscation des biens des deux coupables et en donna la majeure partie, à titre de récompense, à ses fidèles alliés (1) le comte de Nevers et le duc de Bourgogne Hugues III, père d'Alexandre de Bourgogne. C'est ainsi que le domaine ducal, jusque-là très pauvre, s'enrichit d'un seul coup du superbe joyau dont Montaigu faisait partie.

Voilà, bien établie, la provenance de ce fief de Montaigu donné peu d'années après, avec son *Castrum*, à Alexandre de Bourgogne par le Duc Hugues III.

(1) Aymoinus monachus, Ve livre, 55 ; — Saint-Julien de Baleure, p. 402 à 404.

Nous aurions regretté de ne pas livrer aux lecteurs cette vision rapide d'un espace de quatre siècles, entre 761 et 1169. Elle donne quelque lumière sur des temps très obscurs et peu faciles à connaître ; elle complète notre étude sur le château de Montaigu (1).

(1) On dit et on écrit Montagu, Montégut et Montaigu. Nous avons adopté cette dernière orthographe et prononciation, comme la seule employée dans la région chalonnaise et justifiée par la lecture des vieux documents.

CINQUIÈME DÉCADE

DU

DE ORBE NOVO

DE

PIERRE MARTYR D'ANGHIERA

traduit par

PAUL GAFFAREL

CINQUIÈME DÉCADE

DU

DE ORBE NOVO

DE

PIERRE MARTYR D'ANGHIERA

CHAPITRE V (1)

Les représentants des deux (2) partis discutèrent longtemps, mais ne décidèrent rien. Narvaez se refusait à toute concession. Pendant ce temps Muteczuma reçut de quelques-uns de ses sujets des tablettes d'écorce sur lesquelles étaient figurés les vaisseaux espagnols, chacun avec ses canons et ses chevaux, sans parler de quatre-vingts mousquetaires et de cent vingt archers qui avaient débarqué. Aussi Cortès à cette nouvelle, ne sachant encore quelle décision prendre, était-il fort inquiet. S'il ne tenait pas compte du débarquement, il s'exposait à voir grandir l'au-

(1) Voir *Mémoires de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire*, année 1900 — Les quatre premiers chapitres de la cinquième décade y sont traduits et commentés.

(2) Les partisans de Fernand Cortès d'un côté et ceux de Narvaez de l'autre.

torité d'un ennemi déclaré, non seulement dans l'esprit des Espagnols mais aussi dans celui des barbares. D'un autre côté il était dur de renoncer à une telle entreprise, car il se doutait bien, ce qui arriva en effet, de la prochaine révolte des barbares. Il jugea plus sage de se rendre en personne auprès de Narvaez, espérant qu'on aurait égard à l'autorité dont il était investi, lorsqu'il rendait la justice à Cuba, et était le supérieur de Narvaez et des nouveaux venus. Il laissa une garnison dans le palais où résidait Muteczuma et lui adressa le discours suivant: « Muteczuma, mon roi, voici l'occasion d'assurer votre bonheur à venir. Si notre roi est assuré de votre fidélité dans ces circonstances, tous les événements futurs seront pour vous heureux et agréables. Je pars pour m'informer moi-même ; donnez vos soins à ce que, pendant mon absence, aucun fait nouveau ne se produise. Je recommande à votre bonne foi les Espagnols que je laisse à votre service. » Muteczuma permit tout ce qu'on lui demandait, et assura qu'il traiterait les Espagnols comme ses parents. » Partez sous de bons auspices, ajouta-t-il, et annoncez-moi si ces hommes ont débarqué avec des intentions hostiles. Je donnerai des ordres pour qu'ils soient battus et chassés de mon territoire. » Cortès après avoir laissé une garnison (1) à Temistitan, et donné à Muteczu-

(1) La garnison était commandée par Pedro de Alvarado.

ma et à son fils quelques cadeaux qui leur plurent, partit donc contre Narvaez. Ce dernier s'était fixé à Zempoal, dont il avait fait déclarer les habitants contre Cortès. Il était résolu à ne rien ménager dans sa marche. Cortès marcha droit contre lui. Négligeant toute autre formalité, il fait venir son alguazil (1) (c'est-à-dire l'exécuteur des ordres de justice, celui qu'en latin on appelle le miles), l'envoie en avant avec quatre-vingts fantassins, et lui ordonne, en vertu de ses pouvoirs judiciaires, de le saisir au corps. Il s'apprête à le suivre avec le reste de ses hommes, cent soixante-dix fantassins. Il n'amenait donc contre Narvaez que deux cent cinquante hommes, et encore ce dernier, averti par des espions, se tenait-il sur ses gardes. Narvaez s'était fortifié dans une des hautes tours du temple de Zempoal, et avait disposé ses huit canons sur les marches de l'escalier. Moins heureux que le Troyen Hector, il n'en est pas moins cerné avec ses huit cents soldats, assiégé et pris. Nous pensons que ses soldats n'ont pas osé résister à Cortès qui les avait épouvantés lorsqu'il rendait la justice à Cuba. Nous pensons plutôt que leurs chefs avaient été achetés par Cortès, au moment où, sous prétexte de négocier, ils laissaient leurs épées dans le fourreau. Aussi bien on dirige à ce propos (2) contre Cor-

(1) Appariteur, huissier.

(2) Cortès avait sans doute eu recours aux négociations, et c'était

tès plusieurs insinuations, que l'on éclaircira plus tard.

Quoi qu'il en soit, comme Narvaez opposait quelque résistance, il eut un œil crevé, et c'est ainsi que, jouissant auparavant de ses deux yeux, il fut éborgné et amené prisonnier avec les officiers qui lui étaient restés fidèles. Ces officiers étaient en petit nombre. Narvaez avait été accompagné par le licencié Ayllon, jurisconsulte éminent, un des principaux fonctionnaires d'Hispaniola. Au nom du conseil de gouvernement d'Hispaniola, qui a une autorité souveraine dans toutes ces régions, Ayllon avait ordonné à Velasquez de ne pas envoyer sa flotte contre Cortès, pour ne pas être l'occasion d'un grand malheur. L'autorité royale seule, disait-il, et non pas les armes devaient décider le litige. Il était arrivé près de Narvaez avec les mêmes intentions, et s'était efforcé par tous les moyens possibles de détourner de leur entreprise les auteurs du projet (1). Non seulement Narvaez Terentianus ne suivit pas le conseil, mais encore il jeta le conseiller dans les fers, et le fit partir pour Cuba auprès de Velas-

son droit, mais il avait surtout employé la force ouverte. On se demande comment Martyr, qui avait en main la lettre de Cortès à Charles-Quint, n'en a pas fait meilleur usage.

(1) Paracer del lic. Ayllon al adelantado Diego Velasquez (Isla Fernandina, 1520) — Relacion del lic. Ayllon (Santo-Domingo, 30 août 1520).

quez, le directeur de l'expédition. L'habileté du licencié fut si grande que non seulement il gagna à sa cause les matelots, mais encore les décida à conduire ses propres gardiens à Hispaniola. Telles sont les surprises que réserve la fortune : mais ce sont là les petits côtés de l'histoire. Arrivons au récit de graves événements.

Tous ceux qui s'étaient embarqués avec Narvaez reconnurent Cortès pour leur nouveau chef. Ce dernier envoya aussitôt des navires à la Vera Cruz pour annoncer son succès à la garnison, et, avec le reste de la troupe, prit le chemin de Temistitan. Il avait envoyé à l'avance un messager pour annoncer à Muteczuma et aux autres Espagnols l'heureuse issue de l'entreprise. Le messager fut en route couvert de blessures et n'échappa qu'à grand peine en gémissant : « Tout est en révolution à Temistitan, dit-il, les barbares ont fait défection, ils ont brûlé les quatre brigantins, dont nous avons parlé plus haut et qui assuraient la retraite de nos hommes, notre garnison est assiégée et réduite aux dernières extrémités, on la serre de près par le fer et par le feu. Tous les approvisionnements sont interceptés. Tout serait perdu sans la résistance de Muteczuma, mais ses sujets commencent à ne plus lui obéir. » Cortès s'approche aussitôt de la rive du lac salé, et envoie sur un canot creusé dans un tronc d'arbre quelques hommes tenter une reconnais-

sance. Un autre canot s'avance à leur rencontre. Il était monté par un messager de Muteczuma et un des Espagnols de la garnison assiégée. On met Cortès au courant de la dangereuse situation, et on l'assure que tout s'est passé en dehors de Muteczuma ; mais il faut ne pas perdre de temps. Si Cortès ne tarde pas à arriver, Muteczuma espère que la révolte s'apaisera bientôt. Le général s'embarque aussitôt sur quelques canots, accourt au secours de la garnison et de l'empereur que terrifie cette sédition. C'était le huitième jour des calendes de juillet. Les ponts de bois qui, de distance en distance, étaient jetés sur les chaussées de pierres, étaient tous enlevés, les rues étaient coupées par des barricades. Cortès attribua tout d'abord ces précautions à la peur, mais il se trompait du tout au tout. Les indigènes étaient résolus à mourir plutôt que de supporter plus longtemps de tels hôtes. Ne retenaient-ils pas leur roi prisonnier sous prétexte de le protéger? N'occupaient-ils pas leur ville? Les ennemis héréditaires, les gens de Tlascala, de Guazuzingo, et bien d'autres ne les gardent-ils pas auprès d'eux comme un outrage perpétuel, et ne les nourrissent-ils pas à leurs frais. Ne consomment-ils pas tous les approvisionnements, si difficiles dans une ville entourée par les eaux et privée de toute ressource par la nature? Se font-ils faute de les abreuver d'injures? Ne les accablent-ils pas

d'impôts? S'ils apprennent l'existence de quelque objet précieux, ne veulent-ils pas l'acquérir, et ne s'efforcent-ils pas de l'extorquer par la violence ou par la ruse? Enfin n'ont-ils pas brisé les statues des dieux, et bouleversé les rites sacrés et les cérémonies antiques? C'est pour ces motifs que les grands de la cité, et avec eux les vassaux de l'extérieur, admis dans la familiarité du roi, et qui faisaient donner auprès de lui l'éducation à leurs enfants et à leurs proches dès l'âge le plus tendre résolurent dans leur fureur de faire disparaître ces étrangers, comme les laboureurs arrachent les chardons de leurs champs. Malgré la volonté de Muteczuma, bien plus, malgré son opposition, ils (1) s'étaient déterminés à assiéger le palais, à égorger la garnison ou à la réduire par la famine. Aussi les Espagnols étaient-ils réduits aux dernières extrémités, lorsque arriva Cortès, dont la présence rendit quelque espoir à leurs esprits chancelants, et au moment où tout semblait perdu.

Les Espagnols s'étaient fortifiés dans le palais comme dans une citadelle, mais une des hautes tours du temple, entourée d'un bosquet de pins, dominait le palais. Du haut de cette tour et du bosquet de pins les indigènes lançaient des pierres

(1) Martyr, pas plus d'ailleurs que Cortès, ne fait allusion à la sanglante exécution des chefs mexicains, ordonnée par Alvarado, lors de la fameuse fête de Texcatl, qui eut lieu le 19 mai 1521.

et des projectiles qui faisaient beaucoup de mal à nos hommes. Dès qu'ils apprirent que Cortès était arrivé avec des troupes de secours et qu'il avait rejoint les siens ils redoublèrent de rage et d'acharnement dans le combat. On aurait dit une noire nuée de pierres et de javelots. Flèches et projectiles de tout genre étaient si nombreux, qu'ils cachaient la vue du ciel. Quant aux cris qu'ils poussaient jusqu'aux astres, ils troublaient l'atmosphère, tant était considérable le nombre des combattants et leur obstination ! Contre ceux qui combattaient en plaine, Cortès fit sortir de la citadelle un de ses officiers avec deux cents soldats. Ils opérèrent une trouée dans les rangs ennemis, mais furent bientôt entourés par une immense multitude et ne purent s'avancer plus loin. Le retour à la citadelle fut même difficile. Il fallut s'ouvrir un passage le fer à la main, et, dans cette retraite, l'officier fut gravement blessé et perdit quatre des siens. Cortès d'un autre côté se précipite sur ceux qui lui sont opposés, mais sans grand résultat, car les barbares, aussitôt qu'ils avaient lancé pierres et javelots, cherchaient un refuge dans ces petites tours, nommées par les Espagnols azotéas, qui sont en grand nombre dans la ville. On combattit longtemps et avec fureur. Cortès fut enfin obligé de battre en retraite dans la citadelle, et il n'y réussit qu'avec peine; beaucoup de ses alliés

furent tués à coups de pierres ou de projectiles variés.

Dès qu'il fut rentré dans la citadelle, les Barbares en recommencèrent le siège. De tous les côtés à la fois ils cherchent à y pénétrer ou à la détruire. Ils tournent leurs efforts contre les portes qu'ils cherchent à brûler. Les défenseurs, avec leurs canons et leurs mousquets, ou bien à coups de flèches, transpercent bon nombre des assiégeants, mais ceux qui survivent, tant leur haine est profonde, marchent, s'il le faut, sur les cadavres de leurs camarades et retournent au combat. Il paraît qu'on se battit depuis l'aurore jusqu'au soir. La fatigue de nos hommes était intolérable, car ils étaient obligés de rester toute la journée sous les armes; les assiégeants au contraire se fatiguaient moins, car tous les quarts d'heure à la place des hommes fatigués, tués ou blessés se présentaient des troupes fraîches, et elles arrivaient au combat avec autant d'empressement que les soldats qui se retiraient étaient épuisés par la lutte, tant la haine qu'ils éprouvaient à notre égard avait faussé leur jugement. Ils s'exhortaient entre eux et s'encourageaient à chasser de leurs foyers des hôtes si dangereux : mieux valait tous mourir que de ne pas secouer ce joug odieux en combattant, mieux valait perdre l'âme et sauver la liberté de la patrie. C'est ainsi que, pendant toute la journée, semblables à des loups autour

d'une bergerie, les barbares soutenaient la lutte. Sur le soir le combat cessait, mais pendant toute la nuit ils criaient tellement que tout le monde était devenu sourd dans le voisinage. Même dans l'intérieur de la citadelle, on ne pouvait s'entendre parler, tant le retentissement des cris était effrayant. Lorsque en ce premier jour les barbares se furent retirés, Cortès fit établir le compte des blessés : on en trouva quatre-vingts.

Le lendemain, le huitième jour des calendes de juillet, les barbares arrivent plus furieux que jamais. Une lutte acharnée s'engage. Cortès avait couvert son front par treize canons de campagne, des mousquetaires et des archers. Bien que chaque boulet jetât par terre dix à douze d'entre les assaillants, bien que leurs membres épars volassent en l'air, chose stupéfiante, ils ne reculaient pas. Comme les Allemands ou les Suisses, ils resserraient les rangs de l'attaque, partout où les boulets avaient opéré une trouée. Le surlendemain, poussé à bout par le manque de vivres, Cortès résolut de tenter la fortune en rase campagne. Les Espagnols sortent de la citadelle, comme des lions furieux que presse la faim. Ils se ruent sur les ennemis, en tuent un grand nombre, et s'emparent de quelques-unes des maisons voisines de la citadelle. Ils reprirent aussi quelques-uns des ponts de bois jetés au-dessus des rues, mais sur le soir ils étaient tout aussi affamés, et,

quand ils rentrèrent, Cortès et cinquante de ses compagnons étaient blessés. Comme de jour en jour augmentaient les besoins, et que le manque de pain se faisait surtout sentir, les Espagnols se virent réduits à chercher le moyen de faire plus de mal encore aux ennemis, pour les forcer à la paix. Cortès fit donc construire pendant la nuit trois machines de guerre : c'étaient des appareils en bois, en forme de petite maison carrée, ce qu'en art militaire on nomme des tortues. Vingt soldats pouvaient s'y tenir. On met ces machines sur des roues et on les fait sortir. Elles étaient remplies d'hommes armés de mousquets et d'archers. Des valets d'armée suivaient par derrière, avec des haches et des bêches, afin de détruire les maisons et de bouleverser les barricades, mais, du haut des petites tours qui dominaient chaque rue, on jeta sur les tortues une telle quantité de pierres et de traits, que les couvertures de ces machines furent brisées, et qu'il fallut rentrer à la débandade dans la citadelle.

Pendant ce temps l'infortuné Muteczuma, qui était toujours en notre pouvoir, demanda à être conduit en présence des combattants. Il promettait de s'efforcer de faire cesser le siège. Par un malheureux hasard il fut conduit à un étage découvert sur le point où les combattants étaient le plus nombreux. Une telle tempête de pierres accueillit les Espagnols que personne ne mit en

avant son visage qu'il ne se retirât blessé. Ce fut là que périt Muteczuma, ce tout puissant souverain. C'était un homme bien doué par la nature, et d'une grande prudence. Sa fin fut lamentable, si on songe à sa grandeur et à sa situation heureuse. Une pierre jetée par ses sujets le frappa, le troisième jour de la bataille, et lui fit rendre l'âme (1). Ainsi disparut ce maître de tant de royaumes, si redouté par les peuples. Les Espagnols donnèrent son corps à ses sujets pour qu'il reçût les honneurs de la sépulture. On ne sait pas ce qu'ils en firent (2). Pour le moment on ne leur laissait plus que le moyen de penser à une seule chose, sauver leur vie.

CHAPITRE VI

Le lendemain, Cortès, après avoir convoqué à l'endroit où était arrivé le fatal accident de Muteczuma les chefs de la cité qui commandaient les barbares, et les parents du souverain au nombre desquels se trouvait son frère, le maître d'Astapalappa, leur adressa un discours : « Je vous engage et vous exhorte à préférer la paix à la guerre.

(1) D'après Ixtlilxochitl Monteczuma avait été frappé par les Espagnols d'un coup d'épée dans le bas ventre.

(2) Tézozomoc affirme que Monteczuma fut enterré à Chapultepec.

Si vous persistez dans vos résolutions, je détruirai jusque dans ses fondements cette illustre et noble cité votre capitale, où vous avez vu le jour. J'ai pitié des malheurs qui fondront sur vous, vous que je considérais comme mes amis. » On lui répondit que ses propositions n'étaient pas accueillies. « Nous ne voulons pas vous avoir pour ami, mais nous vous tenons pour ennemi déclaré. Vous nous offrez la paix : nous la repoussons ; tant que vous n'aurez pas rendu la liberté à notre pays, en l'évacuant avec vos troupes. » Cortès les avertit de nouveau des graves dommages et des catastrophes auxquels ils s'exposaient. Nous aimons mieux, tous tant que nous sommes, mourir en braves, répondirent-ils, plutôt que de supporter un joug aussi odieux. Songez donc à vous retirer, et ne placez point votre espoir dans de vaines paroles. La mort sera pour nous très agréable, si nous réussissons à écarter la servitude de la tête de nos enfants et de nos descendants. » Cortès riposte en leur exposant tout ce qu'ont souffert les nations qui n'ont pas voulu de son amitié, et leur promet une amnistie complète pour le passé. « Ni amitié, ni amnistie, répondent-ils. Aussi bien nous sommes assurés de vous faire périr jusqu'au dernier, soit par la faim soit en combattant : Voyez plutôt combien ce sera facile, puisque nous sommes une multitude de désespérés, qui désirons la mort et nous soucions peu

de voir périr des milliers d'entre nous. Il nous suffira d'acheter par la mort de mille de nous la mort d'un seul des vôtres. C'est notre résolution unanime et définitive. Retournez donc d'où vous venez, et prenez cette détermination alors qu'il en est encore temps pour vous et pour les vôtres. Nous vous prions et vous supplions de nous laisser vivre librement et conformément aux usages que nous tenons de nos ancêtres. » Cortès, ainsi que tous ses compagnons, était à la veille de mourir de faim, s'il ne réussissait pas à s'ouvrir un chemin à travers les rangs ennemis, car il était, par le manque de vivres, réduit à l'extrémité. La nécessité le força à faire preuve de grandeur d'âme. Il soupçonnait en effet, s'il se décidait à partir comme on le lui demandait, qu'on le surprendrait au passage des ponts qu'on aurait coupés. Rien en effet n'était plus aisé que de jeter ou d'enlever ces ponts de bois. Ce qui augmentait sa défiance c'est qu'il n'ignorait pas que les grands de la cité étaient informés des trésors considérables qu'il avait amassés, et en convoitaient la possession. Rien de surprenant. De l'aveu des Espagnols, Cortès avait alors, en son pouvoir, ramassée sur toutes les provinces, une somme qui représentait, en or, en argent, ou en pierres précieuses, une valeur de sept cent cinquante mille ducats. Aussi résolut-il de se préparer à la lutte, et de tenter la nuit suivante la fortune des combats. Il ordonna

de réparer ces tortues dont nous avons parlé, et fit une sortie au point du jour pour détruire ces petites tours du haut desquelles les assiégeants faisaient tant de mal à nos hommes en jetant des pierres et autres projectiles. Il voulait ensuite s'y établir, s'il le pouvait. Ces tortues étaient posées sur des roues intérieures qui les faisaient manœuvrer. Par derrière marchaient trois canons, dont les flancs étaient protégés par des soldats armés de boucliers et d'escopettes. Trois mille auxiliaires de Tascalteca et de Guazuzingo les suivaient. Du haut de la première tour qui fut attaquée, on lança sur les Espagnols une telle quantité de traits et de pierres, qu'on ne put se servir du canon. Un des nôtres fut tué, plusieurs blessés. Il fallut tristement battre en retraite dans la citadelle. Du haut de la tour d'un temple, qui dominait la citadelle, nous éprouvions de grands dommages. On résolut de la prendre d'assaut. Plus de cent degrés de marbre conduisent au sommet de cette tour. Les barbares qui la défendaient firent rouler les Espagnols sur les degrés. De là grand découragement chez les assiégés et chez les assaillants très fiers de leur succès, redoublement d'audace et d'acharnement dans le siège. Dans cet extrême péril, et voyant la mort prochaine s'il ne parvenait à prendre d'assaut cette tour, car ses soldats ne pouvaient, à cause de la position dominante de l'ennemi, mettre à décou-

vert même un doigt, Cortès saisit un bouclier et sort de la citadelle. Les plus courageux le suivent, et se couvrent également de leurs boucliers. On attaque la tour. On était résolu à la prendre d'assaut ou à périr dans cet engagement suprême. Personne n'ignorait qu'il s'agissait de perdre ou de conserver la vie, mais la fortune sourit aux audacieux. Pendant que les ennemis s'efforcent de protéger les degrés, les Espagnols cherchent à les gravir. La lutte fut acharnée. Les nôtres l'emportent enfin et arrivent au but de leurs désirs. Ilss'emparent de la tour et forcent tout d'abord ses défenseurs à l'abandonner. Lorsqu'on avait précipité les idoles du haut des temples, les Espagnols avaient placé sur cette tour une statue de la Sainte Vierge. Les ennemis l'avaient fait disparaître. Cortès fit incendier cette tour et trois tours voisines : de telle sorte que les projectiles n'arrivassent plus jusqu'à la citadelle. La perte de ces positions diminua l'ardeur des barbares. Dès la nuit suivante les Espagnols firent une sortie dans une des rues voisines de la citadelle, mirent le feu à trois cents maisons, et une autre nuit ils détruisirent tous les édifices qui incommodaient la place. C'est ainsi que massacrant ou détruisant, mais non sans recevoir mainte blessure, on combattit jour et nuit dans les rues et sur les ponts. De part et d'autre la lutte fut acharnée.

Les maîtres de la ville firent semblant d'avoir peur, et envoyèrent des députés à Cortès pour traiter de la paix. Ils sont prêts à obéir, affirment-ils, si on accorde le pardon du passé. Cortès répond qu'il accepte. A ce moment était retenu à la citadelle un prêtre de grand crédit. Les barbares demandent qu'on le délivre et qu'il serve de négociateur. Le prêtre est aussitôt rendu à la liberté et le crédule Cortès croit que tout est fini. Il s'asseyait pour prendre un repas, lorsque tout à coup arrivent de nombreux messagers annonçant que les ponts sont occupés par des soldats en armes. Cortès avait fait combler certains espaces, autrefois occupés par des ponts en bois, de telle sorte que, si on enlevait les ponts, les chevaux pussent librement manœuvrer sur ce terrain solide. Or on lui apprend que sur les côtés de ces espaces on a enlevé la terre et les autres matériaux, que les ponts sont de nouveau impraticables, et les ouvertures béantes, c'est-à-dire que non seulement les chevaux mais même les fantassins n'ont plus le passage libre. Cortès quitte aussitôt la table, et lance ses cavaliers sur l'ennemi, qu'il frappe et massacre à une grande distance de la citadelle. Mal lui en prit de s'être ainsi écarté. Quand il revenait de la bataille, il trouva devant lui des rangs pressés d'assaillants, sur l'eau des barques, à droite, à gauche, en face des ennemis. Par derrière ceux qui venaient d'être

battus et qui revenaient avec fureur au combat. Tous les ponts occupés. Quant aux petites tours elles étaient remplies de barbares occupés à lancer des projectiles. Aussi beaucoup d'entre les Espagnols furent-ils frappés de flèches ou de pierres. Cortès lui-même reçut une grave blessure à la tête. Bien peu d'entre ses compagnons se retirèrent sains et saufs, et encore étaient-ils si fatigués qu'ils ne pouvaient plus lever les bras. Une fois rentrés dans la citadelle, ils ne trouvèrent pas de vivres suffisants à leur rendre des forces, à peine quelques bouchées de pain de maïs d'un goût détestable, et de l'eau pour boisson. Quant au vin ou à la viande, il n'y fallait pas songer. Aussi les Espagnols découragés demandèrent-ils à Cortès de les ramener dès le lendemain au combat, puisqu'ils n'avaient plus qu'à choisir entre la mort en face de l'ennemi ou les tortures de la faim.

Cortès écouta les supplications de ses hommes. Comprenant que tout était perdu, il se résolut à partir. Il fit préparer quelques poutres pour remplacer les ponts de pierre qui feraient défaut. Résolu à opérer sa sortie pendant la nuit, il partage le trésor de sept cent mille ducats. Il donne à l'intendant et au trésorier royal ainsi qu'aux autres fonctionnaires le quint qui revenait au souverain, avec mission de veiller sur ce dépôt. Il fait porter par les chevaux le reste de la somme. Il mène avec lui comme otages un fils et deux

filles de Muteczuma, ainsi que plusieurs chefs pris les armes à la main. C'était à cause d'eux, et aussi pour le renversement des idoles divines, que s'était opéré ce soulèvement populaire. Cortès dispose la marche, choisit ses aides et ses soutiens, règle tous les détails, et se met en mouvement au milieu du silence de la nuit. En un clin d'œil le bruit se répand dans toute la cité que Cortès et ses compagnons prennent la fuite. Aussitôt accourent des flots de combattants ; on pousse des cris jusqu'au ciel. Nos malheureux compatriotes sont accablés de pierres et de javelots. Les premiers rangs parviennent à s'échapper. Ceux qui suivaient et l'arrière-garde éprouvent des pertes cruelles. On a fait beaucoup de narrations de cette (1) bataille. Votre Sainteté saura en peu de mots ce qui s'est passé : les barbares ont tué beaucoup d'hommes et de chevaux. Ils combattaient avec rage parce que nos soldats emmenaient avec eux les fils de leur souverain et les principaux de la cité, sans parler des trésors. Toutes les richesses, tous les objets mobiliers qu'emportaient les Espagnols, à l'exception de la petite partie échue en partage à l'avant-garde, fut partagé comme butin par les ennemis. Tel était leur acharnement dans le combat, qu'ils tuèrent sans

(1) C'est la fameuse *noche triste*. Le récit le plus exact a été donné par Cortès lui-même. Cf. Bernal Diaz, p. 128.

distinction, au milieu de la lutte, les enfants de Muteczuma et les seigneurs de la cité, en même temps que les nombreux esclaves qui nous accompagnaient. Si parfois les cavaliers qui survivaient essayaient quelque retour offensif, les barbares qu'ils rencontraient les premiers se jetaient à l'eau en toute hâte : car ils nagent avec autant de facilité que les crocodiles ou les phoques marchent à terre, puis ils se glissaient le long de la chaussée, sortaient de l'eau et retournaient au combat. C'est ainsi que les Espagnols battus et dispersés évacuèrent la région des lacs. Ceux qui réussirent à s'échapper s'arrêtèrent dans une plaine sur le territoire d'une ville nommée Tacuma. Cortès fit halte sur un des tertres qui dominaient la plaine, afin de recueillir les débris de son armée en déroute. Il passa la nuit en plein air ; car il n'osa pas se fier aux gens de Tacuma, dont il entendait les murmures et aux conciliabules desquels il assistait. Quand il eut réuni les restes de ses malheureuses troupes, il en fit le compte. Cent cinquante Espagnols étaient restés en arrière et avaient été massacrés. Parmi les auxiliaires de Tascalteca, de Guazuzingo et des pays voisins près de deux mille manquaient à l'appel. On avait perdu quarante-deux chevaux. Aucun des fils de Muteczuma ou des seigneurs prisonniers n'avait été épargné. De même aucun esclave. Tous avaient été égorgés sous nos yeux.

Les Temistitains vainqueurs s'étaient acharnés à notre poursuite jusqu'en vue de Tacuma. Une large plaine s'étendait près de cette ville. Elle fut remplie pendant la nuit par tous les barbares de la contrée qui avaient appelé à leur aide les gens de Temistitan : mais ils n'osèrent pas nous attaquer pendant la nuit et attendirent le jour. Une fois que Cortès se fut assuré de leur résolution par ses éclaireurs, et quand il se fut rendu compte de la multitude amassée contre lui, il recourut à un stratagème. Il fit allumer des feux sur divers points, de façon à faire croire aux assaillants que nous les attendions de pied ferme pour combattre au jour ; mais, dès la seconde veille, il ordonna de lever les étendards et de battre en retraite comme on le pourra. Un des auxiliaires de Tascalteca avait pris la fuite, et Cortès en était tout soucieux, car il ne connaissait pas la direction à prendre, et se trouvait contraint à partir. Par bonheur le chef des auxiliaires offrit ses services. Il se rappelait que jadis il avait parcouru ce pays. On se met donc en route sous sa direction. Ceux qui étaient gravement blessés montaient à cheval ou se faisaient traîner ou attacher à la queue de ces animaux. Ceux qui ne pouvaient se battre, mais étaient capables de se tenir sur leurs jambes, blessés ou malades, furent envoyés en avant. L'arrière-garde, où Cortès se tenait en personne avec les cavaliers

et le petit nombre de soldats qui n'étaient pas blessés, s'était à peine éloignée de mille pas de la position qu'elle occupait pendant la nuit, et le jour commençait à luire, lorsque accourut une multitude d'ennemis. Ils se pressent et atteignent (1) nos derniers rangs. Lorsqu'ils inquiétaient par trop vivement la retraite, nos cavaliers se précipitaient sur eux, en tuaient un grand nombre, puis rejoignaient l'armée dans son mouvement en arrière. Ils nous poursuivirent, sans cesser un instant de combattre, pendant deux lieues. Il ne fut pas possible de pousser plus loin, à cause de l'acharnement des ennemis. Ce qui surtout incommodait les Espagnols, c'est qu'ils n'avaient emporté aucune provision de Temistitan, et qu'ils avaient à se défendre contre les gens du pays. Tous ceux d'entre eux qui se trouvaient près de la route suivie s'élançaient loin de leurs maisons en poussant des cris, comme font les bergers quand ils surprennent un loup près de l'étable, et ne s'arrêtent que lorsqu'ils sont bien sûrs que la bête féroce s'est éloignée.

Au milieu de ces périls, on arriva enfin à Tascalteca. On se trouvait en pays ami. Dans cette seconde bataille livrée après la sortie de Temistitan les ennemis blessèrent quatre chevaux à coups de flèches. Un de ces chevaux fut mangé, et,

(1) C'est la fameuse bataille d'Otumba.

comme le raconte Cortès (1), lui et ses compagnons se régalèrent de sa chair, qu'ils dévorèrent avec avidité. Pendant cinq jours ils n'avaient pu soutenir leur misérable vie que des grains de maïs brûlé, et encore pas à leur suffisance. Je laisse de côté bien des détails qui me permettent d'affirmer que le légendaire Hercule de Grèce, avec ses douze travaux, et que pas un homme vivant n'a affronté, sans perdre la vie, tant de souffrances, tant de dangers dans les combats, et une telle faim. De tous les contemporains les Espagnols seuls sont capables d'endurer de si redoutables épreuves (2). Cette race espagnole est organisée par la nature de façon à supporter plus aisément que toute autre des travaux de tout genre, la faim, la soif, le chaud et le froid, les veilles prolongées et les campements en plein air, si la nécessité l'exige.

Ce fut le sixième jour après cette sortie qui ressemblait à une fuite que Cortès arriva dans une ville qui dépendait des Tascaltecans et se nommait Guazilipa (3). Elle compte, d'après son rapport, quatre mille maisons. Il n'y entra qu'avec

(1) Cortès : « nous nous consolâmes de la perte de cette jument, en mangeant la bête jusqu'à la peau, nous n'avions pas même à suffisance du blé de Turquie cuit ou grillé ; nous avions souvent été obligés de manger les herbes que nous trouvions à la campagne. »

(2) Cet éloge du peuple espagnol, fait par un Italien, était certes bien mérité.

(3) Le Galipan de Cortès, aujourd'hui Huegothlipan.

défiance, car il craignait, ce qui arrive si souvent dans les affaires humaines, que la fortune n'eût modifié leurs sentiments, et qu'ils ne fussent devenus ennemis au lieu d'amis : mais ils restèrent fidèles à leurs promesses. Quatre lieues séparent Guazilipa de Tascalteca. A la nouvelle de notre défaite et du désastre qu'ils avaient éprouvé, ainsi que de notre retraite sur leur territoire, les habitants de Tascalteca députèrent à Cortès deux (1) des seigneurs de la cité. L'un d'eux était magistrat civil, et l'autre général. D'autres envoyés arrivèrent de Guazuzingo, république alliée de Tascalteca. Ils prodiguèrent des consolations à nos hommes, les rassurèrent, leur promirent une prochaine vengeance, et leur offrirent pour arriver à ce résultat toutes les ressources dont ils disposaient. « Pour le moment, dirent-ils, reposez-vous de tant de fatigues, et songez à vos alliés. Le massacre des Espagnols et de tous ceux de nos concitoyens qui ont péri à vos côtés sera bientôt vengé. Les gens de Temistitan en seront punis. Nous vous le promettons. » Cortès hésitait. Ces promesses l'encouragèrent. Il se rendit à Tascalteca, comme le lui demandaient les envoyés. Quant aux gens de Guazuzingo, il leur distribua quelques présents, toujours agréables parce que ce sont des objets étrangers, et les renvoya chez eux

(1) Ils se nommaient Magiscatzin et Sintegal.

pleins d'ardeur. Les Espagnols furent accueillis avec empressement. Ils purent se reposer dans des lits, et reprendre des forces en mangeant. Lorsqu'il s'était rendu auprès de Muteczuma, Cortès avait laissé à Tascalteca un peu d'or et d'argent. Le dépôt était intact, et l'alliance fidèlement observée. Mais ce fut en pure perte. Ces valeurs qui, sans compter les pierres précieuses, représentaient une somme de vingt et un mille castellans d'or, furent enfermées dans des caisses et expédiées à la Vera Cruz. Cortès les avait fait escorter par cinq cavaliers et quarante-quatre fantassins. Quand ces hommes s'engagèrent sur le territoire de Colua, province vassale de Temistitan, ils furent tous pris, immolés aux dieux du pays, et dévorés. Quant au trésor, les gens de Colua se le partagèrent entre eux.

Cortès s'arrêta vingt jours à Tascalteca, pour y soigner ses blessés, et ranimer ses compagnons épuisés. Il envoya ensuite un second convoi à la Vera Cruz. Son envoyé revint, et annonça que tout allait bien. Cette nouvelle fit grand plaisir à Cortès. Ses compagnons auraient désiré qu'il les ramenât dans cette colonie. Une fois concentrés ils pensaient pouvoir résister plus facilement aux embûches et à la perfidie des indigènes. Cortès refusa (1) de battre en retraite, puisqu'il avait

(1) Voici les raisons que donne Cortès : « Pour moi je me déterminai à continuer la guerre, voyant que si nous montrions peu de

trouvé les Tascaltecans et les gens de Guazuzingo si dévoués à l'alliance. Il réussit à persuader à ses compagnons qu'il fallait tirer vengeance des crimes commis à Temistitan. Vers les calendes de juillet de l'année 1520, l'armée se met donc en marche. Tout près de Tascalteca est une grande ville nommée Tepeaca. Ces deux cités se poursuivent d'une haine mutuelle. Les gens de Tepeaca avaient surpris, immolé et dévoré douze Espagnols qui traversaient leur territoire. Cortès marcha contre eux secondé par de puissants renforts de Tascalteca, de Chiurutecal et de Guazuzingo. On sut par des éclaireurs que, de leur côté, les gens de Tepeaca avaient reçu des secours de Temistitan. Pour être bref et résumer le fait en peu de mots, ceux qui recevaient et ceux qui étaient reçus furent vaincus. La ville se rendit à discrétion. Ses habitants promirent par serment d'obéir aux ordres de Cortès, et donnèrent des otages comme gage d'obéissance. Nos instruments de guerre, nos canons, et nos chevaux, toutes choses qu'ils n'avaient jamais vues, et dont ils n'avaient pas entendu parler, les avaient subitement découragés, mais ce qui surtout ser-

courage aux gens du pays et particulièrement à nos alliés, ce serait une raison de plus pour qu'ils nous tournassent le dos beaucoup plus tôt ; me rappelant d'ailleurs que la fortune seconde toujours les entreprenants, et que notre confiance en Dieu opérerait des miracles en notre faveur... »

vit à Cortès, ce fut la concentration des trois peuples nos alliés. Dans cette province de Tepeaca il choisit un emplacement pour fonder une nouvelle colonie et y bâtit une citadelle qu'il nomma Segura la Frontera (1) : mais il était bien résolu à ne pas accorder sa confiance aux habitants de Tepeaca non seulement parce qu'il était à prévoir qu'ils écouteraient les conseils de Temistitan, et se révolteraient, et aussi parce que Tepeaca coupe les communications entre la Vera Cruz et les peuples nos alliés.

Sur ces entrefaites Cortès reçut des envoyés de la Vera Cruz qui lui annoncèrent que le roi Panuco avait de son côté mis en fuite les troupes de Garaï envoyées vers ce grand fleuve pour y fonder une colonie. Les soldats qui avaient été dispersés et avaient réussi à s'échapper venaient d'aborder à la Vera Cruz. Après la défaite de Tepeaca, dont le bruit se répandit à travers les nations voisines, le peuple fut agité par divers sentiments. Il y a dans la montagne une ville nommée Guaccachiulla, qui envoya secrètement parler à Cortès, et se mit à sa disposition pour agir contre les indigènes de la province Colua, amis de Temistitan, et dont ils avaient à se plaindre pour de nombreux outrages et assauts. N'allaient-ils pas jusqu'à leur enlever leurs femmes. Guaccachiulla (2)

(1) *Bernal Diaz*, § 130.
(2) Le Guacahula de Cortès.

est en deçà de la montagne, et ce sont les indigènes de la province de Colua situés au delà de la montagne dont ils sont les ennemis. On annonça à Cortès que dans les cantons au delà de la montagne étaient rangés en embuscade trente mille soldats qui avaient appris que les Espagnols approchaient des montagnes avec l'intention de passer sur le territoire de Colua. Cortès ne prit avec lui que deux cents fantassins, seulement treize cavaliers, trois mille auxiliaires et des canons, puis il marcha contre Guaccachiulla. Les chefs de l'embuscade se reposaient à poings fermés dans cette ville. Ils furent tous pris ou tués. La ville de Guaccachiulla est munie de fortes murailles garnies de tours, et protégée par des montagnes. Le terrain est fertile. Elle compte environ six mille maisons construites en pierres et en chaux. Deux fleuves arrosent la plaine où elle est située.

Une autre ville est éloignée de quatre lieues de Guaccachiulla. Ses habitants proposèrent à Cortès de se soumettre, mais leur cacique s'enfuit avec les gens de Colua et ne voulut pas rendre hommage, quand on le lui demanda. Cortès le remplaça par son frère et promit aux habitants qu'il ne reviendrait pas sur sa décision.

Quelques jours après il se rendit, mais par un autre chemin, à une autre cité, nommée Izzucca, qui est aussi à quatre lieues de Guaccachiulla.

Il apprit qu'une grande armée de Coluans l'attendait sur le chemin, non loin des frontières de cette ville. On parlait de cent vingt mille hommes, qui se croyaient assurés d'interdire aux nôtres l'entrée de leur territoire. A l'intérieur de la ville se tenaient six mille défenseurs. Les autres étaient dispersés par groupes dans les villages et les bourgs. Les femmes et les hommes incapables de se battre avaient été renvoyés, avec les objets précieux, dans les forêts et les montagnes. Izzucca était redoutable par sa situation et par les ouvrages qui la protégeaient. Mais je me fatigue à énumérer toutes ces villes fortifiées. Il me suffira de dire que cette cité fut prise d'assaut, et que la plus grande partie de ses défenseurs, qui craignaient d'être tournés, sautèrent du haut des murailles et s'enfuirent vers le fleuve voisin. La ville une fois prise, Cortès fit grâce au peuple, mais ordonna qu'on fît rentrer tous les fugitifs avec leurs richesses. Ils revinrent en toute hâte chacun chez eux et la ville fut de nouveau peuplée. Deux messagers furent députés au cacique qui s'était enfui avec les gens de Temistitan et de Colua. On le rappelait. Il refusa et préféra l'exil. Ce cacique avait un frère bâtard plus âgé que lui, et un petit fils de dix ans. Comme cet enfant était légitime, Cortès le nomma roi, mais en lui donnant pour tuteur son grand oncle, auquel il adjoignit comme collègues trois habitants

de Guaccachiulla, réputés pour leur crédit et leur loyauté. Ces conseillers devaient administrer les états de leur pupille, jusqu'à ce qu'il eût grandi et pût gouverner en personne. Cette ville d'Izzucca compte trois mille maisons, et plus de cent temples surmontés de tours et consacrés aux faux Dieux. On immole dans ces temples des victimes humaines. Cortès les a comptés du haut d'une éminence. Il fit brûler toutes ces tours avec les statues qu'elles abritaient, et prescrivit de ne plus y célébrer aucune cérémonie. Dieu, qui a créé le ciel et la terre, disait-il, a horreur des homicides. Que les hommes tuent des hommes, ceci répugne à la divinité et à la nature. Izzucca est dominée par une citadelle et entourée par des collines qui la protègent contre le souffle pénétrant de la bise : aussi la température est-elle chaude. Le coton y pousse en abondance. Le terrain est bien arrosé. Pendant l'été des canaux d'irrigation entretiennent la fraîcheur dans toutes les campagnes. Les fruits sont nombreux, et les légumes ne manquent pas. Les bourgs et les villages sont en grand nombre.

Après l'occupation de Guaccachiulla et la prise d'Izzucca, le bruit se répandit au loin que la fortune avait encore une fois tourné, et qu'elle se montrait aux Espagnols non plus comme une marâtre mais comme une tendre mère. Ainsi qu'il arrive quand tourne sa roue, les indigènes se

détournèrent des gens de Temistitan et revinrent à nous avec empressement. De toutes parts arrivent des messagers qui offrent leur soumission. « S'ils n'ont pas encore osé rendre au puissant souverain, dont les Espagnols vantent la force, l'hommage qui lui est dû, c'est, disent-ils, qu'ils redoutaient la vengeance des gens de Colua et des grands seigneurs de Temistitan, mais maintenant que nous sommes assurés, grâce à votre protection, de ne plus avoir à craindre la tyrannie des caciques voisins, nous venons vous apporter l'expression de nos désirs. »

Mais il est temps de finir cette narration déjà trop longue. Quelques captifs apprirent à Cortès qu'à Temistitan après la mort de Muteczuma, avait été (1) nommé roi son frère Hastapallapa, mais après trois mois de règne, il avait succombé à une maladie honteuse et on lui avait donné comme successeur un fils de sa sœur, nommé Guatimozin, attendu que des trois fils de Mutec zuma le premier avait été tué sur les ponts lors de notre retraite, le second était fou et le troisième paralytique. Guatimozin avait donné tous ses soins à ramasser un grand nombre d'armes, surtout des lances très longues, avec lesquelles il

(1) Le successeur de Montezuma fut son frère Ciotlahuatzin, mais il fut emporté par la petite vérole après quarante jours de règne. Les Mexicains élurent à sa place Cuanhtomotzin, fils du roi Ahuitzotzin, de la branche de Tlalco.

espérait qu'on pourrait frapper de loin les chevaux : car ils n'ont peur que de l'attaque des chevaux. Le nouveau souverain s'attendait à un retour offensif de Cortès, car il comprenait que tous les pays voisins faisaient défection, et demandaient des secours aux Espagnols contre lui. En quoi il ne se trompait pas. Cortès en effet avait ordonné de construire treize de ces bateaux à deux rangs de rames qu'on nomme des brigantins, afin de ravager le pays baigné par le grand lac salé. Il espérait que Temistitan, privée de ressources, et sans aqueducs pour l'eau potable, serait réduite à la nécessité d'accepter le joug du roi d'Espagne. Il envoya en outre à Hispaniola quatre navires, pour en ramener des chevaux, et des mousquetaires en nombre suffisant, avec beaucoup de poudre.

Cortès écrit que cette région avec ses fleuves, ses montagnes et ses vallées fécondes en arbres fruitiers ressemble à l'Espagne (1). Aussi demanda-t-il à l'empereur de confirmer le nom qu'il avait donné au pays. Il l'avait nommé, du moins tout ce qu'il avait décrit, Nouvelle Espagne. Il demande aussi à la fin de son rapport, fort important, qu'il plaise à Sa Majesté de lui

(1) Cortès : « Par tous les rapports que j'ai trouvés entre ces pays et l'Espagne, tant pour l'étendue que pour le climat, la fertilité, etc., j'ai cru qu'il convenait de l'appeler nouvelle Espagne, au nom de Votre Majesté. J'ose la supplier de lui conserver ce nom. »

envoyer un homme éminent par ses vertus et son expérience qui parcourra le pays conquis, et lui racontera ce qu'il a vu. Cette (1) lettre est datée du trente octobre 1520 et a été écrite à la citadelle fondée par lui et nommée Segura de la Frontera.

CHAPITRE VII

AU SOUVERAIN PONTIFE ADRIEN SUR LE TOUR DU MONDE

Tous ces récits étaient composés : ils attendaient dans ma galerie : mais les secrétaires faisaient défaut, car nous étions séparés par de larges espaces et les chemins n'étaient pas sûrs. Voici que l'océan engendre de nouvelles merveilles, et de récents miracles. Je terminerai donc ce travail par deux appendices, qui seront plus importants que tout ce qui précédait : tout d'abord je parlerai du tour du monde, et de la découverte des îles qui produisent les aromates, c'est

(1) Voici le titre exact de cette lettre : Segunda carta de relacion embiada a Sa majestad el Emperador por el capitan general de la Nueva-Espana, llamado Fernan Cortès, en la cual hace relacion de las provincias y tierras, sui cuento que se han nuev amente descubierto en el Yucatan, 1 vol. in-fol., goth. J. Crouberger, Sevilla, 1522.

un événement extraordinaire et difficile à croire. Je dirai en second lieu par quels moyens, par quelles ruses, par quelle force d'âme et par quel courage, Fernand Cortès aidé par les Tascaltecans, et les habitants de Guazuzingo et autres voisins ennemis de Muteczuma, reprit la grande cité de Temistitan, détruisit sa puissance, et la ruina presque de fond en comble : ce qui augmenta singulièrement le nombre des états soumis à Votre Sainteté, et surtout l'étendue des royaumes de la grande Castille. Je commencerai par le tour du monde et la description du pays des aromates : mais il me faudra reprendre le récit d'un peu haut.

C'est à Barcelone, alors que l'empereur présidait les états de Catalogne, et que Votre Sainteté dirigeait les affaires dans notre conseil impérial de l'Inde que, s'il vous en souvient, fut donnée au Portugais Fernand Magellan, qui avait abandonné le service du Portugal, la mission de visiter l'archipel des Moluques, où poussent les aromates. Magellan avait en effet résidé sept ans (1) à Cochin, à Cananor, à Calicut, dans la Chersonèse que l'on appelle encore Malacca, et connaissait la position de ces îles. Elles ne sont pas très éloignées

(1) Sur les premières années de Magellan on peut consulter l'article Magellan de la *Biographie universelle Michaud*, par Rossel et la *Notice sur Magellan* insérée dans le volume III des *Voyageurs anciens et modernes*, par Edouard Charton.

par mer de la Chersonèse, c'est-à-dire de Malacca, et des autres marchés. Notre conseil, celui même que présidait Votre Sainteté, confia (1) donc cette mission à Magellan, qui partit de Barrameda, port de la Bétique sur l'Océan, le vingt septembre de l'année 1519. Il conduisait (2) cinq navires : le vaisseau amiral se nommait la Trinité, et les autres le Saint-Antoine, la Victoire, la Conception et le Saint-Jacques. Ils étaient montés par deux cent trente-sept hommes d'équipage. Il n'y

(1) Navarrete, *Colleccion de los viages y descubrimientos*, etc., t. IV, p. 113. Memorial presentado al rey por Magellanes y Falero sobre el descubrimiento de las islas del Maluco, y las mercedes que pedian se les concediesen, p. 116. — Capitulacion y asiento que S. S. M. M. mandaron tomar con Magellanes y Falero sobre el descubrimiento de la Especeria, p. 121. — Titulo de capitanes de la Armada a Magellanes y a Falero, p. 124. — Carta escrita al Emperador por Magallanes sobre asuntos relativos al apresto de la Armada para el descubrimiento de la Especeria.

(2) La *Trinidad* jaugeait 120 tonneaux, le *Saint-Antoine*, commandant Carthagena, 120 tonneaux, la *Conception*, commandant Quesada, 90, la *Victoria*, commandant Mendoza, 85 et le *Santiago*, commandant Serrano, 75. Le détail complet de l'armement, avec les rôles d'équipage et l'énumération minutieuse des articles composant le chargement a été inséré dans le tome IV de Navarrete, p. 162. Relacion del coste que tuvo la armada de Magallanes, p. 182. — Relacion de los bastimentos quelleva la armada. — Sur les 237 hommes d'équipage on comptait plusieurs français : Jean-Baptiste de Montpellier, Petit Jean d'Angers, Jacques de Lorraine, Roger Dupret et Simon de la Rochelle, Etienne Villon de Troyes, Mahuri de Narbonne, Barthélemy Orior de Saint-Malo, Ripart et Truzas de Normandie, Pierre de Bordeaux, Laurent Caurat et Jean Breton du Croisic.

eut que deux (1) de ces navires qui revinrent en Espagne. L'un d'eux, après avoir abandonné le vaisseau amiral, retourna sans avoir rien fait. Le second, trois années après son départ d'Espagne (ce fut en effet le 6 septembre 1522 qu'il revint au même port d'où il était parti), reparut chargé de bois précieux et d'aromates. Quant aux hommes d'équipage bien peu survécurent et l'amiral lui-même périt dans une des îles de l'archipel, à Matam, tué par les insulaires. Nous le raconterons plus loin. Il existe entre Castillans et Portugais une haine (2) invétérée. Magellan, sous divers prétextes cherchés par lui, fit périr en diverses occasions plusieurs Castillans, qui lui refusaient obéissance. Je le dirai quand le moment sera venu. Pour le moment je ne m'attache qu'au récit du voyage.

On toucha d'abord aux îles Fortunées, puis on arriva en vue de l'archipel des Gorgades, que leur maître actuel, le roi de Portugal, nomme les îles du Cap Vert (3). On se dirigea ensuite vers la droite, tournant le dos à notre continent, vers ce grand promontoire que les Castillans ont nommé

(1) Le premier de ces navires fut le Saint-Antoine et le second la Trinidad.

(2) On était à peine sur les côtes de Guinée que des conflits s'élevaient déjà entre Magellan et Juan de Carthagena. Voir la *Relation de voyage de Magellan*, par Pigafetta (édition Amoretti).

(3) Cet archipel fut découvert dès l'année 1456. Cf. Lopes de Lima, *Ensaios sobre a statistica das possessoes portuguezas*, 1844.

cap de Saint-Augustin, et les Portugais, peu de temps après, cap de Sainte-Marie. Ce promontoire est situé à cinq degrés au delà de la ligne équinoxiale. On s'enfonça ensuite dans le sud jusqu'au golfe où, comme nous l'avons raconté dans une décade précédente, le capitaine (1) Solis, qui visitait ces rivages avec notre flotte, fut tué par les indigènes avec quelques-uns de ses compagnons et mangé par eux. Ce golfe est situé à trente-huit degrés au sud de la ligne équinoxiale. On lui a donné le nom de baie de Sainte-Marie : parfois on l'appelle encore Baïa.

Quelques hommes envoyés par Magellan remontèrent le fleuve qui se jetait dans le golfe. Ils menaient avec eux un des navires et une chaloupe. Ils aperçurent trois hommes (2) à demi sauvages, tout nus, qui dépassaient (3) de deux

(1) Solis fut massacré par les Quérandis, de la grande famille des Charruas, qui l'arrêtèrent au moyen d'une arme terrible, désignée depuis par les Espagnols sous le nom de bolas.

(2) Ce sont les Patagons, ainsi nommés à cause de leurs chaussures en peaux qui donnent à leurs pieds la figure d'une patte d'ours. Patagon en espagnol signifie littéralement qui a de grands pieds. On applique souvent ce mot aux gens mal chaussés.

(3) Pigafetta a singulièrement exagéré la grandeur des Patagons. Ni Mestre Bautista le Génois, ni Francisco Albo le pilote espagnol, dont on possède les journaux, n'ont vu les Patagons si gigantesques que le chevalier africain. La véritable mesure (moyenne de 1 m. 72 cent.) a été donnée par Orbigny (*l'Homme américain*, t. II, p. 67). Cette évaluation paraît d'autant plus concluante que d'Orbigny a vécu de longs mois parmi les Patagons Tehuelches.

coudées la stature humaine. L'un d'entre eux, se fiant à nous, entra dans la chaloupe. Nos Espagnols pensèrent que si on le traitait bien, il attirerait vers la flotte ses compagnons. On lui donna donc à boire, à manger, on l'habilla et on le laissa partir ; mais on ne le revit ni lui, ni aucun des siens. On découvrit pourtant des arbres entaillés avec nos haches. Une croix avait été dressée sur le sommet d'un autre arbre ; mais nulle part on ne trouva de traces de nos compatriotes. Ce fleuve est gigantesque. On en raconte des merveilles, comme de ce Maragnon, situé au nord dans la région du Paria, et dont j'ai déjà parlé. On le remonta une vingtaine de lieues, et il avait encore dix-sept lieues de largeur d'une rive à l'autre. Son embouchure est immense, il est vrai que beaucoup d'autres fleuves viennent grossir son cours. Les eaux de la mer sont douces très loin au large. Lorsque les Espagnols quittèrent ce golfe ils trouvèrent, au sud, quelques degrés plus loin, une courbure très marquée du continent vers l'ouest, et un autre grand golfe auquel ils donnèrent le nom de Saint-Julien (1). Il y avait dans ce golfe un port très sûr. L'amiral ordonna

(1) C'est dans ce havre de Saint-Julien que Magellan eut à surmonter la révolte de Quesada, de Mendoza et de Carthagena. Il n'en triompha qu'avec peine. Cf. Navarrete, t. III, p. 189. Informacion que mando tomar Magallanes en el puerto de S. Julian sobre el atentado que cometio Gaspar de Quesada, capitan de la nao Conception.

d'y jeter l'ancre. A ce moment, le soleil montait vers nous et abandonnait ces terres. Le froid devint très vif lorsque le soleil traversa la constellation du Bélier. C'est ce qui arrive chez nous quand il passe au milieu de la constellation de la Balance. Dans ce port, et plus de quatre mois de suite, au moment où nous jouissons de l'été, nos hommes furent retenus par le froid et par la tempête sous des huttes et des chaumières qu'ils avaient dressées sur le rivage. C'est, en effet, aux calendes d'avril qu'ils pénétrèrent dans ce port et ils n'en sortirent que le neuf des calendes de septembre. Ce fut encore pendant ce séjour que Magellan usa de sévérité à l'égard du capitaine Juan Carthagena (1). C'était un confident de l'évêque de Burgos qui, du consentement royal, avait été donné à Magellan comme collègue et nommé le second chef de l'expédition. Sous prétexte de conspiration ourdie contre lui pour le faire périr, il le débarqua, en compagnie d'un prêtre, et ne leur donna à tous deux qu'un peu de biscuit et seulement une épée. Il n'aurait pas mieux demandé que de punir de mort la pensée qu'ils avaient eue de le faire périr, mais il redouta le ressentiment déjà excité contre lui des

(1) Voir à ce propos l'extrait du voyage de Sébastien del Cano, publié par Navarrette, et (t. IV, p. 249). Relacion escrita por Maximiliano Transilvano de como, por quien, y en que tiempo fueron descubiertas las islas Molucas...

Castillans, et n'osa prendre cette responsabilité. Cet acte a été présenté de diverses façons, pour tous les autres événements les relations concordent. D'après les uns, Magellan était dans son droit en agissant ainsi ; il ne l'était pas d'après les autres, et, s'il se montra si sévère, ce fut à cause des vieilles haines qui germaient entre Espagnols et Portugais.

On put, dans cette halte, examiner les demeures des indigènes (1). Ce sont des sauvages, sans force. Ils n'ont que des peaux comme vêtements. Ils sont nomades, sans résidence fixe, sans lois. D'une très haute stature. On les nomme Patagons. On partit du port de Saint-Julien au moment où le soleil revenait à l'horizon : ce fut le 9 septembre 1521. On prit d'abord la direction du pôle antarctique et cela pendant quatorze autres degrés. Il faut ici revenir un peu en arrière. Lorsque Magellan était encore enfant (2), il avait vaguement entendu parler en Portugais de l'existence dans ces parages d'un détroit, mais dont l'entrée était difficile à trouver, aussi ne savait-il où il devait s'engager. Le hasard lui donna ce que le raisonnement lui refusait. Une tempête s'éleva,

(1) Pigafetta a décrit tout au long leurs mœurs et leurs coutumes. Cf. Thevet, *Cosmographie*, t. II.

(2) Sur la prétendue notion que Martin Behaim aurait eue de ce passage soixante ans auparavant, on peut consulter Humboldt, *Examen critique de l'histoire de la Géographie du nouveau continent*, p. 397.

si terrible, qu'elle souleva un des navires (1) et le jeta tout entier sur les rochers du voisinage. L'équipage fut sauvé, mais le navire fut brisé en morceaux par les vagues. Voici un des cinq navires de la flotte déjà perdu. A ce moment, vers la gauche s'étendait l'immensité de l'océan, sur la droite se dressaient des montagnes couvertes de neige. Un des navires, dont le tirant d'eau était plus faible et qui cherchait un abri, fut poussé par la fureur des vagues très près de la côte. Il aperçut une étroite ouverture. Il y pénétra et découvrit un golfe large de quatre lieues et long de six, d'après les mesures espagnoles. Le navire revient sur ses pas et annonce qu'il a trouvé le passage. Je passe ici beaucoup de détails : voici en général ce qu'il faut savoir (2). On prétend que par endroits on peut avec une fronde jeter des pierres sur les montagnes qui, des deux côtés, forment le détroit. Le pays est désert. Sur les deux rives se dressent des montagnes plantées de cèdres. Quand on eut traversé ce premier paysage, on rencontra un autre détroit un peu plus large, mais toujours étroit, puis un troisième

(1) C'est le *San Iago* qui fut ainsi brisé.

(2) Ces renseignements manquent de précision. Aussi bien Pigafetta et les historiens contemporains de la découverte se sont contentés d'indications générales. La description scientifique du détroit n'a été faite que beaucoup plus tard. Cf. Ed. Charton, *Voyageurs anciens et modernes*, t. IV, p. 355.

et un quatrième, au delà duquel s'ouvrait un autre golfe. De même (1) que dans les cartes d'Europe nous remarquons vers l'Hellespont deux étroits passages qui donnent accès à une mer intérieure, de même dans ce détroit se trouvent trois passages donnant accès à des mers intérieures, mais plus considérables. Tous ces détroits sont pleins de petites îles ; aussi les Espagnols ne naviguaient-ils dans ces parages qu'avec la crainte de tomber sur des écueils. Pourtant la mer était partout très profonde.

Au milieu du voyage les Espagnols jetèrent l'ancre dans une mer de forme carrée. Ils n'y trouvèrent rien de remarquable, mais ce fut là que resta un des quatre navires, celui qui portait le nom de *Saint-Antoine* (2). Les vaisseaux de conserve croyaient qu'il continuerait le voyage, mais il resta et revint en arrière. Il est revenu depuis longtemps et a chargé Magellan de tristes accusations. Nous pensons qu'une telle désobéis-

(1) Ce sont les détroits qu'on nomme d'un nom général détroit de Magellan. Quant aux îles les principales sont : Terre de Feu, Clarence, Santa Inès, Désolation, Londonderry, Boste, Wollatson et Horn. Cf. Burney, *A chronological history of the Voyages and discoveries in the South Sea*, 1813 ; — de Barmon, *Esquisse d'un Voyage au détroit de Magellan*, 1862 ; — Guerrero Vergara, *Los descubridores del Estrecho de Magellanes*, 1880.

(2) Cf. Navarrete, t. IV, p. 201. Carta del contador Juan Lopez de Recalde al obispo de Burgos dandole cuenta de la llegada al puerto de las Muelas de la nao S. Antonio, una de las de la armada de Magallanes, de la que se separo en el Estrecho.

sance ne restera pas impunie. Il n'y eut donc plus que trois navires pour continuer la marche en avant. Ils avaient pénétré dans le détroit le vingt et un octobre : ils en sortirent le cinquième jour des calendes de décembre. Pendant tout ce temps les jours avaient été très longs et les nuits fort courtes : ce qui se comprend étant donnée la forme de la sphère terrestre. Après avoir traversé le détroit, les Espagnols entrèrent dans une autre mer, un vaste océan : c'est l'océan qui est opposé à notre continent, il communique avec cette mer que j'ai appelée la mer Australe dans mes *Décades*, et qui fut pour la première fois signalée par Vasco Nunez, alors que le guidaient les fils du cacique Comogre. Les Espagnols racontent qu'ils ont navigué (1) trois mois et vingt jours sur cet immense océan, et n'ont vu pendant tout ce temps que le ciel et de l'eau salée. Ils ont beaucoup souffert et du manque de vivres et de la chaleur intense. Pendant de longs jours ils n'ont eu à manger qu'une poignée de riz, autant que

(1) Pigafetta : « Nous naviguâmes dans la mer Pacifique trois mois et vingt jours sans goûter d'aucune nourriture fraîche. Le biscuit que nous mangions n'était plus du pain, mais une poussière mêlée de vers qui en avaient dévoré toute la substance, et qui, de plus, était d'une puanteur insupportable, étant imprégnée d'urine de souris... Souvent même nous avons été réduits à nous nourrir de sciure de bois, et les souris même, si dégoûtantes pour l'homme, étaient devenues un mets si recherché qu'on les payait jusqu'à un demi-ducat la pièce. »

pouvait en contenir la main, sans aucune parcelle d'autre nourriture. Quant à l'eau potable, elle faisait tellement défaut que, pour cuire le riz, ils étaient obligés de l'additionner d'un tiers d'eau de mer et, quand on voulait la boire pure, il fallait fermer les yeux, car elle était toute verte, et boucher les narines, tant elle sentait mauvais. En voguant sur cette immense mer dans la direction du nord-ouest, ils repassèrent la ligne équatoriale et découvrirent tout auprès deux îles sans ressources. Ils les nommèrent les îles Infortunées (1), car elles étaient désertes et stériles. Ils passèrent ensuite à travers une multitude d'îles, qu'ils appelèrent l'archipel, à cause de leur ressemblance avec nos Cyclades dans la mer Ionienne. Ils débarquèrent sur la plupart de ces îles qui étaient séparées les unes des autres par des espaces resserrés sur une longueur de cinq cents lieues. Ils leur donnèrent le nom d'îles des Larrons (2) et ne voulurent pas du nom indigène. C'est parce que les insulaires, bien qu'animés de

(1) Il est difficile de déterminer la position des îles Infortunées. Elles appartiennent peut-être à l'archipel de Taïti. L'amiral Rossel pensait que l'une correspond à Pitcairn et l'autre à l'île des Chiens.

(2) L'archipel des Larrons fut appelé pendant tout le XVIe siècle îles des Voiles, à cause du grand nombre d'embarcations qui y passaient. Au temps de Philippe IV d'Espagne on les appela Mariannes, en l'honneur de sa femme Marie-Anne de Habsbourg. D'après Rossel, les îles des Larrons ne correspondraient pas aux Mariannes, mais bien aux Mulgraves.

sentiments pacifiques à notre égard, dérobaient tout ce qu'ils pouvaient prendre. Ils ressemblaient à cette race de voleurs que les Italiens appellent Zingari, et qui se prétendent à tort Egyptiens. Entre autres objets qu'ils avaient volés, ils s'emparèrent d'une barque dont les nôtres s'étaient servis pour débarquer. A peine avaient-ils tourné le dos, qu'ils la firent disparaître, mais ils furent obligés de la ramener après avoir perdu plusieurs des leurs. Ces insulaires sont nus et à demi abrutis. Chez eux pousse un arbre qui porte des cocos.

La plus grande de leurs îles se nomme Burnéo (1). Les Espagnols affirment, sans hésitation, qu'elle a deux cent cinquante-quatre lieues de tour. Dans un des ports de cette île grandit un arbre (2) dont les feuilles, quand elles tombent à terre, rampent comme des vers. Je pense qu'il existe entre la face et le revers de la feuille un souffle vital qui la gonfle et la met en mouvement, comme une brise de peu de durée. Deux religions sont en honneur dans ces contrées : le paganisme et le mahométisme ; mais elles s'ac-

(1) Bornéo ne fut visitée par les Espagnols qu'après la mort de Magellan. Martyr ne s'est pas ici conformé à l'ordre chronologique. Les Espagnols arrivèrent en vue de la côte du N.-E., le 8 juillet 1521. Ils abordèrent à Bourneh ou Brouni, dont le nom fut appliqué à l'île entière.

(2) Il s'agit sans doute du rotang à tige flexible, véritable parasite grimpant.

cordent entre elles. Dans cette île passent des troupeaux de bœufs et de buffles, ainsi que de chèvres. On y trouve de la volaille en abondance, mais pas un mouton. Ni blé, ni orge, ni vin, mais beaucoup de riz. Le riz leur tient lieu de pain, et ils font avec le riz des plats variés. Le roi de Burnéo et les Espagnols se firent des présents réciproques : le roi envoya ses cadeaux aux nôtres par deux éléphants, et le lendemain il leur envoya des mets variés, que portèrent sur leurs épaules trente-deux nobles. La capitale de ce prince compte vingt-cinq mille maisons, mais elles sont construites en bois, sauf le palais royal qui est en pierres.

Autour de Burnéo sont jetées beaucoup de petites îles ; on en remarque deux : Zubo (1) et Matan, cette dernière ainsi nommée à cause de la principale de ses villes, Matan. Magellan se fit un ami du petit roi de Zubo, car il lui donna des cadeaux qui furent bien agréés par suite de leur nouveauté, et parce qu'on n'en connaissait pas l'usage. Il baptisa ce souverain et le déclara vassal de l'empereur. Laissant à Zubo ses navires, Magellan passa dans l'île de Matan qu'on voyait à l'horizon, seulement à quatre lieues de distance. Il s'était embarqué sur leurs chaloupes et sur leurs bateaux indigènes creusés

(1) Pigafetta a raconté avec force détails le séjour des Espagnols à Sébu, une des Philippines, entre Bohol et Negros.

dans un tronc d'arbre Il voulut persuader au roi de Matan, grâce à ses interprètes, de se soumettre au grand roi d'Espagne et à celui de Zubo, et de payer tribut au premier de ces souverains. Le roi répondit qu'il voulait bien obéir au roi d'Espagne, mais non à celui de Zubo. Magellan fit alors piller et brûler une citadelle, voisine de la résidence royale. Elle comptait environ cinquante maisons. Magellan revint ensuite à Zubo, chargé en guise de butin d'objets comestibles, qui manquaient à Zubo, et de meubles variés, mais des insulaires ennemis des gens de Matan lui en dérobèrent la plus grande partie.

Huit jours après le capitaine revint avec le même appareil, et sans ses vaisseaux. Il voulait s'emparer de la capitale même de l'île : ce fut un malheur pour lui que de debarquer à Matan (1). Non seulement le roi refusa de lui obéir, mais encore s'avança à sa rencontre avec ses sujets tous en armes. Sans parler des javelots indigènes en roseaux et en bois brûlé, ses soldats avaient de longues lances en fer, car les marchands de la Sérique et de la Chine sont en relations avec ces insulaires. Magellan fut tué (2) avec sept de ses

(1) Matan ou Mactan n'a guère que quatre lieues de tour et une demi-lieue de large. Elle ne renfermait alors que quatre à cinq cents habitants répartis dans quelques villages, mais les insulaires reçurent de nombreux renforts, et purent résister.

(2) D'après Pigafetta, « lorsque Magellan tomba et qu'il se vit accablé par les ennemis, il se tourna plusieurs fois vers nous pour

compagnons, et vingt-deux autres furent blessés. C'est ainsi que ce brave Portugais assouvit sa soif d'aromates. Les Espagnols échappés au massacre retournèrent à Zubo et furent invités par le souverain de l'île. Jean Serrano, le chef des pilotes de l'Océan, dont j'ai parlé dans les premières décades, et qui commandait alors un des navires, le capitaine de l'autre navire et dix de leurs compagnons acceptèrent l'invitation. Pendant ce temps environ quarante autres matelots erraient dans l'île. Au moment du repas une troupe d'assassins au service du roi les attaqua à l'improviste et les massacra, à l'exception des chefs qui furent traînés au rivage, dépouillés de leurs vêtements. Les insulaires espéraient que les matelots restés sur les navires débarqueraient pour les reprendre, mais les hommes qui étaient à la garde des bâtiments (1) n'osèrent pas s'approcher. Ils abandon-

voir si nous avions pu nous sauver. Comme il n'y avait aucun d'entre nous qui ne fût blessé, et que nous nous trouvions tous hors d'état de le secourir ou de le venger, nous nous rendîmes sur le champ à nos chaloupes, qui étaient sur le point de partir. C'est donc à notre capitaine que nous dûmes notre salut, parce qu'au moment où il périt tous les insulaires se portèrent à l'endroit où il était tombé ». La date de cette mort funeste est le 27 avril 1521.

(1) Serrano fut traîné sur le rivage, il supplia ses compagnons de le racheter. Jean Carvalho, le nouveau commandant, refusa. D'après Pigafetta, « voyant enfin que ses plaintes étaient inutiles, il se livra aux imprécations, et pria Dieu qu'au jour du jugement universel il fît rendre compte de son âme à Jean Carvalho son compère, mais on ne l'écouta pas et nous partîmes, sans que nous ayons eu depuis aucune nouvelle de sa vie ou de sa mort. »

nèrent leurs compagnons et mirent à la voile. J'ai demandé à ceux d'entre eux qui revinrent en Espagne et particulièrement à un jeune Génois, Martin de Judicis (1), témoin de tous ces événements, pour quel crime le roi de Zubo s'était décidé à commettre une aussi vilaine action. Les Espagnols pensaient que c'était à cause des femmes, car ces insulaires (2) sont jaloux.

A mon avis ce sont là les îles dont beaucoup d'auteurs ont parlé, mais de bien des façons différentes. D'après les uns il y en aurait mille, trois mille et plus encore d'après les autres (3). Elles ne sont pas éloignées des rivages indiens. Parmi les îles qui entourent Burneo, il en est une dans laquelle sont bâties les deux villes de Butura et de Calega. Les Espagnols y reçurent un bon accueil. De cette île, ils en découvrirent une autre que les habitants de Calega leur montrèrent du doigt en leur disant, ce qui fut confirmé par les habitants de Butura, qu'il y avait tant d'or dans

(1) Martin de Judicibus, Genoves, ainsi qu'il est dénommé sur la liste d'embarquement (Navarrete, IV, p. 19), faisait partie de l'équipage de la Concepcion.

(2) Il est plus probable qu'ils avaient été trahis par un Malais, acheté à Malacca par Magellan, Henrique, et qui lui servait d'interprète. Cet Henrique, menacé des étrivières après la mort de Magellan, par Duarte Barbosa, jura de se venger. Il fit au roi de Zebu un tableau épouvantable de la rapacité des Européens, et amena ainsi la catastrophe.

(3) Sur toutes ces îles on peut consulter l'ouvrage de Mallat, *les Philippines*.

les sables de la mer qu'il suffisait de passer ces sables dans un crible pour récolter des pépites d'or, de la grosseur d'une noisette et d'un fruit plus petit ; quant aux autres pépites, on n'y faisait même pas attention. A l'horizon de cette dernière île on en découvre une nouvelle avec deux villes fameuses Vindanao (1) tournée vers le sud et Chipico (2) vers le nord. La terre méridionale produit de la cinnamome et la terre septentrionale de l'or. Nos Espagnols s'y procurèrent par voie d'échange divers objets. Dans ces îles, je l'ai déjà dit, les négociants de la Sérique, de la Chine et des autres pays de l'Inde viennent souvent faire le commerce : ils vont y chercher de l'or, des pierres précieuses, et divers autres objets, et rapportent des toiles, des vêtements, ce qui sert à orner et à décorer, ainsi que des armes de guerre.

En vue de ces îles se trouvaient les Moluques (3) si désirées. On les trouve à cent soixante-quinze lieues de l'équateur, à dix degrés d'après leur compte, mais j'avoue ne rien comprendre à leurs calculs. Les anciens philosophes évaluaient le

(1) Mindanao ou Maguidanao signifie l'île des lacs, car elle en contient plusieurs. Après Luçon c'est l'île la plus considérable de l'archipel.

(2) Chipico correspond à la baie de Chipit.

(3) Cf. Argensola, *Conquista de las islas Molucas*, 1609 ; — Rosenberg, *Der Malagische Archipel*, 1878.

degré à soixante milles romains, et dans chaque mille ils comptaient mille pas. Les Espagnols prétendent que la lieue est de quatre milles sur mer et seulement de trois sur terre. Si nous acceptons l'évaluation des marins de cette nation, il y a quinze lieues par degré, et contre l'opinion courante, ils affirment que le degré est de soixante-dix lieues et demie. Comprenne qui voudra : pour moi j'y renonce.

Revenons aux Moluques (1). Les Espagnols y débarquèrent enfin. On en compte cinq principales. Elles sont situées sous l'équateur ou tout près. Elles n'ont pas plus de six lieues de tour chacune. Par un caprice de la nature elles sont toutes dominées par une montagne élevée. Le giroflier y pousse et y grandit naturellement. Cinq d'entre elles, du côté du sud, sont comme enfermées par la grande terre de Gilolo (2). Le giroflier pousse également à Gilolo, mais il est d'une saveur âcre et à demi sauvage, ainsi qu'il arrive aux châtaigniers et aux oliviers non greffés.

(1) Les cinq Moluques sont ainsi énumérées par Pigafetta, Tarenate, Tador, Mutir, Machian, Bochian. Elles se nomment aujourd'hui Ternate, Tidor, Tawali, Maujan, Batjan. En réalité il faut encore joindre au groupe des Moluques, Morotai, Gilolo, Goearitji, Obi major, Mandioli, etc.

(2) Gilolo est encore connue sous le nom de Halmaherra ou grande terre. Elle présente une superficie de 172 myriamètres. Sur Gilolo on peut consulter : Temminck, *l'Inde Archipélagique*, 1849 ; — Russell Wallace, *The Malay Archipelago* ; — Hamy, *les Alfourous de Gilolo*.

Dans toutes les petites îles, au contraire, les girofliers sont aromatiques. Il est curieux de savoir d'où vient à ces arbres, au jugement des insulaires, leur saveur aromatique. Ils prétendent que chaque jour et à trois reprises différentes, de grand matin, à midi et sur le soir s'élève une nuée, ils affirment même que cette nuée vient du ciel, et qu'elle s'étend sur le sommet des collines où poussent les girofliers. On ne peut à ce moment apercevoir la cime de ces arbres. Au bout de peu de temps la nuée se dissipe, et les girofliers, arbres qui ressemblent aux lauriers, sont fécondés par ce nuage : ils en donnent comme preuve que jamais la nuée ne descend dans les parties basses de l'île et que les girofliers transplantés des collines ne grandissent jamais et donnent des fruits sans saveur.

Dans chacune des Moluques est une plaine réservée à la culture du riz. Les Espagnols débarquèrent dans l'une d'elles. Ils furent reçus par le roi avec bienveillance et fort honorablement. Ils n'avaient plus alors que deux navires. Ils avaient mis en pièces le troisième, parce que, après le meurtre du commandant et ce sinistre repas, l'équipage n'était plus assez nombreux pour le gouverner. La Trinité et la Victoire furent seuls conservés. Ces insulaires sont presque nus. Ils ne se servent que de petits tabliers en écorce d'arbres, dont ils voilent leurs parties

honteuses. Le roi de cette île raconta aux nôtres qu'il les avait reçus avec plaisir en qualité d'hôtes, parce que, peu de mois auparavant, il avait aperçu dans le cercle de la lune des étrangers qui arrivaient par mer et dont la ressemblance avec les Espagnols était absolue. Nos hommes pensent que ces îles sont à cinq mille lieues d'Haïti, c'est-à-dire à vingt mille milles d'après la mesure italienne. Je crois qu'ils se trompent. Ils ont raconté que les insulaires étaient heureux, bien que ne connaissant l'usage ni de notre pain, ni du vin, ni de la chair des bœufs et des moutons, mais le riz leur suffit, car ils le préparent de mille façons différentes. Ils ont encore un autre pain, en usage chez le peuple, et qui est fabriqué avec de la moelle déjà vieille provenant de palmiers tombés de vétusté. Il arrive en effet dans les bois épais situés sur les montagnes et loin des habitations humaines que de grands arbres tombent parfois, frappés par la violence des ouragans, ou ne trouvant plus à leurs racines de terre pour les alimenter, car, avec la suite des temps, et au fur et à mesure que grandissent les arbres, ils ont besoin à leurs racines de plus de vigueur que la terre ne peut leur en fournir pour les élever dans les airs. Il arrive donc que dans les forêts tombent, pourrissent, se couvrent de mousses et sont rangés de nombreux arbres. Cette moelle des palmiers, avec laquelle les insulaires font du pain, n'a pas

d'autre origine. Ils partagent cette moelle en carrés, la réduisent en farine, la font sécher, puis la pilent et la cuisent. Ils en font des gâteaux épais de forme carrée. J'ai voulu en goûter. Rien n'est plus âpre, de plus mauvais goût. Ce pain ne doit être mangé que par des misérables, qui, privés de champs, n'ont pas la ressource de s'alimenter avec du riz. D'ailleurs n'ai-je pas vu, dans des cantons et des villages situés sur la montagne, les montagnards se nourrir d'un pain à peine moins insipide, de couleur presque noire, fabriqué avec une graine que l'on nomme centeno (seigle) en Espagnol, ou bien encore avec du mil, ou du panis, ou des matières pires encore ? N'est-ce pas la règle pour l'inconstante Fortune qu'un petit nombre soit rassasié, et que beaucoup aient faim, que les plaisirs et la délicatesse de la table soient réservés à une infime minorité? On finit pourtant par vivre, car la nature se contente de peu, et on s'habitue à se suffire avec presque rien. Ils donnent tous leurs soins à l'élevage des chèvres et à la basse-cour. Ils ont des cannes sucrées, semblables à celles dont on extrait le sucre ; sans parler des pommes puniques, que les Italiens et les Espagnols nomment des grenades, des pommes médiques et de toutes les espèces de citrons. De ces fruits les Espagnols distinguent les limes, limons, les oranges, les citronnelles, les cédrats et les citrons. Parmi les

herbes qui poussent au bord des fontaines, pourquoi ne pas citer le cresson alénois, si tant est qu'en Espagne, on ne lui donne simplement et sans périphrase que le nom de berro, et en Italie celui de cresson? Que dire de cette substance vénéneuse qui pousse encore au milieu des herbes et qui provoque des vomissements? Les Espagnols la nomment anapelo (aconit). Si on interroge un de ceux qui ne veulent, en dehors de ce qui est latin, rien conserver parmi leurs trésors intellectuels, et si on lui demande, étant donné que ce mot manque en latin et qu'on peut facilement l'emprunter à une langue étrangère, s'il est permis de se servir de ce mot, il remuera le nez d'un air dédaigneux, prononcera à voix basse qu'il vaut mieux nommer cette plante étrangle-loup. Je ne suis pas de cet avis et me passerai de la permission de ces raffinés. Donc on trouve en abondance, aux îles Moluques, oranges, limons, citronnelles, cédrats, citrons, grenades et légumes. Ce n'est pas sans motif que j'ai parlé du cresson, autrement dit berro, et de l'anapelo : car, il y a quelques jours, tout au commencement du repas nous mangions de cette herbe accommodée à l'huile et au vinaigre lorsque mon ami Fernandez Rodrigo, aux bons offices duquel a parfois recouru l'Empereur, grâce à la recommandation de Votre Sainteté, rencontra de l'anapelo, qui produisit sur lui le même effet

que s'il avait mangé de la ciguë ou tout autre poison. Il tomba à demi mort, et il fallut le traiter tout de suite par la thériaque et le contre-poison de Mithridate. Anapelo n'est-il donc pas un mot de haut goût et bien formé, au lieu que la périphrase étrangle-loup n'a aucune signification ?

Les insulaires font du vin, non pas avec des raisins, puisqu'ils ne poussent pas aux Moluques, mais avec des fruits de diverses espèces. Un de ces fruits est plus spécialement employé. Chez eux comme dans notre continent pousse un arbre qui ressemble au palmier (1), mais qui en diffère étrangement par ses produits. Sur cet arbre on distingue une douzaine de grappes, parfois davantage, jamais plus de vingt. A chaque grappe sont suspendus des fruits, comme dans une grappe de raisin, mais ils sont revêtus d'écorces. Chacun de ces fruits, quand il est dépouillé de son écorce, ressemble à un petit melon de forme oblongue, mais l'écorce qui lui sert de carapace est aussi dure que l'écaille de la tortue. On appelle ces fruits des cocos. Plusieurs enveloppes leur servent de tuniques. Elles sont plus nombreuses que celles qui entourent les palmiers comestibles, et reliées entre elles par des fils entrelacés. Il faut autant de travail pour les sortir de cette enveloppe que pour décortiquer les palmiers. Une fois ouverts les co-

(1) On a compris qu'il s'agissait du cocotier.

cos sont bons à manger, et de plus sont remplis d'un suc délicieux. A l'écorce intérieure adhère une matière spongieuse, large de deux doigts, qui ressemble par sa blancheur et son peu de résistance à du beurre ou à de la graisse, mais qui est d'un goût plus délicat. Quand on détache cette masse de l'écorce intérieure, elle est fort bonne à manger. Si on la laisse quelques jours dans son écorce, elle se liquéfie, et se convertit en huile bien préférable à l'huile d'olive et excellente pour les malades. Ce n'est pas le seul service que rende cet arbre. On perce le tronc, à l'endroit où les feuilles jaillissent du sommet. Goutte à goutte découle dans des vases préparés à cet effet une liqueur bonne à boire, excellente au goût et très salubre.

Les insulaires s'occupent encore de la pêche, car leurs mers foisonnent de poissons variés. On en remarque un qui est un véritable monstre. Il a un peu moins d'une coudée. Il a un gros ventre, sur son dos se dressent non pas des écailles mais un cuir très résistant. Son museau est celui d'un porc. Son front est armé de deux cornes osseuses. Son dos est double, élevé, osseux.

Le roi, sur le territoire duquel les Espagnols avaient débarqué, s'imagina qu'ils avaient été amenés près de lui par quelque secours divin. Il leur demanda ce qu'ils voulaient, ce qu'ils désiraient. « Des épices, répondirent-ils. » « Prenez

ce que nous avons. » Puis il convoque ses sujets insulaires, et leur ordonne de montrer à nos hommes tout ce qu'ils possèdent en girofliers. Permission leur est donnée d'en emporter, moyennant une légitime rétribution. En effet, quand les girofles sont mûres, les insulaires en amassent des tas dans leurs maisons, et attendent les marchands. Il en est ainsi de toutes les productions (1). Ces girofles sont ensuite apportées aux marchés de Calicut, de Cochin, de Cananor et de Malacca sur de grands navires qu'on appelle des jonques. Il en est de même pour le poivre, le gingembre, la cinnamome, et toutes ces autres délicatesses si peu nécessaires et qui efféminent les hommes. Dans les cinq îles Moluques, aucune autre épice ne pousse que le girofle ; elles ne sont pourtant pas éloignées des îles qui produisent les autres épices. Ce sont les insulaires des Moluques qui rapportèrent ce fait aux Espagnols, et ils en eurent la confirmation par un acte de piraterie qu'ils com-

(1) On connaissait déjà les épices en Europe, avant la mémorable expédition de Gama. Voici d'après le *Menagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestiques, édit Pichon, 1846, quels étaient les prix des plus connus d'entre les épices à la fin du XIVe siècle : « Une livre de gingembre coulombin, 11 sols ; un quarteron de gingembre mesche (espèce plus brune), 5 sols ; demi-livre cannelle battue, 5 sols ; un quarteron clou et graine, 6 sols ; demi-quarteron poivre long, 4 sols ; demi-quarteron garingal (racine de galango?), 5 sols ; demi-quarteron macis, 2 sols 4 deniers. »

mirent. En effet, quand ils eurent quitté la grande île de Burneo, et les autres îles qui l'entourent (ce fut justement dans une de ces îles que fut massacré l'amiral Magellan) pour se rendre aux Moluques, ils tombèrent par hasard sur un de ces grands navires indigènes qu'on nomme des jonques. Ce navire n'était pas en état de défense. Il était rempli de marchandises, entre autres de toutes sortes d'épices autres que des girofles, mais en petite quantité ; seulement de qualité excellente, car elles étaient fraîchement récoltées. Ces navires n'osent pas se risquer à de longues traversées, car ils ne sont pas construits avec assez d'art, pour pouvoir, comme les nôtres, affronter les tempêtes, et les matelots qui les montent n'ont pas assez d'expérience pour naviguer autrement que vent arrière. La jonque portait dans une île voisine une cargaison de produits indigènes : riz, cocos, poules, oies, et nombreux objets comestibles. On y trouvait aussi un peu d'or en grain. Les Espagnols firent bonne chère avec cette aubaine imprévue, mais ce fut au détriment d'innocents, qui n'avaient pas soupçonné leur passage. Ils résolurent donc de charger de girofles les deux navires qui leur restaient, et comme on n'en trouva pas assez pour les remplir dans l'île où ils avaient débarqué, le roi leur hôte visita les îles voisines qui sont à l'horizon. Des cinq Moluques en effet, il y en a quatre qui sont en vue les unes

des autres. La cinquième est à une distance que n'atteint pas la vue humaine, mais pas beaucoup plus (1). Voici donc les deux navires remplis de girofles tout récemment cueillies. Les Espagnols avaient même emporté des branches chargées de fruits. Ce fut un bonheur pour tous les courtisans de voir ces branches et de sentir les fruits encore attachés au tronc nourricier. Aussi bien l'odeur des girofles fraîches ne diffère pas beaucoup de celle des girofles que vendent les pharmaciens. On m'a donné beaucoup de ces branches. J'en ai distribué un grand nombre et j'en ai envoyé de divers côtés. Il m'en reste encore quelques-unes que je mets en réserve jusqu'à ce que je sache si Votre Sainteté en a déjà quelqu'une en sa possession. Maintenant que les deux navires sont chargés de girofles, racontons la suite du voyage.

Un des deux navires, la Trinité, était rongé de pourriture, et percé à jour par ces vers que les Vénitiens nomment bissi et les Espagnols broma. Leurs ravages étaient tels que l'eau entrait dans la membrure et la cale du bâtiment, comme dans un crible. On n'osa pas le risquer à une navigation aussi longue sans l'avoir réparée. La Trinité resta donc. Nous ne savons pas encore aujourd'hui si elle existe ou non. En sorte que sur cinq navires deux seulement sont revenus : La Victoire

(1) Peut-être l'île d'Obi Major, ou même Ceram.

l'année même où j'écris, et le Saint-Antoine l'année précédente. Quant aux hommes des équipages, bien peu ont survécu. Il me reste à raconter le voyage de retour de la Victoire, car c'est par un autre chemin qu'elle est revenue à son point de départ. Le voyage a duré trois ans moins quelques jours. Par une série de malheurs tous les chefs sont restés en chemin. Mais ce qui est tout à fait étrange, et ce qui n'avait encore jamais été essayé depuis le commencement du monde, ce navire a suivi tout un parallèle et fait le tour de la terre. Si c'était un grec qui avait accompli cet acte inouï, que n'auraient pas écrit les grecs à ce propos ! Le navire des Argonautes qui d'après la tradition fut porté au ciel (et on l'a raconté sérieusement et sans dérision), qu'a-t-il donc fait ? Si nous y réfléchissons un tant soit peu, il est parti de la ville d'Argos pour s'avancer dans le Pont-Euxin jusqu'auprès d'Œtes et de Médée ; qu'a fait sa cargaison de héros, Hercule, Thésée, Jason, on l'ignore : et on ne sait pas encore ce qu'était au juste la fameuse toison d'or. Quant à la distance qui sépare la Grèce du Pont-Euxin, les enfants l'apprennent dans les plus basses classes. Elle est plus petite que l'ongle d'un géant. Cherchons maintenant à faire comprendre comment les Espagnols ont fait le tour du monde ; car c'est difficile à croire. Voici pourtant une preuve : Que Votre Sainteté se fasse apporter une

sphère terrestre, où soient figurés les divers continents. Qu'elle parte des colonnes d'Hercule, autrement nommées détroit de Gibraltar. En continuant à gauche en rencontrera d'abord les îles Fortunées vulgairement appelées Canaries. Entre ces îles et la côte africaine, si on pousse droit au midi, on trouve d'autres îles, appartenant aux Portugais, et appelées par eux archipel du Cap Vert. Ce sont les Gorgades Meduséennes des Latins. Prêtons maintenant une grande attention, car c'est ici qu'il faut commencer à admirer. A la gauche de ces îles occidentales les Portugais passent la ligne équatoriale, traversent le tropique du Capricorne et s'avancent jusqu'à la pointe extrême des monts de la Lune. On la nomme cap de Bonne Espérance. C'est l'appellation commune. Depuis l'équateur jusqu'à ce point on compte les uns vingt-quatre les autres vingt-deux degrés. Après avoir doublé ce promontoire, ils prennent la direction de l'Orient, passent devant l'entrée de la mer Rouge et du golfe Persique, devant les bouches de l'Indus et du Gange, jusqu'à la Chersonèse d'or à laquelle ils ont donné le nom de Malacca. Voici déjà parcourue la moitié du cercle terrestre. Des vingt-quatre heures que d'après les calculs des cosmographes le soleil met à faire son tour, en voici douze de passées. Mesurons maintenant la seconde moitié qui reste, et pour cela revenons aux îles Gorgades.

Notre escadre de cinq navires a laissé cet archipel à gauche, et a pris la direction opposée, tournant le dos aux navires portugais. Elle laissait derrière elle la terre, que nous appelons notre continent, et dont l'extrémité appartient au Portugal. Elle s'est avancée, ainsi que nous l'avons déjà raconté, jusqu'à plus de cinquante degrés vers le pôle antarctique ; je ne précise pas le chiffre, car les évaluations diffèrent, mais peu. Les Espagnols suivirent le soleil couchant, comme les Portugais avaient suivi le soleil levant, et arrivèrent à l'est des îles Moluques, qui ne sont pas très éloignées du pays où Ptolémée place Cattigara et le grand golfe : c'est la porte ouverte vers la Chine. Que dirai-je de Cattigara et du grand golfe ? Les Espagnols prétendent qu'ils n'ont pas rencontré ces pays à la place assignée par Ptolémée ; mais je n'insiste pas sur ce point : j'en reparlerai peut-être plus au long. Revenons autour du monde. Voici donc un autre chemin vers la Chersonèse d'or, tout à fait opposé à celui qu'avaient découvert les Portugais. C'est par le premier chemin, en passant en vue de la Chersonèse d'or et en suivant les traces des Portugais que la Victoria, cette reine des Argonautes, est revenue. Quand elle arriva en vue des îles du cap Vert, elle était dépourvue de tout. On détacha une barque, montée par treize hommes, pour demander aux Portugais, mais en les payant, de

l'eau potable et des vivres. Mais les fonctionnaires portugais (1), qui s'imaginent qu'on leur arrache l'œil droit, si quelque prince, autre que le leur, tire quelque revenu des épices, retinrent la barque et l'équipage. C'était une violation du traité conclu, lors de la division du monde par le pape Alexandre VI. Les officiers royaux de l'archipel essayèrent même de s'emparer du navire, ce qui était bien facile mais les Espagnols se doutèrent de l'arrestation de leurs compagnons, et, avant que les vaisseaux portugais ne les eussent attaqués, ils levèrent l'ancre et s'enfuirent, laissant leurs treize compagnons entre les mains des ennemis. De soixante qui s'étaient embarqués aux Moluques, ils n'étaient plus que trente et un (2). Reconnaissons que le roi de Portugal ordonna plus tard de relâcher ces treize prisonniers.

Leurs plaintes, les dangers qu'ils ont couru, la

(1) Les Portugais avaient été exaspérés en apprenant l'expédition de Magellan. Le roi avait envoyé une escadre, sous le commandement de Lopez de Sigueira, aux Moluques contre les Espagnols. Sigueira avait été obligé de s'arrêter en chemin et de guerroyer contre les Turcs dans la mer Rouge, mais il avait néanmoins détaché de son escadre contre les Espagnols un navire commandé par Francesco Faria. Ces détails furent communiqués aux intéressés par le Portugais Alonso de Lorosa. Ils étaient parfaitement authentiques. Ainsi s'explique le mauvais accueil aux îles du Cap Vert.

(2) Navarrete (IV,96) a dressé la liste des survivants. Ils n'étaient plus que dix-huit. Martyr n'a même pas cité le nom de leur capitaine, Sébastien El Cano.

faim, la soif, les veilles, la fatigue extrême qu'ils éprouvèrent en pompant jour et nuit l'eau qui entrait dans le navire à portes ouvertes, si je voulais tout raconter, mon récit serait trop long. Qu'il me suffise de rappeler ce navire plus troué que le crible le mieux conditionné, et ces dix-huit hommes plus fatigués que le plus fourbu des chevaux. Ils ont tellement navigué qu'ils prétendent (1) avoir parcouru, en se portant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, quatorze mille lieues, et pourtant le tour de la terre comporte moins de huit mille lieues, mais personne d'eux ne connaissait la direction exacte pour arriver par un autre chemin que les Portugais à ces îles tant désirées.

On songe à profiter d'une entreprise si bien commencée. Ce qui sera résolu, la convention que l'on signera avec les Portugais qui se prétendent grandement lésés par ce voyage, je vous le ferai savoir. Les Portugais affirment que les Moluques se trouvent dans les limites qui leur ont été assignées, lors du partage établi par le souverain pontife Alexandre VI entre le roi de Castille et de Portugal (2). Ils font remarquer que

(1) Pigafetta : « du temps de notre départ de la baie de San Lucar jusqu'à celui de notre retour, nous comptâmes au delà de 14460 : c'était le tour du monde entier en courant toujours de l'est à l'ouest. »

(2) A propos de cette contestation entre le Portugal et l'Espagne lire dans Navarrete (IV,301), à la date du 4 février 1523, Instruc-

villages, campagnes ou fermes apportent leurs produits aux marchés de Malacca, de Calicut et de Cochin, et que partout les paysans apportent aux villes et aux forteresses pour les vendre les objets qu'ils produisent et cultivent. Nous prétendons au contraire que les Moluques ont été usurpées par les Portugais, attendu qu'elles se trouvent en dehors de la ligne partant d'un pôle à l'autre et séparant l'orient de l'occident. Aussi bien vous connaissez parfaitement la question, puisqu'elle a été plus d'une fois discutée devant vous.

Il me reste à mentionner un fait qui frappera d'étonnement les lecteurs, surtout ceux qui s'imaginent avoir la connaissance parfaite des phénomènes célestes. Quand la Victoria arriva aux îles du Cap Vert, les matelots croyaient être au mercredi, et c'était un jeudi. Ils avaient donc perdu un jour dans leur voyage et pendant cette absence de trois années. Je leur ai dit : « Vos prêtres vous ont donc trompés, puisqu'ils ont oublié ce jour dans leurs cérémonies, ou dans la récitation de

cion del royal doctor Cabrera y al protonotario Barroso, sus embajadores, para tratar con el rey de Portugal sobre la capitulacion del ano de 1494; — cf. à la date du 18 décembre 1523, nouvelle instruction de Charles V. — Mémoires de Diego Colomb (p. 333), de Duran, Sébastien Cabot et Jean Vespucci (p. 339). — Capitulacion hecha en Zaragoza entre los embajadores de Espana y Portugal sobre la transaccion y venta que el emperador Carlos V hizo al rey de Portugal de las islas del Moluco.

leurs heures. » Ils me répondirent : « A quoi pensez-vous ? Supposez-vous donc que tous, et particulièrement ceux qui avaient du cœur et de l'expérience, aient pu tomber dans une telle erreur ? Il arrive souvent que l'on tient un compte exact des jours et des mois, en outre beaucoup d'entre eux avaient des livres d'heures et savaient très bien ce qu'il fallait réciter chaque jour. On ne se trompait pas surtout pour les heures de la Sainte Vierge, aux pieds de laquelle nous nous prosternions à chaque moment, pour implorer son assistance. Beaucoup d'entre eux passaient leur temps à réciter ces heures et les offices des morts. Cherchez donc ailleurs une explication. Il est certain que nous avons perdu un jour. » Les uns donnaient une raison, ceux-ci une autre, mais ils s'accordaient tous sur ce point : ils avaient perdu un jour. « Mes amis, ai-je ajouté, souvenez-vous que l'année qui a suivi votre départ, l'année 1520, fut une année bissextile, c'est peut-être ce qui vous a trompés. » Ils ont affirmé qu'ils avaient compté cette année vingt-neuf jours au mois de février qui est d'ordinaire plus court, et qu'ils n'avaient pas négligé la bissextile des calendes de mars la même année. Les dix-huit hommes qui sont revenus de l'expédition sont à peu près tous ignorants, mais, interrogés successivement, ils n'ont pas varié dans leurs réponses.

Très surpris par cette concordance je suis allé

trouver Gaspar Contarino, ambassadeur auprès de l'empereur de l'illustre république de Venise. C'est un grand savant et en beaucoup de matières. Nous avons discuté de diverses façons ce fait jusqu'alors inobservé, et nous avons pensé que telle en était peut-être la cause (1). Le navire espagnol, en quittant les îles Gorgades, a marché droit à l'occident, c'est-à-dire dans la direction que prend aussi le soleil. Il a donc suivi le soleil, et chaque jour a été plus long eu égard au chemin parcouru. En conséquence lorsque a été achevé le tour du monde, que le soleil accomplit en vingt-quatre heures du levant au couchant, le navire avait gagné un jour entier, c'est-à-dire un jour de moins que ceux qui, dans le même espace de temps, étaient restés à la même place (2). Que si une escadre portugaise, na-

(1) G. Contarini (1483-1542), nommé cardinal par le pape Paul II, chargé de nombreuses missions diplomatiques, auteur du *De immortalitate animæ* dans lequel il réfute son maître Pomponazzo. On lui doit encore *Conciliorum magis illustrium Summa*, et *De magistratibus et republica Venetorum* libri V, 1543.

(2) D'après Pigafetta : « Pour voir si nos journaux avaient été tenus exactement, nous fîmes demander à terre quel jour de la semaine c'était, on répondit que c'était jeudi, ce qui nous surprit, parce que, suivant nos journaux, nous n'étions qu'au mercredi. Nous ne pouvions nous persuader de nous être tous trompés d'un jour. J'en fus moi-même plus étonné que les autres parce que, ayant toujours été assez bien portant pour tenir mon journal, j'avais sans interruption marqué les jours de la semaine, et les quantièmes du mois. Nous apprîmes ensuite qu'il n'y avait point d'erreur dans notre calcul parce que ayant toujours voyagé vers l'ouest en

viguant dans la direction du levant, continuait son chemin toujours dans la même direction, et en suivant ce chemin qui vient d'être découvert et pour la première fois signalé, quand elle reviendrait aux Gorgades, il est hors de doute qu'en faisant le tour du monde elle aurait au contraire perdu un peu chaque jour, et que par conséquent elle aurait à compter un jour de plus. Si, le même jour, une escadre espagnole et une escadre portugaise étaient parties des Gorgades, en se tournant le dos, c'est-à-dire l'une vers l'occident et l'autre vers l'orient, et si, au bout du même temps et par des chemins différents, elles étaient revenues aux Gorgades, supposons qu'aux Gorgades le jour fût un jeudi, les Espagnols qui auraient gagné un jour tout entier se croiraient au mercredi, et les Portugais, qui au contraire auraient perdu un jour, verraient briller le vendredi. Que les philosophes discutent ce problème avec des arguments plus profonds. Pour le moment je donne mon avis et rien de plus.

J'ai assez parlé du tour du monde, des îles où poussent les épices, de ce jour perdu et des terres nouvelles. Je reviens à l'histoire de Temistitan. Je la résumerai aussi succinctement que possible, car ce gros travail me fatigue et m'alourdit. La

suivant le cours du soleil, et étant revenus au même point, nous devions avoir gagné vingt-quatre heures sur ceux qui étaient restés en place. Il ne faut qu'y réfléchir pour en être convaincu. »

vieillesse arrive. Votre Sainteté m'a déjà vu presque tombé dans ses griffes rapaces. D'un vol rapide elle s'efforce de me pousser dans les bras dévorants de sa sœur décrépite, et pourtant j'aurais aimé à me promener plus doucement dans les sentiers de ce bosquet.

CHAPITRE VIII

J'ai déjà raconté comment les Espagnols, chassés de la cité lacustre de Temistitan, commencèrent à se relever de ce grand désastre, grâce aux secours que leur fournirent les peuples voisins et ennemis de cette ville. Rapprochons-nous d'un seul coup de la banlieue de Temistitan et laissons de côté les événements intermédiaires. Il est une ville de huit mille maisons, mais qui se prolonge par d'immenses faubourgs depuis le lac jusqu'à dix-huit lieues de Tascalteca. On la nomme Tazcuco (1). C'est à Tazcuco que Cortès établit son camp à la tête d'une armée nombreuse. Les habitants de cette ville n'osèrent pas s'y opposer. L'exemple des voisins les avait instruits et ils craignaient d'être livrés au pillage. Cortès avait laissé à Tascalteca des constructeurs (2)

(1) Ixtlilxochitl, *Histoire des Chichimèques*, § 91.

(2) Ces brigantins avaient été construits sous l'habile direction de Martin Lopez, aidé par trois ou quatre charpentiers espagnols.

chargés de fabriquer des vaisseaux. Pendant qu'il réduisait les environs avec son armée, on construisait pour lui, comme nous l'avons indiqué, treize brigantins ; mais, dès qu'il se fut établi à Tazcuco, il ordonna de transporter dans cette ville la charpente des brigantins. Ce sont les gens de Tascalteca et de Guazuzingo qui les charrièrent sur leurs épaules, et ils firent cette besogne sans répugnance (1). Ils détestent si fort les Temistitanais qu'ils regardent comme un plaisir tout effort tendant à la perte de leurs ennemis. C'est un acte que les Romains eux-mêmes (2), alors que leurs affaires étaient au plus haut point de prospérité, n'auraient pas trouvé facile. De Tazcuco se jette dans le lac un petit fleuve, dont les deux rives sont bordées de maisons, séparées par des jardins. En attendant que la charpente des brigantins fût achevée, que les rames et tous les apparaux fussent assemblés, Cortès fit creuser depuis Tazcuco jusqu'au lac un canal long de trois milles Italiens, profond de quatre hauteurs d'hommes et flanqué de di-

(1) Troisième lettre de Cortès (Lorenzana), p. 207.

(2) Id. « Que era cosa maravillosa de ver, y assi me parece que es de oir, llevar trece fustas diez y ocho legas por tierra. » Cf. transport semblable par Hannibal lors du siège de Tarente (Polybe, liv. VIII) et encore à Tarente par Gonzalve de Cordoue. Un exemple analogue est celui de Balboa qui essaya de transporter quatre brigantins à travers les vingt-deux lieues de l'isthme de Darien (Herrera, II, liv. II, § 11).

gues fortifiées, où les brigantins pouvaient flotter. En cinquante jours, avec huit mille travailleurs indigènes continuellement occupés, il acheva ce travail et conduisit les brigantins dans le lac ; mais avant que ce double travail de construction ne fût achevé, il détruisit et brûla la plupart des villes (1), aussi bien lacustres que continentales, dont les habitants l'avaient assailli dans sa fuite, et déjà les Temistitanais n'osaient plus sortir en rase campagne pour engager la lutte avec nos soldats. Lorsque les treize brigantins, quand fut achevée cette étonnante opération, furent amenés dans le lac, les Temistitanais comprirent que l'heure de leur extermination approchait. La nécessité pourtant releva leur courage. Dès qu'ils surent que les brigantins avaient pénétré dans le lac, tout aussitôt s'approcha d'eux une immense multitude de barques chargées d'hommes armés. Quand la victoire fut remportée, les habitants racontèrent que ces barques étaient au nombre de cinq mille (2). Au fur et à mesure qu'elles approchaient des brigantins, ces barques

(1) Entre autres Iztapalapan (3e lettre de Cortès, Lorenzana, p. 195) ; Azcapozalco (Bernal Diaz, § 141) ; Tacuba (Cortès, p. 210) ; Huaztepec (B. Diaz, § 142) ; Iacapichtla (Cortès, p. 214) ; Cuernavaca (B. Diaz, § 145) ; Ixtlixochitl, *Histoire des Chichimèques*, § 93) ; Xochimilco (Oviedo, *Hist. de las Indias*, III, 21).

(2) D'après Cortès (Lettre III, Lorenzana, p. 24), il n'y avait que cinq cents bateaux. B. Diaz (§ 150) donne le chiffre de quatre mille, mais il n'était pas présent à l'action.

étaient dispersées par les décharges des canons placés à la proue et sur les flancs des navires. On aurait dit de légers nuages fuyant devant la tempête. Grâce aux brigantins ; et une fois que le lac fut dégagé, on pressa vivement la ville. En quelques jours, Cortès lui enleva toutes ses conduites d'eau douce : ce fut Christophe de Olid qui rompit les aqueducs ; et pour que d'aucun côté les assiégés ne pussent être ravitaillés, Cortès entoura la ville avec trois armées (1). La première partait de Tazcuco et se dirigeait sur Astapalappa, mais cette ville fut détruite de fond en comble, non seulement parce qu'elle était plus puissante que les autres, mais encore parce qu'elle était la vieille résidence du frère de Muteczuma, qui était alors roi. Cortès se chargea de diriger cette armée, qui, d'après son rapport, comptait plus de soixante mille hommes, car de toutes les provinces accouraient à lui plus d'auxiliaires qu'il n'en demandait. Les uns étaient attirés par l'espoir du butin, les autres par l'amour de la liberté. Le pont dont j'ai parlé plus haut et qui va directement d'Astapalappa à Temistitan, fut occupé par Cortès. Après de nombreux combats où l'ennemi était toujours battu, grâce à la vaillance de ses hommes, à l'élan des chevaux, aux canons qu'on tirait en face ou sur les flancs, grâce encore

(1) Les trois armées furent commandées par Olid, par Sandoval et par Alvarado. Cortès s'était réservé la direction suprême.

aux brigantins les Espagnols s'emparèrent du pont près du château où, comme nous l'avons raconté, Muteczuma s'était porté à la rencontre de nos hommes. Nous avons décrit ce château, flanqué de deux tours, et protégeant deux ponts qui se réunissent sous ses voûtes. C'est là que Cortès établit son camp. Il se trouvait ainsi au point de rencontre de deux ponts. Pour garder l'autre grand pont, du côté du nord, Cortès fit établir un autre camp sur le point opposé. Il en donna le commandement à Gonzalez Sandoval. C'était le chevalier chargé de la justice que les Espagnols nomment Alguazil. La troisième armée, placée sur un autre flanc de la ville, était dirigée par Pierre Alvarado. On raconte que les trois armées réunies comptaient cent vingt mille combattants.

Ainsi entourée d'ennemis, la malheureuse cité souffrait toutes sortes de privations. Elle avait tout autant à se plaindre de l'ambition de quelques-uns de ses enfants qui, dans leur fièvre de commandement, l'avaient entraînée dans cette catastrophe, qu'elle avait à redouter les ennemis. Le peuple aurait assez facilement accepté notre joug, sans la résistance du fils de la sœur de Muteczuma qui avait usurpé l'empire et sans l'exaltation de sentiment des nobles. Pendant soixante et dix jours, sans trêve ni merci, de tous les côtés, en face ou par derrière, Temistitan fut

assiégée. Tous les jours, alors que sur le soir nos hommes rentraient au camp, ils laissaient dans les rues de la ville après chaque combat cinq cents, mille (1) ou plus encore de cadavres. Plus le massacre était grand, plus était copieux et joyeux le festin auquel se livraient les gens de Guazuzingo et de Tascalteca, ainsi que les autres auxiliaires indigènes, qui ont l'habitude d'ensevelir dans leurs ventres ceux de leurs ennemis qui sont tombés dans l'action. Des nôtres, au contraire, un petit nombre (2) seulement périssait. La plus grande partie des habitants de Temistitan fut donc enlevée soit par le glaive, soit par le manque de vivres. Lorsque nos hommes entraient à la suite d'un combat dans les rues de la ville, ils y trouvaient des tas de morts qui avaient succombé à la famine ou à la soif. Ils détruisirent sur plusieurs points divers palais,

(1) Cortès (Lettre troisième, Lorenzana, p. 298) évalue les pertes de l'ennemi dans les trois assauts à 67,000 et à 50,000 le chiffre de ceux qui moururent de faim ou de maladie. Ixlilxochitl parle de 250,000 victimes, Bernal Diaz (§ 156) et Oviedo (*Historia de las Indias*, xxx, 30) disent qu'il mourut plus de monde au siège de Mexico qu'à la destruction de Jérusalem. Tous ces calculs sont discutables, car ils reposent sur des données hypothétiques.

(2) Martyr ne parle que des victoires, mais les Espagnols subirent aussi des défaites, particulièrement le jour où, entraînés trop loin par la fougue inconsidérée du trésorier Alderete, ils furent rejetés avec perte dans les canaux. Cortès aurait été fait prisonnier sans le dévouement d'un de ses compagnons, Christoval de Olea, aidé par Lerma et par un chef Tlascalan. Cf. Bernal Diaz, § 152-204.

dont ils avaient chassé les défenseurs. Un jour, sur un des ponts, Cortès fut entouré et pris par les ennemis, mais il fut sauvé par un de ses familiers, François Olea, qui, d'un seul coup de son épée, trancha les deux mains de celui qui tenait et serrait son maître, mais ce fut pour perdre la vie (1) après qu'il eut donné son cheval à Cortès.

On indiqua enfin aux Espagnols l'endroit où se cachaient le roi avec ses serviteurs et les principaux chefs. Aussitôt informé, Cortès avec ses brigantins attaque et prend (2) une flottille de barques, que venaient de lui signaler les espions, et sur laquelle était monté le roi pour se réfugier dans un coin caché de la lagune. Conduit en la présence de Cortès, le roi touchant le poignard dont était armé le général espagnol : « Voici, dit-il, le fer dont tu peux et dont tu dois me frapper. J'ai fait mon devoir. Il me serait pénible et odieux de prolonger ma vie. » Cortès le consola, en l'assurant qu'il avait agi comme devait agir

(1) Celui qui donna son cheval à Cortès ne fut pas Oléa, mais son chambellan Guzman, qui, d'ailleurs, paya de la vie cet acte de dévouement.

(2) Guatimozin fut pris par le capitaine d'un brigantin, Garcie Holguin. D'après Humboldt, le lieu où il fut pris, et qui fait aujourd'hui partie de la terre ferme, est situé entre le Garita del Peravillo, la place de San-Yago de Tlatelolco et le ponte d'Amaxac. Cf. Troisième lettre de Cortès (Lorenzana, p. 299), Oviedo, *Histoire des Indiens*, xxxiii, 30 et Prescott, iii, 446.

un souverain magnanime. Néanmoins, il le ramena avec lui sur la terre ferme et le fit garder avec soin. Quand ces batailles eurent réduit à l'impuissance la grande Temistitan et après que ses habitants furent presque tous détruits, Cortès réduisit tous ces peuples au vasselage de l'Empereur.

Je suis entré en relations avec deux de ces hommes que les Espagnols nomment hidalgos. Ils ont pris une part importante à tous ces événements, soit en parcourant les provinces cachées, soit en se battant. Ils se nomment Diego Ordaz et Benevides. Ils m'ont dit que Cortès avait fait choix pour Temistitan d'un roi, appartenant à la famille royale, et lui avait ordonné de résider dans cette ville, pour que cette capitale dépeuplée reprît des forces sous la protection d'un souverain : autrement une cité si considérable aurait été déserte et inculte. Quant à lui, comme il ne supportait pas le repos, il envoya des messagers pour s'informer de nouvelles terres. A l'horizon, du côté du sud, se dressaient de hautes montagnes. Il ordonne de chercher (1) ce qu'il y a derrière ces montagnes. On lui apprend que sur le revers méridional de la chaine s'étend une autre mer, celle dont j'ai parlé dans mes précé-

(1) Cortès avait ordonné d'équiper une flotte à Zacatula sur le Pacifique. Les matériaux furent transportés depuis Villa sica, à travers le pays ; mais les brigantins furent incendiés sur le chantier.

dentes *Décades*, et qui fut découverte par Vasco Nunez, lorsqu'il partit du Darien. On trouve dans cette région six villes dont la moindre est plus considérable que notre célèbre municipe de Valladolid. Elles se nomment (1) Teph, Mechuacan, Guaxaca, Fuesco, Tequantepech. On n'indique pas le nom de la sixième. On écrit dans une lettre particulière jointe au rapport sur les affaires de Temistitan qu'on a appris (2) que les îles où poussent les épices et qui produisent de l'or et de l'argent ne sont pas éloignées de la côte. Quant aux villes situées dans la lagune ou sur les bords de la lagune, voici leurs noms : Saltucar, Tenavica, Temistitan, Scapuzalco, Tamba, Chapultepech, les deux Culuacan, Guichilobusco, Suchimilco, Quitagna, Astapalappa, Mesechiche, Coluacan, Tezusco. Benevides est tout récemment revenu de ces contrées. Il avait été chargé par Cortès de conduire un des deux navires qui apportent des présents choisis par le général comme bien plus precieux et bien plus élégants que ceux qui ont été amenés et présentés à sa majesté im-

(1) Tepatitlan, Michoacan, Oaxaca, Taxco et Tehuantepec.

(2) Cortès, en effet, croyait à l'existence d'un détroit qui permettrait de passer rapidement de l'Atlantique au Pacifique. Ainsi qu'il l'écrivait à l'empereur Charles V (Lettre IV, Lorenzana, 385) : « Votre majesté peut être certaine que, sachant combien lui tient au cœur la découverte de ce grand secret d'un détroit, je subordonnerai tous mes intérêts et tous mes projets, dont plusieurs sont d'une haute importance, à l'accomplissement de ce grand objet. »

périale, l'année où elle quitta l'Espagne pour se rendre en Belgique et que Votre Sainteté a examinés. On estime que leur valeur est de deux cent mille ducats (1). Mais les deux navires où ils sont déposés ne sont pas encore arrivés. Ils se sont arrêtés dans les îles Cassitérides, que les Portugais, leurs possesseurs, nomment îles Açores. Ils craignaient de tomber entre les mains des pirates français, ainsi qu'il était arrivé l'année précédente à un autre navire venant d'Hispaniola et de Cuba avec soixante-douze mille ducats d'or, six cents livres de perles précieuses et deux mille rubes de sucre. Le rube s'appelle en espagnol arroba. Il pèse vingt-cinq livres de six onces. En outre, chaque homme de l'équipage avait par devers lui un petit trésor. Tout est tombé entre les mains des pirates. On a envoyé une flotte de guerre aux Cassitérides pour convoyer ces deux navires. Au moment où j'écris ils ne sont pas encore ramenés.

Il y avait dans ces navires, sur le rapport de Benevides, trois tigres élevés dès leur enfance en cage. Ces cages étaient en bois épais. Il y avait deux de ces animaux sur un des navires,

(1) Le butin pris à Mexico, or et pierreries, ne dépassa pas d'après la relation de Cortès lui-même (Lettre troisième, Lorenzana, p. 301), cent trente mille castillans d'or. Il est probable que les Aztèques avaient envoyé hors de la capitale, ou enterré, ou jeté dans le lac la majeure partie de leurs richesses.

et le troisième sur l'autre. Il arriva que sur le navire où il y en avait deux, les secousses de la tempête ébranlèrent les barreaux de l'une des cages, et permirent à l'un des tigres de sortir. Cette bête féroce une fois libre sauta sur le navire aussi furieuse que si jamais elle n'avait vu d'homme. C'était pendant la nuit. Elle court çà et là et renverse sept hommes. A l'un elle enlève le bras, à l'autre la jambe, à celui-ci les épaules. Elle en tue deux, et, en bondissant, saisit un malheureux qui fuyait sur la mâture : Il était à demi mort, mais ses compagnons vinrent à son aide et il fut sauvé. Tous les matelots accourent armés de haches, d'épées, et de toutes sortes d'instruments. La bête est couverte de blessures et forcée de se jeter à la mer. Quant à l'autre tigre, comme on redoutait un accident semblable, il fut tué dans sa cage. Benevides croit qu'on amène le troisième dans l'autre navire. Aussi bien il y a dans les montagnes de la région une grande quantité de tigres, de lions (1) et d'animaux féroces. Quand on demanda à Benevides ce qu'ils mangeaient : des cerfs, répondit-il, des chevreuils, des daims, des lièvres, des lapins, et beaucoup d'autres animaux non féroces, qui vivent dans la contrée. Les capitaines laissés à la garde de ces vaisseaux sont de vaillants soldats qui se

(1) A proprement parler des pumas.

sont distingués dans la conquête : Alfonse d'Avila et Antoine Quinones (1). Ce sont eux qui apportent au roi la part qui lui revient. La part de Cortès est administrée par Jean Ribera, son secrétaire et son compagnon depuis le début de l'expédition.

Sur l'avis de notre conseil royal des Indes l'empereur a confirmé (2) Cortès dans le commandement de la contrée, qu'il a nommée Nouvelle Espagne. Quant à Diégo Velasquez on l'a destitué de son commandement de Cuba, ou peu s'en faut, car on a déclaré qu'il avait outrepassé ses pouvoirs en envoyant des soldats contre Cortès, malgré la défense du conseil d'Hispaniola. On a récemment appris qu'on avait aperçu quinze navires de pirates français, qui croisaient sur l'océan dans l'espoir de surprendre les navires espagnols, comme ils l'avaient fait l'année précé-

(1) Quinones, capitaine de la garde de Cortès, l'avait sauvé lors de l'assaut malheureux de Mexico, en le forçant à tourner le dos à la brèche et à s'enfuir (Oviedo, *Hist. de las Indias*, XXX, 26). Diego Ordas, l'homme du Popocatepelt, faisait également partie de la députation.

(2) Cortès n'avait d'abord rencontré que des ennemis à la cour de Madrid. Le régent Adrien d'Utrecht, mal conseillé par l'évêque Fonseca, avait même envoyé le Veedor Christoval de Tapia arrêter et mettre en jugement Cortès au milieu même de ses conquêtes, mais Tapia renonça de lui-même à sa mission. Fonseca, infatigable dans sa haine, recommença le procès. Bien soutenu par son père Martin Cortès et par le duc de Béjar, Cortès finit par obtenir gain de cause. Le 15 octobre 1522 était signé en sa faveur à Valladolid le nombramiento de governador y capitan general y justicia major de Nueva España. Cf. Bernal Diaz. § 168.

dente, mais la tempête les a jetés sur la côte d'Afrique et en a submergé le plus grand nombre.

CHAPITRE IX

Me voici arrivé jusqu'au dernier des renseignements que Cortès, que ses compagnons d'armes, que les magistrats royaux, le trésorier, l'intendant et le distributeur (celui qu'on nomme en Espagnol le facteur) ont donnés soit par écrit dans leurs rapports, soit de vive voix à leur retour : encore ai-je laissé de côté bien des détails, car je craignais d'ennuyer en racontant trop de petits faits. Il me faut rapporter diverses nouvelles arrivées du Darien avec la correspondance de Pedro Arias, gouverneur du continent et par l'entremise de son fils aîné, qui vient de revenir en Europe, Diego Arias. Je n'oublierai pas non plus divers événements qui se sont récemment passés à Hispaniola et à Cuba Fernandina.

On a fondé cinq colonies dans ce que l'on croit être un continent : la première, sur le rivage septentrional, est Santa Maria la Antigua. On l'appelle encore Darien, car elle est bâtie, ainsi que je l'ai mentionné dans mes premières décades, sur les rives du fleuve Darien. Pourquoi les Espagnols se sont-ils établis à cet endroit, pourquoi

lui ont-ils imposé ce nom, alors qu'il portait déjà celui de Zemaco, le cacique de la contrée, je l'ai suffisamment (1) expliqué. Le second établissement se nomme Acla, il est situé à trente lieues à l'ouest du Darien. A quarante lieues à l'ouest d'Acla est une autre colonie bâtie sur la côte. On la nomme Nom de Dieu (2), à cause du port que Colomb, le premier découvreur de la région, avait ainsi appelé. Sur les rivages de la mer Australe, Panama et Natan ont conservé leurs dénominations indigènes : ce sont les résidences les plus éloignées.

Le continent s'étend au loin, surtout dans la direction du grand fleuve Maragnon, dont j'ai assez longuement parlé dans mes premières décades, alors que recherchant les causes qui avaient pu réunir une telle masse d'eau dans le lit d'un seul fleuve, je disais, entre autres raisons, que la terre s'étendait probablement très loin du nord au sud, et que de nombreux cours d'eau y prenaient naissance, qui se réunissaient ensuite dans un seul fleuve pour déboucher dans l'océan septentrional. Il se trouve, très Saint-Père, que je n'ai pas été mauvais prophète. Depuis ces rivages septentrionaux, rendus fameux par le cours du Maragnon, dans la contrée où les souverains,

(1) Voir décade III.

(2) Nombre de Dios est aujourd'hui détruit. A ne pas confondre avec Nombre de Dios dans l'état de Durango (Mexique Central).

comme je l'ai dit, se nomment Chacones, le continent se prolonge au sud jusqu'à ce détroit qu'on trouve à cinquante-quatre degrés au delà de l'équateur : d'autres disent seulement cinquante-deux degrés. J'en ai parlé dans ma digression relative (1) à la recherche des îles qui produisent les épices. Dans le voisinage de ce détroit l'hiver à cause de sa rigueur retint enfermée presque pendant cinq mois l'escadre de cinq vaisseaux. C'était pendant notre saison d'été, je l'ai dit en son lieu, lorsque le soleil s'éloigne d'eux et se rapproche de nous. Aussi ne s'étonne-t-on plus de la prodigieuse grandeur du Maragnon.

Comment se fait-il que ce continent si large par endroits se resserre en d'autres par des isthmes étroits ? C'est surtout à la colonie qu'on nomme Nom de Dieu. Elle n'est qu'à soixante et dix lieues de la mer Australe et du port de Panama ; mais elle en est séparée par des montagnes sans route, et inaccessibles à cause d'énormes rochers et de très épaisses forêts de tout temps inviolées. Aussi ces lieux déserts sont-ils fréquentés par des léopards, des tigres, des lions, des ours, des singes de toute espèce et d'autres monstres. On raconte sur ces animaux féroces des choses extraordinaires. Il paraît que les tigres n'ont pas plus peur de rencontrer des voyageurs, que s'ils étaient

(1) Voir plus haut, § 7.

de petits chiens. Tombent-ils sur un voyageur isolé ; il n'y a aucun moyen de salut : Il est lacéré en mille morceaux et dévoré. On redoute surtout les tigres, qui sont beaucoup plus féroces que les lions. Il y a dans ce pays de nombreuses vallées très fertiles, et des coteaux montagneux qui, partout ailleurs, seraient fréquentés par de nombreux habitants, et que rend désertes la cruauté des bêtes féroces.

A propos des singes il y aurait à raconter bien des traits plaisants, mais ils sont aussi dangereux à travers ces montagnes que le gouverneur Pedro Arias a traversées, et qu'il rend de jour en jour plus accessibles en brisant rochers contre rochers, et en brûlant d'épaisses forêts. Les chefs des singes (car les singes se présentent toujours en troupes : seuls ils n'auraient pas assez de hardiesse), dès qu'ils se rendent compte de l'approche d'une de nos bandes, se rassemblent en grande multitude de diverses espèces, poussent des cris horribles, sautent d'arbre en arbre, suivent nos hommes partout où ils vont, les amusent par mille bouffonneries et gestes; surtout les singes à longue queue. Lorsqu'ils atteignent presque le tronc des arbres, dès qu'ils voient qu'on prépare ou qu'on dirige contre eux les flèches ou les armes à feu, dont ils connaissent la puissance, ils retournent plus rapides que le vent à la cime des arbres, font entendre des plaintes enragées, et

grincent des dents. Telle est leur adresse qu'ils savent éviter les flèches dirigées contre eux, et les saisir à la volée, comme si on les leur présentait de la main à la main : mais ils ne savent pas éviter les projectiles lancés par les armes à feu ; c'est avec ces projectiles qu'on a tué plusieurs singes, surtout des jeunes qui ne sont pas aussi prudents. Toutes les fois qu'ils voient un des leurs blessé tomber à terre, et être pris par nos hommes, ils frémissent et gémissent si fort que l'air est rempli de leurs plaintes. Ils font plus de bruit que mille lions qui rugissent, que mille tigres qui miaulent. Voici un trait assez curieux à signaler. Chaque singe, lorsqu'il grimpe à un arbre, emporte avec lui tout ce que sa main peut contenir de pierres, et aussi sa bouche ; et du haut des branches, quand les Espagnols s'arrêtent pour leur lancer des flèches ou leur tirer des coups d'arquebuse, ils se battent avec eux à coups de pierres. Un jour un de nos archers avait dirigé son trait contre une vieille guenon à queue très grosse. L'animal feignit de ne pas l'apercevoir : elle fermait l'œil à moitié : mais à peine le trait était-il parti, qu'elle le blessa grièvement à la figure avec une pierre et lui brisa les dents : mais la malheureuse bête fut punie de son stratagème. Au moment où tombait la pierre, montait la flèche qui la tua. Elle fut mangée avec grand plaisir. N'auraient-ils pas mangé des crapauds, ou pire

encore, tant la faim les faisait souffrir ! Mais en voilà assez sur les animaux à quatre pattes : passons aux bipèdes, car les indigènes bipèdes ne valent guère mieux que les quadrupèdes.

A la frontière de la colonie de Natan, vers le sud, est un roi puissant et magnanime nommé Urraco. Jamais le gouverneur Pedro Arias ne put réussir à s'en faire un ami : aussi annonce-t-il qu'il se dispose à partir en campagne contre lui. Urraco, fort de son autorité et de sa puissance, n'a-t-il pas répondu avec hauteur aux envoyés chargés de discuter avec lui les conditions de la paix ? N'ose-t-il pas inquiéter par ses incursions le territoire des chrétiens qui habitent la colonie de Natan ? Les armes de ces indigènes sont des javelots d'espèces variées, avec lesquels ils combattent de loin, et de larges épées de bois durcies au feu, avec lesquelles ils combattent de près. Ils ont encore des arcs avec des flèches en os ou en bois. On trouve dans le pays, en grande abondance, ces fruits de coco dont j'ai parlé plus haut : c'est surtout sur le rivage austral, là où le flux de la mer baigne d'énormes espaces. On prétend que telle de ces plages, large de deux lieues, tour à tour est couverte par l'eau ou désséchée. C'est là que naissent et que grandissent d'eux-mêmes les arbres en question. Certains auteurs pensent que les germes de ces arbres sont apportés de régions inconnues par les vagues, sans doute de

ces régions de l'Inde dont ils sont originaires. On dit encore qu'ils ont été apportés à Cuba et à Hispaniola, ainsi que je l'ai raconté quelque part à propos des canneliers, puis des îles sur le continent, et qu'enfin ils ont pénétré jusqu'à ces contrées méridionales. Il existe dans les îles un autre arbre merveilleux, je ne crois pas qu'on le rencontre sur le continent. Ses feuilles servent à écrire : ce n'est pas le même que celui que j'ai mentionné dans les décades. Il en diffère au contraire beaucoup. Je le décrirai, quand je parlerai des îles. Reprenons pour le moment l'histoire du continent.

En partant de la colonie de Panama, sur la mer australe, avec des navires construits dans cette mer, les Espagnols descendirent si bas vers l'Occident, qu'ils croient être arrivés jusque sur les derrières du Yucatan. La preuve qu'en donnent Gil Gonzalez, capitaine de cette flotte, et ses compagnons, c'est qu'ils ont rencontré des indigènes habillés de la même façon, avec des lèvres percées, et portant des colliers d'or et d'argent ornés de pierres précieuses, pareils en un mot à ceux que j'ai décrits dans ma quatrième décade adressée au pape Léon, lorsque j'ai parlé de l'histoire du Yucatan et des présents venus de ce pays. D'après leur rapport, ils ont trouvé sur leur droite l'océan si furieux qu'ils croient à l'existence de quelque détroit non encore dé-

couvert entre le continent et le Yucatan, mais ils n'ont pas osé se risquer à l'impétuosité des eaux, car les navires, depuis le long temps qu'ils tenaient la mer, étaient à demi pourris et percés à jour par les vers. Aussi bien ils ont promis de revenir quand les navires seraient réparés.

Gil Gonzalez a raconté à Pedro Arias, et ses compagnons ont confirmé son récit, que, lors de ce voyage, à environ cent lieues de la colonie de Panama, on avait trouvé une grande étendue de mer de couleur noire. Dans cette mer nageaient des poissons grands comme des dauphins et chantant mélodieusement, ainsi qu'on le raconte des Sirènes. Comme elles, ils invitaient au sommeil. C'est ici que les hommes à esprit étroit pousseront des cris d'étonnement. La chose est impossible, diront-ils. Je leur répondrai en peu de mots : Ne lisons-nous pas que le golfe Erythréen est de couleur rouge, et n'est-ce pas cette couleur qui lui a donné son nom ? D'où provient cette couleur ? De la nature de l'eau ou des sables rouges et des rochers rouges du rivage qui la réfléchissent ? La nature a-t-elle donc si peu de puissance qu'elle ne puisse également créer des sables noirs et des rochers noirs, qui donnent à l'eau ces teintes noirâtres ? Quant au chant de ces poissons, je croirais volontiers, moi aussi, que c'est une fable : elle est pourtant rapportée par des hommes dignes de foi. Ce qui leur servira d'excuse c'est qu'on a

dit aussi que les tritons avaient de la voix. Or on les a parfois entendus, et on en a même trouvé de morts jetés par la tempête sur le rivage de la mer qui baigne l'Espagne à l'occident. La grenouille ne fait-elle pas entendre ses croassements sous l'eau ? Quoi d'étonnant si d'autres poissons ont aussi de la voix, qu'on n'avait jusqu'alors jamais entendus ? Que tout le monde garde ses croyances : pour moi je crois à la toute puissance de la nature.

Les crocodiles sont nombreux dans tous les fleuves du continent. Dangereux dans l'eau, ils ne le sont pas beaucoup à terre, comme sont ceux du Nil. Les Espagnols en ont trouvé un mort qui avait quarante-deux pieds de long, et une gueule de sept pieds. Le fils de Pedro Arias, qui est revenu ici, dit qu'on a aussi trouvé des arbres dont les planches, quand on s'en sert pour les vaisseaux, sont à l'abri de cette peste des vers rongeurs. Il dit aussi que ce bois (1), lorsqu'on le brûle pour la cuisine, s'enflamme à grand peine, tant il est imprégné d'humidité.

Quelques mots maintenant sur les avantages du pays. Il s'y rencontre de nombreuses mines d'or ; mais je voudrais que Pedro Arias n'en sût rien, pas plus lui que tous ceux qui cherchent de

(1) Cet arbre est le Maguey ou agave americana. Tous les ouvrages mexicains, composés en caractères hiéroglyphiques, étaient écrits sur des feuilles de Maguey.

l'or au détriment des malheureux indigènes. Nous avons souvent en présence de Votre Sainteté, dans (1) notre conseil des affaires Indiennes, agité la question : elle est maintenant résolue. Les Indiens seront libres et pourront travailler à leurs champs et aux industries chrétiennes. Si pourtant quelques-uns d'entre eux, dans l'espoir d'obtenir de nous un salaire, se présentent comme ouvriers volontaires, on pourra les utiliser comme mercenaires. En voilà assez sur le continent : Quelques mots sur les îles.

Rien de changé à Hispaniola. C'est là que réside le conseil qui dicte ses ordonnances à toutes les autres colonies. Toutes les productions prennent de jour en jour, dans cette île, un grand accroissement. On y trouve une grande quantité de chevaux, de porcs, et de bœufs. Il en est de même pour les autres îles. Une jument y est fécondée dix mois après sa naissance et à peine a-t-elle mis au monde un poulain qu'elle subit et désire les approches du mâle. Le pain des indigènes est fabriqué avec du yucca et du maïs. On s'en contente. On importe dans l'archipel des vins d'Andalousie, et pourtant il y a des vignes en plusieurs endroits, mais elles se développent si

(1) Cette question avait été agitée dès le temps d'Isabelle. Elle fut tranchée par le débat retentissant de Las Casas. Voir *Brevissima relacion de la destruycion de las Indias* (Edit. Fabie, II, 209-409).

vite qu'elles perdent leur force en pampres et en feuilles, et non en grappes. En outre elles meurent quelques années après la plantation. Il en est de même pour le blé (1) qui pousse aussi haut que les roseaux et dont les épis sont énormes, mais les grains, d'ordinaire, disparaissent avant leur maturité. Les fabriques de sucre augmentent de nombre d'année en année.

Parlons maintenant de cet arbre qui produit du parchemin dans les deux îles. Il ressemble tout à fait au palmier, et ses feuilles sont tellement larges que n'importe laquelle étendue sur la tête d'un homme le protège contre la pluie, aussi bien que s'il avait jeté sur son dos une couverture de laine. Voici maintenant quelque chose d'extraordinaire. Les feuilles de cet arbre adhèrent au tronc comme celles du palmier. Quand on arrache une de ces feuilles de la racine qui l'attache au tronc, et cette opération se fait facilement à l'aide d'un couteau, on trouve dans l'intérieur de la tige une sorte de peau blanche semblable à la pellicule de l'œuf qui recouvre l'albumine. On détache cette peau, ainsi qu'on dépouille de sa peau un agneau égorgé, et on l'enlève tout entière, comme on enlèverait la peau d'un agneau ou d'une chèvre. On s'en sert, comme on se servirait de la peau des animaux, et, paraît-il, elle est aussi ré-

(1) Voir Bernabé Cobo, *Historia del nuevo mundo*, édition La Espada.

sistante. On débite pourtant en morceaux ces feuillets, selon qu'on en a besoin pour écrire. Cet arbre se nomme Yagua. Son fruit ressemble à celui de l'olivier. Il engraisse les porcs, mais convient moins aux hommes. J'ai raconté ailleurs comment on se sert encore pour écrire d'une autre feuille, qui ne ressemble pas à cette pellicule.

Il y a encore un autre arbre qui pousse dans les faites des rochers. Une terre grasse ne lui convient pas. On le nomme le Pythahaya. Son fruit est aigre doux. Il a le goût de cette poire punique qu'on nomme la grenade. Comme grosseur il ressemble à l'orange. Il est de couleur rouge à l'intérieur comme à l'extérieur. On trouve encore dans les îles l'arbre Mamésa que j'ai déjà décrit dans les décades, et dont le fruit n'est pas plus grand qu'un petit melon : mais sur le continent il est plus gros. Il y a dans ce fruit seulement trois pépins, de la grosseur d'une noix : ils sont destinés à la propagation de l'espèce.

Quelques mots sur le poivre qu'on récolte dans les îles et sur le continent. On rencontre en effet des forêts où pousse le poivre. Je dis poivre, mais ce n'est pas du poivre. Il a bien la force et l'arome du poivre, et est tout autant recherché. Les indigènes le nomment Axi (1). Il est plus haut qu'un pavot. On ramasse des graines sur cet

(1) Bernabé Cobo, ouv. cité, p. 371.

arbuste, comme sur un genévrier ou un sapin, mais elles ne sont pas tout à fait aussi grosses. On distingue deux espèces de ces grains, cinq d'après les autres. Il y en a un qui est long comme la moitié d'un doigt ; sa saveur est plus âcre et plus mordante que celle du poivre. Un autre est de forme ronde, il n'a pas plus de goût que le poivre. Son écorce, sa peau et ses pépins présentent une saveur chaude et un peu aigre. Un troisième grain ne pique pas la langue, mais il est aromatique. Si on s'en servait, on n'aurait pas besoin du poivre du Caucase. Le poivre doux se nomme Boniatur et le poivre piquant Caribe, c'est-à-dire âpre et fort ; c'est pour cela que les Cannibales portent encore le nom de Caribes, parce qu'ils se disent âpres et forts.

On signale dans ces îles un autre arbre nommé Guchon, dont le suc, quand il touche un homme, le pénètre, comme s'il absorbait un poison. Si on a le malheur de regarder fixement cet arbre, on perd la vue et on grossit comme si on était hydropique. Remarquons encore deux autres arbres, dont les feuilles et le bois, quand on les brûle, sont mortels. Il suffit d'approcher d'une maison une bûche de ce bois à peine allumée. La fumée suffit pour faire périr. Un autre arbre est également vénéneux : il n'y a qu'à respirer par le nez la fumée de ses feuilles.

Voici un crime atroce qui m'a été raconté par

un prêtre qui a six fois traversé le vaste océan en venant du continent, de Cuba et d'Hispaniola ; trois fois à l'aller et trois fois au retour. Il se nomme Benoît Martinez. C'est un homme assez éloquent. C'est lui qui, le premier, apporta à Barcelone la nouvelle de la découverte du Yucatan et des terres adjacentes. D'après lui, un certain Madronez, citoyen d'Albacete en Murcie, avait reçu, d'après l'ancien usage qui voulait qu'on travaillât sous le fouet aux mines d'or, un cacique et ses sujets comme travailleurs non volontaires. C'était à un endroit nommé Saint-Jacques. On ne tarda pas à y trouver une mine d'or, et le cacique avec ses mineurs ramassa rapidement pour son maître temporaire une somme de neuf mille castillans d'or. Nous avons, dès le premier jour, décidé dans notre conseil royal que, à tous les indigènes qui termineraient leur travail, on accorderait comme récompense quelque objet de fabrication européenne, un chapeau, un pourpoint, une chemise, des braies, un miroir, ou toute autre chose de ce genre. Le cacique espéra que sa gratification serait d'autant plus considérable que la somme avait été recueillie rapidement. Madronez se montra plus avare qu'il n'aurait convenu. Le cacique en fut tellement furieux qu'il réunit dans sa maison tous les mineurs, au nombre de quatre-vingt-quinze, et leur tint ce langage : « Mes amis, mes

compagnons, pourquoi désirer vivre plus longtemps dans cette atroce servitude? Il nous faut rejoindre la demeure éternelle de nos ancêtres. Nous y serons au moins à l'abri des souffrances intolérables que nous font subir les ingrats au pouvoir desquels nous sommes. Partez les premiers, je vous suivrai. » Parlant ainsi, il avait préparé dans ses mains des paquets de ces herbes odorantes, dont la fumée tue. Il les enflamme et en donne à chacun une portion pour les respirer. Ses ordres furent exécutés. Le cacique et un de ses parents, un homme sagace, s'étaient réservé la dernière place pour absorber la fumée. Le pavé de la chambre était déjà couvert de cadavres. Les deux survivants se disputèrent pour savoir celui des deux qui, le premier, absorberait la mort. Le cacique insista pour que son compagnon prît l'initiative. Ce dernier ne voulut pas prendre les devants, mais promit de suivre son maître. Le cacique finit par se décider, mais son compagnon, qui aimait la tant douce vie, n'imita ni son chef, ni ses compagnons et ne voulut pas mourir comme eux. Il sortit de la chambre et découvrit aux Espagnols ce qui s'était passé.

Presque à la même époque, dans la province qu'on appelle du Prince, fut commis un acte plus odieux encore. Un des prêteurs urbains, un nommé Olando, avait en son pouvoir une jeune eubaine, fille d'un cacique. Elle était enceinte

de ses œuvres, mais il la soupçonnait d'avoir un amant. Afin de l'épouvanter, mais non pour la tuer, il la fit attacher sur deux broches de bois, et approcher du feu, puis il ordonna à ses serviteurs de la tourner. L'atrocité du fait et la nouveauté du supplice terrifièrent la jeune fille qui rendit l'âme. Le cacique, son père, à cette nouvelle, prit avec lui trente hommes, envahit la maison du préteur qui était absent, tua la femme qu'il avait épousée après le crime, les servantes attachées au service de cette femme et tous ses domestiques jusqu'au dernier, puis il s'enferma dans la maison, y mit le feu et se brûla lui, ses auxiliaires, les cadavres de la famille du préteur et tout ce qu'il possédait.

On raconte sur une autre jeune fille une histoire plus effrayante. Elle avait été violée par un Espagnol nommé Muliones. Elle rentre chez elle, raconte ce qui lui est arrivé, et annonce à ses parents que, pour expier ce crime, elle se tuera. Elle ne veut entendre aucune consolation, et absorbe du suc de yucca. Quand il est cru, ce suc est un poison. Il ne remplace le lait que lorsqu'il est cuit : mais le poison n'eut pas assez de force pour la faire périr. Le lendemain elle annonce qu'elle va se laver au fleuve voisin. Les indigènes, en effet, ont l'habitude de s'y laver deux fois par jour. Ce fut là qu'elle trouva un cruel moyen de se venger. Elle courba et brisa jusqu'à

la hauteur de sa tête un petit arbre en bordure sur le rivage. Elle l'aiguisa en pointe autant qu'elle put, puis se soulevant sur un arbre voisin un peu plus élevé, elle s'enfonça la pointe dans l'endroit où elle avait reçu l'outrage, et resta embrochée comme un animal qu'on veut faire rôtir dans le foyer d'une cuisine.

Quelques jours après, une autre jeune fille voulut également mettre un terme aux souffrances de son existence. Elle choisit pour compagne une servante de ce prêtre, qui était du même âge qu'elle, et lui persuada de l'imiter et d'aller rejoindre ses ancêtres dans la région où elles pourraient vivre paisiblement. Elles attachèrent leurs ceintures aux branches d'un arbre, firent un nœud coulant qu'elles passèrent à leur cou et se laissèrent choir. Elles réalisèrent ainsi leurs espérances. On raconte, à ce sujet, bien des traits semblables. Je voudrais terminer ce récit par une histoire de géant qui, semblable à quelque Atlas formidable, me servira de conclusion et confirmera ce que j'avance.

Diégo Ordaz (1), dont j'ai parlé plus haut, a parcouru plusieurs cantons ignorés dans cette région et a soumis plusieurs caciques, entre autres celui du pays où poussent les arbres, dont les fruits

(1) A consulter sur Diégo Ordaz, Las Casas, *Hist. de las Indias*, liv. III, § 119-122 ; — Pizarro y Orellana, *Varones illustres*, p. 76 ; — Oviedo, *Hist. de las Indias*, xxxiii, 5.

servent de monnaie. C'est lui qui nous a fait connaître la production de cet arbre et les soins qu'on lui donne. Je l'ai déjà relaté. Or, il a trouvé dans le sanctuaire d'un temple l'os de la cuisse d'un géant, qui avait été coupé et était à demi rongé de vétusté. Cet os fut apporté à Vittoria, peu de temps après que Votre Sainteté a quitté cette ville pour se rendre à Rome, par le licencié Ayllon, un des plus savants jurisconsultes qui font partie du sénat d'Hispaniola. J'ai conservé cet os quelques jours chez moi. Il mesure en longueur, depuis le col jusqu'à la rotule, cinq coudées. Sa largeur est en proportion. Envoyés par Cortès dans les montagnes du sud, quelques-uns de ses hommes ont plus tard découvert le pays habité par ces géants. En témoignage de leur découverte, ils ont rapporté plusieurs côtes enlevées aux cadavres.

Tous les autres événements dont nous sommes témoins, Votre Sainteté les connaît avec exactitude et de première main, grâce aux envoyés de l'Empereur ; aussi n'exigerez-vous pas que je vous raconte les malheurs qui accablent les princes de la Chrétienté, occupés qu'ils sont à repousser les Mahométans et à s'entredéchirer par haines religieuses. Qu'il me soit donc permis de souhaiter bonne santé à Votre Sainteté, au pied de laquelle je me prosterne pour déposer mes très humbles hommages.

CHAPITRE X

Les têtes de l'hydre, quand elles étaient coupées, renaissaient. De même pour moi : à peine ai-je fini (1) un récit, que plusieurs autres se présentent. Je croyais en avoir enfin fini avec les affaires de Temistitan, mais voici qu'un nouvel envoyé est survenu, et je suis obligé d'ouvrir de nouveau la porte. Sur l'un des deux navires (2), chargés de présents par Cortès et qui attendaient aux Açores, est arrivé un confident intime du général. Il se nomme Jean Ribera. L'autre navire est resté à cause des pirates français qu'il redoute. Il attend des navires de secours. Il porte le trésor, qui, sans parler du quint dû au fisc royal, se compose d'une partie de ce que Cortès a acquis à ses risques et périls, et de ce qui appartient à ses principaux lieutenants. Ils en font hommage au roi. Ribera a pour instructions de présenter à l'Empereur, au nom de son maître, les cadeaux qu'il lui envoie ; quant aux autres cadeaux deux des (3) officiers, qui, comme nous l'avons dit,

(1) Tout ceci est déjà indiqué à la fin du chapitre VIII.

(2) Les navires avaient été saisis par ordre de Juan de Fonseca, mais Charles-Quint ordonna au prélat de ne plus se mêler des affaires du Mexique, et fit lever les scellés mis sur les caravelles, qui purent reprendre la mer.

(3) Alonso d'Avila et Quinones.

sont restés aux Açores, les présenteront au nom de leurs collègues. Ce Ribera connaît la langue de Temistitan. Rien d'important n'a été exécuté pendant toute la guerre qu'il n'y ait pris part. Il est toujours resté aux côtés de son maître. Il n'a été envoyé par lui que bien des jours après le départ de ses compagnons. Il pourra nous rendre de tout ce qui s'est passé un compte plus exact.

On l'a interrogé d'abord sur l'origine de Temistitan, sur la signification de ce nom, sur la ruine et la situation actuelle de la ville, sur les ressources de Cortès, et sur beaucoup d'autres points. Il dit que Temistitan a été bâtie au milieu du lac Salé, sur un rocher qu'on y découvrit. C'est ce que l'on rapporte, aussi de la très illustre cité de Venise, qui fut construite sur une colline que l'on remarque sur la côte de l'Adriatique. Temistitan devait servir de refuge contre les attaques des ennemis. Son nom vient de trois noms réunis entre eux. On appelle tem tout ce qui paraît d'origine divine, nucil un fruit et titan ce qui est situé dans l'eau. De là Temistitan c'est-à-dire un fruit divin qui pousse dans l'eau. En effet les premiers qui débarquèrent sur cet écueil y trouvèrent un arbre chargé de fruits exquis et nourrissants, un peu plus grands que nos pommes. qui leur fournit l'alimentation dont ils avaient besoin. C'est pour cela qu'en témoignage de reconnaissance ils portent brodée sur leurs éten-

dards l'image de cet arbre qui ressemble à un mûrier (1), bien que ses feuilles soient beaucoup plus vertes. Les Tascaltecans portent sur leurs enseignes deux mains jointes pilant un gâteau, car ils se vantent d'avoir dans leurs champs plus de céréales que tous leurs autres voisins, et c'est même l'origine du nom de leur cité, car tescal dans leur langage veut dire gâteau de pain, et teca maîtresse : Tascalteca équivaut donc à maîtresse du pain. Il en est de même pour les habitants de la montagne que nos hommes ont appelée le mont Vulcain, je parle de cette montagne qui vomit de la fumée. Sur leurs enseignes figure une montagne fumante, et ils la nomment Popocatepech, car popoca veut dire fumée et tepech montagne. Du côté de l'Orient et séparé du Popocatepech par un petit intervalle, se dresse un autre mont (2) qui toute l'année est couvert de neige. D'autres montagnes à cause de leur hauteur sont aussi couvertes de neige. Signalons encore le mont Cachutepech, où abondent les lapins, car cachu signifie lapin, et Cachutepech le mont des lapins. Un temple des dieux se dit teucale, de teu Dieu et cale habitation. C'est ainsi que les indigènes désignent chaque chose par ce qu'elle représente : nous reviendrons plus tard et avec plus de soin sur ce sujet.

(1) C'est le nopal.
(2) Sans doute le mont d'Orizaba.

Ribera rapporte que la ville a été pour la plus grande partie ruinée par le fer et par le feu, et qu'un petit nombre des principaux citoyens a survécu. Comme il n'y avait dans le voisinage aucun bourg ni aucun village qu'ait épargné la fureur des combats, Cortès ordonna de relever (1) ces ruines, et surtout les palais royaux, entre autres la résidence de Muteczuma, tellement vaste, au rapport de tous, que personne, une fois entré, ne pouvait s'y reconnaître sans guide, à moins d'y être né et d'y avoir été élevé. C'est ce que l'on raconte des détours du fabuleux labyrinthe de Minos. Cortès a tenu à ce qu'on réparât tout d'abord ces palais. Quant aux maisons de plaisir où, comme je l'ai raconté, on nourrissait diverses espèces de quadrupèdes, de bêtes féroces et d'oiseaux, elles étaient construites dans l'intérieur de la ville et au milieu des eaux, et non sur la terre ferme, comme diverses personnes l'avaient dit. De même pour les vergers et les bosquets. Les gémissements et les plaintes (2) des lions, des tigres, des ours et des loups, quand

(1) Sur la reconstruction de Mexico on peut consulter Herrera, *Hist. gén.*, III, 4, 8. — Clavigero, *Storia del Messico*, t. I, p. 271.

(2) Attenant à la résidence de Monteczuma s'élevait le palais des oiseaux, élégante volière où on avait réuni tous les oiseaux qui peuplaient les forêts mexicaines. Cortès la fit incendier lors du premier assaut, et les Aztèques contemplèrent avec horreur la destruction de ce monument du luxe et de la splendeur de leurs rois. Cf. Ixlilxochitl, § 32.

ils brûlaient en même temps que les maisons, et les déplorables catastrophes qui ont assailli les indigènes, Ribera les a racontés. Les maisons de plaisance seront rebâties un jour ou l'autre. Elles étaient construites en pierre depuis les fondations, et bordées de créneaux, comme dans une citadelle. Quant aux maisons du peuple, elles étaient, elles aussi, bâties en pierre, mais seulement jusqu'à hauteur de ceinture, à cause des inondations du lac et des cours d'eau qui se jettent dans le lac. Au-dessus de ces fondations solides ils élèvent avec des briques ou cuites ou simplement séchées au soleil, et mêlées à des poutres, le reste de leurs demeures. En général elles n'ont qu'un étage. A cause de l'humidité du sol, ils résident peu au rez-de-chaussée. Les toits ne sont pas en tuiles, mais en une sorte de terre bitumineuse qui absorbe plus commodément les rayons du soleil, mais qui doit s'user plus vite, à ce que l'on suppose. Voici comment ils traitent les grosses poutres et les pièces de charpente dont ils ont besoin pour construire leurs maisons. Les flancs des montagnes sont là-bas couverts de citronniers. On sait que les Romains, quand ils renoncèrent à la continence pour devenir débauchés et hommes de plaisir, se servaient de citronniers pour leurs tables à manger et leurs bois de lit, attendu que cet arbre est toujours en fermentation et n'a rien à redouter des vers et de la carie : en outre ses

planches sont de couleurs variées. On trouve encore dans les forêts de la région des pins mêlés aux citronniers. Les indigènes avec leurs haches de laiton et des cognées bien aiguisées jettent à terre les arbres, et les dégrossissent en faisant disparaître les petits morceaux. Le transport en sera d'autant plus facile. Aussi bien il ne leur manque pas de plantes à l'aide desquelles ils fabriquent des ficelles, des cordes et des câbles, comme avec de la sparte ou du chanvre. Ils percent la poutre sur une de ses faces, y insèrent un câble, et la font tirer par des esclaves, comme si c'étaient des bœufs soumis au joug. En guise de roues, ils disposent sur le chemin des troncs d'arbre arrondis, soit qu'il s'agisse de monter ou de descendre (1). Des charpentiers surveillent le travail, mais ce sont les esclaves qui font la grosse besogne. Tous les matériaux de construction, et tout ce qui sert aux usages de la vie courante est apporté de la même façon, car ils n'ont ni bœufs, ni ânes, ni aucun animal qui peut servir de bête de somme. On rapporte, à propos de ces pièces de bois, des choses incroyables. Je n'oserais pas les reproduire si des témoins oculaires autorisés, et appelés par nous en plein conseil, n'avaient attesté qu'ils les avaient mesurées ; et ces témoins

(1) Le transport des treize brigantins de Cortès sur le lac de Mexico dut présenter de tout autres difficultés.

étaient nombreux. Or à Tezcuco on signale une de ces poutres longue de cent vingt pieds et aussi épaisse qu'un gros bœuf. Elle soutenait presque tout l'édifice. On assure qu'on l'a vue et personne ne soutient le contraire. Cet exemple ne donne-t-il pas une haute idée de leur industrie?

Quant à la monnaie de cacao, elle est toujours la même, et, paraît-il, il est inutile de la changer. Pour les forces (1) qui sont à la disposition de Cortès pour la défense de cet immense empire, elles consistent en quarante canons, deux cents cavaliers et treize cents fantassins. De ces fantassins, deux cent cinquante sont occupés à faire manœuvrer les treize brigantins.

Ils circulent nuit et jour sur le lac, sous les ordres d'un lieutenant à ce désigné. Les autres soldats sont employés à parcourir des pays encore inconnus. C'est ainsi qu'on a visité les montagnes qui séparent la plaine de Temistitan des régions du sud : elles s'étendent très au loin de l'Orient à l'Occident, sur une longueur de cinq cents lieues, rapportent ceux qui s'y sont aventurés. Elles sont riches en productions alimentaires, couvertes de bois, et remplies de cités illustres. Recueillis dans ces montagnes et dans les divers fleuves qui en

(1) On ne sait à quel moment rapporter cette évaluation des forces de Cortès. Il ne s'agit, bien entendu, que des Européens. Avec ses alliés indigènes, Cortès avait sous ses ordres une véritable armée.

découlent pour arroser la plaine de Temistitan, Jean Ribera apporte des morceaux d'or de forme variée, gros comme des lentilles ou des pois, ainsi que des perles qui proviennent des côtes du sud. Il les présente comme des dépouilles de guerre enlevées à Muteczuma, ou à ses lieutenants voluptueux, ou à d'autres ennemis.

Ribera était chez moi lorsque vinrent me trouver le révérend protonotaire Caracciolo (1), légat de Votre Sainteté, avec l'ambassadeur de Venise, Gaspard Contarini, et le représentant du duc de Milan, le jeune Thomas Maino, neveu de l'illustre Jason Maino (2). Ils me rendaient visite, parce qu'ils désiraient entendre et voir des choses nouvelles. Ils ont moins admiré la quantité de l'or et sa pureté originale (car il est tellement pur qu'on pourrait sans le moindre alliage en fabriquer des ducats), que le nombre et la forme des récipients remplis d'or et que les diverses nations avaient envoyés pour contenir leurs tributs. La preuve que ces récipients servent à contenir cet or, c'est qu'à chaque vase ou à chaque panier est attaché

(1) Marino Carraciolo, 1469-1538, nommé par Léon X protonotaire apostolique et par Paul III, cardinal. Charles-Quint lui confia diverses missions diplomatiques. Il mourut gouverneur de Milan.

(2) Jason Maino, célèbre jurisconsulte italien, qui disposa dans un cadre méthodique les idées des savants du moyen âge sur l'ensemble du droit romain. On a de lui un traité *De Actionibus*, 1483, des *Commentaires sur le Digeste*, etc. Ses œuvres ont été réunies en 9 vol. in-folio, Turin, 1576.

le nom du pays tributaire. Chacun de ces récipients pesait huit, neuf ou dix drachmes d'or. Ce qu'on nous a montré est la meilleure preuve de ce qui est revenu, pour sa part, à chacun des compagnons de Cortès : C'est en effet Ribera qui seul est possesseur de ce qu'il nous a montré. Dans le navire qui n'est pas encore arrivé est entassé le trésor destiné à l'Empereur. On dit qu'il s'élève à la somme de trente-deux mille ducats d'or fondu et coulé en barres Que si maintenant on fondait toutes les bagues, colliers, boucliers, casques et autres ornements qu'on rapporte en même temps, on arriverait à un total de cent cinquante mille ducats. Mais je ne sais quel bruit s'est répandu que les pirates français ont flairé ces navires : puissent-ils arriver à bon port (1) !

Décrivons ce que Ribera a pour sa part apporté : c'est une faible annonce de ce qui doit arriver. Il nous a montré des perles aussi pures que celles que le luxe des hommes nomme perles orientales. Beaucoup d'entre elles sont plus grosses qu'une forte noisette, mais, pour la plupart, elles ne sont pas translucides, car on les arrache des coquillages, qui les produisent, après les avoir fait bouillir.

(1) Ce souhait ne se réalisa pas. Le corsaire français Florin ou plutôt Fleury attaqua les navires espagnols à dix lieues du cap Saint-Vincent, tua Quinones dans l'action, fit Avila prisonnier et s'empara de tout le butin.

Nous en avons pourtant remarqué quelques-unes de translucides. Ce n'est rien encore. Les colliers et les bagues sont curieux à examiner. Il n'y a pas de quadrupède, pas d'oiseau, pas de poisson que les artistes indigènes, une fois qu'ils les ont vus, ne reproduisent sur le vif. Nous admirions cette exactitude de représentation. Que dire des petits vases, des pendants d'oreilles, des colliers, des bracelets, tous en or, mais dont l'exécution était bien supérieure à la matière ? Que dire des cimiers, des crêtes, des boucliers et des casques travaillés à jour avec tant de délicatesse qu'ils faisaient illusion, tant ils étaient légers ? Nous avons été surtout charmés par deux miroirs d'une grande beauté. Le premier était entouré d'un cercle d'or, d'une palme de circonférence et encastré dans un bois vert. L'autre n'était pas aussi grand. Ribera rapporte qu'on trouve dans ces contrées une pierre de telle nature qu'en la polissant on peut en faire d'excellents miroirs. Nous avons tous reconnu qu'aucun de nos miroirs ne reproduit avec plus de fidélité les visages humains.

Nous admirâmes encore un masque fabriqué avec art. Sa contexture intérieure (1) était de

(1) Des masques analogues existent au musée de Berlin. Cf. Catalogue des objets déposés à l'exposition américaine de Madrid en 1881, par Anatole Bamps. On peut consulter sur ces mosaïques L. Pigorini (Academia dei Lincei, 1885) ; — R. Andrac (Internationales Archiv für Ethnologie, Leide, 1888).

bois : mais il était recouvert de toutes petites pierres, jointes avec un art si parfait qu'on ne pouvait avec l'ongle découvrir leur point de jonction. Elles paraissaient à l'œil nu ne former qu'une seule pierre, et appartenaient à cette espèce de pierre avec laquelle on fabrique des miroirs. Ses oreilles sont en or ; d'une tempe à l'autre s'étendent deux raies vertes en émeraudes, deux autres raies couleur de safran partent de la bouche qui est entr'ouverte et dont on aperçoit les dents en os. De chaque mâchoire se détachent deux dents naturelles qui sortent des lèvres. Ces masques sont posés sur le visage des Dieux, toutes les fois que le prince est malade, et on ne les enlève que lorsqu'il se rétablit, ou s'il meurt.

Ribera sortit ensuite d'un grand coffre divers vêtements. Les gens de ce pays ne connaissent pour se vêtir que trois matières, le coton, les plumes d'oiseaux et les poils de lapin. Ils mêlent les plumes aux poils, les disposent sur la trame du coton, et les travaillent avec tant d'ingéniosité que nous n'avons pu nous rendre compte de leurs procédés de fabrication. Aucune difficulté pour les étoffes de coton. De même que nous ourdissons et tissons le lin, la laine ou la soie, ainsi font-ils pour le coton. Quant à la forme des habillements elle prête à rire : ainsi ils appellent veste ce dont ils se couvrent le corps, mais qui ne ressemble ni de près ni de loin à nos vestes. C'est

une couverture carrée, semblable à celle que parfois en ma présence Votre Sainteté jetait sur ses épaules : elle dégageait la tête, mais protégeait les vêtements ; ni les cheveux ni toute autre saleté ne pouvait grâce à elle tomber sur eux. Ils jettent cette couverture sur leur cou, la nouent près de la gorge aux deux coins ou aux quatre coins, et la laissent tomber. Aussi le corps n'est-il couvert que jusqu'aux jambes. Une fois que j'ai connu ces vêtements, j'ai cessé de m'étonner de ce qu'on en ait donné un si grand nombre à Cortès, ainsi que je l'ai indiqué plus haut. En effet ils n'ont pas grande valeur, et beaucoup d'entre eux tiennent peu de place. Les indigènes portent encore des hauts de chausse d'où pendent des babioles de plumes de diverses couleurs, destinées à servir d'ornements. A partir du genou ils sont découverts. Pourtant beaucoup d'entre eux portent des chaussures qui en grande partie sont faites en plumes. Ils mêlent des plumes (1) à la trame du coton, et avec beaucoup d'habileté se servent de poils de lapin : c'est avec ces poils qu'ils se fabriquent leurs vêtements d'hiver et leurs couvertures pour la nuit. Pour le reste ils sont nus, et, sauf en cas de froid, ont toujours un de leurs bras

(1) Seler, *Ornements en plume et insignes militaires des anciens Mexicains* (Zeitschrift fur Ethnologie, Berlin, 1891) ; — Uhle, *Explication de la parure mexicaine en plumes du Musée de Vienne* (id.).

à l'air libre. Tous sont de couleur basanée.

La terre, bien que parfois elle ressente les atteintes du froid, n'en souffrira que médiocrement, car le pays, à ce que l'on raconte, ne s'étend que du dix-neuvième au vingt-deuxième degré dans la direction du pôle arctique. Voici pourtant ce que j'ai trouvé représenté sur les cartes dont Ribera a porté ici un grand nombre. Du côté du nord s'étendent des montagnes, à égale distance les unes des autres, et séparées par de très fertiles vallées. A travers leurs défilés se déchaîne jusque dans la plaine la violence des vents du nord. Aussi toute la partie de Temistitan qui regarde le nord est-elle protégée contre la force des tourbillons par de larges levées de poutres fichées dans le sol et de gros rochers. J'ai constaté le même fait à Venise, où, pour empêcher les vagues de l'Adriatique de fracasser les maisons, on a construit une levée de ce genre. Ce rivage se nomme le Lido. Du côté du midi au contraire se dressent tout près de hautes montagnes qui ne permettent pas aux vents du midi d'apporter de la chaleur. Il ne manque pourtant pas de vents du nord, mais ils règnent dans l'atmosphère supérieure, dans une région plus élevée que les vents du midi qui soufflent de bas en haut. C'est pour cela que tout près de la plaine on voit des montagnes avec des neiges éternelles. On voit aussi des volcans. Une des cartes que nous avons exami-

nées est longue de trente pieds (1), et un peu moins large. Elle est peinte sur une étoffe de coton blanc. On y voit figurée toute la plaine et les provinces soit vassales, soit ennemies de Muteczuma : sans parler des hautes montagnes qui de tous les côtés entourent la plaine. Sur la carte sont aussi représentées les chaînes côtières du midi dont les habitants racontent que, dans le voisinage du littoral, on trouve les îles, que nous avons décrites plus haut, et qui produisent en abondance des épices, de l'or, et des pierres précieuses.

Ici, très Saint Père, je me permettrai une digression. Quant on nous lut cette partie des rapports, la plupart d'entre nous firent des gestes de dénégation et assurèrent que rien n'était moins fondé, attendu que ces rapports mettaient en avant quelque chose de douteux. N'est-ce pas ce qui arrive souvent, lorsqu'on ne connaît un fait que d'après le dire des Barbares ! Il faut qu'il soit confirmé par la réalité. Reconnaissons que mes collègues n'avaient pas tort. Ils se souvenaient de trois choses qui étaient arrivées dans notre nouveau continent, et dont la réalité n'avait pas répondu aux espérances. J'en ai parlé dans mes premières décades, mais en faisant toutes mes réserves sur ce point. Il s'agit en premier lieu du

(1) Les peintres mexicains chargés d'exécuter ces cartes se nommaient Tlacula, et formaient une classe privilégiée exempte de certains impôts.

fils du cacique Comogre, qui commandait à sept autres caciques. Il avait accusé les Espagnols de faire trop de cas de l'or, et leur avait promis de les en rassasier, pourvu qu'ils appelassent à eux une troupe de renfort, grâce à laquelle ils pourraient pénétrer dans des montagnes qu'il leur montrait, montagnes au pouvoir de caciques guerriers, défenseurs déterminés de leurs droits. Sur le versant de ces montagnes qui est tourné du côté du midi, les Espagnols découvrirent une autre mer tournée vers le pôle antarctique, et les habitants de la contrée étaient fort riches. On passa les montagnes, on découvrit l'océan austral, mais on s'aperçut que la puissance de ces rois était bien moindre (1) que la renommée ne le supposait. Il en fut de même pour le fleuve Dabaiba, dont j'ai suffisamment parlé. Ce sont pourtant ces deux rapports qui poussèrent le roi Catholique à envoyer dans ce pays Pedro Arias et douze cents soldats. C'était les envoyer à la boucherie. Presque tous périrent et presque sans la moindre utilité. Je l'ai raconté plus haut.

Voici un troisième fait, analogue aux précédents, et qui devrait engager nos compatriotes à être moins crédules. Une longue expérience a déjà démontré que tous les indigènes, dans l'espoir d'éloigner les Espagnols de leur territoire,

(1) On ne connaissait pas encore les merveilles du pays des Incas.

leur demandent ce qu'ils désirent. A peine avaient-ils compris que nous désirions de l'or et des vivres, qu'ils désignaient aussitôt des localités très éloignées, et parlaient avec emphase de tout ce qu'ils trouveraient en bien plus grande abondance que chez eux sur le territoire de tel ou tel cacique, et ils désignaient des caciques par leurs noms. A peine arrivés auprès d'eux, les Espagnols comprenaient qu'on les avait joués. Donc ce n'est pas sans raison que l'on suppose entaché d'exagération tout ce que l'on rapporte sur ces pays éloignés. Néanmoins, en pensant à ce cas précis, je me suis dit qu'un aussi grand homme que Cortès devait avoir eu, pour avancer le fait, des raisons décisives et déterminantes, et voici les arguments que j'ai soutenus en présence de Mercurio (1) de Gattinara, grand chancelier, Fernando de Vega, grand commandeur, le sieur de la Roche, un Belge, savant docteur, favori de l'Empereur, fils du grand chancelier Philippe, et du grand trésorier le licencié Vargas, qui a été introduit au conseil des Indes après le départ de Votre Sainteté : Je rougirai de ranger ce fait parmi les miracles ou parmi les problèmes de la

(1) Arborio de Gattinara (1465-1580), d'abord conseiller à la cour du duc de Savoie, puis président du parlement de Bourgogne, conseiller ambassadeur de l'empereur Maximilien, et chancelier de Charles-Quint. C'est lui qui rédigea le traité de Cambrai, et conclut à Bologne entre les princes italiens un arrangement que Granvelle cite comme un chef-d'œuvre de politique.

nature. Que l'on songe que les Moluques où poussent les épices sont en partie situées sous l'équateur. Si on les considère dans leur ensemble, ces îles n'occupent dans l'univers qu'une place peu considérable. Or le cercle équatorial fait le tour du globe. Pourquoi donc d'autres terres ne pourraient-elles pas exister ailleurs aussi bien qu'aux Moluques, également favorisées par le climat, et que la puissance des rayons solaires dote de l'énergie nécessaire pour la production des épices? Et ces terres pourquoi ne seraient-elles pas restées inconnues jusqu'à nos jours, si la divine providence l'a ainsi résolu ? Aussi bien ne savons-nous pas que sur l'Océan et sur le continent d'énormes espaces sont restés jusqu'à ce jour ignorés? Les rivages méridionaux de l'empire de Temistitan ne sont guère éloignés de plus de douze degrés de l'équateur. Quoi d'étonnant si nous découvrons aujourd'hui ce qui jadis était inconnu, et si ces découvertes ont lieu pour augmenter la fortune de notre Empereur qui fut élève de Votre Sainteté. C'est ce que je voudrais répéter à tous ceux qui sont résolus à ne croire que ce qu'ils peuvent comprendre, et je voudrais le dire au nom de Votre Sainteté, qui non seulement a recherché avec sagacité les secrets de la nature, l'universelle nourrice, mais encore a étudié les problèmes divins. Je suis d'ailleurs touché par un autre argument. Cortès qui a fait

de si grandes choses, je ne pense pas qu'il ait été assez dépourvu de bon sens pour entreprendre, à ses frais et les yeux fermés, une entreprise aussi considérable que la construction dans la mer australe de quatre navires équipés pour la découverte de ces terres, s'il n'avait eu à ce sujet quelque certitude ou tout au moins quelque vraisemblance. Mais revenons à Ribera, son confident.

Dans ces montagnes, raconte-t-il d'après les indigènes, résident des hommes sauvages, velus comme des ours, qui vivent dans des cavernes et se contentent de racines ou de gibier. Après la grande carte dont nous parlions, on nous en a montré une un peu plus (1) petite, mais qui nous a tout autant intéressés. Elle représentait la ville de Temistitan peinte par les indigènes avec ses temples, ses ponts et son lac. Je fis ensuite amener en notre présence, car nous nous étions assis sur une terrasse ouverte, un jeune esclave indigène que Ribera avait amené comme domestique. Il s'était équipé dans ma chambre. Dans la main droite il portait une épée de bois toute simple, sans les pierres qui d'ordinaire ornent cette arme. Les épées de guerre, en effet, sont par eux creusées sur les deux tranchants : ils remplissent les

(1) Le plan de Mexico avait été dressé par les ingénieurs de Montezuma, Pinotetl et Chihuacoatl (voir Tezozomoc, *Histoire du Mexique*). Il a été reproduit par Beulloch, par Savorgnano et surtout par Ortelius dans son *Theatrum orbis terrarum*.

trous avec des pierres pointues et les assujettissent avec du bitume très résistant; en sorte que ces épées dans la bataille sont à peu près aussi dangereuses que les nôtres. Quant aux pierres, ce sont les mêmes que celles avec lesquelles ils fabriquent des rasoirs. J'en ai parlé plus haut. De l'autre main il se couvrait d'un bouclier fait à la mode, c'est-à-dire avec de l'osier résistant, recouvert d'or. A l'extrémité inférieure de ce bouclier sont attachées des franges de plumes qui volent : elles sont là pour l'ornement. Elles ont plus d'une coudée de long. L'intérieur du bouclier était bordé avec une peau de tigre, à l'extérieur le centre était en or, et le champ de plumes de diverses couleurs, assez semblables à nos soies grèges. L'esclave s'avança donc armé de son épée. Il avait un vêtement de plumes tissées, mi-partie bleues, mi-partie rouges. Il portait des hauts-de-chausses de coton. Entre ses cuisses était suspendu un mouchoir. Des bottes étaient attachées au vêtement, comme lorsqu'on enlève une cuirasse sans avoir détaché les liens qui retiennent les bottes. Il marchait sur de belles sandales. On le vit alors faire le simulacre de la bataille, tantôt se ruant contre les ennemis, tantôt battant en retraite : puis il commença à entrer en lutte avec un autre esclave, qui servait avec lui et avait été dressé à cet exercice. Il le saisit par les cheveux, de même qu'ils font pour ceux de leurs

ennemis qu'ils prennent les armes à la main, et l'entraîna pour l'immoler. Après l'avoir étendu à terre, il feignit de lui ouvrir la poitrine, du côté du cœur, avec un couteau. Après lui avoir arraché le cœur, il retirait avec ses deux mains le sang qui s'échappait de la blessure, et de cette rosée sanglante aspergeait son épée et son bouclier. Tels sont leurs usages à l'égard des captifs. Quant au cœur, après avoir allumé du feu avec deux bâtons frottés l'un contre l'autre et disposés à cet effet, car il faut que le feu soit tout nouvellement enflammé et n'ait pas servi à d'autre usage, il le brûla. Ne croient-ils pas que la fumée de ce sacrifice plaît aux dieux protecteurs de la guerre! Le reste du corps est coupé en morceaux, les gestes de l'esclave le faisaient bien voir, mais le ventre et les entrailles sont respectés, sans doute par crainte de la corruption. La tête de l'ennemi ainsi immolé est dépouillée de son cuir, enchâssée dans l'or, et chaque vainqueur la garde en guise de trophée. On fait même fabriquer en or autant de petites têtes, avec des bouches entr'ouvertes, qu'il a été constaté qu'on a tué ou immolé d'ennemis, et on les porte suspendues au cou. On pense que les membres sont mangés. Ribera affirme qu'il sait que tous les principaux vassaux de Muteczuma ont l'habitude de se nourrir de chair humaine. Aussi soupçonne-t-il que Muteczuma en faisait autant :

néanmoins il s'en est toujours abstenu en leur présence, sans doute après que les Espagnols lui ont fait comprendre combien il était odieux et déplaisant à la divinité de tuer un homme, à plus forte raison de le manger.

Lorsque l'esclave eut achevé cette cérémonie simulée, et pendant que nous pressions Ribera par nos demandes sur les usages et sur la grandeur de ces terres, on fit entrer l'esclave dans une chambre et on le revêtit d'habits de fête. Il se présenta donc à nous sous un autre costume, tenant à la main gauche un jouet en or avec mille ornements variés, et à la main droite un collier de grelots qu'il secouait, en levant joyeusement ou en abaissant son jouet d'or. Il chantait en même temps un air de sa patrie et dansait dans la chambre où nous nous étions assis pour le regarder. Le plus curieux fut de le voir quand il figura les salutations, dont on honore là-bas les souverains lorsqu'on leur apporte des présents. On s'approche et, d'une voix (1) tremblante, le visage baissé, sans jamais regarder le roi en face, humblement prosterné, on lui parle à peu près en ces termes : « Roi des rois, maître des cieux et de la terre, au nom de notre cité ou de notre place forte, nous vous apportons ce témoignage de notre obéissance. Choisissez ce qui vous con-

(1) Sahagun, *Histoire de la Nouvelle Espagne*, traduction Jourdanet.

vient le mieux : voulez-vous que nous vous construisions un palais et que nous vous apportions des pierres, des poutres, des pièces de charpente, ou préférez-vous que nous cultivions vos propriétés ? Nous sommes vos esclaves. Nous avons été fort maltraités par les ennemis nos voisins, car nous soutenions vos intérêts, mais nous avons tout supporté sans murmure, car nous voulions rester obéissants et fidèles. C'est ce qui a causé nos malheurs. »

Nous étions encore tout occupés à interroger Ribera, quand, pour la troisième fois, se présenta l'esclave. Il faisait alors le personnage d'un ivrogne. Jamais rôle ne fut tenu avec plus de vérité. Lorsque les indigènes croient avoir obtenu des Dieux ce qu'ils leur demandaient, ils s'assemblent au nombre de deux à trois mille, se gorgent du suc d'une herbe qui enivre, et alors on les voit tout nus courir dans les rues et les places de la ville, cherchant les murailles pour s'y appuyer et demandant à ceux qu'ils rencontrent le chemin de leur maison ; les uns crachent, les autres vomissent, ou, plus souvent encore, tombent. Mais en voilà assez sur cet esclave.

Ribera avait entendu vaguement parler d'une région habitée seulement par des femmes du côté des montagnes qui sont dirigées vers le nord, mais rien n'est moins certain. Ce qui porterait à croire au bien fondé de ce rapport, c'est que ce

pays se nomme Yguatlan, or Ygua dans leur langue signifie femme et lan maître : aussi croit-on que c'est le pays des femmes. Pendant que l'esclave se préparait à ces diverses représentations, Ribera nous donna comme preuve de la puissance de Muteczuma le grand nombre des interprètes et des envoyés des diverses provinces, qui résidaient à la cour à poste fixe pour y représenter leurs maîtres. C'est ainsi que nous avons chez nous des comtes, des marquis et des ducs, qui forment l'entourage de l'Empereur.

Bien qu'il s'agisse de choses frivoles, il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots de leurs jeux. On sait qu'ils ont des cornets de dés, puisqu'on les voit figurés sur leurs couvertures, mais le jeu qu'ils préfèrent, eux et les habitants de nos îles, est avant tout le jeu de la paume. Leurs paumes sont fabriquées avec le suc d'une herbe rampante à travers les arbres. On dirait des houblons qui grimpent dans les haies (1). Ils cuisent le suc de ces herbes, qui durcit au feu. Ils en font des tas, et chacun les façonne à sa fantaisie en leur donnant la forme qu'on veut. On prétend que ce sont les racines de ces herbes qui, une fois cuites, leur donnent du poids : en tout cas je ne sais comment ces paumes solides sont tellement élastiques que quand elles touchent la terre, lan-

(1) Première indication du caoutchouc.

cées même avec peu de force, elles bondissent en l'air et font des sauts à peine croyables. Les indigènes sont très adroits à cet exercice. Ils reçoivent la paume sur leurs épaules, leurs coudes, leurs têtes, rarement dans leurs mains, parfois sur leurs fesses, quand l'adversaire les envoie quand ils ont le dos tourné. Quand ils jouent à la paume ils se mettent nus, comme des lutteurs.

En guise de chandelles et de torches, ils brûlent de la moelle de pin, et n'emploient ni suif, ni graisse, ni huile. Ils ne se servaient pas non plus pour cet usage de la cire, bien qu'ils connaissent la cire et le miel, mais depuis notre arrivée ils ont appris à le faire. Dans les palais du roi et des grands, on conserve pendant toute la nuit trois feux allumés. Ils sont alimentés par des copeaux de bois, et des serviteurs sont, chacun à son tour, désignés pour cet office, qui jettent continuellement du bois sur le foyer, et entretiennent de la flamme sur un haut candélabre en laiton. Un de ces candélabres est placé dans le vestibule du palais, un second dans la première cour qui sert de salle d'attente aux courtisans, et le troisième dans la chambre à coucher du souverain. Si l'on veut aller quelque part, chacun prend à la main une torche, comme nous prenons une chandelle. Dans les îles on emploie la graisse des tortues pour alimenter les lanternes. On s'en sert comme nous nous servons du suif.

Les gens du commun se contentent d'une seule épouse, mais les seigneurs peuvent entretenir autant de concubines que bon leur plaît. Les princes seuls se couchent sur des lits, les autres sur des jonchées de fleurs jetées sur le pavé, ou sur des tapis de coton, et ils se contentent de quelques couvertures de coton, dont ils étendent sur eux une partie et s'enveloppent de l'autre. Ribera nous a montré bon nombre de ces couvertures. Ils ne connaissent que des nombres et des mesures mais pas de poids. J'ai dit plus haut qu'ils avaient des livres. On en a apporté ici un certain nombre. Ribera affirme que ces livres (1) n'ont pas été composés pour être lus, mais que ce sont des recueils variés de modèles que les ouvriers s'efforcent de copier pour fabriquer des bijoux, ou des couvertures, ou des vêtements et les orner de figures. C'est ce que font les cordonnières en Espagne, ainsi que

(1) Ces livres existaient. Ils étaient composés en caractères hiéroglyphiques qui ont trouvé d'habiles interprètes dans le XVII[e] et le XVIII[e] siècle. Ixtlilxochtil, l'auteur de l'histoire des Chichimèques, était un excellent déchiffreur. Un certain Borunda possédait également la connaissance de ces signes mystérieux. Son ouvrage vient d'être publié à Rome (1898), par le duc de Loubat. Il est intitulé : *Clave general de geroglificos americanos*. Cf. J.-M. Aubin. *Mémoire sur la peinture di tactique et l'écriture figurative des anciens Mexicains*, 1860 ; — Madier de Montjau. *Manuscrits figuratifs de l'ancien Mexique*, 1875 ; — Jules Pipart. *Eléments phonétiques dans les écritures figuratives des anciens Mexicains*, 1878 ; — Zelia Nutall. *Analyse des inscriptions et des peintures mexicaines*, 1886 ; — Ed. Seler. *Caractère des inscriptions antiques et mayas* (Revue d'ethnographie, 1889).

toutes celles qui avec de fines aiguilles cousent sur des étoffes de lin des lacets de soie, des roses, des fleurs et beaucoup de dessins, qui font plaisir à voir. Elles ont toutes sur des toiles qui leur appartiennent des modèles spéciaux, qui servent à l'instruction des jeunes apprenties. Mais je ne sais trop que croire à cause de la variété qu'on remarque dans ces livres. Je pense en effet que ce sont des livres (1), et que ces caractères et ces dessins présentent un sens. N'ai-je pas vu à Rome sur des obélisques des caractères qui passent pour être des lettres, et ne lisons-nous pas que les Chaldéens ont eu jadis une écriture analogue?

Je me rappelle avoir écrit plus haut que, sur la demande de Cortès, Muteczuma avait fait construire par ses architectes un palais situé près de la mer, à soixante lieues de la capitale. On y avait planté deux mille cacaoyers, et confié à la terre

(1) Plusieurs de ces livres existent encore et ont été reproduits en tout ou en partie. Voici les principaux : L. de Rosny (Archives paléographiques de l'Orient et de l'Amérique), Codex Tellerianus, 1873; — Orozco y Berra, Anales del Museo nacional de Mexico (1879-1882); — *Codex Mendoza*; — Id. (1886); — *Mappes Tlotzin, Quinatzin, Tepechpan*; — Id. (1888), *Tonalmatl* ou calendrier rituel; — Rayon. *Pintura del Gobernador, alcades y regidores de Mexico*, 1878; — Penafiel (ouv. cité, 1896), *Codex mixtec-zapotec de Gracida* et *Codex zapotec de Sanchez Solis*; — G. Raynaud. *Monuments précolombiens*, 1894; — E. Boban. *Catalogue de la collection Aubin-Goupil*, 1891; — Chavero. *Antiguidades Mexicanos*; — Duc de Loubat. *Codex Borgianus*; — Aubin, *Histoire de la nation mexicaine depuis le départ d'Aztlan jusqu'à l'arrivée des conquérants espagnols*, 1893.

de nombreuses mesures de maïs. Des oies, des canards et des paons domestiques y avaient été amenés, et on avait construit trois fermes pour les dépendances de la résidence. Mais lorsque les Espagnols furent chassés de Temistitan, les barbares massacrèrent tous ceux de nos compatriotes qui y avaient été laissés et emportèrent tout.

Voici, d'après Ribera, les avantages que présentent pour l'alimentation l'eau potable et l'eau salée du lac. Les poissons qui fréquentent l'eau salée sont plus petits et moins savoureux. Lorsque le courant d'eau salée tombe dans l'eau douce, les poissons élevés dans l'eau salée retournent dans cette eau dès qu'ils ont goûté l'eau douce, et réciproquement les poissons élevés dans l'eau douce s'y maintiennent, dès qu'ils ont goûté l'eau salée. Ribera nous a appris comment se sont modifiés les rites antiques, comment les indigènes se sont accommodés de ce subit changement dans leurs cérémonies. Il nous a énuméré les idoles que les vainqueurs avaient détruites, et fait part de l'interdiction des sacrifices humains. Ils étaient animés de bonnes dispositions et persuadés que, pour obtenir les faveurs célestes il ne fallait plus tuer ses semblables. Ribera croit néanmoins que le temps n'est pas encore venu de changer du jour au lendemain des usages transmis par les ancêtres. Le bon résultat acquis sera que ni les Tascaltecans, ni

les gens de Guazuzingo, ni nos autres alliés n'oseront se livrer publiquement à ces boucheries de chair humaine. On ne sait trop s'ils s'en abstiendront en secret. Il faut espérer que peu à peu disparaîtront ces vieilles cérémonies. On demande des prêtres, des cloches, des ornements sacrés. Tous ces envois seront faits, et plusieurs centaines de milliers de néophytes s'inclineront devant le trône de Votre Sainteté.

Paul GAFFAREL.

LA

MISSION DU COMTE DE SÉGUR

DANS LA

DIX-HUITIÈME DIVISION MILITAIRE

1813-1814

LA

MISSION DU COMTE DE SÉGUR

DANS LA

DIX-HUITIÈME DIVISION MILITAIRE

1813-1814

Les 16-18 octobre 1813, la sanglante bataille de Leipzig (1) terminait d'une façon désastreuse la campagne de Saxe (2), si heureusement commencée à Lutzen (3) et à Bautzen (4).

Poursuivie par Blucher (5) et Schwarzenberg (6) l'armée française dut battre en retraite : sa seule ressource était de se retirer au plustôt sur le Rhin.

Le 30 elle dut livrer bataille encore une fois : l'armée austro-bavaroise, forte d'environ 60.000 hommes, sous le commandement du général de Wrede (7), s'était placée en avant de Hanau (8), dans la forêt de Lamboy, pour intercepter la route de Mayence (9).

Repoussée avec des pertes considérables (10), elle dut se retirer, et laisser l'armée française continuer son mouvement de retraite sur Mayence, où elle entrait le 4 novembre.

Pendant que nos malheureux soldats prenaient

quelques jours de repos dont ils avaient le plus grand besoin, l'empereur, dès le 7, partait pour Paris afin d'organiser une nouvelle et dernière campagne. L'armée qu'il venait de ramener sur le Rhin était dans l'état le plus déplorable. Réduite à 60.000 hommes épuisés de fatigue et à peine en état de combattre, elle était suivie d'une masse de traînards, sans armes, sans vêtements, portant avec eux les germes du typhus qu'ils communiquaient à tous les pays où ils s'arrêtaient.

La garde de 40.000 hommes, dit Thiers, était réduite à 10.000. Les corps d'Oudinot (11) (le 12e), de Reynier (12) (le 7e), d'Augereau (13) (le 16e), de Bertrand (14) (le 4e), successivement réunis en un seul, sous le général Morand (15), ne présentaient pas 12.000 combattants le jour de leur entrée à Mayence, qu'ils étaient chargés de défendre. Les corps de Marmont (16) et de Ney (17) (les 6e et 3e), destinés sous le maréchal Marmont à garder le Rhin de Manheim (18) à Coblentz (19) ne comptaient pas 8.000 hommes sous les armes. Le 2e sous Victor (20) avait tout au plus 5.000 soldats pour couvrir le haut Rhin de Strasbourg (21) à Bâle. Les corps de Mac-Donald (22) et de Lauriston (23) (11e et 5e) réunis sous le maréchal Mac-Donald et dirigés sur le bas Rhin n'avaient pas 9.000 hommes valides pour disputer le cours de ce grand fleuve de Coblentz à Arnheim. La cavalerie française formée en 4 corps, mal montée ou à pied, n'aurait pas pu présenter 10.000 cavaliers en état de combattre.

C'était, ajoute l'historien, presque une seconde retraite de Russie, avec cette différence qu'il restait environ 60.000 combattants sous les armes et qu'au lieu de nous

retirer sur l'Allemagne exaspérée, nous nous retirions sur la France, où nous trouvions enfin la patrie, mais la patrie épuisée et désolée.

La situation n'était guère plus satisfaisante ailleurs et il ne fallait plus compter sur les 190.000 hommes laissés en arrière dans toutes les places fortes de l'Oder (24), de la Vistule (25) et de l'Elbe (26). Napoléon avait espéré, en conservant ces forteresses, se replacer en une seule bataille dans son ancienne position, mais ces troupes isolées et séparées du reste de l'armée étaient fatalement obligées de capituler les unes après les autres (27).

A l'intérieur l'état moral du pays était plus désolant encore que son état matériel. L'armée murmurait hautement quoiqu'elle fût toujours prête, en présence de l'ennemi, à soutenir l'honneur des armes : la nation entière irritée par cette longue période de guerres, ne croyant plus au génie de Napoléon, était dans le plus grand abattement en face de l'immensité des masses ennemies qui s'approchaient et de l'affreux péril dont elle était menacée.

Rien en effet ne semblait pouvoir les arrêter : l'empereur avait tant songé à la conquête et si peu à la défense que le sol de l'empire était presque entièrement découvert : les arsenaux étaient vides ; les approvisionnements de siège man-

ıt et le personnel des places fortes tout à ısuffisant.

Les gouvernements étrangers soupçonnaient ;tat de la France, mais ne le connaissaient pas ıt entier, aussi les armées coalisées étaient dis-;ées à s'arrêter sur le Rhin et à entamer des ıinaires de paix.

Les souverains réunis à Francfort chargèrent M. de Saint-Aignan (28), ancien ministre de France à Weimar (29) et beau-frère de M. de Caulaincourt (30), de se rendre auprès de Napoléon et de lui suggérer l'idée d'un congrès qui se réunirait immédiatement sur la frontière et traiterait de la paix sur la double base des limites naturelles pour la France et d'une indépendance omplète pour toutes les nations.

Arrivé le 11 novembre à Mayence, et à Paris le 14, il se rendit aussitôt près de M. de Bassano (31), qui remit son message à l'empereur.

Sa réponse ne se fit point attendre : dès le surlendemain 16, il l'envoyait au maréchal Marmont, qui commandait à Mayence, avec ordre de la faire parvenir à Francfort. Il fixait Manheim comme lieu de réunion du futur congrès, mais les termes de la réponse laissaient bien voir qu'il ne désirait pas la paix. Il comprenait qu'elle était nécessaire et s'imposait, mais il ne croyait pas pouvoir obtenir des conditions acceptables sans une dernière lutte acharnée, soutenue sur la fron-

tière et même en deçà, aussi, dès son retour à Paris, avait-il commencé les préparatifs nécessaires pour une dernière campagne.

Dès le mois d'octobre, et avant même la bataille de Leipzig, il avait chargé Marie-Louise de se rendre au Sénat, afin d'obtenir la cônscription de 1815, qui devait fournir 160.000 conscrits et, en outre, une levée extraordinaire de 120.000 hommes sur les classes de 1812, 1813 et 1814 déjà libérées.

Il faut combattre encore une fois, disait-il à ceux qui conseillaient la paix, combattre en désespérés et si nous sommes vainqueurs, alors nous devrons, sans aucun doute, nous hâter de conclure la paix, et dans ce cas, soyez-en sûrs, je m'y prêterai avec empressement.

Le 7 novembre, un premier décret avait créé cinq légions de gardes nationales dans les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Elles devaient se former immédiatement et se tenir prêtes à se porter sur la frontière aux points qui leur seraient assignés (32).

Pour faire face aux dépenses de la nouvelle campagne, il fallait de toute nécessité recourir à l'impôt, les budgets s'étaient élevés depuis quelques années de 750 à 1400 millions : toutes les caisses de l'Etat étaient vides, et il ne restait plus d'autres ressources que la réserve particu-

lière de la couronne. Il fut décidé en conseil qu'une imposition de 0,30 centimes serait ajoutée à la contribution foncière de 1813, que la contribution mobilière serait doublée et que le versement de ces sommes serait exigé en novembre, décembre et janvier. On y ajouta une augmentation d'un cinquième sur l'impôt du sel et d'un dixième sur les contributions indirectes.

Le corps législatif était convoqué pour le 2 décembre, mais il était douteux qu'il acceptât sans discussion ces nouveaux impôts, et consentît à voter la loi les autorisant. Sous prétexte de gagner du temps, l'empereur ordonna par un simple décret la levée de ces centimes extraordinaires et la réunion du corps législatif fut prorogée au 19 décembre.

Quelques jours après, le 15 novembre, se fondant sur l'urgence des circonstances, il faisait rendre par le Sénat un sénatus-consulte autorisant la levée de 300.000 hommes sur les classes déjà libérées en remontant de 1813 à 1803, en outre des 280.000 dont l'appel avait été décrété au mois d'octobre (33).

La réponse donnée par l'empereur le 16 novembre n'avait point satisfait les puissances alliées : elles comprenaient bien que tout en acceptant l'idée d'un congrès, il ne ratifierait pas toutes les conditions qui devaient lui être présentées : les préparatifs avaient été faits avec la

plus grande activité, et lorsque Napoléon, sur les instances de M. de Caulaincourt, se décida, le 2 décembre, à accepter les propositions faites à Francfort, il était trop tard ; les dispositions étaient changées, les alliés ne désiraient plus faire la paix : la guerre devenait inévitable.

En présence de la situation qui semblait désespérée, l'empereur, tout en pressant l'achèvement de ses préparatifs, résolut de communiquer au Sénat et au corps législatif, convoqués pour le 19 décembre, toutes les pièces diplomatiques relatives aux négociations de Francfort.

Rien ne s'oppose de ma part au rétablissement de la paix, disait-il à l'ouverture de la séance ; je connais et je partage tous les sentiments des Français : je dis Français, parce qu'il n'en est aucun qui désirât la paix au prix de l'honneur.

Vous êtes les organes naturels de ce trône, ajoutait-il, c'est à vous de donner l'exemple d'une énergie qui recommande notre génération aux générations futures ; qu'elles ne disent pas de nous : ils ont sacrifié les premiers intérêts du pays ! ils ont reconnu les lois que l'Angleterre a cherché en vain pendant quatre siècles à imposer à la France.

Mes peuples ne peuvent pas craindre que la politique de leur empereur trahisse jamais la gloire nationale. De mon côté, j'ai la confiance que les Français seront constamment dignes d'eux et de moi.

Le 22 décembre, le Sénat nomma une commission composée de MM. de Fontanes (34), de Talleyrand (35), de Saint-Marsau (36), de Barbé-

Marbois (37) et de Beurnonville (38). Sans être tout à fait dévoués à l'empereur, ils étaient incapables de la moindre imprudence et ne pouvaient être ni hostiles ni complaisants.

Cinq jours après, le 27 décembre, le comte de Fontanes exposait la situation au Sénat : il concluait à la nécessité absolue de la paix, mais il demandait en même temps de hâter les préparatifs militaires, afin de soutenir les négociations qui allaient s'ouvrir, et qui, selon lui, devaient aboutir à une paix que l'empereur désirait même au prix des plus grands sacrifices.

La commission nommée par le corps législatif et composée de MM. Lainé (39), Raynouard (40), Maine de Biran (41), de Flaugergues (42) et Gallois (43) était loin d'être animée des mêmes sentiments.

Le rapport lu par M. Lainé le 29 décembre au corps législatif assemblé en comité secret blâmait hautement la politique et les actes du gouvernement. L'archichancelier Cambacérès (44), quoique jugeant très fondées les observations de la commission, fut alarmé de l'effet que produirait le rapport sur l'Europe et en particulier sur Napoléon : il réussit à obtenir quelques atténuations, et cependant dès qu'il en eut connaissance, l'empereur en fut profondément irrité et dans un conseil de gouvernement convoqué immédiatement et auquel assistaient les ministres et les

grands dignitaires, il manifesta son dessein de proroger le corps législatif.

L'archichancelier combattit cette proposition avec sa sagesse et sa prudence ordinaires, mais ne put empêcher son exécution. Le 31 décembre, l'ajournement était décrété : en même temps, ordre était donné au duc de Rovigo (45) de faire enlever à l'imprimerie et ailleurs les copies du rapport de M. Lainé.

A défaut des pouvoirs publics trop peu pressés de le servir à son gré, l'empereur choisit dans le Sénat des commissaires extraordinaires pour les envoyer dans leurs provinces, où ils étaient supposés avoir de l'influence, pour y employer leur autorité à faciliter la levée de la conscription, la rentrée des impôts, les prestations en nature, l'instruction et l'organisation des corps, le départ des gardes nationales, l'action enfin du gouvernement en toutes choses (46).

Je ne crains pas de l'avouer, leur dit-il avant leur départ, j'ai trop fait la guerre ; j'avais formé d'immenses projets, je voulais assurer à la France l'empire du monde ! Je me trompais, ces projets n'étaient pas proportionnés à la force numérique de notre population. Il aurait fallu l'appeler tout entière aux armes, et je le reconnais, les progrès de l'état social, l'adoucissement même des mœurs, ne permettent pas de convertir toute une nation en un peuple de soldats. Je dois expier le tort d'avoir trop compté sur ma fortune, et je l'expierai. Je ferai la paix, je la ferai telle

que la commandent les circonstances, et cette paix ne sera mortifiante que pour moi. C'est à moi qui me suis trompé, c'est à moi de souffrir, ce n'est point à la France. Elle n'a pas commis d'erreur, elle m'a prodigué son sang, elle ne m'a refusé aucun sacrifice! Qu'elle ait donc la gloire de mes entreprises, qu'elle l'ait tout entière, je la lui laisse... Quant à moi, je ne me réserve que l'honneur de montrer un courage bien difficile, celui de renoncer à la plus grande ambition qui fut jamais, et de sacrifier au bonheur de mon peuple des vues de grandeur qui ne pourraient s'accomplir que par des efforts que je ne veux plus demander. Partez donc, messieurs, annoncez à vos départements que je vais conclure la paix, que je ne réclame plus le sang des Français pour mes projets pour moi, comme on se plaît à le dire, mais pour la France et pour l'intégrité de ses frontières : que je leur demande uniquement le moyen de rejeter l'ennemi hors du territoire, que l'Alsace, la Franche-Comté, la Navarre, le Béarn sont envahis, que j'appelle les Français au secours des Français; que je veux traiter, mais sur la frontière et non au sein de nos provinces désolées par un essaim de barbares. Je serai avec eux général et soldat. Partez, et portez à la France l'expression vraie des sentiments qui m'animent.

Ces nobles et admirables paroles étaient prononcées trop tard : le 21 décembre, deux jours seulement après la mémorable séance du 19, l'invasion commençait. Suivant le plan adopté d'avance, Schwartzemberg, violant la neutralité du territoire suisse, passait le Rhin à Bâle et se dirigeait sur Belfort à la tête des Bavarois : les Autrichiens se portant sur Berne et Genève tra-

versaient le Jura et marchaient sur Besançon et Dôle : dans le même moment, Blücher, après avoir passé le Rhin entre Mayence et Coblentz, s'avançait pour les rejoindre avec les Badois et les Wurtembergeois.

Craignant par-dessus tout le soulèvement de la population, les coalisés, en entrant en France, mirent un soin extrême à rassurer les esprits et à répéter partout qu'ils faisaient la guerre à Napoléon et non à la France. Ils n'avaient qu'un but, disaient-ils, c'était de rétablir la paix en Europe (47).

La France devait bien voir par la suite qu'il n'en était rien, et que les souverains alliés se vengeaient sur elle des défaites que l'empereur leur avait fait subir.

Le comte de Ségur (48), grand maître des cérémonies, avait été envoyé dans la 18e division militaire qui comprenait les départements de l'Aube, de la Haute-Marne, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

Son rapport, que nous reproduisons ci-après, montre combien la France était dénuée de toutes ressources, au moment où s'ouvrait cette campagne qui devait porter dans l'histoire le nom de première campagne de France.

RÉCIT SUCCINCT DE MA MISSION DANS LA 18e DIVISION

Je suis parti de Paris, selon les ordres de Sa Majesté, le 30 décembre et je suis arrivé le lendemain à Troyes.

J'y ai trouvé de l'inquiétude, on y croyait que Sa Majesté ne voulait pas la paix et que 160.000 hommes marchaient directement de Basle sur Paris.

J'ai rassuré, détrompé les esprits, j'ai inspiré la confiance et relevé le courage en promettant l'arrivée des troupes et des armes dont on était dénué, et en faisant connaître avec évidence les intentions pacifiques de l'empereur et la fausseté des proclamations de ses ennemis (49).

Dans ce département la conscription, les impositions, la remonte, les levées de gardes nationales se faisaient bien et sans murmure, mais on était écrasé par le passage des prisonniers et le manque de travail des ouvriers.

Je me suis rendu trois jours après à Chaumont (50); la ville était dans l'abattement, on y apprenait la prise de Vesoul, on croyait voir arriver l'ennemi, on n'avait pour toutes forces que 25 dragons dont 23 devaient partir pour Joinville,

j'empêchai ce départ, j'ordonnai la levée en masse, l'armement des gardes champêtres et forestiers. Je promis si l'on montrait du courage une prompte paix et des secours prochains. Les remontes n'étaient pas avancées, le pays manquant de chevaux, mais les impositions et les conscriptions étaient au courant.

Le 5 janvier, je passai à Langres sans escorte et au risque très probable d'être pris. Je trouvai Langres dans la stupeur, désolée plus que Chaumont par la mortalité qu'occasionnait la fièvre nerveuse. La garde nationale était décidée à ne point se battre de peur d'irriter l'ennemi ; elle ne voulait pas même obéir pour escorter les prisonniers qu'on renvoyait au centre de l'empire. Je parlai très sévèrement au sous-préfet, au maire, au commandant de la garde ; je leur dis qu'ils pouvaient, étant sans troupes, céder à une colonne ennemie, mais qu'ils ne devaient pas avec leur forte et importante position se laisser insulter par un parti, je les menaçai de l'indignation de la garde impériale qui devait incessamment arriver et qui les traiterait en lâches, s'ils étaient pris par quelques partisans : ils promirent de tirer si l'arrivée de notre armée était réelle et prochaine.

Le même jour j'arrivai tard à Dijon, on y était consterné et sans moyens ni désir de défense. Le bas peuple espérait le désordre, les anciens par-

lementaires désiraient l'ennemi, les marchands avaient peur, enlevaient leur enseigne et cachaient tout (51).

La garde nationale qui devait être de 1800 hommes n'avait que 180 hommes armés, elle était irrévocablement déterminée à ne point se battre de peur des vengeances de l'ennemi sur la ville. Le maire partageait cette crainte de l'ennemi et comme il savait qu'autrefois il y avait eu un maire de Dijon pendu, il craignait le même malheur et paralysait toutes nos opérations dans la crainte de mécontenter le peuple (52).

Auxonne avait pour garnison 2000 hommes dont 1500 armés, mais cette forteresse était démantelée et sans provisions. Le général de division Belair (53) y avait placé le général Vaux (54) et n'avait à Dijon que 161 hommes armés. La ville était encombrée de 2000 prisonniers espagnols, allemands et anglais.

Au reste les impositions, les remontes et les conscriptions y allaient à merveille grâce au caractère liant et ferme du préfet (55).

On apprit dans ces circonstances le blocus de Besançon, la prise de Dôle et l'occupation entière de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et de l'Ain par un corps de 25 à 30.000 hommes qui cernait Besançon et répandait dans ces quatre départements de nombreux partis qui ne trouvaient partout ni troupes, ni fusils, ni résistance.

Je fus dès lors convaincu de l'impossibilité de défendre Dijon, ville ouverte, en plaine, ceinte d'un simple mur à 7 lieues de la Saône d'un côté et à 12 de l'autre : mais je voulus essayer de retarder sa perte afin de faire gagner du temps à notre armée, d'en faire perdre à l'ennemi et de replâtrer et ravitailler Auxonne (56), de gagner le moment où nos troupes annoncées arriveraient à Langres et d'inspirer aux habitants de Chalon, de Tournus et de Mâcon, dont la position et l'esprit étaient plus favorables, le désir et le courage de se défendre.

Je pris à la garde nationale 60 fusils, et les donnai ainsi que les fusils du lycée et quelques fusils restés à l'hôtel de ville et réparés, à des conscrits ; je réunis 100 hommes des gardes départementales de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône et leurs gendarmes, et je fis ainsi un petit corps d'environ 460 à 500 hommes : je le fis mouvoir sur tant de points différents que l'ennemi nous crut plus forts que nous n'étions et n'osa pas risquer des partis qui nous auraient facilement enlevés. J'armai 30 gardes forestiers, 30 employés des droits réunis ; quelques communes voisines de la Saône promirent de prendre les armes et coupèrent leurs ponts. Mais les ennemis, maîtres de celui de Gray, où Valence (57) s'était porté avec 60 hommes et d'où il avait été poursuivi si vivement par 500,

qu'il aurait été pris, si ma petite troupe n'était pas venue le sauver à 2 lieues de Dijon. Cependant Auxonne se raccommodait un peu et s'approvisionnait. Le général Vaux nommé pour opérer la levée en masse vint à Dijon et laissa dans Auxonne le major Ruplin, homme ferme et déterminé. Mes proclamations, mes entretiens, mes menaces, mes promesses avaient un peu ranimé la confiance des Dijonnais et changé leur esprit. J'envoyai M. Pastoret (58) à Chalon, j'écrivis aux habitants, je leur montrai combien, ayant un fleuve et deux ponts devant eux et des montagnes derrière, ils devaient peu redouter les partis ennemis. Je leur envoyai de la poudre et non des canons, parce qu'à Auxonne on n'avait juste que le nombre de boulets nécessaire à une courte défense. Mais les montagnards du Charolais amenèrent aux Chalonais trois pièces de canon du Creusot avec des munitions. Je leur fis couper leurs ponts : deux ou trois partisans ennemis vinrent les attaquer, ils les repoussèrent à coups de fusil. Ce succès les enflamma ainsi que ceux de Tournus : les habitants de Mâcon, sourds à mes exhortations, se révoltèrent contre le préfet, le forcèrent à fuir et présentèrent aux ennemis les clefs de leur ville et des couronnes de laurier. Les habitants de Chalon et de Tournus, indignés, reprirent cette ville quelque temps après sous les ordres du général Legrand de Mercey (59) et du

brave Chantré. J'ordonnai à Autun d'envoyer des gardes nationales à Chalon et je fis prendre et punir un homme qui avait prêché la sédition dans une des communes de cet arrondissement.

La ville d'Auxonne fut reconnue par un détachement de 400 hommes d'infanterie; la garnison tira quelques coups de canon, fit une sortie et les chassa à coups de fusil.

Enfin le 9 janvier, la garde impériale arriva à Langres une heure après que cette ville avait été sommée et attaquée par 200 hommes que la garde nationale repoussa (60).

On croyait le corps du duc de Trévise (61) arrivé à Langres de 18 à 20.000 hommes; je pensai qu'il allait se porter sur Gray et Vesoul et nous délivrer; cette joie fut courte. Il y eut trois combats près de la ville où l'ennemi perdit 5 à 600 hommes. Mais le maréchal n'avança pas, ce qui me fit douter de sa force.

Nous lui envoyâmes 12 canons d'Auxonne mais sans boulets, parce que nous n'en avions pas, et c'est ce qui nous empêchait d'en placer à Dijon et devant les ponts coupés de la Saône. Cependant l'armée de Belfort s'avançait sur Langres, les troupes qui cernaient Besançon y marchaient aussi : le maréchal me fit dire que, voyant 24.000 hommes venir sur lui et n'ayant que 6000 hommes, il ne pouvait m'envoyer de secours, ni marcher en avant, et qu'il ferait même

sa retraite s'il était cerné par Bourbonne et dans le cas où il ne lui arriverait pas les secours qu'il espérait.

Cependant je croyais encore que les ennemis ne s'occuperaient que de Langres et nous oublieraient quelque temps. Ils avaient fait une faible tentative le 16 pour faire rétablir les ponts et nous les avions repoussés en leur enlevant un détachement de 24 dragons.

J'allais profiter le 17 de ce calme momentané pour faire une tournée. Ce même jour tout change. Le général Belair m'apprit, le 17 au soir, que les ennemis faisaient un grand mouvement et pressaient leurs opérations. Selon tous ses rapports, 4000 hommes s'étaient avancés sur nous à 4 lieues à Mirebeau, près du chemin de Gray : 1500 hommes s'étaient portés à Talmay : un autre corps avait pris la poudrerie de Vonges, rétabli nos ponts coupés, et coupé notre communication avec Auxonne : 600 hommes s'étaient portés à 3 lieues de nous à notre gauche, et que tout annonçait une attaque générale, que la défense n'était pas possible et que nous n'avions que le temps d'évacuer, ce qui était urgent. Il signa et moi j'ordonnai l'évacuation de toutes les autorités administratives et leur transport à Semur (62).

J'oubliais de dire que notre communication avec Langres était coupée et que les ennemis

nous avaient pris ce même jour un convoi de poudre que nous y envoyons et 30 hommes qui l'escortaient. L'évacuation se fit le 18 et je partis pour Auxerre. Le 19, la ville de Dijon fut sommée par un officier : elle répondit qu'elle n'ouvrirait ses portes qu'à des colonnes et 3 ou 4000 hommes y entrèrent : leur cavalerie, pendant ce temps, occupait tous les villages des environs (63).

Ainsi fut pris Dijon qui était sans troupes et qui avait fait perdre près de 15 jours à l'ennemi.

NOTES

(1) Leipzig, ville de l'Allemagne Centrale, au confluent de la Pleisse et de la Parthe avec la Weisse-Elster, affluent droit de la Saale, eut beaucoup à souffrir de la terrible bataille qui porte son nom : le centre de l'action était au village de Probstheyda, à 5 kilomètres de Leipzig.

« *En trois jours*, dit Thiers, *plus de quarante mille Français, plus de soixante mille Allemands et Russes furent atteints par le feu ! Ah, disons-le bien haut, en présence de cet horrible carnage, la guerre, quand elle n'est pas absolument nécessaire, n'est qu'une criminelle folie.* »

(2) La Saxe, royaume de l'Allemagne Centrale, est située entre la Silésie, la Bohême et la Bavière. Elevé à la dignité royale, et admis dans la Confédération du Rhin, par le traité de Posen, du 11 décembre 1806, l'électeur Frédéric-Auguste fit avec la France les campagnes de 1809 et de 1812, mais l'abandonna après la retraite de Russie. En 1813, les troupes saxonnes se joignirent de nouveau à l'armée française, mais à la bataille de Leipzig, 30.000 Saxons passèrent à l'ennemi et tournèrent leurs 60 bouches à feu contre leurs alliés du matin.

Démembré en 1815, le royaume de Saxe dut adhérer à la Confédération germanique : il fait aujourd'hui partie de l'empire d'Allemagne.

(3) Lutzen, ville de la province de Saxe, sur l'Elster, a donné son nom à la bataille du 2 mai 1813, livrée près du petit village de Grossgorschen.

(4) Bautzen, ville de la province de Saxe, sur la droite de la

Sprée, fut le théâtre de la bataille des 20-21 mai 1813. Napoléon battit complètement les forces réunies de la Russie et de la Prusse.

(5) Blucker (Gebhart-Lebrecht de) naquit à Rostock, dans le duché de Mecklenbourg-Schwerin, le 16 décembre 1742. Engagé en 1757 au service de la Suède, il passa en 1760 à celui de la Prusse. Capitaine en 1773, il dut donner sa démission qui fut acceptée par Frédéric en ces termes : « *Le capitaine Blucker est congédié et peut aller au diable.* » A la mort du grand Frédéric, il reprit du service et devint colonel en 1790, lieutenant-général en 1801 et gouverneur de Munster en 1803.

Nommé en 1813 au commandement de l'armée de Silésie, il fit la campagne de Saxe, prit part à la bataille de Leipzig, à la suite de laquelle il fut créé feld-maréchal, et fit les campagnes de 1814 et 1815, où l'armée placée sous ses ordres se signala par les désordres de tous genres. Il mourut à Kriellowitz le 12 septembre 1819.

(6) Schwarzenberg (Charles-Philippe, prince de) naquit à Vienne le 15 avril 1771 et entra au service à l'âge de 17 ans. Colonel en 1794, général en 1796, lieutenant-général en 1801, il prit part aux campagnes de 1805 et 1809.

Chargé en 1812 du commandement du corps de 30.000 hommes que l'Autriche s'était engagée à donner à la France, il fut créé feld-maréchal, sur la demande de Napoléon. Nommé en 1813 au commandement en chef de toutes les troupes alliées, il fit la campagne de 1815. Retiré à Vienne, il devint président du Conseil aulique de guerre et mourut le 15 octobre 1820, à l'âge de 48 ans.

(7) De Wrède (Charles-Philippe-Joseph), né à Heidelberg, le 29 avril 1767, mort le 12 décembre 1838, commanda de 1805 à 1813 les troupes que la Bavière fournit à la France. Créé comte de l'empire le 14 février 1810, et grand-officier de la Légion d'honneur, il devint feld-maréchal après la défection de la Bavière qu'il représenta au congrès de Vienne. Créé prince le 9 juin 1814, par le roi de Bavière, il fut nommé en 1822 généralissime de l'armée bavaroise.

Armes : *d'or à la guirlande de cinq roses au naturel tigées et feuillées de sinople au franc-quartier* des comtes militaires.

(8) Hanau, ville de la province de Hesse-Nassau, sur la rive droite du Mein, affluent droit du Rhin, a son confluent avec la Kinzig.

(9) Mayence, ville du grand-duché de Hesse, sur la rive gauche du Rhin, en face de son confluent avec le Mein. En 1797, elle devint

le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre et fit retour à la Prusse en 1814.

(10) Les dispositions prises par le général de Wrède étaient des plus défectueuses : « *Pauvre de Wréde*, dit Napoléon, *j'ai pu le faire comte, mais je n'ai pu le faire général.* »

Les pertes de l'ennemi s'élevèrent à 10 à 11.000 hommes le premier jour, à 1500 à 2000 le second. Les canons, dit le maréchal Gérard, roulaient dans une boue de chair humaine.

(11) Oudinot (Nicolas-Charles-Marie), né à Bar-le-Duc le 25 avril 1767, mort à Paris le 13 septembre 1847, fils de Jean-Nicolas Oudinot et de Marie-Anne Adam, épousa, le 15 septembre 1789, Françoise-Charles Derlin et en second mariage, le 19 janvier 1812, Marie-Charlotte-Eugénie-Julienne de Coucy.

Engagé en 1784, maréchal de l'empire le 12 juillet 1809, grand croix de la Légion d'honneur, il fut créé comte le 2 juillet 1808 et duc de Reggio le 14 avril 1810. Ministre d'état et pair de France sous la Restauration, il devint grand chancelier de la Légion d'honneur en 1839 et gouverneur des Invalides en 1842.

Armes : *parti au I de gueules à trois casques tarés de profil d'argent 2 et 1 : au II d'argent au lion de gueules tenant de la patte dextre une grenade enflammée de gueules; au chef brochant* des ducs de l'empire.

(12) Reynier (Jean-Louis-Ebenezer), né à Lausanne le 14 janvier 1771, mort à Paris le 25 juin 1814, épousa Marie-Lovely-Rolland de Chambaudoin. Engagé en 1792, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, il fut créé comte le 25 mai 1811.

Armes : *d'or à trois pals d'azur, à la bande de gueules brochante, chargée d'une étoile à six rais d'argent traversée d'une épée la pointe basse, du même, posée dans le sens de la bande au franc quartier brochant* des comtes militaires.

(13) Augereau (Pierre-François-Charles), né à Paris le 11 novembre 1757, mort au château de la Houssaye (Seine-et-Marne), le 12 juin 1816, épousa Joséphine-Gabrielle Gracht et en second mariage le 23 février 1809, Adélaïde-Joséphine Bourlon de Chavanges. Engagé volontaire à l'armée du Midi, général en 1794, maréchal de France le 19 mai 1804, grand officier de la Légion d'honneur, il fut créé duc de Castiglione le 26 avril 1808.

Armes : *d'azur à un lion léopardé d'or, lampassé et couronné de même, au chef* des ducs de l'empire.

(14) Bertrand (Henri-Gratien), né à Châteauroux le 28 mars 1773,

mort le 31 janvier 1844, fils de Henri Bertrand, maître particulier des eaux et forêts et de Marie-Antoinette Boucher, épousa Fanny-Elisabeth-Marie Dillon. Général de division, grand maréchal du palais, il fut créé comte le 21 septembre 1808. Toujours fidèle à Napoléon, il le suivit à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène, d'où il revint après avoir recueilli son dernier soupir.

Armes : *écartelé au I* des comtes militaires; *au II d'or à une ombre de soleil rayonnant d'azur ; au III d'or au palmier de sinople issant de la pointe et fruité du champ, trois fruits à dextre, trois fruits à senestre, posés 2-1 ; au IV d'azur à un créquier d'or.*

(15) Morand (Charles-Antoine-Louis-Alexis), né à Pontarlier, le 4 juin 1771, mort à Paris le 2 septembre 1835, fils de François-Alexis Morand, conseiller à la Cour de Besançon et de Jeanne-Claudine Roussel, épousa, le 10 janvier 1808, Emilie, comtesse Parys. Général de division le 25 décembre 1806, pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, il fut créé comte le 22 juin 1808.

Armes : *d'azur à cinq cotices d'argent au franc-quartier brochant* des comtes militaires.

(16) Viesse de Marmont (Auguste-Frédéric-Louis), né à Châtillon-sur-Seine le 20 juillet 1774, mort à Venise le 2 mars 1852, fils de Nicolas-Edme Viesse de Marmont, seigneur de Sainte-Colombe, capitaine au régiment de Hainaut-Infanterie et de Clotilde-Hélène-Victoire Chappron, épousa, le 12 avril 1798, Anne-Marie-Hortense Perregaux. Maréchal de l'empire le 12 juillet 1809, pair de France, ministre d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur, il fut créé duc de Raguse le 28 juin 1808.

Armes : *écartelé aux I et IV d'argent à trois bandes de gueules ; au II d'or à l'étendard de gueules bâtonné posé en bande et chargé d'une croix d'argent; au III parti d'azur à la croix de Lorraine d'or et de gueules à l'épée flamboyante d'argent, posée en pal au chef brochant* des ducs de l'empire.

(17) Ney (Michel), né à Sarrelouis le 10 janvier 1759, épousa Aglaë-Louise Auguié. Engagé en 1787, maréchal de l'empire le 19 mai 1804, grand-aigle de la Légion d'honneur, il fut créé duc d'Elchingen en mai 1808 et prince de la Moskova le 25 mars 1813. Pair de France sous la Restauration et envoyé le 8 mars 1815 pour arrêter la marche de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, il se joignit à lui. Arrêté en Auvergne et traduit devant la Cour des pairs, il fut condamné à mort et fusillé le 7 décembre 1815.

Armes : *d'or à l'écusson d'azur chargé d'une orle du même et*

accosté de deux mains tenant des badelaires et adossées de sable, à la bordure d'azur et au chef brochant des ducs de l'empire.

(18) Mannheim, ville du grand duché de Bade, au confluent du Neckar et du Rhin.

(19) Coblentz, capitale de la province du Rhin sur la rive gauche de ce fleuve, au confluent de la Moselle. Prise par l'armée française en 1794, elle devint le chef-lieu du département de Rhin-et-Moselle et fut rendue à la Prusse en 1815.

(20) Perrin (Claude-Victor, dit Victor), né à Lamarche (Vosges) le 7 décembre 1764, mort à Paris le 1er mars 1841, fils de Charles Perrin, huissier royal et de Marie Floriot, épousa, le 16 mai 1791, Jeanne-Marie-Joséphine Muguet. Divorcé en 1802, il épousa, en mai 1803, Wilhelmine-Julienne Vosch de Avesaët. Maréchal de l'empire le 5 juillet 1807, grand croix de la Légion d'honneur, il fut créé duc de Bellune le 10 septembre 1808. Pair de France sous la Restauration, il fut ministre de la guerre de 1821 à 1823.

Armes : *parti au I d'azur au dextrochère armé de toutes pièces d'argent, le brassard cloué et orné d'or, tenant une épée d'argent, montée d'or et mouvant du flanc senestre au II d'or au lion de sable, à la fasce de gueules brochant sur le tout au chef* des ducs de l'empire *brochant sur le parti.*

(21) Strasbourg, chef-lieu du département du Bas-Rhin, devenu, depuis la malheureuse guerre de 1870-1871, la capitale de l'Alsace-Lorraine. Bloquée sans résultat en 1814 et 1815 par les armées coalisées, la ville fut assiégée du 8 août au 28 septembre 1870. Le général Ulrich, avec une garnison de 20.000 hommes, tint tête à 90.000 Badois et Bavarois commandés par le général de Werder, mais il dut capituler après un bombardement d'un mois qui avait détruit la plus grande partie de la ville.

(22) Mac-Donald (Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre), né à Sedan le 17 novembre 1765, mort au château de Courcelles-le-Roi (Loiret), le 25 septembre 1840, fils de Niel Mac-Donald de Clauranald et de Flora Mac-Donald, épousa, le 5 mai 1791, Marie-Constance Jacob, en second mariage le 26 juin 1802, Félicité-Françoise de Montholon et le 25 septembre 1821, Ernestine-Thérèse-Gasparine de Bourgoing.

Maréchal de l'empire le 7 juillet 1809, il fut créé duc de Tarente le 9 décembre 1809, devint pair de France sous la Restauration et grand chancelier de la Légion d'honneur de 1816 à 1831.

Armes : *écartelé au I, d'argent, au lion de gueules; au II, d'or au dextrochère armé de gueules, tenant une croix de calvaire, re-*

croisetée et fichée du même; au III, d'or à la galerie de sable, pavillonnée et girouettée de gueules; au IV, de sinople au saumon nageant d'argent; au chef brochant des ducs de l'empire.

(23) Law de Lauriston (Jean-Alexandre-Bernard), né à Pondichéry le 1er février 1763, mort à Paris le 11 juin 1828, fils de Jean Law, baron de Lauriston, maréchal de camp et de Jeanne Carvalho, petit-fils du financier Law, épousa, en 1789, Claudine-Antoinette-Julie Le Duc.

Général de division en 1804, grand croix de la Légion d'honneur, ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1811, il fut créé comte de l'empire le 29 juin 1808. Pair de France à la Restauration, il devint ministre d'Etat en 1823, et maréchal de France le 6 juin de la même année.

Armes : *d'hermines à la barre de gueules accostée de deux coqs contournés d'azur, au franc-quartier* des comtes militaires.

(24) L'Oder, fleuve d'Allemagne, tributaire de la mer Baltique, prend sa source au nord de la Moravie (Autriche). Navigable depuis Ratibor dans la Haute-Silésie, mais d'une façon régulière depuis Breslau seulement, il a un cours de 864 kilomètres.

(25) La Vistule, fleuve de l'Europe Centrale, tributaire de la mer Baltique, prend sa source dans la Galicie (Austro-Hongrie) sur le versant septentrional des Beskides, rameau des Carpathes : il a un cours de 1125 kilomètres.

(26) L'Elbe prend sa source dans les Riesen-Gebirge, à la limite de la Bohême et de la Silésie; navigable depuis Schandau, il se jette dans la mer du Nord après un parcours de 1100 kilomètres.

(27) 3000 hommes étaient restés à Modlin; 3000 à Zamosc; 28.000 à Dantzig; 8000 à Glogau; 4000 à Kustrin; 12.000 à Stettin; 30.000 à Dresde; 26.000 à Torgau; 3000 à Wittemberg; 25.000 à Magdebourg; 10.000 à Hambourg; 6000 à Erfurt; 2000 à Wurzbourg. Après la bataille de Leipzig, Napoléon avait envoyé des ordres dans ces différentes places, mais il était presque impossible d'espérer qu'ils arriveraient en temps utile, et que ces troupes pourraient rentrer en France.

(28) Rousseau de Saint-Aignan (Nicolas-Auguste-Marie), né à Nantes le 8 mars 1770, mort à Paris le 21 mai 1858, fils de Louis Rousseau, seigneur de Saint-Aignan et de Louise de Pontual, épousa Augustine-Amicie de Caulaincourt. Aide-de-camp puis écuyer de l'empereur, ministre plénipotentiaire, il fut créé baron le 31 décembre 1809. Pair de France sous la Restauration, il fut

député de la Loire-Inférieure de 1820 à 1824 et de 1829 à 1834.

Armes : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux têtes de lion arrachées de même, et en pointe de trois besants aussi d'or 2 et 1 au franc-quartier* des barons militaires.

(29) Weimar, capitale du grand duché de Saxe-Weimar, sur la rive gauche de l'Ilm.

(30) De Caulaincourt (Armand-Louis-Augustin), né à Caulaincourt (Aisne) le 19 décembre 1772, mort à Paris le 17 février 1827, fils de Gabriel-Louis de Caulaincourt et de Joséphine-Augustine-Renée de Baraudier de la Chaussée d'Eu, épousa, en 1814, Adrienne-Hervé-Louise Carbonnel de Canisy. Ministre des affaires étrangères en 1813, il fut créé duc de Vicence le 7 juin 1808 et grand officier de la Légion d'honneur. Il devint pair de France le 2 juin 1815.

Armes : *coupé de sable et d'or; le second chargé d'un sauvage de gueules, appuyé sur une massue de sable, tenant sur le poing dextre un coq du même : au chef* des ducs de l'empire.

(31) Maret (Hugues-Bernard), né à Dijon le 22 juillet 1763, mort à Paris le 13 mai 1839, épousa, le 21 mai 1821, Marie-Madeleine Lejeas. Ministre et secrétaire d'Etat, grand officier de la Légion d'honneur, il fut créé duc de Bassano le 3 mai 1809.

Armes : *tiercé en pal : d'or, de gueules et d'argent; coupé de gueules à la main ailée d'or, écrivant avec une épée d'argent, au franc-quartier* des comtes ministres : *au chef* des ducs de l'empire *brochant sur le tout : d'argent à la colonne de granit sommée d'une couronne civique de chêne, au naturel, et accostée de deux lions, la queue fourchée affrontés et contre rampants de gueules.*

(32) Ce décret signé par Marie-Louise au palais de Saint-Cloud, ordonnait la formation de trois cohortes urbaines de 1000 hommes chacune, distribués en sept compagnies : elles devaient être formées dans les 24 heures de la réception du décret, pour faire le service de la place de Besançon.

En outre il devait être formé dans les cinq départements indiqués cinq légions de six cohortes chacune; chaque cohorte comprenait quatre compagnies de 150 hommes.

(33) 150.000 hommes devaient partir de suite, les autres devaient être prêts à partir si la frontière était envahie.

(34) De Fontanes (Jean-Pierre-Louis), né à Niort le 6 mars 1757, mort à Paris le 17 mars 1821, épousa Marie-Geneviève-Faustine-Chantale Cathelin. Président du corps législatif, sénateur, pair de

France, il fut créé comte en mai 1808 et marquis par ordonnance royale en 1817.

Armes : *de sable à la fontaine d'argent posée sur une terrasse du même, au comble d'or chargé de trois pommes de pin d'azur ; au franc-quartier* des comtes présidents du corps législatif.

(35) De Talleyrand-Périgord (Charles-Maurice), né à Paris le 2 février 1754, mort dans la même ville le 20 mai 1838, fils de Charles-Daniel, comte de Talleyrand-Périgord, lieutenant-général et d'Alexandrine-Marie-Victoire-Eléonore de Damas d'Antigny, évêque d'Autun, épousa, après sa sécularisation par bref pontifical du 29 juin 1802, le 10 septembre suivant, à Paris, Catherine-Noël-Worlhee.

Ministre des affaires étrangères, grand-chambellan de l'empereur, grand-croix de la Légion d'honneur, il fut créé prince-duc de Bénévent le 5 juin 1806.

Armes : *parti : au I, de gueules à trois lions rampants, armés et couronnés d'or ; au II, d'or au sanglier passant de sable, chargé sur le dos d'une housse d'argent ; au chef d'azur brochant sur l'eau et chargé d'une aigle d'or, les ailes étendues empiétant un foudr du même.*

(36) Le marquis de Saint-Marsau, originaire de Turin, s'attacha à Bonaparte après l'incorporation du Piémont à la France. Ambassadeur à Berlin en 1813, il dut revenir à Paris et fut nommé sénateur. Après le congrès de Vienne, il devint ministre de la guerre du roi de Sardaigne.

(37) Barbé de Marbois (François), né à Metz le 31 janvier 1745, mort le 24 janvier 1837, épousa, le 17 janvier 1784, Elisabeth Moore. Ministre du Trésor public, premier président de la Cour des Comptes, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, il fut créé comte le 28 avril 1813 et marquis par ordonnance royale du 31 août 1817.

Armes : *de gueules au cheval cabré d'or, chargé d'une fasce d'argent à trois étoiles de gueules, adextré en chef d'un canton d'azur à trois bandes d'or ; au franc-quartier* des comtes sénateurs brochant sur le canton.

(38) Riel de Beurnouville (Pierre), né à Champignolle (Aube) le 10 mai 1752, mort à Paris le 23 avril 1821, épousa, en 1779, Geneviève-Gillot l'Etang, et en juin 1805, après avoir divorcé, Félicité-Louise-Julie-Constance de Durfort. Ministre de la guerre en 1793, sénateur le 1er février 1805, maréchal de France le 3 juil-

let 1816, grand croix de la Légion d'honneur, il fut créé comte en 1808 et plus tard par lettres royales du 6 mars 1815.

Armes de l'Empire : *Parti : au I, d'or à une ancre bouclée de sable ; au II d'argent à la bande d'azur, et à une épée d'argent, la poignée d'or, posée en pal, brochant sur le tout ; au francquartier brochant* des comtes sénateurs.

Armes de la Restauration : *Ecartelé ; au 1er et 4e d'azur au lion couronné d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir et tenant une épée haute d'argent garnie d'or ; au 2e et 3e d'argent à la bande d'azur.*

(39) Lainé (Joseph-Henri-Joachin Hostein), né à Bordeaux le 11 novembre 1767, fut élu au corps législatif, en 1808, par le département de la Gironde, et devint en 1818 ministre de l'Intérieur.

(40) Raynouard (François-Just-Marie), né à Brignoles (Var), le 18 septembre 1751, mort à Passy-Paris le 27 octobre 1836, fut député du Var de 1806 à 1815.

(41) Maine de Biran (Pierre-François-Marie Gontier), né à Grateloup (Dordogne), le 20 novembre 1766, mort à Paris le 28 juillet 1824, fils de Guillaume Gontier de Biran, conseiller, lieutenant général au présidial de Bergerac, épousa Louise Fournier et en second mariage Louise-Anne Favareilhe.

Député au conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de 1813 à 1823, il fut anobli par ordonnance royale du 6 septembre 1814.

(42) Flaugergues (Pierre-François) avocat puis sous-préfet de Villefranche, devint sénateur le 6 janvier 1813.

(43) Gallois (Jean-Antoine Cauvin), membre du tribunat en 1799, en devint président en mai 1802, et passa ensuite au corps législatif jusqu'en 1815.

(44) Cambacérès (Jean-Jacques Régis), né à Montpellier le 18 octobre 1753, fils de Jean-Antoine de Cambacérès, conseiller à la cour des comptes de Montpellier, remplissait en 1789 les mêmes fonctions que son père. Député en 1791, président de la Convention, second consul, grand-aigle de la Légion d'honneur, il fut créé prince duc de Parme le 24 avril 1808 ; archi-chancelier de l'empire, il devint pair de France le 20 juin 1815, et mourut à Paris le 8 mars 1824.

Armes : *d'or à un dextrochère au naturel paré de gueules, rebrassé d'hermines, mouvant de senestre tenant les tables de la loi de sable, le tout accompagné de trois losanges aussi de sable au chef* des ducs de l'empire.

(45) Savary (Anne-Jean-Marie-René), né à Marg (Ardennes), le 26 avril 1774, mort à Paris le 2 juin 1833, fils de Pons Savary, seigneur de Marq et de Victoire Loth du Saussay, épousa, le 27 février 1802, Marie-Charlotte-Félicité de Faudoas-Barbazan Ségneuville. Engagé en 1790, général de division le 31 janvier 1805, grand aigle de la Légion d'honneur, ministre de la police de 1810 à 1814, il fut créé duc de Rovigo en mai 1808.

Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'argent, et en pointe, d'un sabre de cavalerie d'argent, posé en pal, au chef* des ducs de l'empire.

(46) Au palais des Tuileries, le 26 décembre 1813,

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse... etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Il sera envoyé des sénateurs ou conseillers d'état dans les divisions militaires, en qualité de nos commissaires extraordinaires. Ils seront accompagnés de maîtres des requêtes ou d'auditeurs.

Art. 2 — Nos commissaires extraordinaires sont chargés d'accélérer :

1° Les levées de la conscription.

2° L'habillement, l'équipement et l'armement des troupes.

3° Le complètement de l'approvisionnement des places.

4° La rentrée des chevaux requis pour le service de l'armée.

5° La levée et l'organisation des gardes nationales conformément à nos décrets.

Nos dits commissaires extraordinaires pourront étendre les dispositions des dits décrets aux villes et places qui n'y sont pas comprises.

Art. 3 — Ceux de nos dits commissaires extraordinaires qui seront envoyés dans les pays que menacerait l'ennemi, ordonneront les levées en masse et toutes autres mesures quelconques, nécessaires à la défense du territoire et commandées par le devoir de s'opposer aux progrès de l'ennemi.

Au surplus il leur sera donné des instructions spéciales à raison de la situation particulière des départements où ils seront en mission.

Art. 4 — Nos commissaires extraordinaires sont autorisés à ordonner toutes les mesures de haute police qu'exigeront les circonstances et le maintien de l'ordre public.

Art. 5. — Ils sont pareillement autorisés à former des commissions militaires et à traduire devant elles ou devant les cours spéciales, toutes personnes prévenues de favoriser l'ennemi, d'être d'intelligence avec lui, ou d'attenter à la tranquillité publique.

Art. 6. — Ils pourront faire des proclamations et prendre des arrêtés. Les dits arrêtés seront obligatoires pour tous les citoyens. Les autorités judiciaires, civiles et militaires seront tenues de s'y conformer et de les faire exécuter.

Art. 7. — Nos commissaires extraordinaires correspondront avec nos ministres pour les objets relatifs à chaque ministère.

Art. 8. — Ils jouiront, dans leurs qualités respectives, des honneurs qui leur sont attribués par nos règlements.

Art. 9. — Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

NAPOLÉON,

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'Etat,

Signé : LE DUC DE BASSANO.

Par un autre décret du 20 décembre, M. le comte de Ségur, sénateur, a été nommé commissaire extraordinaire dans la 18e division militaire, à Dijon : il sera accompagné par M. Le Chapelier, auditeur au Conseil d'Etat.

(47) Le prince de Schwarzenberg fit précéder les troupes de la coalition de la proclamation suivante :

« Français !

« La victoire a conduit les armées alliées sur votre frontière, elles vont la franchir.

« Nous ne faisons pas la guerre à la France ; mais nous repoussons loin de nous le joug que votre gouvernement voulait imposer à nos pays, qui ont les mêmes droits à l'indépendance et au bonheur que le vôtre.

« Magistrats, propriétaires, cultivateurs, restez chez vous ! le maintien de l'ordre public, le respect pour les propriétés particulières, la discipline la plus sévère, marqueront le passage des armées alliées. Elles ne sont animées de nul esprit de vengeance ; elles ne veulent point rendre les maux sans nombre dont la France depuis vingt ans a accablé ses voisins et les contrées les plus éloi-

gnées. D'autres principes et d'autres vues que celles qui ont conduit vos armées chez nous président aux conseils des monarques alliés.

« Leur gloire sera d'avoir amené la fin la plus prompte des malheurs de l'Europe. La seule conquête qu'ils envient est celle de la paix pour la France, et pour l'Europe entière un véritable état de repos. Nous espérions le trouver avant de toucher au territoire français : nous allons l'y chercher.

« Au quartier général de Loerach, le 21 décembre 1813.

« Le Maréchal prince de SCHWARZENBERG,

« Commandant en chef la grande armée alliée. »

(48) De Ségur (Louis-Philippe), né à Paris le 10 septembre 1753, mort le 27 août 1830, fils de Philippe-Henri, marquis de Ségur, maréchal de France et de Louise-Anne-Madeleine de Vernon, épousa, le 30 avril 1777, Antoinette-Elisabeth-Marie d'Aguesseau.

Maréchal de camp en 1791, grand maître des cérémonies, sénateur, grand aigle de la Légion d'honneur, il fut créé comte de l'empire le 8 mai 1808.

Armes : *écartelé au* 1er des comtes conseillers d'Etat ; *aux* 2e *et* 3e *de gueules au lion d'or ; au* 4e *d'argent plein.*

(49) Proclamation du comte de Ségur, aux habitants du département de l'Aube.

« Messieurs,

« La France désire la paix ; le monde entier en a besoin ; l'empereur la veut et vous en jouirez bientôt, si, au moment où l'ennemi osera envahir vos frontières vous continuez à montrer, en vrais français, le bon esprit, le zèle et le courage qui vous ont en tout temps distingués.

« L'empereur m'envoie au milieu de vous pour vous dire d'importantes vérités, et pour vous parler de vos plus chers intérêts.

« Sa Majesté connaît les maux que vous avez soufferts, les pertes que vous avez faites : son cœur en a gémi.

« Elle avait des projets plus vastes pour votre gloire et votre prospérité : l'inconstance des éléments et celle de ses alliés ont empêché l'accomplissement de ses grands desseins.

« L'empereur préfère le bonheur du peuple à une gloire trop coûteuse. Il a donc renoncé à tout projet d'agrandissement ; il a consenti à des sacrifices pénibles pour lui comme pour nous ; enfin,

il a accepté des conditions de paix que lui proposaient les alliés.

« Vous jouiriez donc déjà de cette paix souhaitée, si ces mêmes ennemis n'avaient pas voulu la retarder encore. Ils diffèrent de signer un traité dont ils ont eux-mêmes posé les bases ; et pendant ce délai, ils cherchent par des insinuations perfides à vous faire douter des intentions pacifiques de Sa Majesté !

« Aucun Français ne peut être trompé par eux. L'empereur a déclaré au Sénat, au Corps législatif, en face de l'univers, qu'il veut la paix, et qu'il sent comme monarque et comme père, tout ce que la paix ajoute à la sécurité des trônes et à celle des familles.

« Il a déclaré solennellement qu'il acceptait toutes les conditions que proposaient les alliés ; et cependant ces mêmes ennemis retardent la conclusion de cette paix à laquelle Sa Majesté a consenti ! Non seulement ils continuent les hostilités, mais ils violent le territoire d'un état neutre : ils entrent en France ; ils menacent les départements qui vous avoisinent !

« L'empereur, à la tête de ses armées, va s'avancer pour les combattre, s'ils diffèrent plus longtemps la signature d'un traité qu'eux seuls retardent sans motif.

« Français, l'ennemi est entré en France ! Vous sentez ce que l'honneur et la patrie attendent de vous ! Vous serez fidèles à leurs voix !

« Si, jusqu'au moment où votre armée va s'avancer, vous prenez l'attitude fière qui convient à un grand peuple, si vous organisez rapidement vos gardes nationales, comme vous l'avez déjà commencé, vous verrez bientôt l'ennemi s'arrêter dans sa téméraire entreprise. Il ne sera pas assez insensé pour oser pénétrer au milieu d'une nation qui se lève et qui s'arme pour l'arrêter.

« Déjà l'avant-garde d'un de nos corps a fait reculer ces étrangers qui comptaient sur le pillage et qui n'ont rencontré que la mort !

« Déjà ils tremblent de s'engager plus loin dans une contrée belliqueuse où ils trouveraient en tout homme un ennemi, et à chaque pas un combat. Leur imagination s'effraye en pensant que devant eux, sur leurs flancs et derrière eux, vos gardes nationales, les entourant de tous côtés, les priveraient promptement et de subsistance et de tout espoir de retour. Ils savent que si vous sacrifiez tout ce qui est hors de vos limites, vous ne vous soumettriez jamais à leur livrer votre propre territoire.

« Aussi cherchent-ils moins à vous combattre qu'à vous séduire.

« Ils voudraient vivre pendant quelque temps aux dépens d'une partie de vos frontières. Ils n'étendraient leurs pillages qu'aux lieux où leur feinte modération trouverait des dupes ou des bras désarmés.

« Eh ! qui pourrait croire à leurs proclamations et à leurs perfides promesses ?

« Ils ont promis aux Suisses, dont ils violaient le territoire, de les traiter en amis, et ils viennent de mettre de fortes contributions à Bâle.

« Il faudrait bien, s'ils s'avançaient, qu'ils s'emparassent de vos vins, de vos blés, de vos troupeaux, des produits de vos fabriques, de votre industrie ! Ils les paieraient le premier jour avec de l'argent, le deuxième jour avec du papier, et ensuite par des violences et des outrages !

« Mais ils ne pourront ni vous effrayer, ni vous tromper.

« Habitants du département de l'Aube, la plus grande tranquillité règne parmi vous ; vos administrateurs jouissent de votre confiance et sont satisfaits de votre conduite. Vous venez de donner à l'armée les bras qui lui étaient nécessaires ; vous fournissez les chevaux qu'on vous demande ; l'Empereur sent l'étendue de ces sacrifices, et veut que ces sacrifices soient les derniers !

« La garde nationale, dont on vient d'ordonner la formation, n'a d'autre objet que de défendre vos propres foyers, que de maintenir le bon ordre de vos cités populeuses.

« En vous quittant pour me rendre dans les départements plus près de nos frontières et plus menacés par l'ennemi, je vous le répète avec une pleine confiance, le danger dont on aurait voulu vous effrayer n'est rien, si vous le voulez ; c'est un nuage que grossit l'imagination, et que le courage dissipe.

« Montrez-vous debout et prêts à vous armer ! L'Empereur, à la tête de ses braves soldats, approche, et vous aurez bientôt une paix solide qui vous dédommagera et vous récompensera de tous vos généreux sacrifices. Mais songez bien que, puisque les ennemis diffèrent encore la paix qu'ils ont proposée, le seul moyen de l'obtenir promptement, c'est de vous présenter à eux dans l'attitude de la force et de la fierté. S. M. vient de dire elle-même au Sénat : *A l'aspect de tout ce peuple en armes, l'étranger fuira ou signera ta paix sur les bases qu'il a lui-même proposées ; il*

n'est plus question de recouvrer les conquêtes que nous avons faites.

« Le Comte de Ségur.

« Et sera la présente proclamation imprimée, publiée et affichée dans toutes les communes de ce département.

« Troyes, le 1er janvier 1814. »

(50) Le Comte de Ségur arriva à Chaumont le 3 janvier à 6 heures du soir et le lendemain il adressait aux habitants de la Haute-Marne une proclamation conçue dans les mêmes termes que celle qu'il avait fait publier à Troyes, mais elles ne produisirent sur la population qu'une impression médiocre et plutôt défavorable que salutaire.

(51) Aux habitants du département de la Côte-d'Or.

« Messieurs,

« L'Empereur m'a ordonné de me rendre au milieu de vous. Il veut, dans cette circonstance, que je vous fasse connaître ses intentions et ses sentiments.

« Sa Majesté désire la paix ; vous en avez besoin ; elle est nécessaire au monde entier.

« Vos privations, vos pertes, vos sacrifices sont connus de l'Empereur ; il en souffre autant que vous.

« Renonçant aux vastes projets qu'il avait formés pour étendre votre puissance et votre commerce il a sacrifié son amour-propre, et peut être le vôtre, à votre bonheur.

« Ce héros qui avait toujours été vainqueur, même dans ses retraites, et qui n'a éprouvé de revers que par le bouleversement des éléments et la perfidie de ses alliés accepte la paix et toutes les conditions que lui ont proposées les ennemis.

« Il part cependant pour se mettre à la tête d'une puissante armée qui semble devoir lui promettre de nouveaux triomphes, et c'est au moment ou vous venez de lui donner tant de forces, qu'il renouvelle solennellement l'offre de consentir au traité dont ses ennemis ont posé les bases.

« Mais ces ennemis en retardent la signature sous de vains prétextes, dans l'espoir, pendant ces délais, de vivre aux dépens de la partie de vos frontières que la neutralité des Suisses devait faire regarder comme inattaquable.

« Vous connaissez à présent toutes les pensées et tous les sentiments de l'Empereur. Il a déclaré à la face de l'univers qu'il acceptait la paix, et les ennemis sont entrés en France.

« Français, les ennemis en France ! Ce mot seul doit vous tracer tous vos devoirs !

« Quelques partisans et quelques troupes légères (car malgré les faux bruits, on n'a point encore vu leurs colonnes) répandent l'alarme dans le département qui vous avoisine, et ont peut-être jeté quelque inquiétude parmi vous.

« Avant de me rendre ici, j'ai voulu connaître mieux le péril dont on vous dit menacés. J'ai parcouru un des départements les plus exposés à leurs incursions, et partout je me suis assuré que les ennemis n'avaient porté leurs déprédations que dans les lieux où ils trouvent des esprits effrayés et des âmes timides.

« Leur tentative en Alsace n'a été suivie, ni de gloire ni de succès. A leur approche, tout le peuple s'est armé, et ils ont fui devant les fusils de nos guerriers, les sabres de nos gardes nationales, et les fourches des cultivateurs.

« Mais partout ailleurs où ils ont trouvé un accès facile, leurs paroles ont promis la modération, et leurs mains n'ont exercé que le pillage.

« Habitants de la Côte-d'Or ! ne laissez pas quelques faibles partisans vous faire ces outrages que de fortes colonnes devraient à peine oser tenter. Ne croyez pas qu'une armée pénètre au centre du pays dont les habitants sont décidés à leur ôter tout espoir de retraite.

« L'armée du Rhin grossit à chaque instant. L'armée de l'Empereur et sa redoutable garde seront sous peu de jours à vos portes. Les armes vont vous arriver de tous côtés.

« Tout doit vous rassurer, tout doit vous donner l'espoir de voir terminer promptement par une paix durable, et vos inquiétudes et vos sacrifices.

« Obéissez à vos administrateurs avec le même zèle ; ils méritent votre confiance et jouissent de toute celle de S. M.

« Prenez l'attitude fière qui convient à un grand peuple au moment du danger, et ce danger s'évanouira ; rien ne vous manquera, si vous ne vous manquez pas à vous-mêmes !

« L'Empereur veut la paix autant que vous la souhaitez, mais votre courage seul peut en hâter la conclusion.

« Ces sacrifices, les efforts que vous faites seront les derniers ;

c'est l'intention de S. M. ; mais il faut, pour remplir ce but paternel, que votre énergie et votre courage répondent à ses vœux.

« Le Comte de Ségur.

« *Par son Excellence,*

« L'auditeur au Conseil d'Etat,
« Attaché à la Commission extraordinaire,

« A. de Pastoret. »

(52) Durande (Claude-Joseph), né à Dijon le 20 janvier 1764, mort à Cluny le 10 février 1835, fils de Jean-François Durande et de Claudine Tyran, épousa, à Esbarres (Côte-d'Or), le 23 novembre 1790, Pierrette Petit, fille de Claude et de Marie Journet.

Docteur en médecine, maire de Dijon, il fut créé baron le 7 janvier 1814 et par ordonnance royale le 16 avril 1825.

Armes : *Parti, au 1er d'or à la tour crenelee de sable maçonnée et ouverte d'argent, à la bordure d'azur ; au 2 d'argent au chevron de sinople : accompagné en chef de deux branches d'olivier de sinople, et en pointe d'une verge de sable, accolée d'un serpent de sinople à la champagne de gueules chargée du signe* des chevaliers légionnaires *soutenant le parti.*

(53) Liger-Belair (Louis), né à Vandeuvre le 11 juillet 1772, mort à Vosne-Romanée le 4 décembre 1835, général de division en 1811, grand officier de la Légion d'honneur, baron le 10 février 1809, vicomte par ordonnance royale du 29 juin 1819, fut créé comte le 12 avril 1823.

Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef à dextre de trois étoiles à six rais d'argent, et en pointe d'un coq passant d'or, crêté de gueules, au franc-quartier* des barons militaires.

(54) Veaux (Antoine-Joseph) né à Seurre le 10 septembre 1764, mort à Dijon le 24 septembre 1817, fils d'Antoine Veaux, notaire royal et de Françoise Berger, épousa, le 19 avril 1801, Françoise-Julienne Merle. Engagé en 1785, général le 18 mars 1797, lieutenant général le 22 mars 1815, commandeur de la Légion d'honneur, il fut créé baron le 28 janvier 1809.

Armes : *Coupé, au I, parti d'azur à deux étoiles d'or posées en bande* et des barons militaires *: au II d'or à une pyramide de sable, ouverte et maçonnée du même, senestrée d'un palmier de sinople.*

(55) De Cossé-Brissac (Augustin-Marie-Paul-Pétronille), né à

Paris le 13 janvier 1775, mort le 8 avril 1848, fils d'Hyacinthe-Hugues Timoléon de Cossé-Brissac, sénateur, et de Marie-Louise-Antoinette-Charlotte-Françoise-Constance de Wignacourt, épousa le 14 septembre 1795, Elisabeth-Louise de Malide et en second mariage, en avril 1828, Augustine de Brac-Signy.

Créé comte le 20 février 1812, il fut préfet de la Côte-d'Or le 1er mai suivant et nommé pair de France le 4 juin 1814.

Armes : *Coupé : au 1er parti, de sable à un lion rampant d'argent lampassé de gueules* et des barons préfets ; *au 2e de sable à trois feuilles de scie* (pour *fasces denchées à leur partie inférieure*) d'or posées en fasce.

(56) Le préfet adressa un appel tout spécial, le 9 janvier, aux militaires en retraite du département pour faire le service de la place d'Auxonne et plus particulièrement de l'artillerie.

(57) Timbrune Thiembrone (de) (Jean-Baptiste-Cyrus-Marie-Adélaïde), comte de Valence, né à Agen le 22 septembre 1757, mort à Paris le 4 février 1822, fils de Vincent-Sylvestre de Timbrune-Thiembrone, comte de Valence, marquis de Ferrières et de Marie-Louise de Losse, épousa, le 3 juin 1784, Edmée-Nicole-Pulcherie Brulart de Genlis.

Capitaine en 1788, général de division le 20 août 1792, sénateur le 1er février 1805, il fut créé comte le 8 mai 1808 et fut pair de France du 4 juin 1814 au 2 juin 1815, et le 21 novembre 1819.

Armes : *de gueules à huit drapeaux d'or, écussonnés et cravatés de sable ; au comble parti de deux traits formant trois quartiers :* (A) des comtes sénateurs ; (B) *d'or à une houppe de grenadier de gueules ;* (C) *d'azur à une barre d'or accompagnée de deux lys terrassés d'argent.*

Les armes anciennes de la famille de Valence, originaire de Picardie, étaient : *d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lys d'or, une en chef, une en pointe.*

Le comte de Valence avait été envoyé dans la 6e division militaire en qualité de commissaire extraordinaire. Il arriva à Dijon le 13 janvier, après avoir cherché à organiser la défense, mais l'invasion l'obligea à se replier de Besançon sur Gray et Mirebeau.

(58) Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre), né à Marseille le 24 décembre 1755, mort à Paris le 20 septembre 1840, fils de Jean-Baptiste Pastoret, lieutenant de l'Amirauté de Marseille et de Marguerite-Thérèse Graille, épousa le 14 juillet 1789 Adelaïde-Anne-Louise Piscatory.

Conseiller à la Cour des Aides à Paris en 1789, député au conseil des Cinq-Cents, sénateur le 14 décembre 1809, il fut créé comte le 9 janvier 1810.

Chancelier de France et ministre d'Etat de 1826 à 1829, il fut créé marquis le 9 août 1818. Il était membre de l'Institut et grand croix de la Légion d'honneur.

Armes : *d'or à la barre de gueules, chargée d'un berger paissant un mouton d'argent, à la champagne de gueules chargée du signe* des chevaliers.

(59) Legrand (Etienne), né à Pont-de-Vaux, le 17 mars 1755, mort à Paris le 11 mai 1828, général de brigade en 1793, commandeur de la Légion d'honneur, fut créé baron de Mercey, le 15 juin 1808.

Armes : *Coupé : au 1er parti d'azur au casque taré en face d'or et* des barons militaires : *au 2e d'azur à la tour crenelée de quatre pièces d'or, accompagnée de quatre étoiles du même, posées en pal, deux à dextre, deux à senestre.*

(60) Le 9 janvier un parlementaire vint à Langres faire sommation à la ville de se rendre au lieutenant-colonel comte de Thury, commandant un détachement bavarois. La garde nationale fit une sortie et repoussa l'ennemi : l'arrivée de deux escadrons de la garde ne put empêcher la capitulation qui fut signée le 17 janvier.

(61) Mortier (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph), né au Cateau-Cambrésis le 13 février 1768, mort à Paris le 28 juillet 1835, fils d'Antoine-Charles-Joseph Mortier et de Marie-Anne-Joseph Bonnaire, épousa, le 26 janvier 1799, Anne-Eve Himnes.

Engagé en 1792, maréchal de l'empire le 10 mai 1804, il fut créé duc de Trévise le 2 juillet 1808. Pair de France sous la restauration, député du Nord en 1816, il fut grand croix de la Légion d'honneur et aide de camp du roi Louis-Philippe.

Armes : *Ecartelé : aux 1er et 4e d'or à la tête de cheval de sable, celle du 1er quartier contournée : au 2e d'azur au dextrochère d'or, armé de toutes pièces, et tenant une épée d'argent : au 3e d'azur au sénestrochère d'or armé de toutes pièces et tenant une épée d'argent :* au chef des ducs de l'empire, *brochant sur l'écartelé.*

(62) Dijon, 17 janvier 1814.

« Monsieur le Maire,

« Des circonstances pénibles m'obligent de quitter momentané-

ment Dijon. Ce n'est pas sans un vif sentiment de douleur que je me sépare des habitants de cette ville qui m'ont dans toutes les circonstances donné des preuves de bienveillance et d'attachement. Quoique éloigné d'eux, je n'en serai pas moins occupé de leurs intérêts et dès qu'il me sera permis de venir les rejoindre je leur consacrerai avec le même zèle mon temps et mes soins. J'éprouve une consolation en songeant qu'ils continueront à jouir de votre administration paternelle et que vous vous occuperez de leurs besoins avec cette active sollicitude qui vous caractérise.

« Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Cossé-Brissac. »

(63) Nous soussignés le Maire de la ville de Dijon et le commandant de la garde nationale de la dite ville, certifions que le nommé Hansohtter Wagmeister au régiment des chevau-légers de l'empereur d'Autriche, s'est présenté à neuf heures et demie du matin à la porte Saint-Nicolas et que sur sa demande d'être introduit comme parlementaire il a été amené à l'hôtel de ville escorté par un détachement de la garde nationale, que là il nous a sommés d'ouvrir nos portes aux troupes de Sa Majesté impériale et royale et que réponse lui a été faite que n'ayant pas de troupe de ligne dans nos murs, nous étions dans l'impossibilité de nous défendre, mais que la ville n'ouvrirait ses portes qu'à une troupe qui serait au moins de mille hommes

Nous soussignés, certifions en outre que nous n avons eu qu'à nous louer de la conduite du dit Wagmeister.

Fait à l'hôtel de ville, le 19 janvier 1814, à dix heures du matin.

A onze heures le comte du Châtel, chef d'escadron, s'est présenté à la même porte à la tête de deux cents hommes; il a été introduit et conduit à l'hôtel de ville : à sa sommation d'ouvrir les portes aux troupes alliées, pareille réponse lui a été faite qu'au Wagmeister : le dit comte répondit qu'au lieu de mille hommes, il y en avait huit mille et se retira en annonçant leur arrivée.

A midi le prince Gustave de Hesse-Hombourg, général major, entra à la tête de 800 hommes de cavalerie ; il fut suivi du comte de

Klenau, général major commandant quatre bataillons de grenadiers.

A deux heures le prince de Lichtenstein, lieutenant général commandant l'avant-garde, entra à la tête d'un corps, à la suite duquel arriva le général en chef prince héréditaire de Hesse-Hombourg; plusieurs bataillons de chasseurs traversèrent la ville jusqu'à cinq heures du soir.

A. Cornereau.

AU SAHARA TUNISIEN

AU SAHARA TUNISIEN

UNE EXCURSION AU BLAD ED DJERID

Depuis l'ouverture du chemin de fer de Sfax à Gafsa il est plus aisé qu'autrefois de se rendre aux oasis du Djerid et au grand chott, dans toute cette région saharienne que bien peu de touristes ont visitée jusqu'ici. Il est vrai que Gafsa seule offre le gîte et le couvert aux voyageurs et que dans les oasis de Nefta, Tozeur, El oudiane, el Hamma situées à plus de cent vingt kilomètres au sud-ouest, il ne faut compter que sur soi-même, emporter une tente, des vivres, connaître autant que possible la langue arabe et se procurer cheval ou mulet, pour soi, pour son serviteur et pour les bagages. Mais la route est sûre et puis les couchers ou les levers de soleil sur la plaine sans limites, les oasis vertes, l'immensité neigeuse du grand lac salé, les demeures de boue séchée, les hommes qui les habitent, offriront au voyageur une ample compensation à ses fatigues : chaleur brûlante du soleil pendant le jour, miasmes

des oueds sous les palmeraies, piqûres de moustiques, scorpions et vipères, faciles à éviter sans doute, mais toujours à craindre dans un campement, enfin et surtout mauvaise qualité des eaux magnésiennes, fades ou saumâtres.

Je suis heureux de remercier ici tous ceux qui, comme M. Grech, contrôleur des mahsoulats à Tozeur, M. Martel à Gafsa et Si Mohamed el Kebir, cheikh des Khadryas de Nefta, se sont empressés à me procurer toutes les commodités désirables et à m'offrir toujours l'hospitalité la plus large.

Enfin, que le comité de lecture et les lecteurs de cette revue, mes compatriotes bourguignons, me permettent de les remercier de leur bienveillance pour l'accueil qu'ils ont fait plusieurs fois déjà à mes récits. J'espérais leur offrir un jour la narration d'un voyage qui eût été peut-être plus que du tourisme, — Tripolitaine et Cyrénaïque — et je comptais même fermement le mener à bien quand la fièvre jaune m'a enlevé à Dakar au retour de sa mission dans l'Adrar un ami héroïque à la fleur de la jeunesse, un compagnon de cinq ans, un Africain convaincu et passionné, Paul Blanchet, dont j'ai tant de fois, dans le sud, retrouvé le souvenir et en particulier à Nefta du Sahara, dans cette lointaine cité à moitié ensevelie sous les sables qui lui avait laissé une impression de beauté mélancolique. Depuis cette

mort cruelle, je suis resté seul, désormais réduit à la modeste ambition de faire avec les années quelques courses autant que mes ressources et mes forces me le permettront tantôt du côté du Maroc, tantôt du côté du Touat, au Mzab ou à Ouargla, toutes régions où je ne pense certes point prétendre trouver quelque nouveauté, mais là comme partout, il est bien vrai de dire que les sujets les plus connus peuvent offrir toujours quelque attrait à celui qui tâche à le découvrir. Aussi bien les collections de photographies, les mémoires spéciaux et de détail sur chacun des points cités plus haut, ou n'existent pas, ou sont perdus dans les cartons de la guerre : et par suite perdus pour le public. Enfin n'étant point géographe de profession je ne puis que tâcher à représenter avec le plus de vie, de couleur et de fidélité possible la nature et les hommes. Ma connaissance de l'arabe, l'habitude du pays et de ces courses parfois un peu rudes, surtout en été, qui est le véritable moment où il faut voir le Sahara quand on peut en supporter la chaleur, m'autorisent, je crois, à bien augurer du succès.

Puisse la Société de géographie de Dijon me continuer encore longtemps sa bienveillance et mes compatriotes songer parfois en me lisant que, si obscur soit leur narrateur et si ignoré d'eux, il leur présente ses souvenirs avec une

bonne foi entière et ne croit pas faire un travail tout à fait stérile en venant, après tant d'autres, dire les splendeurs ou les ruines, le dénuement ou les ressources de ce Sahara où il serait inutile que nous fussions colons, qui se suffit à lui-même, qui ne peut être qu'un passage, mais qu'il faut connaître au moins d'après ceux qui en parlent en témoins oculaires.

L'ARRIVÉE A GAFSA. — LA VILLE. — LES RUINES ROMAINES

Il est une chanson que l'on entend quelquefois au pays des dattes, dans toute cette contrée située au sud-ouest de Tunis, à peu près à 400 kilomètres à vol d'oiseau, et qui donne aux habitants de la première oasis rencontrée sur le seuil saharien une bien mauvaise réputation : — « L'eau de Gafsa est comme le sang, l'air comme le poison, ses habitants insupportables, la ville même pleine de misère. » — Gafsa où nous entrons le soir en venant de Sfax après 250 kilomètres parcourus en 8 heures par chemin de fer, en plein pays désertique, nous semble valoir mieux que sa renommée. On y arrive après avoir, dans une antique carriole, franchi un oued à gué et tra-

versé dans toute sa largeur des jardins de palmiers et d'oliviers bien entretenus par les habitants. A vrai dire les maisons ont l'air pauvres mais encore sont-ce des maisons bâties en pierres, pourvues de terrasses blanchies à la chaux, et l'on voit même une « grand place » devant la Kasbah, vieux château-fort crénelé sur lequel flotte aujourd'hui notre drapeau ; on y trouve des cafés français, un hôtel et des voitures de place aux attelages composés d'extraordinaires rossinantes efflanquées, et souvent accouplées à un mulet. Quant aux harnais, des cordes, des ficelles, des bouts de cuir en font l'office, mais ces « carroussa », comme les appellent les indigènes, sont très appréciables quand il s'agit de se rendre à la gare distante de plus de deux kilomètres. Du haut de la Kasbah, la ville offre bien l'aspect saharien : Elle étend sur un vaste plateau au bas d'une montagne dénudée sa multitude de petites maisons cubiques (1) dont quelques-unes à peine ont un étage. Toutes sont pourvues de terrasses en terre battue, et blanchie à la chaux, toutes les terrasses semblent communiquer entre elles comme les cases d'un damier et il serait aisé de

(1) La population de Gafsa peut être évaluée à 5000 h. (dont 1000 juifs) qui subsistent de leurs oliviers et de l'industrie consistant en tissage de burnous, haiks et splendides couvertures aux nuances éclatantes, épaisses et d'une trame si serrée qu'elles sont à peu près inusables.

les franchir d'une extrémité à l'autre de la ville s'il ne se trouvait entre elles des différences de niveau. Çà et là le dôme d'une zaouïa où est enterré quelque marabout arrondit sa coupole, un palmier jaillit d'une cour, puis, barrant l'horizon, des fragments de mur en pisé et pourvus de créneaux se profilent sur le ciel bleu et plus loin c'est la masse imposante des deux cent mille dattiers et des jardins abondamment arrosés par l'oued Baïèche.

La position de Gafsa est fort importante, car elle se trouve au seuil même du désert, au débouché de trois grandes vallées qui conduisent l'une au golfe de Gabès, l'autre à Tebessa en Algérie, la troisième au centre de la Tunisie. Aussi de tout temps ce point fut-il jalousement occupé et Salluste (1) dont toutes les descriptions africaines sont si curieuses et si précises, attribue la fondation de la ville à l'Hercule Libyen, ce qui évidemment signifie que la cité est de fondation phénicienne. Tous les détails relatifs à Gafsa laissés par Salluste se peuvent encore vérifier de nos jours. C'est une ville, dit-il, située au milieu de grandes solitudes. Florus (2), de son côté, écrit, non sans pittoresque, que les serpents et le sable font une ceinture, un retranchement à Gafsa, en quoi il n'a

(1) Sall., *Jug.*, LXXXIX et sqq.; citée comme ville libre par Pline, V, IV, 30.

(2) Florus, III, I. 14; — Strabon, XVI; — Orose, V, 15.

Gafsa : l'oued Baïeche. Entrée de l'oasis.

pas tort, car les vipères à cornes pullulent sur les bords de l'oued Baïèche et par les jours de sirocco le sable qui s'envole des petites dunes mobiles environnantes obscurcit l'air à une grande hauteur.

La fécondité de l'oasis (1) et l'emplacement heureux de cette ville rendirent souvent sa fortune bien précaire. Jugurtha et ses Numides fuyant devant les Romains étaient venus y cacher leurs trésors. Quel est l'écolier de troisième qui ne se rappelle avoir traduit, non sans intérêt, ce qui est à noter d'un caillou blanc, la marche extraordinaire de Marius à travers le désert, son arrivée inopinée devant Gafsa, la surprise des Numides, la fuite de Jugurtha, la reddition des habitants, le massacre général et l'incendie que Marius ordonna sans pitié? Tous ces chapitres de Salluste sont pleins de couleur quand on les relit sur le terrain et après vingt siècles la nature et les hommes, les choses mêmes se retrouvent à peu près telles qu'elles apparurent aux soldats romains (2).

(1) L'oasis de Gafsa compte à peu près 200.000 palmiers dont les dattes sont moins succulentes que celles de Nefta et Tozeur et 75.000 oliviers sans compter des orangers, citronniers et grenadiers. Pour éviter les répétitions on réservera les renseignements recueillis sur ces cultures pour les chapitres relatifs aux oasis de Nefta et Tozeur, beaucoup plus intéressantes.

(2) Sur la marche de Marius voir Tissot, *in op. laud.*, tome I, p. 84 et sqq. ; la question semble traitée définitivement. Marius venait des environs du Kef (Sicca), à 174 milles au nord de Gafsa.

Mêmes horribles solitudes aux environs, mêmes jardins féconds, mêmes formes de remparts bien probablement et surtout mêmes gens, « genus hominum infidum et mobile ».

Gafsa se releva des ruines accumulées par Marius et devint sous Hadrien un municipe florissant administré par des duumvirs (1) ; elle fut peut-être restaurée sous Justinien car à cette dernière époque le commandant militaire de la Byzacène y résidait (2). Ce n'est qu'en 583 de l'hégire, sous la domination arabe, à la suite d'une guerre entre un sultan des Almohades et son prince, qu'elle fut définitivement démantelée, mais nulle part ailleurs peut-être, dans toute cette Byzacène le grand souvenir de Rome ne demeura vivant plus longtemps. Au XII[e] siècle de notre ère, si nous en croyons le géographe arabe Eddrisi, la plupart des habitants de Gafsa parlaient encore la langue latine africaine, « es san ellatina elafriqya itKelmou, linguam latinam africanam loquuntur ». De toute cette splendeur il ne subsiste pas grand chose ; les portiques de marbre que vit le voyageur arabe El Bekri n'existent plus et il ne s'y trouve d'intéressant que les vestiges d'un arc de triomphe et les bains. L'arc de triomphe, en face de la Kasba, est d'un style régulier en pierres

(1) Tome VIII, 108, *F. Corp. r. inscription.*, 101-102, où elle est appelée Justiniana ; cf. *Cod. Just*, I, 27, 8.

(2) Cité par Tissot, t. II, p. 612, en note, sans référence.

Gafsa : une allée de l'oasis.

de grand appareil et date peut-être de l'époque des Antonins (1). — Les bains n'ont plus conservé que leurs piscines mais dans un état à peu près parfait.

Ces piscines que les habitants appelent encore Et Termil souvenir évident de « Thermae » consistent en deux bassins (2) à ciel ouvert de grandeur inégale entourés de murs en pierres de grand appareil et communiquant entre eux par un conduit voûté. L'un est destiné aux hommes, l'autre aux femmes ; les murs portent encore de nombreuses inscriptions ou fragments d'inscriptions ; sur l'un des côtés du premier bassin, un groupe de palmiers vigoureux projettent leur ombre gracieuse ; aux alentours les petites maisons blanches de la ville se pressent sans ordre voisinant avec le dôme d'une chapelle maraboutique ; une des sources qui alimentent ces bassins vient

(1) Opinion de Tissot, p. 666, tome II ; cet arc peut être de Trajan. Le nom de ce prince lu par Tissot sur un bloc encastré non loin de là dans une muraille est encore visible.

(2) Le bassin des hommes peut avoir 13 mètres sur 15 mais certainement moins de 25 mètres sur 20 comme le veut Tissot (page 607); le bassin des femmes 10 mètres à peu près et même moins en tous sens — la profondeur de l'eau est au moins de 3 mètres et plus. — Les jeunes indigènes s'y précipitent pour repêcher les sous que l'on leur jette d'une hauteur de 6 à 7 mètres. Une quantité de poissons habitent les eaux très limpides et aussi des tortues et quelques serpents noirs.

souterrainement de la Kasba (1) et n'a pas moins de 32°.

Aujourd'hui après tant de siècles écoulés, de ruines successives et de longues prospérités, il semble que le charme qui au seuil du désert isolait cette petite cité du monde moderne, s'est définitivement rompu. La locomotive pénètre presque à la lisière de sa forêt de palmiers, et les hautes montagnes qui l'abritent aux flancs si ravinés renferment cette poussière bleuâtre et verte des phosphates, trésor inépuisable pour la contrée. Des trains entiers du précieux minerai descendent chaque jour à Sfax, des ouvriers en grand nombre sont dans les mines à 40 kilomètres de là occupés sans relâche à l'extraction des phosphates, toute une colonie d'ingénieurs, de contre-maîtres, de fonctionnaires de tous ordres, monte ou descend de Gafsa à Sfax. Il semble bien que ce soit désormais la prospérité assurée pour ce petit pays depuis si longtemps connu, tour à tour phénicien, romain, berbère, arabe, turc, français enfin et renouant avec nous et grâce à nous la

(1) La Kasba, construite en 1434, restaurée par les Turcs, est une manière de forteresse carrée flanquée de tours rondes et carrées et renferme deux des principales mosquées de la ville: vue de loin à travers un rideau de palmiers, la kasba et ses créneaux ont encore assez grand air surtout quand le soleil couchant dore les tons fauves des vieilles pierres qui tranchent sur la verdure sombre de l'oasis.

chaîne un instant brisée des traditions de Rome si vivaces encore que le nom du Roumi qui la dompta le premier — Marous — Marius — court parfois sur les lèvres des conteurs arabes comme le nom d'un homme extraordinaire et tel que ces mêmes Numides le regardèrent jadis après l'exemple qu'il fit sur eux, Marium, « plus quam mortalem timuere ».

CHAPITRE PREMIER

LA PREMIÈRE ÉTAPE APRÈS GAFSA : L'OUED METLAOUI

Il est quatre heures du matin en cet affreux pays de Metlaoui à quarante kilomètres de Gafsa et déjà en plein désert, sans un arbre, sans un brin d'herbe, avec les montagnes nues sur la droite d'où l'on tire les phosphates déjà célèbres sous le nom de phosphates de Gafsa ; à cette heure matinale, la plaine est toute rose et blonde sous les premiers rayons du soleil. Au loin se balancent les dromadaires d'une caravane ; devant mes yeux, près du puits saumâtre s'étalent sur le sable les tentes brunes d'un campement de bédouins.

Voici enfin nos bêtes harnachées et mes deux

guides, l'un, jeune Saharien de quinze ans, en burnous blanc l'autre un Soudanais noir comme l'ébène, lippu, un sourire béat sur la bouche, la tête de nègre la plus réussie que l'on puisse rêver. Il se nomme Salem et prétend savoir le français. En vain je le supplie de s'en tenir à l'arabe qu'il jargonne avec des vociférations rauques, il n'en veut pas démordre, me débite son bagage ramassé, Dieu seul sait où! dans quelles courses étranges et dans quels bouges. Fantasia! « y en a bon mon ami », sont les deux incomparables propos dont il fait le plus volontiers usage, les appliquant à une infinité de pensées et de sentiments qu'il ne cherche pas à développer d'une autre façon. Enfin il se décide à se mettre en route et monté sur son mulet, dodelinant du chef, sous le capuchon de son burnous en chantant une triste mélopée du sud. Je le suis de près et fermant la marche vient le jeune Saharien, Kourba, taciturne et peu content de refaire cinquante-cinq kilomètres après les seize lieues qu'il a dû parcourir la veille pour venir au-devant de moi. Sur la droite les collines dénudées s'allongent, prennent, en ce matin limpide, d'étonnantes couleurs jaune d'or, rouge pourpre, violette au loin ; derrière nous le campement des bédouins disparaît ; nous descendons dans les berges d'un oued à sec, nous tournons à gauche, descendons encore et c'est fini : nous voici sur la piste de

Tozeur qui, à travers les sables, monte jusqu'à l'horizon, aussi loin que la vue peut s'étendre et sans autre végétation arborescente que les poteaux télégraphiques.

Il faut avoir fait route dans le sud à la manière des gens du pays, avec eux pendant ces jours brûlants où l'on ne rencontre même pas un arbrisseau qui puisse projeter de l'ombre sur votre corps assis ou couché, pendant ces nuits si pleines d'un silence effroyable où l'on entend jusqu'au battement du sang dans les artères, pour comprendre l'espèce de charme douloureux que l'on éprouve à courir le Sahara, l'attirance invincible de ces espaces désolés où l'on souffre de la soif, des mouches, de cet accablement morne de la nature abîmée de chaleur et l'ivresse inexprimable qui s'empare de ceux qui ont vraiment l'amour de cette terre réprouvée. L'infini s'étend devant vos pas et comme la plaine des mers, la plaine des sables n'est jamais ennuyeuse pour ceux qui savent la contempler, ses couleurs changent au gré des instants, de rose qu'elle était apparue tout à l'heure, la voici rutilante, jaune rouge et le ciel, qui repose sur elle sa coupole parfaite, prend à mesure que le soleil monte des teintes de cobalt puis d'ardoise foncée et puis même tout là-haut vers cette heure de midi qui approche, il semble incandescent comme un brasier où de l'argent ruissellerait et l'éclat de la lu-

mière est si fort, si rude à nos faibles yeux d'éphémères que la plaine paraît couverte d'une brume au loin. Non, la lumière n'est plus, comme à l'aurore, la jeune, la divine enchanteresse qui épandait au ciel ce matin tant de roses suaves comme les joues d'un ange; alors un vent frais, les derniers souffles de la nuit venaient ranimer ces solitudes, leur donner je ne sais quel semblant de vie, incliner en des mouvements gracieux les touffes de drinn et de retem, mettre un frisson dans les jujubiers sauvages qui étendent çà et là leurs bras épineux. Mais maintenant à cette heure de midi plus rien ne bouge, les rares buissons rabougris que j'aperçois sont fixes, raides comme des épines; pas un chant d'oiseau ne retentit; l'ombre de mon casque se projette exactement sur mes pieds; des mouches seules bourdonnent infatigables et la lumière morne, funèbre, tombe sans cesse par nappes superposées sur l'immensité circulaire.

« Arab » s'exclame Salem qui, de son doigt tendu, me désigne quelque chose tout à l'extrémité de la plaine. La jumelle me révèle une caravane et telle est l'extraordinaire acuité visuelle des Sahariens que celui-ci a reconnu, à cette distance de plusieurs milles, la nature des caravaniers. Ce sont des gens des Fraichichs, tribu remuante et pillarde toujours en route et en convois depuis le territoire de Sfax jusqu'aux sables du grand sud.

Ils nous joignent enfin au pas allongé de leurs dromadaires, ils sont une trentaine d'hommes juchés sur la bosse de leur bête, les jambes en croix sur le cou de l'animal en travers de la selle ; dans leurs mains ils portent de longs fusils arabes dangereux souvent pour le seul tireur ; des pistolets sont pendus à leurs flancs. Ils ont tous des figures sauvages, gardent un silence hautain et passent à ma droite et à ma gauche, impassibles, au pas rythmé de leurs chameaux. A la queue du convoi, dans des palanquins entr'ouverts, assises sur des tapis de Kairouan, les femmes des chefs, le visage sans voile, très mat avec une petite étoile bleue tatouée à la racine du nez, me regardent de leurs grands yeux durs, leurs yeux de jeunes bêtes surprises et farouches ; puis vient le troupeau des moutons et des chèvres sous la conduite des serviteurs et des bédouines qui vont pieds nus, une charge sur la tête et deux enfants dans le dos, roulés dans des loques ; enfin c'est l'interminable défilé des bagages, des coffres à vêtements, des ânes, des dromadaires pliant sous le fardeau, qui passent dans un halètement de bêtes en sueur, assoiffées et dominant le piétinement de toute cette foule sur le sable, retentit par intervalles le cri des chameliers — Hadeheb ! ia kelb, ia ! marche, chien ! poussé d'une voix rauque avec d'effroyables aspirations accompagnées de deux sifflements en mineur qui font presser le pas aux bêtes dociles.

GOUIFLA : LE PUITS. L'OASIS D'EL HAMMA DU DJERID

Voici Gouifla ! nom sonore mais un nom seulement. Ne vous attendez pas à trouver ici un village, des tentes, une oasis qui romprait l'uniformité de la plaine : Gouifla n'est qu'un point d'eau pour les caravanes. Là, sur les bords de l'oued Seldja dont le lit sablonneux, large de deux cents mètres, offre à peine quelques ruisselets, est un trou en terre, c'est le puits : une vieille négresse penchée sur ce trou en tirait alors une outre en peau de chèvre pleine d'un liquide douteux, jaune et saumâtre : tel est d'ailleurs l'aspect général et le caractère des eaux de toute cette région, magnésiennes ou sulfureuses, tièdes et troubles ; il faut avoir le palais de Salem pour les déclarer « halou », c'est-à-dire douces comme le sucre, opinion que je désirerais bien partager.

Il reste encore trente-cinq kilomètres à parcourir ; la même plaine se déroule sans un être vivant pendant la fin du jour. Vers quatre heures nous rencontrons le caïd de Tozeur qui remonte au nord, à Gafsa. Fort richement habillé d'une jebba de soie jaune, sorte de grande robe flottante ornée de broderies faites à la main, le caïd chemine à l'amble d'une mule harnachée d'or, entre ses

deux jeunes fils en jebbas lilas et rose tendre. Nous nous demandons de nos nouvelles réciproques, louons Dieu comme il convient et Salem, toujours bavard, conclut de ce court entretien que le caïd est un homme de bien et naturellement, il ajoute son fameux vocable fantasia ! en éperonnant sa mule. On ne pourra jamais sonder la désolante ineptie d'un nègre.

Le soleil s'inclinait vers son lit de sable: il allait tomber derrière la plaine quand la ligne sombre de l'oasis d'El Hamma apparut. Ce fut d'abord coupant la terre fauve une longue tache brune de plusieurs centaines de mètres, puis, à mesure que nous approchions, des palmiers se distinguaient, dressant très haut leur élégant panache sur le ciel couleur d'opale. Avec quel plaisir sensuel à la fin de cette brûlante journée nous entendîmes le chant des eaux vives, le susurrement des sources invisibles, par là quelque part sous les arbres touffus : orangers, citronniers, amandiers, figuiers qui poussent à l'ombre des palmes ! Combien cette partie du Sahara, si riche en oasis bien arrosées, est-elle reposante et douce au voyageur, surtout quand à quelque trois cents kilomètres au sud-est il a vu les maigres palmiers agonisant de soif et de chaleur dans les gorges des monts des Troglodytes à Foum-Tatahouine, le dernier poste fortifié sur la route de Ghadamès. J'y arrivai en un

juillet torride sans un souffle d'air, sous un ciel embrasé et c'est en vain que j'y aurais cherché comme ce soir le bruit charmeur des eaux, la mélodie inoubliable et sacrée au pays de la soif.

L'oasis d'El Hamma n'est pas de plain-pied avec le désert. Il faut y descendre comme dans un entonnoir, car le sable la presse de tous côtés, et cette descente par un petit sentier sous les ombrages, pleins de la senteur des orangers, fut exquise. Des femmes chantaient à travers les massifs dans le lit du ruisseau où elles lavaient leur linge et parfois de grands voiles blancs, rouges, jaunes apparaissaient flottant à la brise du soir. Des enfants en robe multicolore criaient de joie et le gland bleu de leur chéchia pourpre ballottait sur leurs petites têtes brunes, folles de plaisir. Les premières maisons parurent : des demeures en pisé, faites de rez-de-chaussée sans fenêtres, bâti en briques crues séchées au soleil, couleur de terre avec d'étranges dessins: des carrés, des rectangles, des losanges formés avec d'autres briques encastrées dans les premiers, tapissaient les murailles au-dessus de la porte faite de planches massives percées d'une ouverture qui atteignait à peine la hauteur d'un enfant. Parfois ces portes s'entr'ouvraient, des têtes curieuses nous regardaient, puis, rentraient vite, effarées. Après plusieurs détours nous arrivâmes chez mon hôte Si Athman qui avait mis à ma dis-

Type d'habitation. Nefta — Tozeur.

position une humble chambre en terre battue avec un matelas sur une planche. Aux murs, se voyaient les portraits du Tzar, de M. Carnot et de généraux turcs ; quant au plafond composé de poutrelles de palmiers, il recélait ses hôtes habituels, cancrelas et araignées, et en cherchant bien on eût trouvé quelques scorpions, mais il est des cas où il est préférable de ne pas chercher.

Le soir tombait sur l'oasis, le soleil avait disparu, tout le ciel semblait glacé d'or, d'émeraude et de saphir très pâle, comme dans les vieilles peintures passées. Les bruits des voix montaient de toutes parts sous les palmiers, voix rauques des hommes, voix des femmes en mineur, nasillardes un peu, mais si étranges, si pleines, dans leur chanson d'une vague tristesse inconsciente, voix des enfants criards qui se poursuivaient sous les taillis. Par les ruelles remplies d'ombre, sur le sable, entre les murs fauves des maisons, les dromadaires que l'on menait boire marchaient à la file un à un pacifiques, tanguant comme des barques, leur long col recourbé supportant immobile et solennelle leur tête difforme aux yeux stupides.

TOZEUR : L'OASIS, LES SABLES.

Nous étions en vue de Tozeur. Sur l'immense dune blonde qui descend en pente douce vers

l'oasis et l'envahit peu à peu de son sable mouvant, la chaleur reverbérée brûlait le visage, mais le murmure lointain du vent dans les palmiers, le reflet d'une eau claire aperçu entre les berges ravinées de l'oued redonnaient du cœur aux hommes et aux chevaux. Nous allions nous reposer dans la capitale du Djerid, le pays des dattes d'où s'exportent dans le monde entier les fruits bruns à la pulpe savoureuse que le soleil a confits dans leur propre sucre.

Tozeur n'est point, comme on pourrait le croire, une bourgade perdue dans le Sahara et Tozeur a une histoire (1). Sous Trajan et dans les premières années du IIe siècle après J.-C. Rome était obligée de protéger sa province d'Afrique du côté du Sahara. Grâce à sa troisième légion Augusta dont le quartier général était établi à Lambèse dans la province de Constantine, des routes militaires rayonnaient un peu partout dans le sud. La frontière méridionale de la province d'Afrique était jalonnée de miliaires et de postes depuis Gabès (Tacape) jusqu'à Biskra (ad piscinam), en longeant de l'est à l'ouest la rive du Grand Chott, puis en le contournant pour aller au Nefzaoua et de là pour aboutir au fond de la petite Syrte. C'est en arrivant au Chott que cette route passait par Thuzuros, alors ville importante et centre

(1) Tissot, t. II, p. 30, 684 passim.

d'un évêché (1). L'historien arabe El Tidjani qui la visita vers 1306 de J.-C. raconte non sans vérité, encore qu'il ne cite aucune source, comment les anciens Roumis ont possédé Tozeur avant l'invasion musulmane, et (2) comment ces populations se sont empressées, pour sauver leurs jours, d'embrasser aussitôt l'islamisme. Aujourd'hui la population de Tozeur, comme celle des oasis du Djerid, est composée en majeure partie de Berbères bruns, descendants de ceux qui ont remplacé les anciens possesseurs non convertis à l'islamisme lorsqu'en l'an 700, Hassan ben Naaman, lieutenant du Khalife Abd el Meleck vint soumettre le Djerid.

Au XIV^e^ siècle, Tozeur aurait atteint une prospérité inouïe, compté jusqu'à cent mille âmes, et se serait rendue célèbre au loin par ses mosquées, l'enseignement de ses professeurs, ses tisserands et la fécondité de son oasis, mais des guerres, des pillages sans nom, une fois même la vente à l'encan de chacun de ses habitants, en 582 de l'hégire (3), ruinèrent le pays. Depuis les sables mouvants, le petit nombre des habitants, l'indolence ou le peu de sécurité, n'ont plus permis à cette oasis de retrouver cette splendeur : cepen-

(1) Conférence de l'année 411, notice de 482. Corpus, I, 4 VIII, p. 22.
(2) El Tidjani, voyage, p. 144-145.
(3) Ibid., p. 147-148.

dant elle est vraiment encore la capitale du Djerid. Elle a toujours son caractère saharien dans ses maisons en pisé qui portent sur leurs façades des dessins géométriques formés par des briques crues, dans ses ruelles si étroites que deux cavaliers ont peine à s'y croiser, dans ses théories de dromadaires couchés à même le sol des fondouks ou des places publiques, dans sa foule de nègres ou de loqueteux couverts de vermine, aux yeux malades et au teint fiévreux. Nous sommes bien ici au Sahara, mais ce n'est pas le Sahara de nos légendes, le grand désert entrevu sur les images d'Epinal, dans le fatras des anciennes géographies, ou sur le couvercle des boîtes de dattes. Ni Touaregs voilés de noir, ni bêtes fauves, encore moins la tente symbolique gardée par le bédouin et son lévrier (1).

Tozeur ne jouit pas de ce qu'on est convenu d'appeler tous les bienfaits de la civilisation, mais on y trouve autant de ressources que dans certaines petites villes qui agonisent lentement au fond de nos provinces. La poste, le télégraphe, le téléphone y fonctionnent avec la plus louable régularité ; on y voit une maison d'école sem-

(1) Il y aurait tout un livre à écrire sur l'Afrique telle qu'elle est et telle que se la figurent beaucoup de Français, peuple sédentaire et plus curieux de belles histoires que de longs voyages. Et le pittoresque perdrait-il ses droits si l'on recherchait un peu plus la vérité et l'exactitude ?

blable à toute maison d'école, un cercle au coin de la grand'place pour les Européens — ils sont bien deux douzaines — et le 14 juillet y est célébré selon la coutume et à la manière des trente-six mille communes de France.

Grâce à Dieu, l'invasion des laideurs occidentales s'est bornée jusqu'ici à ces nécessités. Quand une fois on a quitté les quelques mètres carrés où sont réunies toutes ces nouveautés, on se retrouve en plein pays saharien, à travers les ruelles où dorment dans la raie d'ombre les paresseux de l'endroit et bientôt en pleine oasis sous la futaie où bourdonnent mille insectes, où le roucoulement des colombes dans les feuillages se mêle au murmure des eaux vives.

Ces eaux proviennent d'un grand nombre de sources qui sourdent du milieu des sables, se réunissent en dehors de la ville et forment une rivière d'où s'échappent de petits cours d'eau qui, eux-mêmes, grâce à des barrages, sont distribués en un réseau de canaux répartis entre les différentes propriétés. Cet arrosage des oasis est pour elles une question de vie ou de mort et a toujours été réglée dans tout le Djerid avec la plus extrême minutie depuis des temps très anciens. Des amines, sorte de syndics choisis parmi les notables les plus respectés, sont chargés de répartir ces eaux et de donner deux grands arrosages par semaine. Ils président au débou-

chage des ouvertures dans les canaux particuliers, et mesurent le temps d'écoulement accordé par les règlements et proportionné à l'étendue du jardin avec une sorte de sablier à eau appelé gadous. A peine la dernière goutte du sablier a-t-elle coulé qu'ils font clore l'ouverture pour passer à une autre. Parfois quelques propriétaires ou trop avides, ou se croyant lésés dans leurs intérêts, essayent, la nuit, de détourner ces canaux, mais une stricte surveillance empêche la construction de barrages de dérivation provisoires ; d'autres n'hésitent pas à employer un moyen héroïque et rare qu'il m'a été donné de connaître à Nefta : c'est de faire coucher dans la rigole un de leurs jardiniers, un nègre — et de le faire servir ainsi de barrage vivant pour détourner l'eau à son profit, fait à peine croyable s'il ne m'avait été attesté par l'amin des eaux lui-même et par Si Mohammed, chef des Khadryas qui, tout chauds encore de colère, répandaient des imprécations sur le rusé propriétaire et sur son dévoué jardinier.

Les palmiers de Tozeur sont au nombre de plus de deux cent vingt mille et produisent neuf millions de kilog. de dattes qui alimentent le grand commerce de toute cette région. Ces palmiers, qui peuvent produire à partir de cinq ans, vivent au moins un siècle et j'en ai vu et photographié des groupes entiers dont la hauteur

atteignait à coup sûr de vingt à vingt-cinq mètres. Les arbres sont, en général, plantés en damier dans des jardins rectangulaires. Les Khammès (1), ou fermiers, les soignent, et ont pour leur peine un cinquième du produit, et certes le travail est rude et la rétribution assez maigre. Il leur faut les féconder, les élaguer, cueillir les régimes, abriter les racines, réparer les canaux d'irrigation, tous travaux exécutés sous bois dans une atmosphère moite chargée de miasmes, et délétère au possible. Il fait une telle ombre sous ces dômes de verdure qu'en certains endroits le soleil saharien qui brûle comme une fournaise ne parvient pas à filtrer à travers les rameaux superposés, et il n'est rien de plus doux, quand l'on vient de la dune, que d'entrer sous ces voûtes ombreuses et fraîches relativement, mais traîtresses pour celui qui, à certaines heures, voudrait y dormir. Les moustiques, sûrs agents de paludisme, auraient bientôt attaqué le visage et les mains de leur victime qui n'échapperait pas ensuite à quelque redoutable accès de fièvre.

C'est du 15 mars au 15 avril que les Khammès fécondent leurs palmiers : curieuse opération qui leur demande une extraordinaire gymnastique pour aller à vingt mètres dans les airs in-

(1) Leur nom Khammès = cinquièmes, vient de ce qu'ils ont droit à la cinquième partie des produits du terrain qu'ils cultivent pour le maître.

troduire dans chaque régime femelle un peu de pollen qu'ils y maintiennent par une ligature.

On me montra aussi les plants de jeunes palmiers ou gharsa que l'on coupe sur des racines femelles fécondées ; on les préserve quelque temps, au moins un mois, de l'extrême chaleur en les entourant d'une manière de chapeau, puis on les arrose pendant cinq semaines environ avec deux cruches par jour et par plant jusqu'au moment où la pousse des branches vertes indique que le palmier a repris et va doucement monter à l'abri de ses aînés.

Les palmiers ne sont pas les seuls arbres de rapport que l'on trouve dans ces oasis ; grenadiers, figuiers, abricotiers, pêchers, amandiers, oliviers, s'y rencontrent en nombre considérable ; à El Oudiane (1) en particulier, oasis à une douzaine de kilomètres de Tozeur, on compte plus de vingt-cinq mille oliviers. L'huile est, en effet, un des plus grands besoins du Saharien. J'ai vu des indigènes faire des étapes de vingt kilomètres et plus pour s'en procurer une petite fiole ; c'est dans l'huile qu'ils trempent la galette, leur mets favori

(1) Il est inutile, pour ne point allonger ce récit, de décrire toutes les petites oasis voisines de Tozeur : un simple coup d'œil sur la carte de la Tunisie montre qu'un chapelet de verdure s'étend au milieu des sables. Le long du grand chott, et non loin de la capitale du Djerid on citera : Kriz-Deggache tête de la piste pour traverser l'immensité salée du chott, tous les villages qui constituent la grande agglomération d'El Oudiane. C'est partout le même travail chez les indigènes, la même culture, la même fécondité.

et habituel ; c'est dans l'huile qu'ils font frire les beignets (ftaier) ; l'huile est pour eux un aliment et peut-être, sans qu'ils s'en doutent, un remède contre les maladies de foie et les (1) calculs biliaires si fréquents sous ce climat.

On ne s'étonnera pas que cette quantité d'oliviers ait partout fait construire des moulins à olives ; mais combien le procédé d'extraction reste-t-il encore primitif, et combien d'huile se perd sans profit ! Les indigènes sont restés fidèles au vieux cylindre de pierre romain — « gergiba » dans leur langue — qui roule sur une table de même matière. Souvent le moteur est la main des femmes ; à mesure que l'huile s'écoule, les femmes en imbibent des petits tampons de laine qu'elles expriment dans un vase. On s'imagine sans peine combien il reste d'huile dans les résidus. Ceux-ci sont enfin lavés à la rivière, l'huile qu'ils contenaient encore surnage, et les ouvrières la recueillent à la surface de l'eau ; mais tous ces procédés primitifs ne donnent qu'un faible rendement par comparaison avec celui qu'obtiendraient nos procédés modernes.

(1) En cas de coliques hépatiques l'absorption d'une certaine quantité d'huile venant lubréfier le canal cholédoque est un remède assez connu et quelquefois prescrit en Europe. Je signale simplement la rareté des maladies de foie chez les Sahariens de race blanche qui ne sont guère plus résistants que nous malgré leur habitude du pays puisqu'ils sont aussi souvent atteints de paludisme.

On voit combien la vie est active dans ces oasis perdues sur la lisière du Sahara : culture, exportation de fruits, récoltes des olives, tissage de tapis, de haïks, de couvertures, toute une existence industrielle se révèle dans le silence des maisons de boue séchée au soleil et les jours succèdent aux jours sous le même ciel bleu, parfois un peu frais — et c'est l'hiver, le plus souvent brûlant — et ce sont les longs mois d'été. Il pleut rarement, quelques jours dans une année, et quand on relève 3 ou 4 millimètres d'eau par pluie, les naturels s'estiment heureux; grâce à une fortune singulière ils ont leurs sources qui ne tarissent jamais, et leur fournissent en abondance ces belles eaux limpides qui se pressent sur un fond de cailloux et de sable fin tantôt reflétant le panache des palmiers, tantôt reluisant dans une clairière comme une plaque d'argent. Le long de ces petits cours d'eau courent des sentiers bien entretenus, des allées bien propres, douces au marcher qui suivent les caprices de la rivière. On tourne à droite sous des grenadiers, à gauche sous un bois d'orangers, on franchit un ponceau fait de deux troncs de palmiers accolés, et partout babillent, se poursuivent et pépient d'étranges et familiers petits oiseaux les « bou habibi » les « pères de l'amitié », sorte de passereaux gros comme une linotte à la tête et au dos bleu cendré, aux ailes brunes et au ventre

roux, — véritables porte-bonheur que nul ne chasse, qui sont admis presque dans l'intérieur des maisons, — charmants bengalis du sud qui ne peuvent vivre que dans la serre naturelle de ces oasis.

Malheureusement pour l'avenir de Tozeur comme de tout le Djerid, l'ensablement est le péril toujours suspendu, toujours menaçant. Déjà en quelques points, du côté de la ville et vers l'ouest, à la tête des sources, le sable poussé par le vent voltigeant sur la dune vient en traître ensevelir quelques jardins, mais la lutte est engagée contre lui, et les plantations de retem, de drinn, d'herbes tenaces parviendront peut-être à le contenir. C'est à la « tête des sources » ras el aïoun, tout à l'extrémité de l'oasis, quand on prend la piste de Nefta, que l'on voit cette marche envahissante du désert : là, devant les yeux s'étend la masse sombre de la grande forêt qui dort immobile sous le soleil, et derrière soi, c'est la dune qui commence sans buissons et sans rochers, la dune uniforme, tantôt blonde, tantôt rousse, tantôt brune selon les jeux de la lumière, la dune sans limite, où, nettement découpés dans l'air limpide, apparaissent, ici, un âne minuscule, là-bas un troupeau de chèvres noires conduites par des bergers en guenilles et le fusil en bandoulière, plus loin des dromadaires très hauts sur leurs jambes grêles, des piétons drapés dans leurs

loques — et le son des voix, des cris gutturaux, des bêlements, des tintements clairs sont encore perçus bien longtemps après que les silhouettes entrevues se sont perdues à travers l'immensité de la plaine sur le sable uni comme un tapis.

NEFTA. — LE GRAND CHOTT. — LA MER INTÉRIEURE. — L'OASIS — LES DUNES.

Nous nous mettons en route pour Nefta, la ville sainte des religieux Khadryas, tout à l'extrémité du chott et près des grandes dunes qui de là s'en vont à El Oued et à Touggourt à l'ouest, et à Ghadamès au sud-est, à 8 journées de marche. Le sable succède au sable, une tristesse immense tombe du ciel sans nuages sur cette étendue fauve ; à gauche de la piste une ligne blanche comme une raie de neige coupe le ton roux de la dune, et la ligne s'agrandit, tout un nouvel horizon se dévoile, un tapis sans fin, éblouissant, miroite comme une nappe de givre sous le soleil : c'est le grand chott qui s'étend vers l'est jusqu'au seuil de Gabès pendant deux cents kilomètres et sur une largeur de quarante-cinq en quelques endroits. C'est là que le commandant Roudaire (1) voulait créer sa mer intérieure : il

(1) Voir Roudaire, Rapport à M. le ministre de l'Instruction publique sur la dernière expédition des Chotts, Paris, Imprimerie nationale, 1881.

Chemin de Nefta : la plaine de sable.

considérait que toute cette contrée est souvent en contre-bas par rapport à la Méditerranée et que la ligne sablonneuse qui sépare le Chott el Djerid du Chott el Gharsa est constituée par des collines à peine hautes de 18 mètres à Kriz, de 32 à 60 mètres entre Nefta et Tozeur, qu'enfin ce Chott n'est séparé du golfe de Gabès que par un isthme de 18 à 20 kilomètres de large et d'une altitude de 46 mètres. On se rappelle la fortune qu'eut d'abord ce projet singulier. Au dire de l'auteur c'était la vie rendue à ces contrées sahariennes, le climat amélioré, des pluies fécondantes assurées, sans compter l'ouverture d'une nouvelle voie commerciale, pour les régions situées au delà de l'Aurès et un point d'arrivée pour les caravanes du Soudan. Mais le commandant ne songeait pas qu'en admettant qu'au prix d'énormes travaux on ait reconstitué là cet ancien lac (1) Triton qui peut-être y a existé et que la légende a

(1) La question de l'identité du lac Triton a été traitée avec le plus grand détail par M. Tissot : Géographie comparée de la province romaine d'Afrique, tome I, p. 100 et sqq. M. Tissot a exploré lui-même la région en mars 1857, époque où ce voyage était une nouveauté et non sans périls. J'ai relu tous les textes capitaux des anciens sur ce sujet, entre autres : Hérodote, IV, CLXXVIII-CLXXX ; Pomponius Mela, I, VII ; Ptolémée, IV ; Orose, I, II ; Aethicus, Cosmographia, II, XLV. — J'ai fait une partie de la route à pied (Sud de Nefta) et je ne crois pas qu'il soit possible de ne pas se ranger aux conclusions du tome I, p. 141-142, ou du moins à la première, le lac Tritonide est le Chott el Djerid.

tant vanté, il faudrait démontrer qu'il se trouvera quelque part dans l'Afrique intérieure un commerce capable d'alimenter le trafic de cette mer chimérique. Il en a été de ce projet comme il en sera peut-être un jour du chemin de fer transsaharien. Il est clair qu'avec de l'énergie et des capitaux on peut venir à bout de ces difficiles entreprises, mais ce sont là tours de force qui n'ont guère d'utilité pratique. Encore une fois et après tant d'autres voix plus autorisées nous oserons dire, avec l'assurance que peut donner au moins le fait d'avoir couru un peu sur la marge du grand désert, que ce chemin de fer n'est point du tout la voie commerciale nécessaire au Soudan. Il y a là-bas le Niger, et le chemin de fer bientôt fini, espérons-le, qui relieront ce bassin à celui du Sénégal. — Et voilà la vraie voie commerciale. — Dans notre sud Algérien et Tunisien contentons-nous de rechercher et d'entretenir des sources, de forer des puits, de construire des barrages, de tenter le reboisement des dunes par des plantations de retem et de tamarix, et ce sera là, déjà, une œuvre grande, féconde, et d'un immédiat et heureux résultat.

La table de Peutinger, cette carte antique qui nous donne tant de renseignements sur les itinéraires de l'Afrique à l'époque romaine, signale 30 milles entre l'oasis de Tozeur et une localité

qu'elle désigne sous le nom d'Aggarsel Nepte, laquelle est la 7e en venant de Thelepte au nord-ouest de Gafsa (Feriana aujourd'hui) sur la route qui descendant au sud contourne le grand chott et arrive à Tacape notre Gabès actuel : or cette distance est erronée puisqu'on ne compte pas plus de 24 kilomètres de route entre Tozeur et Nefta, ce qui se fait en 3 heures avec une bonne mule. Néanmoins il est hors de doute que cet Aggarsel Nepte représente le Nefta moderne et qu'il y a eu là une importante civilisation romaine (1).

Selon des traditions locales il existait à Nefta toute une cité florissante qui se serait étendue entre les dunes sur lesquelles se dressent les coupoles des mosquées actuelles et la rive du grand chott. Mais depuis bien longtemps les sables du désert ont tout recouvert, même les ruines, de leur manteau blond. Les seuls vestiges de cette ancienne occupation sont peut-être encore, certains des blocs du barrage de l'oued tout au-dessous de la ville ; barrage qui a dû exister au temps des Romains, car il est une des conditions vitales de l'oasis.

Il est un autre nom que lui donnent les indigènes, et bien étrange ; Mersa es Sahara : le port du Sahara. Soit que par là ils veuillent si-

(1) Conférence de 411 nebittanus, notice de 482, neptitanus ; cf. Morcelli, Africa Christiana, t. I, p. 242.

gnifier (1) que la mer venait jusque-là, soit que Nefta se trouvant l'entrepôt le plus considérable des caravanes tunisiennes vers le Soudan, ait été considéré comme le port de départ et d'arrivée de ces longues théories cheminant des mois entiers à travers l'Océan des sables. Il est un fait certain, c'est que quelques indigènes conservent encore cette tradition recueillie par Tissot en 1853 (2), qu'on aurait trouvé sur les bords du grand Chott et dans la vase les restes d'un vaisseau antique,d'une galère peut-être ; mais au v^e^ siècle après J.-C. cette mer n'était plus liquide et n'offrait plus, comme aujourd'hui, que l'aspect d'un miroir de mercure, d'une nappe de neige, triste et éblouissante sous le ciel toujours bleu.

Le chott el Djerid n'est point aisé à traverser, soit en hiver, soit en été. Dans le premier cas on risque de trouver la croûte saline recouverte d'eau que le vent pousse à droite ou à gauche en détruisant les gmaïr ou repères, troncs de palmiers et grosses pierres qui indiquent la direction : malheur alors aux imprudents saisis par la nuit ; les sables mouvants, les redoutables fondrières les enseveliront infailliblement, et rien ne subsistera d'eux, rien ne surnagera sur l'immensité glacée de sel où tout n'est que mort et solitude.

(1) Tissot, p. 134.
(2) Op. laud., t. I^er^, p. 142.

Est-ce l'été? le péril est moindre, surtout avec un bon guide, mais il faut redouter les ouragans de sable qui obscurcissent l'horizon, l'extrême, l'effroyable chaleur du soleil et de la reverbération, et cet accablement morne où vous plongent de longues heures de cheval, à travers une étendue muette, circulaire comme la haute mer et sous le soleil du sud. Aussi que de terreurs planent toujours sur cette nappe de sel, sur cette surface écailleuse pareille à un tapis de camphre, où le mirage balance de vertes oasis, fait ruisseler des sources d'argent, et dresse des palais chatoyants aux murs de rêve!

Les indigènes (1) ne s'y hasardent point sans crainte et suivent ordinairement la piste dite el oudiana ou trik el Mahalla, le chemin du camp, parce que c'est la route que suivaient jadis les

(1) Les auteurs arabes El Bekri, tome XII, notices et extraits des manuscrits, p. 504; El Atachi qui fit ce voyage et Moula Ahmed qui écrivaient vers 1119 de l'hégire (commission scientifique de l'Algérie, tome IX), parlent tous des dangers courus dans la traversée du grand chott. Le cheikh Tidjani qui fit le même voyage en 1306-1309 de J.-C. s'étend longuement sur les périls de ce parcours, p. 140 et 199 de la traduction. — Voyage du Cheikh Tidjani, traduction Rousseau, Paris, 1853. « Si un individu vient à s'enfoncer dans le lac, les parties de terrain qui ont cédé se rapprochent aussitôt après, et la surface redevient ce qu'elle était avant l'accident », et surtout p. 141, voir l'histoire d'une caravane entière de mille bêtes de charge engloutie « puis le terrain devint ce qu'il était auparavant comme si les mille chameaux qui y étaient disparus n'eussent jamais existé ».

colonnes expéditionnaires beylicales envoyées pour percevoir l'impôt. Longue de 45 kilomètres, cette piste part de l'oasis de Seddada et aboutit à l'oasis de Fatnassa du Nefzaoua. En son milieu se trouve un petit îlot, sorte de refuge pour les voyageurs surpris par la nuit et nommé el Mensof. Le chemin qui part de Tozeur est impraticable et des plus dangereux; d'autres pistes moins suivies traversent encore le chott à l'est de la piste El oudiane.

Il n'est guère de régions sahariennes où la nature soit plus lugubre : pas une herbe, pas une plante, rien ne pousse sur le sol. Çà et là des cadavres de chameaux jonchent la piste, squelettes rongés par la dent des chiens et desséchés par la chaleur.

A mesure que l'on se rapproche du chott il semble que l'on descend vers un champ de neige aux mille facettes où les rayons du jour sèment des gemmes étincelantes, topazes, émeraudes et améthystes formées des cristaux de sel qui rutilent sous la lumière. Quand le soleil est tombé derrière les sables, les premières étoiles apparaissent avec une telle splendeur dans l'air limpide que leurs reflets mettent sur cette muette étendue des teintes bleuâtres, de couleurs presque livides, et sous la lune cela semble un paysage du Groënland entrevu dans des cauchemars, un linceul de glace jeté sur la terre, une

contrée maudite que jamais plus la vie ne viendra visiter. Au tiers du chemin sur la gauche, se dresse une singulière éminence faite de cailloux entassés. Il paraît que c'était une habitude très ancienne chez les voyageurs de jeter là une pierre lors de leur passage. Je n'ai pu m'en faire expliquer la raison par les indigènes.

Et maintenant des voix encore lointaines et sonores retentissent, des feux apparaissent dans une masse de verdure sombre. Des dunes hautes se dressent à l'horizon surmontées de coupoles harmonieuses. Plus bas des cubes d'argile se pressent comme des dés à jouer : toute une ville est là qui s'éveille un peu sous la douceur tiède des nuits sahariennes. Nous sommes enfin à Nefta, l'antique cité du désert, d'où partaient, il n'y a pas encore bien longtemps, des caravanes pour le Soudan, chargées de sel que l'on troquait à Tim-bouktou contre des esclaves.

Nefta la cité sainte où dorment les marabouts de la secte de Khadryas était alors vierge de tout contact nazaréen. Ses marchands jaloux en défendaient l'accès sauf aux Chambaas et aux Touaregs, qui venaient jusqu'à son oasis pour s'approvisionner en dattes. Ces temps de félicité ne sont plus. Les maisons en pisé tombent en ruines. Les vieux cimetières délaissés sont recouverts par les sables mouvants et seuls sur la haute dune les chefs religieux prient et veillent encore

près des dépouilles sacrées de leurs saints, comme au temps jadis sous les mêmes étoiles épanouies dans le ciel nocturne toujours en fête.

Etrange arrivée que la mienne dans cette cité lointaine ! Il ne m'en reste qu'une vision de choses défuntes et misérables, et pourtant si poignantes et si douces ! Après une descente sur le sable vers une place entourée de masures d'argile, nous montâmes à minuit tout au haut de la plus haute dune, à l'extrémité de l'oasis, à travers des ruelles si étroites que de ma selle je touchais les deux murs avec les mains. Les voûtes obscures succédaient aux carrés de lumière éblouissante qui tombait de la pleine lune : des chiens hurlaient sur les terrasses, parfois à l'extrémité d'une ruelle latérale, les têtes majestueuses et vernissées des palmiers apparaissaient, et plus loin resplendissait la nappe de sel, l'immense étendue blanche et figée du grand chott.

Enfin voici la mosquée et ses deux dômes qui se détachent dans l'air cendré ; il fait clair et doux comme par une aurore d'été dans la campagne de France. Des serviteurs s'empressent autour des chevaux ; le cheikh Si Mohammed el Kébir, homme corpulent et d'une bonne figure ronde, est là qui souhaite la bienvenue, et prodigue avec dignité dans cette langue arabe, si sonore et si fleurie quand elle passe par les lèvres des

Sahariens, toutes les salutations, tous les compliments coutumiers, propres à honorer les hôtes suivant les lois de l'antique hospitalité.

Je passai des heures charmantes chez Si Mohammed qui avait mis sa maison et ses serviteurs à ma disposition. Le matin, quand les premières lueurs éclatantes du jour venaient sur le sommet de la dune dorer les coupoles de ce monastère musulman, le spectacle du haut des terrasses était sans prix. Tout en bas, à plus de cent mètres d'une pente raide, apparaissait la mer de feuillage, l'oasis de près de trois cent mille palmiers sur une étendue de cinq cents hectares. Là, au pied de ces dunes au fond de cette gorge en forme d'entonnoir, jaillissent des sources en grand nombre : toutes ces sources se réunissent pour former une petite rivière de quelques mètres de large et l'eau bienfaisante a fécondé le sable merveilleusement. En cet endroit les premiers palmiers qui s'enfoncent comme un coin de verdure entre les dunes dressent leurs troncs rugueux à plus de vingt mètres ; des arbres fruitiers, des buissons de fleurs, des herbes hautes forment un inextricable taillis ; dans les branches des oiseaux pépient par milliers, des colombes roucoulent sous les palmes, et des chants de Bédouins venus pour remplir leurs outres à la rivière montent dans l'air très pur avec les rauques clameurs des chameaux agenouillés.

Comtemplée du haut de la mosquée l'oasis s'étend comme une coulée de verdure qui moutonne sous la brise. Véritable (1) corbeille de feuillages toujours verts, enserrée à l'est et au nord par les hautes dunes incultes et mouvantes. Et c'est là le danger permanent, l'effroyable péril de mort qui menace la reine du Djérid et contre lequel nous essayons de lutter depuis l'occupation. Quand soufflent les vents d'est et de nord le sable impalpable de ces dunes s'enlève à des hauteurs prodigieuses, obscurcit le ciel, envahit la ville située en contre-bas, ensevelit les jardins, risque de combler les sources et de tarir toute cette fécondité. Déjà bien des hectares de palmeraies ont été perdus par les indigènes qui, dans leur fatalisme, voyant ce sable pleuvoir sur leur tête, attendaient résignés, la fin de ces tourmentes. Nous avons établi des clayonnages sur le flanc de ces dunes, planté pied à pied quelques touffes de retem, drin, jujubier capables de pousser dans ce terrain ingrat, arrosé à la main, une à une, avec une admirable patience toutes ces frêles plantations et il est à espérer que les éboulements de la dune seront ainsi arrêtés et que le danger est bien diminué s'il n'est pas complètement écarté. Admirable travail de l'administration des forêts, labeur pénible et ingrat sous un ciel de

(1) C'est le nom qu'on lui donne communément : la corbeille.

feu où, quand souffle le vent brûlant, passent comme de grands voiles jaunes déchirés des tourbillons de sable charriés à travers les immensités sahariennes.

Le sable, la réverbération d'un soleil torride, la chaleur moite de l'oasis (1), les fièvres et l'eau chargée de magnésie et par conséquent très purgative expliqueraient sans peine l'état de misère physique des indigènes obligés de travailler à l'irrigation, dans la boue, et exposés à tous les miasmes qui se dégagent de cette terre si féconde mais si malsaine. Cependant les gens de la classe aisée sont assez robustes, de forte corpulence, et même ont parfois un profil assez semblable à celui que l'on est habitué à voir aux statues romaines. Cette observation faite bien des fois par les voyageurs peut se comprendre sans trop de peine car les gens de Nefta furent constitués en cité romaine, eurent des évêques (2), des colons

(1) On remarquera dans ce travail qu'il est toujours parlé de l'oasis puis de la ville comme de deux parties bien distinctes, c'est que les sahariens n'habitent jamais sur les bords de leurs oasis, ce serait aller à une mort certaine par paludisme que d'y résider. D'ailleurs la fièvre fait chez les gens de race blanche des ravages terribles, seuls les nègres sont à peu près indemnes, aussi on en rencontre en grande quantité qui viennent se louer pour travailler dans les jardins.

(2) Nous connaissons le nom de deux évêques de Nefta : L'un Quodvultdeus in coll. anno 411 ; l'autre Laetus in notitia anno 484 ; — cf. l'intéressant historien de la persécution des Vandales, Victor Vitensis, 2, 18.

romains et des relations suivies avec la capitale de la Byzacène. Mais l'ensemble de la population a été et est évidemment berbère. Il semble même que l'on puisse distinguer un type de Berbère particulier aux oasis du Djérid ; la peau est bistre, la taille élevée, le front et le menton fuyants, le nez concave, relevé, large, les lèvres fortes, la face plutôt longue et étroite (1).

Leurs femmes, comme il arrive fréquemment chez les sahariens, ne sont point voilées, quelques-unes, les jeunes surtout, m'ont parfois paru assez jolies, plus par l'éclat des yeux que par la régularité des traits, mais la plupart sont vieilles avant l'âge, jaunes, et épuisées par les fièvres. Souvent dans le gué de l'oued on peut les voir laver leurs hardes, non point comme les femmes de chez nous accroupies et le savon aux doigts, mais restées debout, elles foulent le linge avec les pieds comme les vignerons font le vin dans les cuves. Un matin j'en vis ainsi toute une bande dans la fleur de l'adolescence qui riaient, jouaient entre elles, et chantaient éperdûment, en lavant leurs effets, des mélopées tristes, nasillardes, toujours les mêmes qu'elles accompagnaient d'un balancement rythmique de leurs hanches souples : avec leur tête haute et leurs reins cambrés se profilant sous les palmiers elles semblaient,

(1) Cf. Dr Bertholon, la Population et les races en Tunisie.

dans l'air brillant qui baigne l'oasis, de vivantes statuettes d'argile brune, modelées selon les pures formes antiques par quelque artiste de Tanagra.

LA PISTE DE NEFTA — GAFSA — DANS UN JARDIN A GAFSA AVEC UN NEFZAOUI.

Il faisait nuit quand je repris le chemin du nord. C'était le dimanche des musulmans, notre vendredi à nous; les frères des Khadryas s'étaient réunis dans la mosquée tout en haut de la dune et leur récitation des versets du saint livre, rythmée par le prêtre, montait et descendait tour à tour monotone, endormeuse, parfois trouée par un grand cri, une invocation à Allah, qui déchirait la trame grise des sons et puis les prières recommençaient lentes et très douces en un ton de fausset et sur un mode berceur, et alangui.

La lune s'était levée ronde et rouge, au-dessus du chott où la nappe de sel semblait une nappe de glace montant jusqu'à l'horizon ; la dune, la forêt de palmes, les maisons en pisé de Nefta s'estompaient dans la nuit bleue et quand elles eurent disparu, seule la voix des frères psalmodiant leurs prières venait encore par intervalles jusqu'à moi et puis elle aussi s'évanouit et il n'y

eut plus rien que le silence infini sur le sable infini baigné par la lumière froide de l'astre qui resplendissait dans l'atmosphère couleur de perle, comme un globe électrique très haut suspendu...

Le lendemain depuis Tozeur nous reprîmes la route toujours la même à travers les sables vers le nord, et ce jour-là fut triste sous une chaleur pesante, par un soleil qui brûla ; pendant douze heures, nous ne rencontrâmes personne. Les mouches lasses elles-mêmes de chaleur cessaient de nous harceler, les scorpions et les vipères étaient rentrés sous les touffes de retem ; vers midi nous vîmes les cadavres momifiés de deux dromadaires qui étaient tombés là de maladie ou d'épuisement et telle est la sécheresse de l'air en ces contrées que ces cadavres étaient raides et noircis comme s'ils avaient été rôtis.

Gafsa apparut le troisième jour derrière son rideau de palmiers avec sa Kasbah crenelée, ses tours et ses donjons comme une vieille cité de notre moyen âge conservée dans ce désert. J'y passai enfin une journée toute de repos dans un jardin, à boire du vin de palmier, en compagnie d'une manière de sauvage, du Nefzaoua qui est un pays au delà du grand chott à plus de vingt lieues au sud. Cet homme, qui avait du sang noir dans les veines, venait d'acheter au propriétaire du jardin deux palmiers dont il vendait

maintenant la sève. Il avait à cet (1) effet, coupé la tête de ces arbres et adapté aux lèvres de la plaie le col d'une amphore destinée à recueillir le lagmi : tel est le nom arabe de cette boisson rafraîchissante très sucrée, un peu fade, et semblable à du sirop d'orgeat. Les indigènes en sont fort amateurs et au printemps qui est la bonne époque les marchands de lagmi passent matin et soir dans les rues, une cruche à la main, en criant leur produit et ses qualités ; une grande tasse vaut à peu près un sou ; on peut donc se désaltérer à bon compte, mais il ne faut point garder le lagmi plus d'un jour, car il fermente rapidement, devient un alcool dangereux et finit par se tourner en vinaigre. — Mon homme, grimpant comme un chat au faîte de son arbre, me descendait la cruche au bout d'une corde et tandis que je buvais à même l'amphore soulevée de mes deux mains comme font les bédouins, ce bavard — j'ai déjà dit qu'il était nègre et cette race est babillarde, — m'entretenait de ses espérances et de ses déceptions. Ce miséreux, dont quelques haillons sordides couvraient à peine la nudité et qui couchait sous un gourbi en feuillages au pied

(1) Cette opération en général tue l'arbre. Cependant les indigènes parviennent à greffer quelquefois un petit palmier dans la plaie béante.

A signaler un mets assez recherché à la vinaigrette, le Djoumar chou palmiste ou cœur d'un jeune palmier.

même de ces palmiers, était venu à Gafsa dans le désir d'y acheter une femme (1).

Ah ! me disait-il avec un soupir de regret, que veux-tu ! à Kébilli dans tout le Nefzaoua elles sont trop chères. Leurs parents en demandent jusqu'à cent francs. Jamais je ne pourrai rassembler une pareille somme et pourtant il vaudrait mieux avoir une femme de là-bas. Elles travaillent sans répit, vont chercher le bois, tissent des étoffes, des tapis — Je te jure — ia arfi — ô mon maître ! et il élevait la main au ciel la paume ouverte, qu'avec une pareille femme je serais heureux, je n'aurais plus besoin de rien faire, je dormirais tout le jour, « je boirais le soleil » à la porte des cafés.

Notre homme était intéressant. Je compatis à ses regrets et lui demandai si enfin Gafsa allait lui permettre de se procurer une épouse dans les prix doux, mais le pauvre diable ne put que gémir de nouveau. Par malheur pour lui, la récolte des olives avait été excellente dans cette oasis et tout avait augmenté, les femmes y compris. Pas moyen de trouver une compagne à moins de soixante francs ! Et avec cela tous les défauts,

(1) J'ai retrouvé cette coutume particulière aux nomades d'aller acheter leurs femmes dans des tribus souvent très éloignées, chez les Metellits tout au sud d'Eldjem et chez les Souassi au nord-ouest de ce même point qui est à 80 kilomètres à peu près en ligne droite au sud de Sousse.

des paresseuses, des femmes peu solides, toujours à rechigner sur l'ouvrage et très portées sur la toilette.

Ah ! j'aurais bien dû rester au Nefzaoua, gémissait cet indigène en quête d'une épouse à bon marché. Enfin peut-être que du côté de Nefta je trouverai à meilleur compte et puis Dieu sait la vérité !

Et il finit sur cette considération philosophique. C'était aussi mon avis ; je le quittai pour regagner Sfax, Sousse et Tunis chargé de sa bénédiction et en lui souhaitant à mon tour de pouvoir un jour acquérir, pour cent francs, une de ces fortes vierges de Kébilli qui lui permettrait de ne plus jamais rien faire, encore qu'il n'ait jamais fait et qu'il ne fît pas grand chose.

M. IDOUX,

Agrégé de l'Université.

Tunis, 1900-1901.

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société — Extraits des procès-verbaux . v
Liste des membres de la Société. xxxv
Henri de Bourgogne et les Croisades en Espagne, par M. Paul Gaffarel 1
Notice historique sur Labergement-les-Auxonne . 31
Une lettre de Bonaparte, par M. Paul Gaffarel . . 55
Le Mont Blanc et les Alpes vus de Dijon, par le Frère Gabriel. 65
Le château de Montaigu et ses Seigneurs, par M. Ladey de Saint-Germain 91
Cinquième décade du *De Orbe Novo*, de Pierre Martyr d'Anghiera, traduite par M. Paul Gaffarel . . 197
La mission du comte de Ségur dans la dix-huitième division militaire, 1813-1814, par M. A. Cornereau. 327
Au Sahara Tunisien 369

Dijon. — Imprimerie Darantiere.

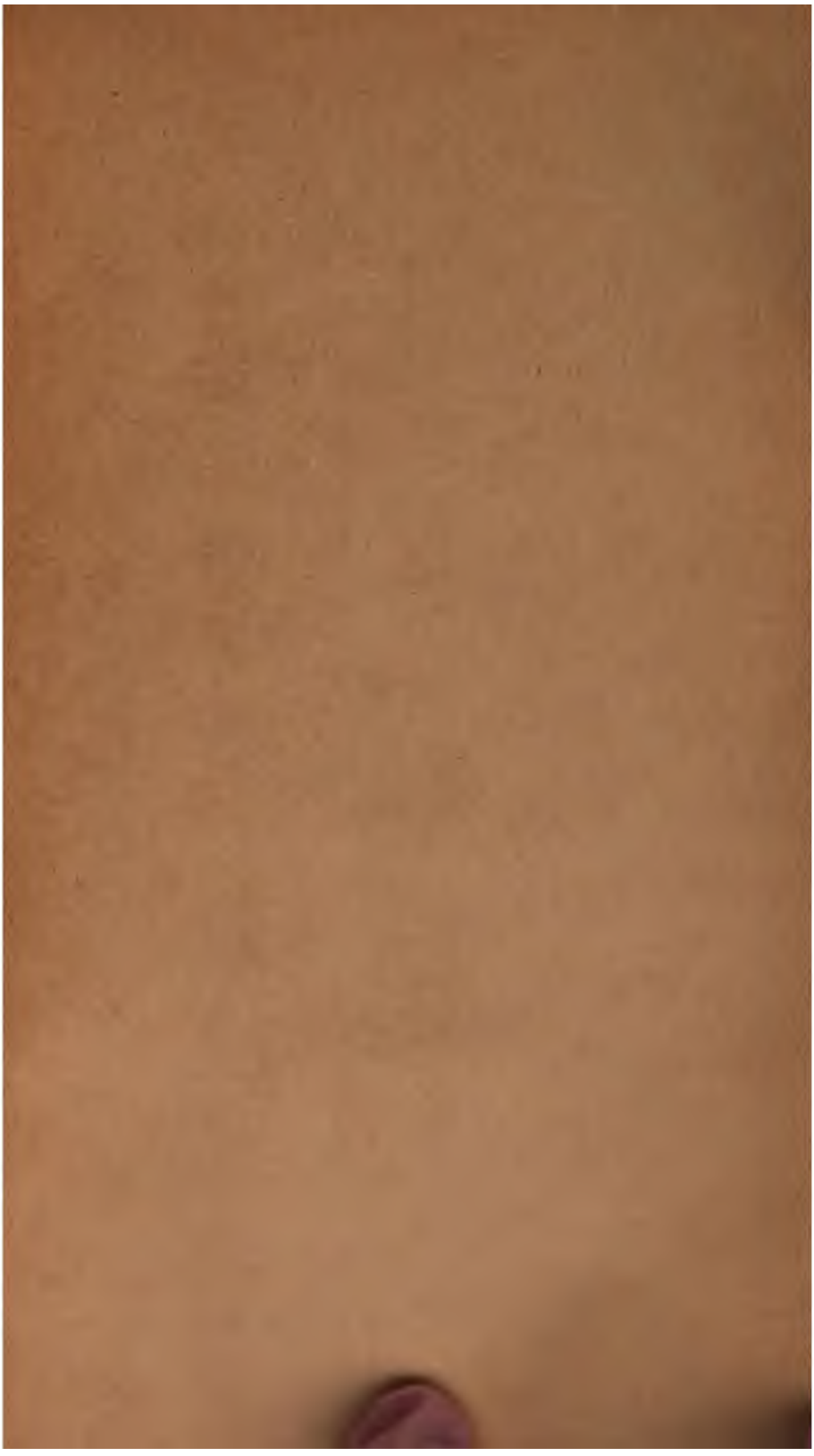

20

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305